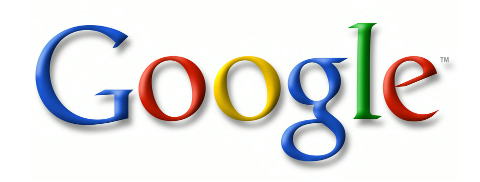
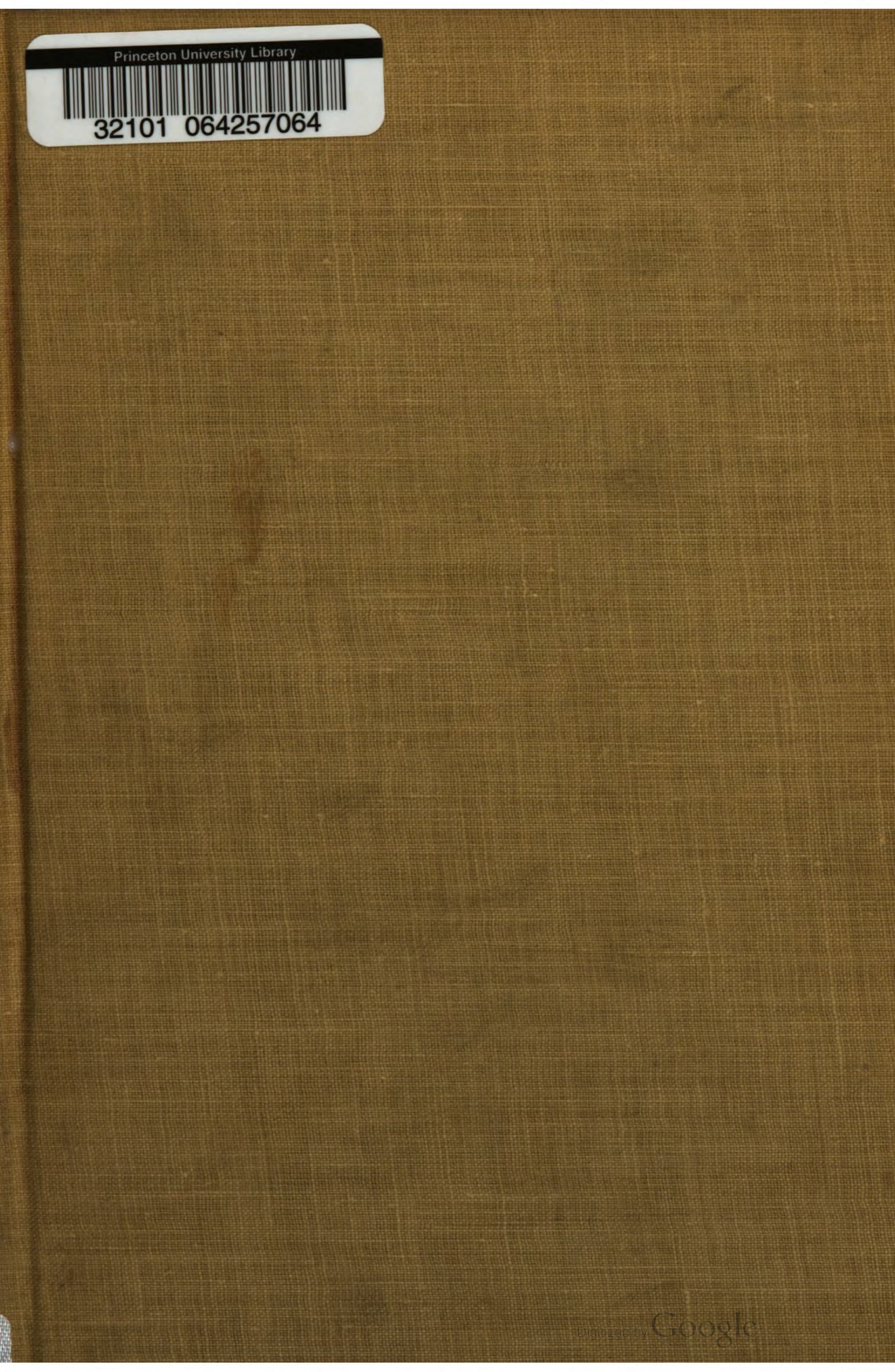



Princeton University Library
32101 064257064
Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1890

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

ÉTUDE

D'UN CAS PARTICULIER

DU

MOUVEMENT D'UN POINT

DANS UN MILIEU RÉSISTANT

Par M. de SAINT-GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Sciences de Caen.

Les formules bien connues, qui permettent de déterminer les perturbations apportées dans le mouvement d'une planète par la résistance d'un milieu très rare, deviennent illusoires quand on suppose nulle l'excentricité de l'orbite non troublée. On doit, dans ce cas particulier, étudier directement le mouvement ; or on trouve qu'il satisfait à certaines lois simples, même en admettant pour la résistance du milieu une expression très générale. Je me propose de développer cette étude dont l'Académie des Sciences m'a fait l'honneur d'insérer le résumé au compte-rendu de sa séance du 9 juin 1890.



Je traiterai la planète comme un point matériel de masse égale à l'unité, dont la vitesse à un instant quelconque est v : supposons que la résistance du milieu dans lequel elle se meut puisse être représentée par $\lambda v\varphi(v)$, λ étant la densité très faible, mais constante, du milieu. La trajectoire est plane et je définirai la position du mobile par ses coordonnées polaires r, θ ; en évaluant les composantes de la force motrice suivant le rayon vecteur et suivant une perpendiculaire à ce rayon, on obtient les équations du mouvement :

$$(1) \quad \left\{ \begin{aligned} &\frac{d^2r}{dt^2} - r\frac{d\theta^2}{dt^2} + \frac{\mu}{r^2} - \lambda\varphi(v)\frac{dr}{dt} = 0, \\ &\frac{d}{dt}\operatorname{Log}\left(r^2\frac{d\theta}{dt}\right) + \lambda\varphi(v) = 0, \end{aligned} \right.$$

μ représentant l'attraction du pôle à l'unité de distance.

Soient, à l'instant initial, a et ω les valeurs de r et de $\frac{d\theta}{dt}$: pour que la trajectoire soit circulaire, dans le cas où l'on ferait abstraction de la résistance du milieu, il faut que la vitesse initiale soit perpendiculaire au rayon vecteur, par conséquent égale à $a\omega$, et que l'on ait

$$(2) \qquad a^3\omega^2 = \mu.$$

Quand on veut tenir compte de la résistance du milieu, il est naturel de chercher pour r et θ des expressions en séries ordonnées suivant les puissances de λ et de la forme

$$r = a + \lambda u + \lambda^2 u_1 + \ldots \quad \theta = \omega t + \lambda\varepsilon + \lambda^2\varepsilon_1 + \ldots ;$$

on en déduit les dérivées de r et de θ par rapport au temps, puis la valeur de v et la formule

$$\varphi(v) = \varphi(a\omega) + \lambda\left(\omega u + a\frac{d\varepsilon}{dt}\right)\varphi'(a\omega) + \dots$$

Substituons dans les équations (1) et développons les résultats suivant les puissances croissantes de λ : en remplaçant μ par sa valeur $a^3\omega^2$, on trouve

$$\lambda\left[\frac{d^2u}{dt^2} - 2a\omega\frac{d\varepsilon}{dt} - 3\omega^2 u\right] + \lambda^2\left[\frac{d^2u_1}{dt^2} - 2a\omega\frac{d\varepsilon_1}{dt}\right.$$

$$\left. - 3\omega^2 u_1 - a\frac{d\varepsilon^2}{dt^2} - 2\omega u\frac{d\varepsilon}{dt} + 3\omega^2\frac{u^2}{a} - \varphi(a\omega)\frac{du}{dt}\right] + \dots = 0,$$

$$\lambda\left[\frac{1}{\omega}\frac{d^2\varepsilon}{dt^2} + \frac{2}{a}\frac{du}{dt} + \varphi(a\omega)\right] + \lambda^2\left[\frac{1}{\omega}\frac{d^2\varepsilon_1}{dt^2} + \frac{2}{a}\frac{du_1}{dt}\right.$$

$$\left. - \frac{2u}{a^2}\frac{du}{dt} - \frac{1}{\omega^2}\frac{d\varepsilon}{dt}\frac{d^2\varepsilon}{dt^2} + \left(\omega u + a\frac{d\varepsilon}{dt}\right)\varphi'(a\omega)\right] + \dots = 0.$$

On peut satisfaire à ces équations en égalant successivement à zéro les coefficients de λ, puis ceux de λ^2, de λ^3 et ainsi de suite : on forme ainsi des couples d'équations simultanées dont le premier renferme seulement u et ε, le second renferme en outre u_1, ε_1 et ainsi de suite. On est conduit à intégrer successivement des systèmes d'équations linéaires à deux inconnues et à coefficients constants; d'ailleurs, on satisfait aux conditions initiales en écrivant que u, ε, u_1, ε_1... et leurs dérivées premières s'annulent avec t; les constantes d'intégration se trouvent déterminées et l'on a :

$$u = 2a\frac{\sin\omega t - \omega t}{\omega}\,\varphi(a\omega), \quad \varepsilon = \left(\frac{3}{2}\omega t^2 - 4\frac{1-\cos\omega t}{\omega}\right)\varphi(a\omega),$$

$$u_1 = \frac{a}{\omega^2}\left[4 + 2\omega^2 t^2 - 6\cos\omega t + 2\cos 2\omega t - 4\omega t\sin\omega t + 3\omega^2 t^2\cos\omega t\right]\varphi^2(a$$

$$+ \frac{a^2}{\omega}\left[6 - \omega^2 t^2 - 6\cos\omega t - 2\omega t\sin\omega t\right]\varphi(a\omega)\,\varphi'(a\omega)$$

$$\varepsilon_1 = \frac{1}{\omega^2}\left[\frac{3}{2}\omega^3 t^3 - 2\omega t + 12\sin\omega t - 5\sin 2\omega t - 6\omega^2 t^2\sin\omega\right]\varphi^2\, a\omega$$

$$+ \frac{a}{\omega}\left[\frac{1}{2}\omega^3 t^3 - 10\omega t + 14\sin\omega t - 4\omega t\cos\omega t\right]\varphi(a\omega)\,\varphi'(a\omega)$$

Seules, les valeurs de u et de ε sont simples ; mais à cause de l'extrême petitesse qu'on doit attribuer à λ, ce sont les seules que l'on doive retenir dans ces questions d'approximation et nous adopterons les valeurs suivantes pour les coordonnées du mobile :

$$(3)\quad \begin{cases} r = a - 2\lambda a\,\dfrac{\omega t - \sin\omega t}{\omega}\,\varphi(a\omega), \\[2mm] \theta = \omega t + \lambda\left(\dfrac{3}{2}\omega t^2 - 4\,\dfrac{1-\cos\omega t}{\omega}\right)\varphi(a\omega). \end{cases}$$

On reconnaît immédiatement que θ va sans cesse en croissant et r en diminuant : toutefois, quand t atteint la valeur $\frac{2a}{\omega}$, $\frac{dr}{dt}$ s'annule, la vitesse est perpendiculaire au rayon vecteur et nous pourrons dire que le mobile passe par un périhélie ; r, θ, $\frac{d\theta}{dt}$ prennent respectivement les valeurs

$$(4)\quad \left\{ \begin{aligned} a_1 &= a - 4\frac{\lambda\pi a}{\omega}\varphi(a\omega), \\ \theta_1 &= 2\pi + 6\frac{\lambda\pi^2}{\omega}\varphi(a\omega), \\ \omega_1 &= \omega + 6\lambda\pi\varphi(a\omega). \end{aligned} \right.$$

Nous pouvons faire une remarque intéressante : si l'on continue à négliger les puissances de λ supérieures à la première, on trouve que a_1 et ω_1 sont liés par une relation analogue à la relation (2),

$$a_1^3\omega_1^2 = a^3\omega^2 = \mu;$$

à l'instant considéré, le mobile se retrouve dans des conditions tout à fait analogues à celles de l'instant initial, et son mouvement deviendrait circulaire et uniforme si la résistance de milieu disparaissait. Pour suivre le mouvement véritable, nous n'étendrons pas les équations (3) à une durée indéfinie : il sera plus exact de ne les admettre que jusqu'au passage au périhélie et, à partir de cet instant, d'y remplacer a et ω par a_1 et ω_1 : elles pourront déterminer les coordonnées du mobile jusqu'à son passage à un nouveau périhélie, à condition d'avancer de $\frac{2\pi}{\omega}$ et de θ_1 l'origine du temps et celle de l'angle θ. Pour une troisième période, le mouvement sera défini par les équations (3) dans lesquelles on aurait remplacé a et ω par des valeurs a_2, ω_2 déduites de a_1 et ω_1 à l'aide d'équations analogues aux formules (4) ; on opérera de semblables changements aux époques des passages successifs aux

périhélies. Les coordonnées polaires du $n^{\text{ième}}$ périhélie se déduiront de celles du précédent par des formules de récurrence correspondant aux équations (4) :

$$(5) \qquad a_n = a_{n-1} - 4\lambda\pi \frac{a_{n-1}}{\omega_{n-1}} \varphi(a_{n-1}\,\omega_{n-1}),$$

$$(6) \qquad \Theta_n = \Theta_{n-1} + 2\pi + \frac{6\lambda\pi^2}{\omega_{n-1}} \varphi(a_{n-1}\,\omega_{n-1});$$

et l'on aura, d'une manière générale,

$$(7) \qquad a_n^3\,\omega_n^2 = \mu.$$

L'équation (5) donne la loi suivant laquelle décroissent les rayons vecteurs des périhélies ; moins acceptable serait évidemment celle qui résulterait de l'application de la première équation (3) à un temps illimité et d'après laquelle ces rayons vecteurs décroîtraient, quelle que soit la fonction φ, comme les termes d'une progression arithmétique.

Supposons la résistance du milieu proportionnelle à v^{p+1} : on pourra mettre $\varphi(v)$ sous la forme $\frac{\alpha}{2\lambda\pi} v^p$; les équations (5) et (7) donneront :

$$a_n = a_{n-1} - 2\alpha a_{n-1}^{p+1}\,\omega_{n-1}^{p-1} = a_{n-1}\left(1 - 2\alpha\mu^{\frac{p-1}{2}} a_{n-1}^{\frac{3-p}{2}}\right);$$

élevons les deux membres à la puissance $\frac{p-3}{2}$ et développons le second membre en négligeant les puissances de α supérieures à la première : il vient

$$a_n^{\frac{p-3}{2}} = a_{n-1}^{\frac{p-3}{2}} + (3-p)\,\alpha\mu^{\frac{p-1}{2}}.$$

Une loi de récurrence extrêmement simple est mise en évidence et donne

$$a_n^{\frac{p-3}{2}} = a^{\frac{p-3}{2}} + (3-p)n\alpha\mu^{\frac{p-1}{2}} = a^{\frac{p-3}{2}}\left[1 + (3-p)n\alpha a^p \omega^{p-1}\right]$$

ou enfin

$$(8) \qquad a_n = a\left[1 + (3-p)n\alpha a^p \omega^{p-1}\right]^{\frac{2}{p-3}}.$$

On suppose le plus souvent $p = 1$, la résistance étant proportionnelle à v^2 ; il vaudrait mieux admettre qu'elle est proportionnelle à v^3 ($p = 2$), comme on tend à le faire pour les projectiles à grande vitesse. Quoi qu'il en soit, l'équation (8) montre que a_n va en diminuant quand n augmente ; quand $p < 3$, a_n a pour limite zéro quand n est infini ; si on supposait $p > 3$, ce qui semble contredit par l'observation, le mobile ne ferait qu'un nombre de révolutions égal au plus grand entier N contenu dans l'inverse de $(p-3)\alpha a^p \omega^{p-1}$; avant d'avoir accompli la révolution suivante, le mobile se précipiterait sur le centre d'attraction.

La loi d'accroissement des longitudes des périhélies est donnée par l'équation (6) qui devient, dans notre hypothèse sur $\varphi(v)$,

$$\Theta_n = \Theta_{n-1} + 2\pi + 3\pi\alpha a_{n-1}^p \omega_{n-1}^{p-1}$$

$$= \Theta_{n-1} + 2\pi + 3\pi\alpha\mu^{\frac{p-1}{2}} a_{n-1}^{\frac{3-p}{2}};$$

on en conclut immédiatement, Θ_o étant nul,

$$\Theta_n = n\pi + 3\pi\alpha\mu^{\frac{p-1}{2}} \sum_{i=o}^{i=n-1} a_i^{\frac{3-p}{2}}.$$

Nous substituerons aux a_i leurs valeurs données par l'équation (8) et, en éliminant μ à l'aide de l'équation (2), nous pourrons écrire

$$\Theta_n = 2n\pi + \frac{3\pi}{3-p} \Sigma \frac{(3-p)\alpha a^p \omega^{p-1}}{1+(3-p)\, i\alpha a^p \omega^{p-1}};$$

comme α est une quantité très petite du même ordre que λ, la somme Σ qui entre dans l'équation peut, on le sait, être remplacée par l'intégrale de $\frac{dx}{1+x}$ prise entre les limites zéro et $(3-p)n\alpha a^p \omega^{p-1}$; on trouve de la sorte

$$\Theta_n = 2n\pi + \frac{3\pi}{3-p} \text{Log}\left[1+(3-p)n\alpha a^p \omega^{p-1}\right].$$

Enfin, le temps T_n au bout duquel le mobile atteint le $n^{\text{ième}}$ périhélie a pour valeur

$$\Sigma \frac{2\pi}{\omega_i} = \frac{2\pi}{\sqrt{\mu}} \Sigma a_i^{\frac{3}{2}} = \frac{2\pi}{\omega} \Sigma \left[1+(3-p)i\alpha a^p \omega^{p-1}\right]^{\frac{3}{p-3}};$$

cette dernière somme Σ peut encore être remplacée par une intégrale prise entre les mêmes limites que tout à l'heure : on voit que c'est l'intégrale

$$\frac{1}{(3-p)\alpha a^p \omega^{p-1}} \int (1+x)^{\frac{3}{p-3}} dx\,;$$

nous avons ainsi

$$T_n = \frac{2\pi}{p\alpha a^p \omega^p} \left\{ 1 - \left[1 + (3-p) n\alpha a^p \omega^{p-1} \right]^{\frac{p}{p-3}} \right\}.$$

Quand on suppose $p > 3$, il ne faut qu'un temps limité au mobile pour faire ses N révolutions et arriver au pôle ; pour $p < 3$, le nombre des révolutions devient infini, mais le mobile arrive encore au pôle dans un temps fini.

Dans le cas de $p = 3$, nos dernières formules deviennent illusoires ; mais les équations (5) et (6) conduisent facilement aux valeurs de a_n et de Θ_n :

$$a_n = a\,(1 - 2\alpha\mu)^n, \qquad \Theta_n = (2 + 3\alpha\mu) n\pi\,,$$

et l'on trouve, en négligeant toujours α^2,

$$T_n = \frac{2\pi}{3\alpha a^3 \omega^3} \left\{ 1 - (1 - 2\pi a^3 \omega^2)^{\frac{3n}{2}} \right\}.$$



SUR
LES COURBES ENVELOPPES

Par M. L. LECORNU,

Ingénieur des Mines.

La théorie analytique des enveloppes est simple et rigoureuse, mais les propriétés de l'étendue méritent bien d'être envisagées en elles-mêmes, et non pas comme de pures traductions de formules algébriques; une question de géométrie n'est, à mon avis, complètement épuisée qu'après avoir été résolue par des procédés géométriques. Or, je ne suis pas très satisfait, je l'avoue, de la méthode généralement suivie, à cet égard, dans l'étude des enveloppes.

Je me borne ici au cas de l'enveloppe d'une courbe plane, mobile dans un plan. Dans son *Traité de Calcul différentiel et intégral*, M. Joseph Bertrand définit l'enveloppe comme étant une ligne fixe à laquelle sont tangentes toutes les enveloppées, puis il ajoute :

« Il est facile de voir géométriquement que la courbe enveloppe est le lieu des points d'intersection de chaque courbe mobile avec la courbe infiniment voisine. Si l'on

considère, en effet, la série des courbes enveloppées obtenues en attribuant successivement au paramètre variable de très petits accroissements, les points d'intersection de chaque courbe avec la courbe voisine formeront les sommets d'un polygone curviligne dont chaque côté sera un petit arc appartenant à l'une des courbes. La limite de ce polygone touche évidemment toutes les courbes proposées et passe par le point d'intersection de chacune d'elles avec la courbe infiniment voisine. »

Ce passage renferme plutôt un aperçu qu'une démonstration proprement dite, car, entre autres objections, on peut se refuser à admettre que la courbe limite du polygone considéré soit tangente aux limites des côtés du polygone. Du fait que deux points infiniment rapprochés l'un de l'autre sont en outre infiniment voisins d'une courbe fixe, il ne résulte pas nécessairement que la position limite de leur ligne de jonction soit tangente à cette courbe ; par exemple, si deux points mobiles, placés sur une même normale à la courbe, se rapprochent tous les deux indéfiniment du pied de la normale, leur ligne de jonction ne peut jamais cesser d'être une normale, et ne tend en aucune façon à devenir tangente.

Le traité de M. Joseph Bertrand fait, à juste titre, autorité en matière de géométrie infinitésimale ; d'ailleurs, les autres ouvrages que j'ai consultés n'en disent pas davantage.

Pour démontrer rigoureusement que l'enveloppe, lieu des intersections successives des enveloppées, est tangente à ces dernières, il faut avant tout préciser ce que l'on entend par déplacement continu d'une courbe



dans un plan. Soit C une courbe, ou une portion de courbe, mobile et déformable, que nous supposerons dépourvue de points singuliers. Soit D une courbe fixe, également dépourvue de points singuliers, et soit A l'un des points d'intersection de C avec D. La courbe D doit être tracée de telle façon que les deux tangentes forment en A un angle fini et différent de deux droits. A chaque position du point A correspond une position de la courbe C, et celle-ci peut être déterminée à chaque instant au moyen de l'arc s compris sur la courbe D, entre le point A et une origine fixe arbitraire. Soit D' une autre courbe analogue à D. Soit A' le point de D' qui correspond à A. L'arc s' mesuré sur la courbe D' entre le point A' et une origine fixe est évidemment une fonction de s. Nous admettons qu'à une variation élémentaire ds de l'arc s correspond une variation ds' de l'arc s' qui soit, en général, infiniment petite du même ordre, et cela, quelle que soit la courbe D' (pourvu, bien entendu, qu'elle coupe C sous un angle fini). L'ordre de petitesse commun à toutes les quantités ds, ds', etc., est ce qu'on peut appeler l'*ordre du déplacement;* nous le désignerons par n. Pour certaines positions particulières de D', l'ordre de ds' peut accidentellement s'élever au-dessus de n : c'est ce qui arrive si D' passe dans le voisinage d'un point de rencontre de C avec sa position infiniment voisine. Mais l'ordre de ds' ne peut nulle part être inférieur à n : sans quoi le déplacement ferait naître des points singuliers, que nous excluons formellement de nos raisonnements.

Si l'on joint par une ligne droite les deux points A

et A', l'angle que forme cette ligne avec une direction fixe est fonction de l'arc s: sa variation élémentaire est évidemment d'ordre égal, ou, par exception, supérieur à n, mais jamais inférieur à ce nombre. En d'autres termes, si la courbe C rencontre en A et A' les courbes D et D', et si la courbe infiniment voisine rencontre de même D et D' aux points B et B', l'angle de B B' avec A A' est infiniment petit d'ordre égal ou supérieur à celui du déplacement. On peut, en laissant la courbe D immobile déplacer et déformer la courbe D' d'une manière continue sans que cette proposition cesse jamais d'être vraie.

En particulier, si P est un point d'intersection de C avec la courbe infiniment voisine, ce point peut être regardé comme résultant de la coïncidence momentanée des points appelés précédemment A' et B' : l'angle APB est donc encore infiniment petit d'ordre égal ou supérieur à n.

Ceci posé, considérons le triangle rectiligne PAB. La relation des sinus donne : $AP = \sin B \times \frac{AB}{\sin P}$. Si le point P est suffisamment rapproché du point B, l'angle des cordes AB, PB est fini et différent de deux droits, comme l'angle des tangentes qui se coupent en B. Par hypothèse, AB est infiniment petit d'ordre n; sin P, d'après ce qui précède, est *au moins* du même ordre. Donc AP ne peut être infiniment petit; donc P, point d'intersection de C avec la courbe infiniment voisine, ne peut être infiniment voisin de la courbe D, lieu des points A et B; par suite, la courbe D n'est pas la limite des points tels que P, et cette courbe n'est pas l'enveloppe cherchée.



Ceci démontre que l'enveloppe ne coupe pas les enveloppées sous des angles finis, c'est-à-dire qu'elle leur est nécessairement tangente : c'est précisément ce qu'il fallait démontrer.

La restriction que nous avons été obligé d'introduire diminue, dans une certaine mesure, la généralité du théorème ; mais il est aisé de voir que la démonstration analytique n'a pas une plus grande portée. L'équation d'une enveloppée étant :

$$(1) \qquad f(x, y, a) = o$$

on obtient l'équation de l'enveloppe en joignant la seconde équation :

$$(2) \qquad \frac{df}{da} = o$$

puis éliminant le paramètre variable a entre ces deux équations. On remarque ensuite que le coefficient angulaire y' de la tangente à l'enveloppe doit vérifier l'équation :

$$(3) \qquad \frac{df}{dx} + \frac{df}{dy} y' + \frac{df}{da} \left[\frac{da}{dx} + \frac{da}{dy} y' \right] = o$$

laquelle, en vertu de l'équation (2), se réduit à :

$$(4) \qquad \frac{df}{dx} + \frac{df}{dy} y' = o$$

équation identique avec celle qui détermine le coefficient angulaire de la tangente à l'enveloppée. Mais ceci suppose évidemment que, pour le point commun

aux deux courbes, aucune des dérivées $\frac{da}{dx}, \frac{da}{dy}$ ne devient infinie: condition qui cesse d'être remplie quand la variation du paramètre, en passant d'une enveloppée à la suivante, est infiniment grande par rapport à l'arc correspondant de l'enveloppe. Or, s'il en est ainsi, en cherchant à faire coïncider l'enveloppe avec la courbe D précédemmeut envisagée, on serait conduit à prendre, pour l'ordre du déplacement, l'ordre de l'arc élémentaire appartenant à l'enveloppe; pour une autre courbe quelconque D' l'arc intercepté par les deux enveloppées consécutives serait infiniment petit de même ordre que la variation du paramètre, c'est-à-dire d'un ordre inférieur à celui du déplacement; et c'est justement l'hypothèse que nous avons pris soin d'exclure.

Remarquons d'ailleurs que, si l'enveloppe ne se réduit pas à un point, cette hypothèse ne pourra se réaliser que pour certaines positions particulières de l'enveloppée: on sait que des exceptions analogues se rencontrent dans toutes les questions de géométrie infinitésimale.



MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LA

JEUNESSE DE MALHERBE

(Documents et Vers inédits)

Par M. Armand GASTÉ,

Membre titulaire.

I.

DES CAUSES DU DÉPART DE MALHERBE POUR LA PROVENCE EN 1576.

On sait que Malherbe, à l'âge de vingt et un ans, en 1576, quitta la maison paternelle pour aller à Aix, et s'attacher à la personne du fils naturel de Henri II, Henri, duc d'Angoulême, grand prieur de France, et gouverneur de la Provence.

Quels motifs engagèrent le jeune François Malherbe à s'exiler si loin du pays natal ?

Racan, dans sa *Vie de Malherbe*, nous dira : « Le père de Malherbe se fit de la religion un peu avant que de mourir. Son fils en reçut un si grand déplaisir qu'il résolut de quitter son pays, et s'alla habituer en Provence, à la suite de Monsieur le Grand Prieur, qui

en étoit gouverneur. Alors il entra en sa maison à l'âge de dix-sept ans. »

Dans la *Notice biographique* sur Malherbe, qu'il a mise en tête de sa belle édition des œuvres du grand poète caennais (1), M. Lalanne a relevé les erreurs de Racan.

D'abord, Malherbe, né en 1555, avait en 1576, date de son départ pour la Provence, non pas *dix-sept*, mais *vingt et un ans*. En outre, si le père de Malherbe, qui est mort en 1606, s'est fait protestant « un peu avant que de mourir », ce n'est pas le changement de religion *in extremis* de son père qui a pu faire partir de Normandie le jeune poète en 1576, c'est-à-dire *trente ans* auparavant !...

Chose bizarre, P.-D. Huet qui mettait tant de soin (sa correspondance avec le P. Martin le prouve surabondamment) à s'enquérir des plus menus détails concernant la vie et les œuvres des « illustres Caennais », dont il se proposait de parler dans son livre des *Origines de Caen*, Huet n'est pas plus heureux que Racan.

« Malherbe, nous dit-il (2), alla à Paris étant encore jeune. Il y fut particulièrement obligé par le chagrin qu'il eut du changement de religion que fit son père dans les dernières années de sa vie. »

La question s'embrouille de plus en plus. Nous savons par Malherbe lui-même qu'il alla très jeune (vers treize ou quatorze ans) à Paris, avec son cousin

(1) Collection des Grands Écrivains français. Paris, Hachette.
(2) 2e édit., p. 364.

Mondreville, et que ces deux jeunes gens y restèrent un an en pension (1).

Donc, d'après Huet, Malherbe serait allé à Paris vers 1568 ou 1569, par suite du chagrin qu'il aurait ressenti de voir son père embrasser la religion réformée dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire vers 1604 ou 1605 ! !

M. F. de Gournay, dans une *Étude*, très consciencieuse d'ailleurs, *sur la Vie et les Œuvres de Malherbe*, insérée dans les « Mémoires de l'Académie de Caen » (2), n'essaie pas de mettre d'accord Racan et Huet, et de concilier, ce qui serait d'ailleurs difficile, des dates inconciliables. Il se tire d'affaire en affirmant que le père de Malherbe était resté catholique.

« Il était encore, nous dit M. F. de Gournay, inscrit avec sa femme et ses filles, dans les années 1593 et 1596, au Catalogue des communiants de Pâques, en la paroisse Saint-Étienne. *Ainsi ce prétendu changement de religion, qui n'est attesté par aucun témoin du même temps, reste dans le domaine de l'invraisemblance et de l'erreur.* »

Voilà une affirmation bien nette, mais qui aurait besoin d'être appuyée sur des documents authentiques.

Or, M. F. de Gournay oublie de nous dire où se trouvent les Catalogues des communiants de Pâques en la paroisse Saint-Étienne, pour les années 1593 et 1596 (3).

(1) *Instruction à son fils.* Édit. des Grands Écrivains, t. I, p. 336.

(2) 1852.

(3) M. F. de Gournay n'aurait-il pas pris ce renseignement dans le ms. de Quens (*Familles normandes*) [Bibl. de Caen, n° 266,



En revanche, nous possédons, aux Archives du Calcados, de nombreux registres d'état civil de l'Église réformée de Caen, de 1560 à 1614 (1). Si l'on feuillette avec attention *onze* de ces registres, ceux qui vont de 1560 à 1607, on voit que le père du poète, François Malherbe, *sieur d'Igny*, *conseiller du roi*, *demeurant au quartier Saint-Étienne* (2), eut de 1561 à 1568 *quatre* enfants baptisés au temple protestant (3) :

Pierre, le 9 octobre 1561 (4) ;

Josias, le 15 décembre 1562 (5) ;

Marie, le 27 décembre 1566 (6) ;

et Jeanne, le 8 mars 1568 (7).

ancien 111], où l'on peut lire, p. 140, que « en 1593 et en 1596, M. de Digny, sa femme et ses filles, sont inscrits au catalogue des communians de Pâques, à St-Étienne de Caen ? » — Mais ne s'agit-il pas d'Éléazar, lequel (même ms.) est cité, à la date de 1594, comme trésorier de ladite église ?...

(1) M. Ch. Read (*Corresp. litt.*, 25 juin 1860, p. 311 et suiv.) n'a pu consulter que deux de ces registres. — Voir Lalanne, t. I, p. xi, note 1.

(2) On voit qu'il ne peut y avoir le moindre doute sur son identité.

(3) Soit au prêche fait au lieu dit *le Tripot-à-Blé*, soit aux *Ecolles.*

(4) Parrain, Pierre Beaulard ; ministre, Vincent le Bas, dit Duval.

(5) Parrain, Jean Le Valloys, escuyer, sieur d'Ifs ; ministre, Remon des Moulins, ministre de Carentan.

(6) Parrain, Pierre Beaulard, escuyer, sieur de Meset ; ministre, M. Pinson.

(7) Jeanne, deuxième du nom, car la première Jeanne, née en (?) (vers 1556) est morte « en enfance », nous dit Malherbe, dans son *Instruction à son fils.* — La seconde Jeanne, baptisée

Dans son *Instruction à son fils*, Malherbe nous dira : « Nous avons été neuf enfants : (I) François, — (II) Jeanne, — (III) Éléazar, — (IV) Pierre, — (V) Josias, — (VI) Marie, — (VII) Jeanne, — (VIII) Étienne, et (IX) Louise. »

Ainsi, d'après les registres d'état civil de l'Église réformée de Caen, sur les neuf enfants de François Malherbe, sieur d'Igny, *quatre*, au moins, ont été baptisés au temple protestant. Ce sont, par ordre de naissance, les nos IV, V, VI et VII.

Que l'aîné, François, le futur poète, dont la date exacte de naissance n'est pas connue, mais qui est né certainement dans l'année 1555, ait été baptisé en l'église Saint-Étienne, cela ne fait aucun doute : il ne pouvait pas naître protestant, puisque l'Église réformée de Caen n'a été établie qu'en 1558, c'est-à-dire trois ans après sa naissance.

Quant aux autres enfants du sieur d'Igny (1), on ne peut dire d'une façon précise où ils ont été baptisés. Nous n'avons pas les registres de baptême de Saint-Étienne ; les registres protestants ne commencent qu'en 1561 ; de plus, dans ces registres, il y a interruption du mois d'octobre 1568 au 8 avril 1570 (paix de Saint-Germain), et du 31 août 1572 (quelques jours après la Saint-Barthélemy) au 27 avril 1576. Toutefois il est fort probable que les deux der-

au *Tripot-à-Blé*, le lundi 8 mars 1568, par M. Duval, ministre, eut pour parrain Me Olivier Goyer, sieur de Fonteney, conseiller du roi au siège présidial de Caen.

(1) Ceux qu'on peut désigner par les nos II, III, VIII et IX.

niers enfants du sieur d'Igny, Étienne et Louise, nés depuis 1568, ont été baptisés par un pasteur protestant, comme l'avaient été, de 1561 à 1568, Pierre, Josias, Marie et Jeanne, deuxième du nom. Si Jeanne, première du nom, est née avant l'établissement de la religion réformée, c'est-à-dire avant 1558, elle a dû être baptisée à l'église Saint-Étienne, comme son frère aîné, François. — Pour Éléazar, je crois bien qu'il est né après l'établissement de la religion réformée et baptisé au temple. Le prénom d'Éléazar n'était jamais donné à des enfants catholiques. Du reste, le père d'Éléazar, qui semble avoir aimé tout particulièrement ce prénom, en a gratifié *trois* de ses filleuls protestants (1er février 1566, 11 juillet 1566, 23 février 1567) (1).

Mais ce n'est pas *trois fois* seulement, c'est *quinze fois*, que François Malherbe, sieur d'Igny, a présenté, en qualité de parrain, des enfants au temple, de 1563 à 1606 (2).

Le père de Malherbe a dû mourir peu de temps

(1) Si Éléazar a été baptisé au temple protestant, il a dû rentrer plus tard dans le giron de l'Église catholique, puisque, comme nous l'avons vu (ms. de Quens, *Familles normandes*, p. 140), il était, en 1594, trésorier de l'église Saint-Étienne de Caen.

(2) 1563, 19 mars (Jean Vaultier) ; 27 mars (Anne Loisel).

1566, 1er février (Éléazar d'Esterville) ; 1er mai (Marie de la Beullière) ; 11 juillet (Éléazar la Douespe) ; 29 décembre (Daniel Byot).

1567, 23 février (Éléazar Hébert).

1568, 5 septembre (Jacques de Cauvigny) [Ministre, Antoine

après cette dernière date, puisque l'acte de partage des lots provenant de sa succession est daté du 6 juin 1606 (1).

Donc, quoi qu'en dise M. F. de Gournay, le père de Malherbe est mort protestant; et à moins de l'accuser d'une hypocrisie invraisemblable, il ne pouvait, en qualité de catholique, communier à Pâques, à Saint-Étienne, en 1593 et en 1596, puisque de 1595 à 1606, date de sa mort, il a été *sept fois* parrain au temple protestant.

Mais voici un document très curieux, encore inédit, que j'ai trouvé dans l'*Inventaire* de l'abbaye de Troarn (2), et qui nous prouve que le père de Malherbe était non seulement protestant pratiquant, mais encore protestant militant et fanatique :

« .....En 1562, le 14 et le 15 may, du temps des troubles de la Religion, après l'édit mesme de pacifi-

Rodolphe Le Chevalier, célèbre hébraïsant, mort à Guernesey, en 1572].

1595, 7 mai (François Blascher).

1596, 18 février (Thomas Larcher); 3 juin (François Anger).

1597, 1er janvier (François de Bicy).

1602, 1er janvier (Jeanne de Missy) [Fr. Malherbe était l'oncle maternel].

1603, 20 mai (François Le Fauconnier).

1606, 5 février (Marie Le Reverend).

[Ces dates avaient déjà été relevées avec le plus grand soin par notre confrère, M. Sophronyme Beaujour].

(1) Étude de Me Moisy, notaire à Caen, place Malherbe.

(2) Page 33 *(Archives du Calvados)*. — J'ai retrouvé le même document à la Bibliothèque Mancel (*Mém. sur l'abbaye de Troarn*, ms. 48, pièce 17).



cation (1), une compagnie de voleurs, perfides et d'hérétiques de la ville de Caen, dont voicy les noms principaux, afin que leur mémoire soit en exécration à tout jamais, capitaine M. François Malherbe, sieur d'Igny, Gilles de Benneville, prévôt des maréchaux, Pierre Fernagu, Robert Hébert, surnommé Lortie, Jean Roulland l'aisné, Jean Roulland le jeune, Guillaume du Nort, Thomas Coullomp, le sieur de Ranville (?), de Neuville et autres, armez de toutes sortes d'armes, entrèrent de force dans l'église, rompirent les autels, images, crucifix, bancs, chaires et autres meubles de ladite église, bruslèrent tout dans l'église mesme, prirent les livres, ornements, reliques (2) et argenteries qui estoient considérables, et emportèrent le tout. Ensuite ils rompirent les portes du chartrier ou trésorerie et autres lieux, où estoient les titres et enseignements concernant le revenu, lesquels ils bruslèrent et mirent en cendre, avec plusieurs beaux livres et ouvrages des SS. Pères, qui estoient dans ladite abbaye, etc., etc..... » (3).

Le doute n'est plus possible ! Le père de Malherbe était protestant, et protestant « jusqu'aux moelles », on peut le dire.

Reste à savoir si c'est, comme le disent Racan et

(1) Ce fut du temps de l'abbé Mathurin de Harville *(Note de l'Inventaire)*.

(2) Les reliques estoient le chef de saint Anastase, couvert d'argent, un bras et une main d'argent avec pierreries, une grande croix, une châsse, plusieurs petites croix, boîtes et armoires, le tout d'argent *(Note de l'Inventaire)*.

(3) Voir à l'Appendice, note A.

Huet, le *chagrin* qu'eut le jeune François Malherbe du changement de religion de son père qui le détermina à quitter la maison paternelle ?

Je me permets d'en douter. Malherbe, né catholique, est resté catholique, non par conviction bien arrêtée, mais parce qu'il lui a toujours semblé que toutes les religions se valaient. N'est-ce pas lui qui disait : « La religion des honnêtes gens est celle de son prince », ou encore, comme l'empereur Galien : « Adore le Dieu qu'adore la cité, *Cole dæmonium quod colit civitas ?* » — N'est-ce pas lui qui répondait, quand on lui parlait de l'enfer ou du paradis : « J'ai vêcu comme les autres, je veux mourir comme les autres et aller où vont les autres ? » — N'est-ce pas lui, enfin, qui, tout près de mourir, ne se décida à se confesser que lorsque son ami et élève, d'Yvrandes, lui eût dit : « Puisque vous avez toujours fait profession de vivre comme les autres, il faut mourir comme les autres, c'est-à-dire vous confesser, communier et recevoir les sacrements de l'Église. » — « Soit », répondit Malherbe, et il laissa venir le vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui l'assista jusqu'à sa mort.

De tout cela je conclus que si Malherbe n'a pas cru devoir changer de religion, il a dû voir, sans trop s'en indigner, élever dans le protestantisme ses frères et ses sœurs.

Toutefois j'admets très bien que son père, protestant farouche, ait essayé d'entraîner dans la nouvelle religion qu'il défendait avec tant de zèle, son fils aîné, et que, ayant inutilement tenté de vaincre son indifférence, il l'ait traité avec assez de rigueur pour lui



faire prendre en dégoût la maison paternelle. Que François Malherbe, sieur d'Igny, ait été dur pour son aîné, cela est incontestable. Le poète nous dira lui-même (1), que, pendant les dix années qu'il resta en Provence après son départ de Normandie (1576 à 1586), il n'a pas reçu *un liard* de la maison paternelle, et que pendant les neuf années qu'il resta en Normandie après son premier retour de Provence (1586 à 1595), son père ne lui a donné qu' « un tonneau de cidre. »

Toutes les faveurs étaient pour Éléazar. En 1583, ou 1584, le sieur d'Igny donnait à Éléazar sa charge de conseiller au présidial de Caen, charge valant douze cents écus pour le moins ; Éléazar demeurait avec son père, et mangeait, avec toute sa famille, à la table paternelle. François, lui, n'était que très rarement invité (2).

Une autre raison, plus sérieuse, dut déterminer Malherbe à quitter Caen. Son père avait voulu lui céder sa charge de conseiller au présidial. Malherbe, qui se sentait du goût pour les armes, croyait la magistrature indigne d'un gentilhomme dont les ancêtres avaient, les uns, suivi Guillaume le Bâtard en Angleterre, les autres, pris part aux Croisades.

Ce dégoût pour la magistrature, dont il ne se défit que vers la fin de sa vie (3), lorsqu'il songea à faire

(1) *Instruction à son fils.*

(2) *Id.*

(3) Et encore ce ne fut pas sans peine que Malherbe se décida à solliciter pour son fils une charge de conseiller au Parlement de Provence. Ses amis finirent par vaincre ses répugnances en lui citant l'exemple de M. de Foix, nommé à l'archevêché de

donner à son fils Marc-Antoine un office de conseiller au Parlement de Provence, joint à son indifférence en matière de religion, dut éloigner Malherbe d'une ville où la magistrature lui semblait être en trop grand honneur, et où les protestants se montraient trop intolérants. Il alla donc chercher aventure dans un pays qu'il supposait plus hospitalier et auprès d'un prince du sang royal qui ne devait pas contrarier ses goûts belliqueux.

Toulouse, et qui était conseiller au Parlement de Paris. « Sans ce grand exemple, nous dit Balzac (*Entretien,* XVIII), Malherbe ne se fut jamais résolu à traiter pour son fils d'un office de conseiller au Parlement de Provence. Ses amis lui représentèrent, en cette occasion, qu'après un gentilhomme parent des rois et allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe, le fils d'un gentilhomme de Caen, quoique de la race de ceux qui suivirent en Angleterre Guillaume le Conquérant, pouvoit sans scrupule exercer une charge de conseiller. »

II.

LA MORT DE GENEVIÈVE ROUXEL. — LES *Amours Chastes* DE VAUQUELIN DE LA FRESNAYE. — LES PREMIERS VERS DE MALHERBE.

La vocation poétique se manifesta-t-elle de bonne heure chez le jeune François Malherbe? Oui, et nous possédons à Caen une de ses premières pièces de vers qu'on chercherait en vain dans les éditions les plus complètes du poète. Ces vers, qui se trouvent dans un manuscrit de Jacques de Cahaignes, conservé à la Bibliothèque Mancel, ont été recueillis par G.-S. Trébutien; mais le savant éditeur de Maurice et d'Eugénie de Guérin est mort avant d'avoir mis la dernière main au très intéressant mémoire dans lequel il les avait enchâssés. Heureusement l'éditeur F. Le Blanc-Hardel a sauvé de l'oubli cette œuvre posthume de G.-S. Trébutien, et l'a publiée dans une plaquette devenue excessivement rare : *Les premiers vers de F. de Malherbe, traduction de l'épitaphe de Geneviève Rouxel, publiés d'après le manuscrit de Jacques de Cahaignes, par F.-G.-S. Trébutien. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, in-8°, 31 pages.*

Il nous semble nécessaire de revenir sur ce sujet, — la mort de Geneviève Rouxel, — un véritable drame de famille, qui jeta la consternation dans la

ville de Caen et inspira très probablement au jeune François Malherbe ses premiers vers.

Dans ce drame figurent quatre personnages principaux :

L'héroïne, Geneviève Rouxel ;

Son oncle, Jean Rouxel, professeur d'éloquence et en même temps professeur de droit ;

Vauquelin de La Fresnaye, poète et lieutenant-général au bailliage de Caen,

et un méchant poète satirique.

M. Eugène de Beaurepaire (1) et M. G.-S. Trébutien (2) ont parlé, le premier, dans une seule page, mais page très substantielle, le second avec beaucoup plus de détails, de la mort de Geneviève Rouxel et de la cause mystérieuse de cette mort.

Nous estimons qu'il y a encore à glaner après ces deux érudits ; nous avons cherché et nous pensons avoir trouvé quelques détails nouveaux qui ne nous paraissent pas sans intérêt.

Geneviève Rouxel nous est connue par les vers latins de son oncle et par l'épitaphe qu'il lui a consacrée.

Elle avait l'esprit le plus distingué : *incredibili quadam ingenii gloria*.

Elle faisait divinement les vers ; c'était aussi une excellente musicienne : *prope divina in poeticis et musicis facultate*.

(1) Vauquelin de La Fresnaye, *Revue de Rouen et de Normandie*, janvier et février 1851.

(2) *Les premiers vers de Malherbe*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1872.



Les qualités de son cœur n'étaient pas moindres que celles de son esprit ; elle avait une fermeté d'âme singulière, des mœurs très douces, une grande piété, une modestie admirable : *constantia singulari*, *suavissimis moribus*, *pietate summa*, *insigni pudicitia*.

Ajoutez à cela qu'elle était d'une grande beauté : *liberali forma* (1).

C'était, on le voit, une jeune fille accomplie.

Son oncle, poète latin fort distingué, était un professeur d'éloquence et de droit de la plus haute valeur : son cours était fréquenté par tout ce qu'il y avait d'illustre, à cette date, dans la ville de Caen.

Dans son *Oraison funèbre,* prononcée en latin par le célèbre médecin caennais Jacques de Cahaignes, et traduite en français par Vauquelin de La Fresnaye lui-même, nous lisons ceci :

« Il retira l'Université de Caen des tenebres et brouillars des saisons passées ; l'en ayant retirée, il la restablit en sa première splendeur ; l'ayant restablie, de peu cognue qu'elle estoit il la rendit fameuse et renommée. Nous l'avons veu avoir une aussi grande fréquence d'auditeurs, mesmes des plus honorables et notables hommes, au temps que la peste ravageoit entre le peuple, et que non-seulement elle renversait toutes les familles, ains tout le corps de la ville en general, et estre aussi bien suivi que si toutes choses eussent esté saines, tranquilles et sans danger. Nous l'avons veu en ces escoles, cependant qu'il enseignoit le droit en ceste chaire royale, n'estre pas seulement

(1) Voir : *Appendice,* note B.

ouy des premiers hommes de ceste province, ains des plus grandes et plus claires lumières de toute la France, à sçavoir de Messieurs Groulart et Bigot, presidens au Parlement de Normandie (1) ; de Monsieur Desportes, abbé de Tyron, tant estimé pour son sçavoir et pour la clarté de son jugement ; de Monsieur Brethel, sieur de Languetot, conseiller au grand Conseil, et autres excellens personnages accompagnans Monseigneur le duc de Joyeuse, venant ici prendre possession de son gouvernement. Alors il ne surpassa pas seulement l'opinion que tous avoyent conceuë de son érudition, ains aussi la gloire et la reputation de tous les Lecteurs qui l'avoyent précédé. Car, outre la science du droit civil, de laquelle il estoit doué et poli abondamment, il avoit ramassé et raccueilli toute la mémoire de l'antiquité et de l'histoire. Quant à la langue latine, il y estoit si eloquent, que celuy qui l'oyoit parler ce langage il luy sembloit ouïr le mesme Ciceron, duquel comme il estoit admirateur, aussi en estoit il parfait imitateur. Il prononça en ce lieu trois oraisons très riches, les deux premières desquelles estant du restablissement de ceste Université ont esté seulement imprimées, la troisième n'a point encore veu la lumière, qui font foi combien il eut de force et de vigueur à bien dire. Que si quelqu'un d'aventure pense que

(1) Le Parlement de Normandie, avec la Cour des Aides et la Chambre des Comptes, fut transféré à Caen par une ordonnance de Henri III. Ces trois cours siégèrent dans notre ville depuis le mois de janvier 1589 jusqu'au mois d'avril 1594, sous la présidence de Claude Groulart.

Monsieur Rouxel, pour avoir esté orateur digne de toute louange, n'a pas esté excellent poète, certainement il se trompera beaucoup. Car on eust dit qu'il estoit orateur, afin d'estre tres bon poëte, et qu'il estoit poëte, afin d'estre tres eloquent orateur. Et de fait il excelloit tellement aux dons de nature en la composition des vers latins qu'on le peut à bon droit esgaler en la perfection des vers aux meilleurs et plus estimez poëtes de ce siècle. Il n'estoit pas seulement poëte par nature : car il avoit conjoint à la poësie je ne sçay quelle raison et rapport de doctrine, qu'il avoit tirée de la continuelle lecture qu'il faisoit des poëtes, en quoy il se délectoit sur toutes choses, de sorte qu'on le pouvoit dire avoir esté né et fait poëte tout ensemble. On m'a raconté que Monsieur Dorat, poëte du Roy, ayant leu et releu le poëme qu'il dedia à Monseigneur de Joyeuse, dist par deux ou trois fois : « Voyci une autre espérance d'une grande Rome », comme s'il eust voulu dire qu'en la poësie latine il tenoit le premier rang en France, mais que Monsieur Rouxel tiendroit le second. Ce n'est pas à moy à donner jugement de si grands personnages : toutes fois, de bons juges pourroient ainsi juger, c'est à sçavoir qu'aux poëmes de Rouxel il ne manque jamais rien et qu'il n'y a jamais rien de superflu ; aux poëmes de Dorat, que bien souvent il s'y désire quelque chose. Vous en trouverez plusieurs qui triomphent de bien dire, plusieurs qui escriront des vers d'un très heureux esprit, d'une veine riche et plantureuse, et non pas qui manient doctement la science des loix ; mais vous en trouverez bien peu, et seulement ceux que Dieu trez équitable aime et

choisit, qui soyent excellens au Droit civil, à l'Éloquence et à la Poësie tout ensemble..... » (1).

Le panégyrique est complet..... Malheureusement, dans la première édition de son *Oraison funèbre* et dans son *Manuscrit* (2), à tous ces éloges décernés à son ami Rouxel, Jacques de Cahaignes a ajouté quelques ombres sincères qu'on ne retrouve plus dans la seconde édition de ce beau morceau de rhétorique (3). Ces ombres, qui ne donnent pas du lustre au tableau, les voici. La première a trait à son mariage :

« Revenu dans sa patrie, il se maria. *In patriam reversus, uxorem in matrimonium duxit* », dit la seconde édition qui s'arrête là tout court. Mais si on se reporte au texte primitif, voici ce que nous lisons : « *Non enim, quod esset natura proclivis ad Venerem, comprimere et constringere voluptatem poterat, quæ jam sese profundebat* », ce que Vauquelin de La Fresnaye traduit ainsi : « Il se maria, pource qu'estant enclin de nature à l'ardeur de Venus, il n'en pouvoit réprimer ni restraindre le désir ni la volupté, qui desjà s'espandoit abondamment en luy. »

Et plus loin nous lisons, toujours dans la traduction de Vauquelin de La Fresnaye faite directement sur la première édition : « Il estoit repris de quelques-uns de n'estre pas assez modeste, ni tempéré en toutes les parties des actions de sa vie, car ne se contentant pas

(1) Vauquelin de La Fresnaye. *Œuvres diverses*, édit. J. Travers, p. 262 et suiv.

(2) Conservé à la Bibliothèque Mancel, à Caen.

(3) Publié avec la 2e édition des poëmes latins de Rouxel, chez A. Cavelier, Caen, 1636.



du plaisir qu'un amour domestique peut apporter, il se donnoit quelquefois carrière et du bon temps à costé » (*Nam domesticis non contentus, interdum externis amoribus indulgebat*) (1).

Pour en revenir à Geneviève Rouxel, on doit admettre sans trop de peine que son oncle se soit contraint devant elle ; mais on ne peut s'empêcher d'avouer que cette chaste jeune fille avait en lui un médiocre gardien.

Parmi les personnages notables de la ville de Caen qui fréquentaient la maison de Rouxel, on doit mettre au premier rang M. le Lieutenant général au Bailliage

(1) Le savant professeur de droit, Sébastien Castalion, de Genève, avait-il des doutes sur la moralité du jeune J. Rouxel, ou bien se défiait-il de lui, tout simplement parce qu'il était Français?... Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on lit dans l'*Oraison funèbre* de J. Rouxel, par de Cahaignes (*trad. de Vauquelin de La Fresnaye*) : « En quittant l'Allemagne, où il avait (à Heidelberg) étudié le droit sous Hotoman, il (Rouxel) alla en Suisse, afin de cognoistre et aborder privéement M. Sébastien Castalion, qui pour lors estoit réputé sçavoir beaucoup entre les plus sçavans. Toutesfois Castalion, au commencement, ne le voulut pas prendre en pension chez luy, seulement pource qu'il estoit François. Mais ayant cognu l'excellence de sa doctrine, sa courtoisie et sa modestie, il estima qu'il ne debvoit refuser un si gracieux hoste; néantmoins, il ne le receut en sa maison que premièrement il ne l'eust fait jurer solennellement de ne jurer point Dieu chez luy, de ne dire rien de luy en son absence, qu'il ne dist en sa présence, *de n'affronter point à l'honneur de sa femme ni de ses filles, ni les regarder d'un œil françois* (ainsi parloit-il), *c'est-à-dire impudic et lascif.* » (*Neque conjugis nec filiarum ejus pudicitiam attentaturum, nec eas Gallicis* (sic enim loquebatur) *id est impudicis et lascivis oculis aspecturum*).

de Caen, Jean Vauquelin de La Fresnaye, qui succéda dans cette charge à son beau-père, Charles de Bourgueville de Bras, vers 1572.

Lorsque, trois ans plus tard (1575), mourut Geneviève Rouxel, Vauquelin de La Fresnaye avait à peine quarante ans, puisqu'il est né, selon les uns en 1535, selon les autres en 1536.

Quarante ans !... N'oublions pas cet âge. Il s'était marié, en 1560, à Jeanne de Bourgueville ; il avait donc, en 1575, déjà quinze ans de mariage.

Avant son mariage, il avait donné des preuves assez nombreuses, et très inquiétantes pour sa mère, de son amour pour le plaisir.

Donc, Vauquelin de La Fresnaye, homme grave sans doute, occupant une des plus hautes situations de la ville de Caen, marié depuis assez longtemps déjà et père de plusieurs enfants (1)....., mais poète connu par les escapades de sa jeunesse et par ses *Foresteries*, poésies toujours amoureuses, quelquefois même assez gaillardes, Vauquelin de La Fresnaye, dis-je, commettait une grave imprudence en fréquentant très souvent — trop souvent peut-être — chez son ami Rouxel, professeur fort distingué, mais fameux par ses fredaines, et oncle-tuteur d'une jeune nièce tout à fait avenante.

La plus légère ombre de soupçon, je me hâte de le dire, ne doit pas planer sur Geneviève Rouxel.

Qu'elle se soit plu, poète elle-même, dans la compagnie de Monsieur le Lieutenant général au Bailliage,

(1) Des Yveteaux, le second, a dû naître vers 1567.

que ses importantes fonctions n'avaient pu détourner de la poésie, à cela, il n'y a rien d'étonnant.

Mais que, de son côté, Vauquelin de la Fresnaye, jeune encore, et avec son tempérament très inflammable, ait pu voir impunément la belle et spirituelle nièce de son ami, voilà ce que les mauvaises langues de Caen ne voulurent pas admettre.

Un méchant drôle se rencontra, qui ne craignit pas de répandre une infâme satire contre Vauquelin et celle qu'il désignait comme sa maîtresse, Geneviève Rouxel.

Jean Rouxel est assez explicite à cet égard. Dans la pièce intitulée : *Contre les calomniateurs* (1), le poète nous dit nettement qu'on a accusé Vauquelin de la Fresnaye d'avoir composé une pièce de vers, où il se moquait des liens sacrés du mariage :

Tun' vatem innocuum probri dictasse pudendi
Carmen, ais, festæ solvat quod fœdera tædæ,
Concordesque mala committat fraude jugales ?

Le poète qui attaque dans ses vers les saints nœuds du mariage n'a pas un long chemin à faire pour joindre l'exemple au précepte. Avec qui avait-il trompé Mme Vauquelin de la Fresnaye ?... Cela ne pouvait être qu'avec la nièce de son ami !

La pauvre jeune fille était désignée assez clairement, sans doute : aussi quand l'infâme satire tomba sous ses

(1) *In calumniatores. J. Ruxelii poemata*, Caen, A. Cavelier, 1636, p. 107.

yeux, elle ne put survivre à sa douleur et ne tarda pas à mourir. Elle n'avait que vingt-quatre ans!

C'est bien la calomnie qui l'a tuée! Son oncle nous dira, dans la pièce intitulée : *Les Mânes de Geneviève* (1), en parlant du calomniateur :

Me proscidit ore virulento
Et probro sceleratus enecavit.

Oui, c'était de la pure calomnie! Malheureusement, Vauquelin de la Fresnaye y avait prêté le flanc.

Dans sa plaquette : *les premiers vers de Malherbe*, G.-S. Trébutien nous dira (2) : « Tous les amis du célèbre professeur (J. Rouxel) s'associèrent à sa douleur, et exprimèrent leurs regrets de la mort de sa nièce. En tête, on doit citer Jacques de Cahaignes... Il composa (3) une longue épitaphe en prose et en vers qui fut gravée sur le marbre et placée sur le tombeau de celle qu'ils pleuraient. » (L'épitaphe en vers latins de Jacques de Cahaignes fut traduite par le jeune François Malherbe. Nous nous en occuperons plus tard).

Trébutien ajoute : « Vauquelin paya sans doute aussi son tribut poétique dans cette funèbre circonstance, *mais on n'en trouve aucune trace dans ses œuvres*. Il est cependant certain qu'il célébra Gene-

(1) *Ejusdem Genovefæ Manes*, p. 159.
(2) Page 12.
(3) En latin,



viève, car dans la pièce intitulée *Manes*, Rouxel place dans la bouche de Geneviève les vers suivants :

Atqui nulla meum silebit ætas
Nomen, donec erunt novem Sorores,
Donec FRAXINEUS *legetur, unus*
Instar FRAXINEUS *novem sororum,*
Qui me non sinit interire totam (1).

Enfin (c'est encore Trébutien qui parle), « chose digne de remarque, Vauquelin, qui dans ses recueils poétiques parle avec tant de complaisance de toutes les personnes avec lesquelles il a été en relation, *ne nomme pas une seule fois Geneviève Rouxel.* »

Je crains que Trébutien n'ait pas lu avec assez d'attention les poésies de Vauquelin de La Fresnaye. Il est juste de dire, — pour l'excuser — que, dans sa belle réimpression de Vauquelin de La Fresnaye , M. Julien Travers, qui connaissait *son* poète mieux que personne, n'a pas soupconné, lui non plus, ce que je suppose, ou plutôt ce que je crois être la vérité.

Sans doute Geneviève Rouxel n'est pas une seule fois nommée dans le recueil assez compact de Vauquelin de La Fresnaye ; sans doute, il n'y a pas dans ce volume de près de 750 pages une seule pièce qui rappelle la mort si triste de cette jeune fille ; — mais

(1) « Nul âge ne taira mon nom, tant que vivront les neuf Muses, tant qu'on lira LA FRESNAYE : LA FRESNAYE, qui à lui seul vaut les neuf Muses, ne permet pas que je meure tout entière. »

j'ajouterai : cela se comprend !... En effet, si Vauquelin de La Fresnaye a pleuré, comme les amis de Rouxel, cette mort prématurée, il a dû, lui, dont les visites indiscrètes chez son ami avaient été, non pas la cause, mais le prétexte de l'infâme satire qui a tué Geneviève, il a dû hésiter à publier des vers qui lui rappelaient de trop cruels souvenirs.

Toutefois, je ne crains pas d'avancer que, dans ses *Divers Sonnets*, il y en a *vingt-quatre* où il célèbre, sans la nommer, mais très clairement pour qui sait lire entre les lignes, la beauté, l'esprit et les vertus de Geneviève Rouxel.

Ces *vingt-quatre sonnets* (1) sont réunis sous le titre commun d'*Amours chastes*.

Un jeune professeur, qui a récemment passé sa thèse sur *Vauquelin de La Fresnaye*, M. A.-P. Lemercier, en parlant de ces *Amours chastes*, dira, un peu naïvement, à mon sens (2) :

« L'aspiration aux choses supérieures ennoblit tous les sonnets de l'âge mûr et de la vieillesse de Vauquelin.

« Il ne chante pas le corps, mais l'âme de sa dame... »

« Cette dame ne serait-elle pas une abstraction, un être de raison ? On le croirait, à lire ces passages, où l'on surprend un écho du *Phèdre* de Platon. »

(Suivent un certain nombre de citations qui, à première vue, confirmeraient le dire de M. Lemercier.)

(1) Du sonnet 44 au sonnet 68, t. II, p. 723 et suiv.

(2) Le Mercier, *Vauquelin de La Fresnaye*, p. 107.

Mais, à côté des « aspirations aux choses supérieures », M. Lemercier n'a pas vu, — je n'ose pas dire n'a pas voulu voir, — que la dame chantée par le poète est une femme en chair et en os, une simple mortelle, et non pas une abstraction.

Dès son premier sonnet (1), Vauquelin dira, en s'adressant à l'Amour :

Qui croiroit . . . .
. . . . . . (que) tu m'as, par tes menées,
En mon plus doux Avril, tant de peines données,
Qu'encore en mon Octobre elles y font séjour ?

Traduisons, en vile prose : « Tout jeune, j'étais amoureux ; arrivé à l'âge mûr, je le suis encore. »

Les *vingt-quatre* sonnets, que, pour ma part, j'estime avoir été adressés à Geneviève Rouxel, sont *chastes* et méritent leur titre ; mais il n'en est pas moins vrai que le poète — quoique marié et père de famille — est réellement amoureux, non pas d'une abstraction, non pas d'une Iris en l'air, mais bien d'une belle jeune fille qu'il voit tous les jours, et que cet amour, qui ne peut aboutir, est entré profondément dans son cœur :

Et tant plus je languis, et tant plus je lamente,
D'autant moins j'aperçois que mon âme dolente,
Connaissant son erreur, veuille éteindre ses feux (2).

Donc le poète est amoureux d'une jeune fille qu'il

(1) Le sonnet 44.
(2) Id.

sait chaste et qui ne cédera jamais à sa passion, et cette jeune fille est, à n'en pas douter, Geneviève Rouxel.

C'est à la jeune fille qui aime les vers, et à qui « les doctes sœurs ont à l'envi prodigué leurs dons », que le poète dira :

Parnasse, garde luy tes lauriers précieux,
Afin d'en couronner sa chevelure blonde (1);

ou encore :

Heureux le bel esprit qui dedans vous respire,
O porte de rubis, o bouche de coral,
D'où sort le beau parler, ennemi de tout mal,
Qu'Amour si doucement vous fait luy-mesme dire (2).

Geneviève Rouxel devait avoir les plus beaux yeux du monde. Le jeune François Malherbe, dans une pièce inédite, dont nous allons bientôt parler, nous dit :

Tes beaux yeux, d'où l'Amour épuise mille dars,
Mille traits, mille feux et mille attraits mignars,
Pour poindre tout d'un coup, blesser, brusler, attraire,
Celui qui fou osoit attendre leur lumière.

De même, Vauquelin de La Fresnaye, dans ses *Amours chastes* (3) :

(1) Sonnet 48.
(2) Sonnet 49.
(3) Sonnet 61.

Beaux yeux . . . .
Qui des rayons de vos lampes luisantes,
M'avez ouvert le cœur. . . . .

Le poète a beau dire à la jeune fille qu'il aime :

. . . . . Vostre esprit sans plus j'aime divinement.
. . . . . Vostre esprit j'aime tant seulement (1) ;

il a beau appeler la Raison à son aide ; il est bien forcé d'avouer que :

. . . . . la Raison vaincue à l'ennemi se rend (2).

et de conclure :

Voilà comme on peut voir que celui plustost erre,
Qui tient ferme et résiste à l'ordre de la terre,
Que celuy qui plus doux consent à son destin (3).

Bref, ou je m'abuse fort, ou il est facile de voir que le grave lieutenant-général au bailliage de Caen faisait tous ses efforts pour aimer d'un amour chaste et pur la jeune fille qu'il chantait ; mais que, tout en comprenant qu'il ne pouvait, selon son expression, « échauffer, lui mortel », cette jeune immortelle (4), il sentait au fond de son cœur qu'il l'aimait de toutes ses forces (5), avec ses sens aussi bien qu'avec sa raison :

(1) Sonnet 51.
(2) Sonnet 52.
(3) Id.
(4) Sonnet 61.
(5) Voir à l'Appendice, note C.

En mes sens, ô bon Dieu, ma raison fait naufrage (1).

Si l'infâme satire d'un ennemi de Jean Rouxel tua, non pas au figuré, mais bien réellement, sa charmante nièce, elle dut par contre-coup amener dans le ménage de Vauquelin de La Fresnaye des scènes terribles de jalousie ; et il ne me semble pas déraisonnable de fixer à cette date fatale (1575) le sonnet que le poète crut devoir adresser à sa femme, pour calmer sa fierté conjugale justement blessée :

Philanon à Philis disait : Si quelques traits,
Tu vois d'une autre amour ici (2) que de la tienne,
Aussitost de ma foi loyale te souvienne,
Dont alentour de toi tu vois les beaux pourtraits (3)

Car ces vers ont esté pour d'autres pasteurs faits,
Et, premier que jamais, Philis, tu fusses mienne,
Ou bien sont imités de l'amour ancienne,
Qui de soi ne produit aucuns mauvais effets.

Avec ceux (4) qui sont tiens, lis-les, compagne chère,
Et de tels vains propos ne te chaille plus guère,
Puisque tu tiens la clef du secret de ma foy.

L'Amour ne se punit jamais de rude peine,
Quand on se convertit ; — et Dieu plus tost à soy
Qu'une chaste appela la bonne Madeleine (5).

(1) Sonnet 59.
(2) Dans mon livre
(3) Ses enfants.
(4) Mes vers.
(5) *Idyllies*, 64.



C'est le cas, ou jamais, de dire, en rappelant un bon mot postérieur d'un siècle : « Ah ! le bon billet qu'eut ce jour-là madame la lieutenante-générale au bailliage ! »

J'ai fait connaître les trois plus intéressants personnages du drame intime qui se termina à Caen, en 1575, par la mort foudroyante de Geneviève Rouxel.

Quel était le traître du drame ?

M. Eugène de Beaurepaire (1) dit que c'était « un poète incompris, un écrivain dédaigné. » M. Julien Travers dira que « Rouxel et Vauquelin flétrirent le calomniateur, sans révéler son nom », et qu' « il serait impossible aujourd'hui de le découvrir » (2).

Onze ans après la mort de Geneviève Rouxel, Vauquelin prononça, le 10 octobre 1586, devant l'Université de Caen, une harangue *en français* (3) sur ce sujet : *De ne croire légèrement à la calomnie.*

On chercherait en vain dans ce discours assez long le nom du calomniateur, véritable assassin de Geneviève Rouxel ; mais on y voit dépeinte, avec des traits vigoureux, « la Calomnie attrayante et masquée..... qui, sous visage amiable, se pourmène entre les seigneurs, entre les amis, entre les citoyens d'une même cité, accompagnant toujours la maligne et perverse Ignorance, qui est suivie de Haine et d'Envie... »

(1) *Op. cit.*, p. 9 du tirage à part.

(2) *Vauquelin de La Fresnaye*, t. III, p. XLIX

(3) C'était une nouveauté, car toutes les harangues étaient prononcées en latin.

Plus loin, on lit que la calomnie « fait séparer le frère du frère, *l'amoureux de sa mie, la femme de son mari, et, qui plus est, l'ami de son ami.* »

Enfin, Vauquelin nous expliquera assez finement les causes de la calomnie.

« C'est un rapport controuvé par haine et par envie, auquel est foy ajoutée, selon le récit secret qui en est fait, avec telle vraisemblance qu'il ne laisse lieu d'excuse, ni moyen à l'absent, comme il le puisse confuter ni s'en purger... »

Il était difficile à Vauquelin, dans un discours d'apparat, de nommer son calomniateur : il se contente d'attaquer le vice lui-même, laissant à ses auditeurs le soin de désigner par son nom celui que toute la ville de Caen connaissait.

Mais si Vauquelin n'a pas nommé le lâche, je crois qu'on peut trouver son nom en toutes lettres dans les poésies de Jean Rouxel.

Dans le premier livre de ses *Poèmes*, immédiatement à la suite de trois pièces très virulentes : 1° contre un envieux (*in Lividum*) ; 2° contre les calomniateurs (*in Calumniatores*) ; 3° contre l'envie (*in Livorem*), on lit deux épigrammes contre un avocat que Rouxel appelle *orator decretalis*, et *rabula fori*.

Cet avocat, qui était aussi un ivrogne,

. . . . . lymphatus Iaccho. .
Seu tibi nectareus laverit ora liquor.

s'appelait Saint-Remi. — Est-ce par hasard ? N'est-ce pas plutôt avec intention que ces deux épigrammes se

trouvent immédiatement placées après les trois pièces contre l'Envie, les Envieux et les Calomniateurs ? Je pose cette interrogation sans prétendre donner une réponse définitive. Aussi bien vaut-il mieux que le nom de ce vilain personnage soit enseveli dans l'éternel silence (1).

J'ai cru nécessaire d'entrer dans tous ces détails au sujet de la mort prématurée de Geneviève Rouxel, avant de parler des vers que le jeune François Malherbe composa à cette occasion.

Malherbe, à cette date, avait vingt ans à peine. Il

(1) Quoiqu'il en soit, ce calomniateur devait être un jaloux. La situation exceptionnelle qui avait été faite à Rouxel (professeur de droit, en même temps que professeur d'éloquence) avait dû blesser plus d'un concurrent. Dans la troisième de ses harangues prononcées devant l'Université, Rouxel, faiant allusion aux attaques furibondes auxquelles il avait été en butte, dit formellement : « Si j'en cherche la source, je n'en trouve point d'autre que celle-ci, c'est que j'ai entrepris de professer le droit (*fontem si quœrimus, non alium reperiemus : a me juris interpretandi provinciam*). Tant que je n'ai professé que l'éloquence et la philosophie, on n'a rien trouvé à dire contre moi. »

Enfin, dans le *Tombeau poétique* consacré par J. de Cahaignes à son ami, le savant docteur, dans la dernière pièce du Recueil, appellera l'ennemi de Rouxel : « *Pedante babillard* ». Rapprochons *pedante babillard* de *rabula fori*; encore une fois, c'est, nous le craignons, du même personnage qu'il s'agit. C'est lui aussi que Cahaignes (*Oraison funèbre de Rouxel*) nous montre « allant par les carrefours et par les boutiques des artisans, inventant toujours quelque chose pour empescher le cours de son bon bruit et l'appelant (Rouxel) versificateur, poëtastre et picoreur de latin. »

avait été l'élève de Rouxel ; il était donc naturel qu'il essayât de consoler la douleur bien légitime de son maître et de payer son tribut d'hommages aux vertus de Geneviève Rouxel.

Il y a longtemps déjà qu'on savait que Malherbe avait composé des vers sur la mort d'une jeune fille de Caen, dont le prénom était Geneviève. Tallemant des Réaux nous dit dans ses *Historiettes* (1) : « Ses premiers vers sont pitoyables. J'en ai vu quelques-uns, et entre autres une élégie qui débute ainsi :

Doncques tu ne vis plus, Geneviefve, et la mort,
En l'avril de tes ans te monstre son effort, etc.

Dans une lettre datée du 23 mai 1695 (2), Maucroix parle également de cette pièce à Boileau :

« Quoique Malherbe, dit-il, nous assure que *les puissantes faveurs du Parnasse non loin de son berceau commencèrent leur cours*, il est pourtant vrai qu'en plaignant une maîtresse morte il avoit dit :

« Doncques tu ne vis (*sic*), Geneviefve, et la mort, etc. Peut-être ne savez-vous pas cette particularité que feu M. Conrart m'a apprise. »

Maucroix avait le tort de faire de Geneviève la maîtresse de Malherbe et d'estropier le premier vers de l'élégie ; mais il fournissait aux curieux une précieuse indication. C'était évidemment dans les manuscrits de

(1) I, p. 282.
(2) V. *Correspondance entre Boileau et Brossette*, p. 418.

Conrart qu'il fallait chercher les vers que le jeune Malherbe avait consacrés à la mémoire de Geneviève Rouxel. Trébutien, qui voyageait difficilement, ne put aller à Paris feuilleter les papiers de Conrart ; il fit des recherches dans le Catalogue de ce Recueil, publié dans le *Cabinet historique ;* mais ses recherches furent vaines (1). L'érudit conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen, croyant perdue l'élégie qui commence par : *Doncques tu ne vis plus, Geneviève...*, se contenta de donner les vers que Malherbe avait traduits du latin de Jacques de Cahaignes, et que celui-ci avait recopiés dans son manuscrit (2).

Quelques fautes s'étant glissées dans la transcription, faite par Trébutien, des vers latins de Cahaignes et des vers français de Malherbe, nous donnons ici de ces deux pièces une copie aussi fidèle que possible :

IN REPENTINUM OBITUM INGENUÆ VIRGINIS
GENOVEFÆ RUXELLIÆ

Præcipiti Genouefa ruit Ruxellia morte,
Mortis causa latet, speciesque incognita morbi :

(1) Cependant, en cherchant bien, il eût pu trouver cette indication : *Cabinet hist.,* t. XXI, 2e partie, p. 248 : « N° 27 (du t. 21), *Larmes du sieur Malherbe,* p. 277-82 :

Doncques tu ne vis plus, Geneviève, et la mort
En l'avril de tes mois a montré son effort. »

(2) Manuscrit curieux qu'on peut consulter à la Bibliothèque Mancel, à Caen.

Sunt uariæ mentes. Est qui spiracula vitæ (1)
Credit ab ingenti mærore occlusa fuisse,
Hic contra cordis generosi robur, et altum
Inuictumq; malis animū cessisse dolori
Pernegat, ille aliud fingit, vulgatq; per urbem.
Ast ego tam subitæ dirimam certamina mortis.
Dum toto spirat Virgo de pectore Christum,
Mens rapitur cœlo, corpusque abstracta relinquit
Nec remeare potest cœli dulcedine capta
Exosa has tenebras, puræ cupidissima lucis.

Obiit anno 1575 die maii 27

J. DE CAHAIGNES.

Hoc epitaphium sic gallice reddidit Franciscus Malherbe (2)...

Naguere tout a coup un dormir æternel
Serra sous le tombeau Jeneuieue Roussel,
Et presque sans sentir aucune maladie
D'une mort impreueue a nos yeux fut rauie.
Chacun ua discourant d'un penser incertain

(1) J. de Cahaignes avait d'abord écrit :

Sunt uariæ mentes, *et adhuc sub iudice lis est ;*

puis il a effacé le second hémistiche pour le remplacer par celui-ci : *Est qui spiracula vitæ*, commençant le développement renfermé dans les quatre vers suivants, qui ont été ajoutés plus tard par Cahaignes, en marge de son manuscrit.

(2) Une ligne et demie est biffée dans le ms.; mais on distingue encore les mots *præsidiali* et *Cadomi*. Sans doute Cahaignes avait mis en latin « fils de M. F. Malherbe, conseiller du Roi au Présidial de Caen. »



Qu'ell' est l'occasion de ce trespas soudain (1).
Les auis sont diuers. Pour oster ce discord
Je uous raconteray la cause de sa mort.
Tandis que ceste uierge ardentement poussée
D'un feu uraymeut celeste esleue sa pensee
A Christ tant seullement, desdaignant les plaisirs
Ou le mortel assied ses friuoles desirs,
Son ame incontinent de ce corps deuestue
D'ung vol libre et isnel se haussa dans la nue,
Et la affriandee au nectar doucereux,
Se fit sans retourner citoienne des cieulx,
Pour iouir desormais loing de cest ombre obscure
De la saincte clarte æternellement pure.

Franc. MALERBE.

Il restait à mettre la main sur la pièce de vers signalée par Tallemant et par Maucroix. Cette bonne fortune était réservée à un jeune professeur du lycée de Nancy, M. E. Roy, qui, après l'avoir copiée dans

(1) Entre le vers *Qu' ell' est l'occasion,* etc., et le suivant, on lit, dans le ms., cette addition : *Que l'ennuy en est cause. Les aultres à l'ennuy son grand courage opposent.* En marge, on lit encore : *Les uns.*

Il est à remarquer que les rimes masculines et féminines se suivent régulièrement dans la pièce de Malherbe. Il est donc à supposer que Cahaignes, ayant oublié deux vers à rimes féminines dans sa transcription, a essayé plus tard, tant bien que mal (plutôt mal que bien), de reproduire le sens et à peu près la rime.

Je proposerais les deux vers suivants :

L'un s'en va répétant que l'ennuy en est cause ;
Mais un autre à l'ennuy son grand courage oppose.

les papiers de Conrart (1), l'a récemment publiée dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* (2).

On nous saura gré, nous l'espérons, de reproduire ici (3) cette pièce qui, si elle n'ajoute rien à la gloire poétique de Malherbe, doit toutefois nous intéresser vivement, parce qu'elle nous donne sur la société caennaise de la fin du XVI[e] siècle un assez grand nombre de renseignements curieux.

LARMES DU SIEUR MALHERBE.

Doncques tu ne vis plus, Geneviève, et la mort
En l'avril de tes ans a montré son effort (4) :
Doncques il t'a fallu en la fleur de ton âge
Payer à crève-cœur de Charon le naulage (5).
Nous ne te verrons plus, car les sévères cieux,
Nous envyant cet heur, t'ont ôtée à nos yeux ;
Cieux lâchement cruels, si vous aviez envie
D'accourcir si soudain la trame de sa vie,
Pourquoy premièrement la nous montrâtes-vous ?
Ne l'ayant veuë, hélas ! nous n'aurions ce courroux
Qui maintenant fâcheux nos courages bourrelle

(1) T. XXI, p. 277 à 282. La pièce a pour titre : *Larmes du sieur Malherbe.*

(2) 1888.

(3) En rectifiant quelques erreurs échappées à la diligence de M. E. Roy.

(4) Le ms. de Conrart donne *mois* : il faut évidemment remplacer *mois* par *ans*.

(5) *Le naulage*, ce que l'on paie pour passer l'eau.

De nous voir éloignez d'une chose si belle ;
Ou bien, si du Destin la fatale rigueur
Nous réservoit, hélas ! ce désastré malheur
De la perdre si tost, que ne l'aviez-vous faite
De vos rares vertus moins richement parfaite ?
Notre ennuy seroit moindre, et de sa triste mort
Nous n'aurions un regret si cruel et si fort ;
Et, peut-estre, un bref temps briseroit la carrière
Des pleurs qui jour et nuit moüillent nôtre paupière.
Mais, las ! vous lui avez prodigué tout vôtre heur,
Pour faire, en nous l'ôtant, croître nôtre douleur,
Et, afin que des ans la course entresuivie
Ne vît jamais cesser nôtre peine infinie.
Cieux, vous avez mal fait en voulant par sa mort
Nous affliger ça bas ; vous vous estes fait tort !
Car ceux qui regardans la noble architecture
De ce bien-heureux corps, admirans la nature
Des astres, et de vous la puissante grandeur,
Ores estans privez d'un si rare bonheur,
Avec mille soupirs que la juste colère
Leur tire des poulmons, pleurent nôtre misère,
Accusans vôtre orgueil d'avoir si tost défait
Ce que si riche et beau vous mesmes aviez fait ;
Et n'y a rien en quoy désormais on contemple
Vôtre hautain pouvoir, puisque le seul exemple
Où de tous vos présens le trésor amassé
Reluisoit, est par vous maintenant effacé.
Tant de rares faveurs, tant de grâces honnestes,
Tant de sages vertus, tant de beautés parfaites,
Qui eussent alenty d'un tigre le courroux,
Ne vous ont pu mouvoir à lui estre plus doux !
Las ! nous avons perdu des filles l'outrepasse,
Des neuf Muses la muse et des Grâces la grâce !
Géneviève Roussel, Géneviève, l'honneur

De ce cercle et de Caen la perle et le bonheur (1),
Las ! Géneviève, hélas ! ta beauté tant exquise,
Vaine contre la mort, sous terre a esté mise !
Cette virginité que si soigneusement
Tu avois défendue encontre maint amant,

(1) *De ce cercle.* Probablement de la savante autant qu'aimable société qui se réunissait chez le professeur J. Rouxel.

Je me demande toutefois s'il ne faut pas lire :

Géneviève Roussel, Géneviève l'honneur
De la Cercle, et de Caen la perle et le bonheur.

La Cercle, à Caen, était la prairie comprise dans une presqu'île formée par un bras de l'Orne, dans l'endroit occupé aujourd'hui par la Gendarmerie, les Bains et Lavoirs et le Pavillon des Sociétés Savantes. Voici ce qu'en dit Ch. de Bourgueville dans les *Recherches et Antiquités de la ville de Caen* (1588), édit. de 1833, p. 6 et suiv. :

« .....La Cercle, qui est une plaisante isle et lieu de récréation appartenante aux frères Jacobins..... C'est là que les habitants et jeunesse se pourmenent, prennent plaisir à la saison du Printemps et de l'Esté, mesmes les escoliers de l'Université, les uns à sauter, luiter, courir, jouer aux barres, nager en la rivière qui... enclost, tirer de l'arc, et prendre toutes honnestes recreations ; *comme aussi font les damoiselles, dames et bourgeoises*, à y estendre et secher leur beau linge, duquel lesdictes prairies sont aucunes fois couvertes qu'elles semblent plustost blanches que vertes. Et au jour des festes, après le souper, s'y assemblent les grandes compagnies, *tant de seigneurs, officiers, dames, damoiselles, bourgeoises*, en nombre de trois à quatre mille personnes, qui s'y pourmenent par trouppes, pour y avoir leur plaisir et recreation et voir les passe temps qui s'y font, mesmes sur les ponts entre lesquels y a une spacieuse chaussée haute eslevée comme un pont, au milieu de deux prairies, de longueur de trois cents cinquante marches et de largeur de trente par l'un des bouts du costé du

N'a seu vaincre la Parque, et de ce beau trophée
La sale de Pluton est ores étoffée :
Lieu horrible, et vraiment indigne de loger
Ce trésor qu'icy bas tu avois eu si cher !
Ce lut, qui sous tes doits d'une douce harmonye

pont, et de l'autre de cinquante, pavée par l'un des costez, et de l'autre un long et large pourmenoir pour faire piquer, voltiger et dresser les chevaux, au contentement et plaisir des plus grands et apparens officiers et citoyens..... »

. . . .

« Le plus grand plaisir qui se trouve en telles assemblées, c'est qu'en ce beau Printemps vernal l'on y oit le chant et ramage mélodieux des rossignols qui fleuretissent, fredonnent et dégoissent dedans ceste Cercle et jardins prochains, rapportants par leur chant la memoire de l'histoire de Philomèle..... lesquels rossignols se animent davantage sur les arbres de ceste Cercle en l'armonie des cornets, fleustes, violons, luts, guiternes, mandores, chants de musique et tabourins qu'ils y oyent par intervalle sur la rivière, dedans aucunes petites barques et gondoles qui y flottent pour le plaisir des jeunes hommes, qui jettent des fusées en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner recréation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles et du peuple, qui se pourmènent en ces prairies, chaussées et ponts. Et j'ose dire et asseurer que les plus excellens peintres, encores qu'en leurs traits ils imitassent Zeuzis et Apelles, ne pourroyent rapporter en tableaux de plus plaisans et agreables paisages (quelques faints qu'ils les peussent pourtraire) que le naturel qui se voit et apperçoit, tant par ces prairies que dessus ceste ample et longue chaussée, et pont Sainct Jacques : car aussy il se faut bien persuader et croire que, aux festes de ce beau Printemps et saison d'Esté, les dames, damoiselles, bourgeoises et jeunes hommes n'oublient rien de ce qui est propre pour bien se parer et monstrer. »

Malherbe n'a-t-il pas voulu dire que Geneviève Rouxel était

Charmoit des écoutans et les yeux et l'ouyë
Pendu ores au croc, triste et muet se deut (1),
Et plus sous autre main fredonner il ne veut ;
Il se couvre d'ordure, et l'araigne ventreuse (2)
Ourdit tout à l'entour une toile poudreuse.
Tes beaux yeux d'où l'Amour épuisoit mille dars (3),
Mille traits, mille feux et mille attraits mignars,
Pour poindre tout d'un coup, blesser, brûler, attraire
Celuy qui fou osoit attendre leur lumière,
Desséchez sous la lame, au lieu de leur splendeur,
Sont or' enveloppez d'une sale noirceur.
Ta bouche, dont le miel d'une douceur exquise
Distilloit odorant, confit en mignardise (4),
A cette heure a perdu ce qu'elle avoit de beau,
Son sucre et son parfum, hôtesse du tombeau.
Ce tant pudique sein, cette main blanchissante,
Ces piés, qui, en hyver, faisoient dessous leur plante
Naître un émail luisant de fleurons bigarrez,
Flétrissent maintenant, au sépulcre serrez.

la reine de l'aimable société qui prenait ses ébats dans « la Cercle ? » Il me semble que Jean Rouxel fait allusion à ce lieu enchanté, lorsqu'il dit, dans son *Elégie* :

Hortule, dic, quonam cultus abiere priores ?
Dic, flos arboreis decidit unde comis ?
Anne tuæ mecum Genovefæ funera luges,
Conscius arcanæ qui modo mentis eras ?
Sic est, et domina nuper qui stante virebas,
Nunc quoque, cum domina morte rigente, riges.

(1) *Se deut*, se lamente. — Voir l'élégie de Jean Rouxel : *Sordet ebur*, etc.

(2) M. E. Roy a lu *vinteuse;* je crois qu'il faut lire *ventreuse*, épithète qui convient bien à l'araignée.

(3) Je mets *épuisoit*, au lieu d'*épuise*.

(4) Je remplace *odireux*, qui n'a pas de sens, par *odorant*.





Et, bref, plus entre nous ne reste aucune trace,
Fors un bruit glorieux de ta première grâce.
Géneviève n'est plus, et s'en allant d'icy
N'a rien laissé de soy qu'un ennuyeux soucy.
Géneviève, avec toy morte est la gentillesse,
Morte est toute vertu, morte toute liesse ;
Et tout ce que ça bas nous avions de plus beau,
Pour ne vivre après toy, t'a suivie au tombeau.
Les Muses avec toy, Géneviève, vécurent,
Les Muses avec toy, Géneviève, moururent !
Ta mère s'attendoit qu'ell' verroit quelquefois (1)
Ton chaste cœur rangé sous les nocières lois :
Plût à Dieu qu'ainsy fût, et que la destinée
Se fût, hélas ! vers toy d'un plus doux œil tournée !
Nous eussions veu Hymen en habillement blanc,
D'agraffe retroussé bravement sur le flanc,
D'une verte guirlande environner sa teste,
Et marcher le premier à célébrer ta feste.
Tu fusse allée après, et cent Cupidonneaux,
Bas-branlans à l'entour leurs peinturez cerceaux,
Eussent deçà delà, à secousses tremblantes,
Éventé mollement tes tresses ondoyantes.
On n'eût rien entendu parmi les carrefours
Que les jeux de Cypris, des Grâces et d'Amours.

(1) Ces vers et les suivants sont imités de l'élégie de J. Rouxel :

In (ejusdem) Genovefæ Ruxeliæ obitum

O quanto melius festæ solemnia tædæ.
Quam vitæ canerem stamina rupta tuæ !
Processisset Hymen serto redimitus ad aram,
Movissetque suas, igne micante, faces.
Ipsa corónatis exisses compta capillis....

Nous mettons *qu'ell'* au lieu de *qu'elle ;* avec *qu'elle,* le vers serait faux.

Lors, j'eusse, accompagné de tant d'autres poètes,
De meurte couronné, dit mille chansonnettes (1),
Criant : Hymen ! Hymen ! L'Apollon que je sers
M'eût lui-même soufflé en la bouche les vers.
Mais la Parque qui porte à nos ayles envie,
Ensemble a dérobé nôtre espoir et ta vie.
La cruelle ennemie, au long crin couleuvreux,
Sur la rive du Styx, d'un flambeau noir-fumeux,
Célèbre ton noçage, et toute la liesse
Que nous nous promettions est changée en tristesse.
Caen, qui, en te perdant, a perdu son soleil,
Mène, désespéré, un lamentable deuil.
Ta mère, de douleur étrangement frappée,
S'aigrit contre les cieux qui ne lui ont couppée
Sa trame avec la tienne, épuisant son cerveau
En un ruisseau de pleurs pour ton trépas nouveau.
El' perd tout sentiment, car elle est si marrie
Que plutôt que son deuil voudroit finir sa vie ;
En sorte que vers toy sa loyale amitié,
Depuis que tu mourus, est creüe de moitié (2).
Ta sœur, que tu laissas icy-bas languissante
Sous le faix ennuyeux d'une fièvre tremblante,
Comble son mal de pleurs, et son accès fiévreux
Bien moins que ton trépas lui semble douloureux ;
Sans cesse remplit l'air d'une triste querelle,
Nommant le ciel cruel, toute étoile cruelle,
Cruelle la fortune, et sa forte langueur
Depuis que tu es morte a doublé de vigueur.
ROUSSEL, ton oncle, honneur de la Muse romaine,
Accusant du Destin la fierté inhumaine,

(1) *Meurte*, myrthe.

(2 Nous mettons *creüe* au lieu d'*acreüe*, ce qui donnait au vers une syllabe de trop.



Pleure si tendrement, que ses doux-plaignans vers,
(Si une âme pouvoit retourner des Enfers),
Réveilleroyent ton somme ; et sa Muse, d'envie,
En dépit de la mort, te redonroit la vie.
VAUQUELIN, du Sénat le premier ornement,
Qui du flot caballin a bu si largement (1),
Triste de ton départ, a ta tombe enrichie
Des plus riches présens de sa docte poësie (2).
Ton FÈVRE (3), et ton FANU (4), et ton MALHERBE aussi,

(1) Lire *caballin* au lieu de *cabulin*, qui n'offre aucun sens. Cf. Perse : *Me fonte labra prolui caballino.*

(2) Prononcer *poïsie.*

(3) Ton *Fèvre.* — C'est sans doute Gui le Fèvre de la Boderie, qui depuis travailla, en Hollande, à la fameuse Bible polyglotte dite d'Arias Montanus. Il a composé aussi des poésies. Il mourut en 1598. Vauquelin consacra à la mémoire de son ami une pastorale, où l'on peut lire ces vers :

...Fevre, nostre Orphée, vn second Arion,
Qui vainquit les chansons de Line et d'Amphion,
Qui chantant fist venir aux chesnes des oreilles
Pour ouïr de ses chants les divines merveilles, etc., etc.

(4) *Fanu.* Il y eut deux poètes de ce nom, Michel et son fils Etienne. — Michel Fanu (ou Le Fanu), avocat, composa un poème hendécasyllabe sur l'antique origine du droit. Etienne, avocat comme son père, a également composé des vers latins. Voici ce que dit des deux Le Fanu Antoine Halley, dans son poème intitulé *Cadomus* :

Causidicum par grande loquar, natumque patremque
FANUTIOS ; geminum caput iisdem et laurus obumbrat,
Collecta in gemini sacrato vertice montis,
Phœbus ubi vates æterna fronde coronat.

Il s'agit ici du père, Michel Le Fanu, mort le 13 janvier 1576. Cahaignes a composé son épitaphe (ms. de la Bibl. Mancel).

Qui portent pour ta mort un extrême souci,
R'animent ton beau nom, de la vive peinture
De leurs soupirans vers, hors de ta sépulture.
Voilà, voilà comment, Géneviève, icy bas
Tout est rempli de deuil pour ton triste trépas !
Or, Géneviève, à Dieu ! puisque la destinée
T'a loin de cette terre en plus biau lieu menée !
La sucrée Ambroisie et le nectar miéleux
Repaissent désormais ton trépas bien heureux !
A Dieu donc, Géneviève, et si tu as chérie,
Tandis que tu vivois, ma Muse, je te prie,
Reçois ces vers à gré qu'à tes cendres j'appans,
Et mes cheveux couppez que sur toi je répans,
Fâché de te survivre. Ainsi toujours fleurisse
Sur tes os le jasmin, l'amarant, le narcisse,
Le tim, le serpolet et la pourprée fleur
Qui prend du sang d'Adon le suc et la couleur (1) !
Le prophète laurier y croisse, et le lyerre
De ses bras tortuëux étroitement t'enserre,
Afin qu'à l'avenir ton nom victorieux
Du malheur de la mort, malgré les envieux,
Erre de Thule en Bactre, et d'une aîle légère
Des siècles enpennez devance la carrière !

(1) Lorsqu'Adonis fut blessé mortellement par le sanglier, les gouttes de son sang teignirent en rouge les roses, qui jusque-là étaient blanches.



APPENDICE

NOTE A.

(Page 10, note 3.)

Voici la suite du récit qu'on peut lire dans l'*Inventaire* de l'abbaye de Troarn :

« . . . . . Pendant que ces abominables faisoient ces sacrilèges, Pierre Ouardel, de Caen, fit abattre quantité de bois de fustaye dans lad. abbaye, lequel ensuite il fit enlever. Comme la menuiserie des chaires du chœur estoit des plus belles, Philippes Moray, Fabien Mourot, Merix Liedos de Trouar et autres rompirent, brisèrent et emportèrent lesd. chaires, brisèrent les vitres, arrachèrent le fer des huis et fenestres de l'église, des maisons de lad. abbaye.

Martin Vidie, dit Brourcy (?), Robert Renier, dit Pain-Mollet, serrurier de Caën, et autres découvrirent la tour qui estoit couverte de plomb, le prirent, emportèrent l'horloge et une des grosses cloches, abbatirent les cloches de Troüar (1) avec plusieurs ferailles et ustensiles qu'ils emportèrent.

Enfin ces insolens et abominables ne laissèrent dans lad. abbaye ny meubles qui estoient en grand nombre et fort précieux, ny vivres, ny provisions dont elle estoit bien garnie, ni vitres, ni portes, ni ferrures, ayant tout ruiné et

(1) Les abbé et la pluspart des religieux s'estoient enfuis et avoient abandonné ladite abbaye.

mesme demoly et abbatu les cloistres. Qui voudra voir la rage de ces désespérez en toute son estendue, lise les Mémoires et Informations et autres Procedures faites contre eux, qui suivent.

Ces informations sont du 27 septembre 1563, cotte B.

Copie des dittes informations sous la mesme cotte B.

Décret d'adjournement personnel de la plupart de ces impies, du 27 mars 1563, cotte C.

NOTE B.

(Page 16, note 1.)

§ I.—J. DE CAHAIGNES : *Elogiorum Civium Cadomensium centuria prima.* Cadomi, ex typographia J. Bassi, 1609.

Elog. VI. *Guielmus Ruxelius.*

..... « Genovefa, Musarum sacris operata, Elogiis et Epitaphiis jure fuit honorata : nec enim qui calamum in manu habent, pati debent eorum qui literarum amore flagrarunt, memoriam occidere. Pro mea parte hunc ei literarium Tumulum confeci :

ÆDITVVS.

Accede, Viator. Genovefa Ruxelia sub hoc saxo jacet. Lapsus sum. Genovefæ Ruxeliæ cadaver sub hoc saxo jacet, Volo te scire quæ fuerit Genovefa Ruxelia, cujus cadaver sub hoc saxo jacet. Virgo fuit oris specie, cultu corporis, morum lenitate commendata. Præter artes puellares, voci nervos et nervis vocem sociare docta. Assidua Gallicorum librorum lectione non mediocriter erudita. In

rithmis gallicis modulandis exercitata. Nuptias quamvis honorificas aversata. Virginei decoris nunquam oblita. In ætate florente subita morte correpta. Satis tamen temporis ad animam Deo commendandam nacta. In hoc sacello tumulata. Variis carminibus honestata. Causa tam subitæ mortis quæsita, varieque vulgata. Non alia tamen (1) quam quæ ab Jacobo Cahagnesio medico fuit, hoc Epitaphio, quod grandiusculis literis insculptum vides, explicata. *Lege.*

Præcipiti Genovefa ruit, etc. (voir page 34).

Viator, hoc te volebam scire et legere. Cœptum iter perge.

§ II.—*Joannis Ruxelii poemata,* Cadomi, A. Cavelier, 1636.

D. IMMORTALI S.

Genovefæ Ruxeliæ, virgini honestiss. familia natæ, incredibili quadam ingenii gloria, eximia et prope divina in poeticis et musicis facultate, virtute, constantia singulari, suavissimis moribus, pietate summa, liberali forma, insigni pudicitia præditæ: quæ, cum annos XXIV nata, eo usque a nuptiis abhorreret, ut ad eas nullis amicorum precibus, nulla procorum commendatione invitari posset, eumque jam animum a rerum humanarum cogitatione ad cœlestis sapientiæ studium traduxisset, repente venia prius delictorum petita, in matris charissimæ complexa extremum vitæ edidit spiritum, Joan. Ruxelius patruus

(1) Dans la plaquette de G.-S. Trébutien, les mots *tam subitæ,* jusqu'à *quam quæ,* ont été omis.

multis cum lacrymis posuit. Id. Junii M. D. LXXV a Christo nato, uno post ipsius virginis obitum mense.

Vixisti Christo, vixisti, virgo, Camœnis :
Teque vetat Christus, teque Camœna mori.

§ III. — *In ejusdem Genovefæ Ruxeliæ obitum.*

ELEGIA.

. . . .

Stamina spesque simul præcidit ferrea nostras
Atropos, heu ! nostris insidiosa bonis.
At ne fila tuæ vellent præcisa juventæ,
Debuerant tetricas multa movere Deas,
Frontis honos, juvenile decus, pergrata venustas,
Ardua mens, virtus, multus in ore lepos.
Gratia nascentes triplex exceperat artus,
Finxerat et blandis ora tenella sonis.
Certatim doctæ tulerant tibi dona Sorores,
Hæc dederat dono barbiton, illa lyram ;
Hæc sistra, hæc curvæ facilem testudinis usum,
Æraque tinnitus grata sonore sui.
Plura tibi dederant, dederant quoque carmina nervis
Jungere, sed noster qualia Phœbus amet.
Quis, rogo, collectas tot in uno corpore dotes,
Quis tot opes potuit non adamare tuas ?
Quid mirum tua si peteret connubia pubes,
Præcipua, pubes, nobilitate proci ?
Id mirum, nullo tenerum tibi pectus amore,
Te thalami nulla conditione capi.
Quam tu cumque toro legem nuptura dedisses,
Prona fuit legem turba subire datam.

. . . .

At nulla fueras tu nubere lege parata :
Visum erat integra virginitate frui.
Aut tu Palladiis fallebas tempora curis,
Aut te Pieridum sollicitabat amor.
Aut etiam celebrans sacri penetralia templi,
Supplice placabas Numina sancta prece.
O quoties fœdus verbis affata petentes,
Quod petitis, dixti, fœdus id alter habet :
Pectora nos Christo, Christo sacravimus annos,
Jam nulla est nobis libera parta fides.
His insigne decus tuleras castæque, piæque
Mistus erat summa cum pietate pudor.

. . . .

Siccine perculsa es violenti turbine fati,
Dum viridis gaudet vere juventa suo ?
Sic flos vere suo, quam foverat ante Favoni
Mitior aura, Noto discutiente, perit.
Flete, graves casus, o mecum flete, Camœnæ,
Vestraque nescio quid flebile plectra sonent.
Occidit illa, decus, Virgo Ruxelia, vestrum
Ante decus, vestri nunc dolor, illa chori.
Illa quidem moriens plectrum citharamque relinquit :
Ista sed a dominæ funere muta silent.
Sordet ebur domina quod pertractante nitebat,
Et squalent turpi fila canora situ.
Vixerunt tecum cantus, o Virgo, lyræque,
Et tecum cantus, Virgo lyræque jacent.
O vos, Orneides lacrymas quoque fundite Nymphæ,
Si docto vestras pectine mulsit aquas.
Hortule, dic, quonam cultus abiere priores ?
Dic, flos arboreis decidit unde comis ?
Anne tuæ mecum Genovefæ funera luges,
Conscius arcanæ qui modo mentis eras ?
Sic est, et domina nuper qui stante virebas,

Nunc quoque, cum domina morte rigente, riges.
At vos, ô vates, Heliconis gloria nostri,
Numine docta quibus meus agitante calet,
Pergite fatales ulcisci carmine Parcas,
Pergite, sunt vestro fata petenda stylo.
Justa velut rupta pro virgine bella movete,
Libera jam vestra virgo resurget ope.
Est vestrum gelidis animas revocare sepulchris,
Atraque victrici ferre trophæa manu.
Hanc operam præbete mihi, præbete, puellæ,
Si qua est illius gratia, si qua mei.
Vos mihi, vos ipsi faciles junxere Camænæ,
Illam communis Musa, genusque mihi.
Jamque meas supplete vices, date carmina busto,
Quæ dare me pietas officiumque jubent.

. . . .

§ IV. — *Ejusdem Genovefæ Manes.*

(C'est Geneviève elle-même qui parle.)

. . . .

Atqui nulla meum silebit ætas
Nomen, donec erunt novem Sorores,
Donec FRAXINEUS legetur, unus
Instar FRAXINEUS novem Sororum,
Qui me non sinit interire totam.

. . . .

Atque ut lacrymulis inanibus me
Quod defletis adhuc fero gravate,
Sic gratas mihi pendit ille pœnas,
Gratas inferias, piaculumque,
Qui me proscidit ore virulento,
Et probro sceleratus enecavit.
Jam jam namque juvat videre ut illum

Ultrices agitent Deæ, suisque
Admotis facibus premunt ubique.
Non si opprobria millies recantet,
Sint illi Furiæ minus molestæ,
Donec ad laqueum miser redactus,
Alte pendeat, aut meum sepulchrum,
Cum sese jugulaverit, cruore (1)
Vecors imbuat, exitus scelestum
Hic illum manet, hæc potest vel una
Læsis victima Manibus placere,
Hæc placare potest vel una Manes.....

§ V. — *Ad Apollinem.*

Huc, o Delie, chartulasque nostras
Quas docto cineri damus tuere.
En qui pectora clanculum momordit
Casti plena pudoris, imbuitque
Tabe lacteolas sua papillas,
Heu, nostris inhiat minax tabellis.
. . . .
Sorex improbulus cava e latebra
Nostris insidias struit tabellis :
Hunc tu cæde stylo, terasve planta,
Qui sic pectora clanculum momordit
Casti plena pudoris, imbuitque
Tabe lacteolas sua papillas,
Qui nostris inhiat minax tabellis...

(1) Ce n'est pas la douce Geneviève qui parle ici ; c'est son oncle, toujours irrité (et à juste titre) contre l'infâme calomniateur.

§ VI. — *In Calumniatores.*

Siccine multiplici te, bellua, fronte, sed expers
Mentis, multiplici passim proscindere lingua
Fraxineum, quo non meliorem sole recenti
Prima dedere solo melioris secla metalli?
Tun' vatem innocuum probri dictasse pudendi
Carmen, ais, festæ solvat quod fœdera tædæ,
Concordesque mala committat fraude jugales?
Quis furor hic, ut quo toties connubia vate
Conciliarit Amor, toties Hymenæus amantes
Junxerit, is subito pacis jurata maritæ
Otia criminibus penitus convellat iniquis?
Sic legum vindex, scelerumque gravissimus ultor,
Sic custos pacis notus? Sic denique nota
Ingenuum nunquam fucata modestia vultum?
. . . .

Plus loin, J. Rouxel s'adressant à Dieu

... Qui res hominum justis moderatur habenis...

ajoute :

Si mens Fraxinei simplex et nescia fraudis
Nota tibi, si vim nulli molita nefandam,
Nec læsit quemquam petulanti pagina versu,
Si pietas, si Musa tibi est, Pater Optime, cordi,
Reprime mendacis lethalia toxica linguæ,
Immeritumque caput petitur quod omnibus unum
Assere, livorique tua bonus eripe dextra.
Huc, Pater, ætherea divinum lumen ab arce
Profer, ut obscuris pura rumoribus urbe

Conspicua veri se gloria vertice tollat
Jam reus agnoscat carmen crimenque, precatus
Flagitio veniam, jam duro compede vinctus
Mœreat; infami jam jam lictore trahatur,
Jam cervice luat; contraque innoxius omni
Liber ab invidia vates exultet ovanti
Lætitia, insultetque malis queis conscius horror
Pectora concutiet, turpis pudor ora notabit...

§ VI. — *In Lividum.*

Lingua riget, coeunt malæ tibi, lurida plumbo
  Labra, supercilium pendula ruga trahit;
Et torvum grandi late conduntur in alveo
  Lumina, et in toto luteus ore color.
Quin tibi dilatant patulos convitia rictus
  Quale furor rabidi torserit ora canis.
Deformata forent liventi cætera tabo,
  Forte sed objectu palla (1) recincta tegit.

§ VII. — A l'envieux de M. Rouxel.

Sais-tu bien qu'il y a, Pedante babillard,
Tu pourras bien jetter ton envieux regard
Vers ce Tombeau sacré à l'heureuse memoire
De Rouxel, le mignon des filles de Memoire;
Il t'est, il t'est permis de regarder ces vers,
Sus lesquels son renom vole par l'univers;
Et s'il te semble bon, soule-toy de l'envie;
Mais si tu te cheris le repos et la vie,

(1) *Palla* peut se traduire par robe d'avocat. Cf., p. 110, les épithètes *orator decretalis*, et *rabula fori*.

Retien le noir venim qui enrouille ton cœur,
Et que tes sots mesdits ne touchent son honneur.
Autrement tout soudain l'escadron des avettes
Qui verse le miël dans la bouche des poetes,
Sortant de ce Tombeau, d'un poignant esguillon
Vengera du defunt la memoire et le nom ;
Et peut estre fera ta deffortune egale
Au miserable sort du malheureux Bupale.
Livor post fata quiescat (1).

NOTE C.

(Page 28, note 5.)

Vauquelin de La Fresnaye dira encore (*Amours chastes*, sonnet 56) :

..... A bien te voir lorsque j'ose tascher,
Ma veüe est éblouie et mon âme captive.....
.. .. Je ne puis tenir autre langage
Que des rais et des feux sortant d'un beau visage
Qui m'aveuglent les yeux et me brûlent d'amour.

Mais, parmi les sonnets qui nous semblent avoir été adressés à Geneviève Rouxel par Vauquelin de La Fresnaye, le plus curieux est assurément le sonnet 66.

Le poète dit à celle qu'il *veut aimer chastement*, qu'en admirant ses perfections, il admire le grand Dieu dont elle est la terrestre image :

(1) (J. de Cahaignes : *Le Tombeau de M. Rouxel*. Caen, 1586, p. 112). — Il est facile de voir que l'envie n'avait pas désarmé, et que le calomniateur de Geneviève poursuivit l'oncle jusqu'après la mort de sa nièce.



Vous aimez Dieu, Madame, et je n'aime rien tant
Que me rendre tout sien par jeusnes et par veilles,
Recherchant ses bontez ainsi que les abeilles
Vont le sucre des fleurs au printemps suçotant.
   En cet ample univers, je ne trouve pourtant
Chose où se montrent mieux ses œuvres non pareilles
Qu'en vos perfections, du monde les merveilles,
Qu'admire un bel Esprit d'esprit au ciel montant.
   Donques vous admirant, j'admire aussi, Madame,
Ce grand Dieu qui dans vous a mis la sainte flamme,
Qui me brûle partout avec tant de rayons
   Qui parent vostre chef d'une belle couronne
En langues s'estendant, telle que nous voyons
Celle qui de nos Saints le beau chef environne.

Nous nous garderons bien de comparer Vauquelin de La Fresnaye au Tartufe de Molière : nous devons pourtant constater que l'ami d'Orgon tient à peu près le même langage à Elmire (acte III, sc. 3) :

L'amour qui nous attache aux beautés éternelles
N'étouffe pas en nous l'amour des temporelles.
Nos sens facilement peuvent être charmés
Des ouvrages parfaits que le Ciel a formés.
Ses attraits réfléchis brillent dans vos pareilles ;
Mais il étale en vous ses plus rares merveilles.
Il a sur votre face épanché des beautés
Dont les yeux sont surpris et les cœurs transportés ;
Et je n'ai pu vous voir, parfaite créature,
Sans admirer en vous l'Auteur de la nature,
Et d'un ardent amour sentir mon cœur atteint
Au plus beau des portraits où lui-même s'est peint.

PIERRE ET NICOLAS FORMONT

Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur à Paris

Par Charles JORET,

Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, membre correspondant de l'Académie.

Depuis la Réforme, les relations politiques de la France et de l'Allemagne ont pris une importance qui n'a fait que grandir pendant deux siècles. Les troubles qui accompagnèrent cette révolution religieuse, les guerres qui la suivirent ou en furent la conséquence, amenèrent entre les princes allemands et les rois de France des alliances nombreuses et répétées. L'intervention des premiers, pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle, dans les affaires de notre pays, eut sur la marche des événements une influence considérable. Elle contribua, non moins que celle d'Élisabeth d'Angleterre, au triomphe de Henri IV. Les choses changèrent au siècle suivant. Menacés par la maison d'Autriche, les princes d'Outre-Rhin cherchèrent à leur tour l'appui de la France. Il ne leur fit pas défaut. La

part que prit Richelieu à la guerre de Trente Ans arrêta les progrès de la puissance des Habsbourg, et le traité de Westphalie, conclu par l'habileté de nos diplomates, arracha l'Allemagne à la tutelle de l'empereur, mais elle la soumit à la prépondérance française. La plupart de ses princes devinrent les clients et les pensionnaires de Louis XIV. La formation de la Ligue du Rhin, dans laquelle la France ne tarda pas à entrer, accrut encore notre influence en Allemagne.

La guerre de Dévolution empêcha, il est vrai, le renouvellement de cette ligue, et la guerre de Hollande, qui éclata bientôt après, amena même une rupture momentanée entre la France et une partie des princes germaniques; mais le traité de Nimègue mit un terme à ces divisions de la politique, et les relations, un instant interrompues entre ces princes et Louis XIV, furent bien vite renouées. A peine la paix avait-elle été conclue, qu'on les vit accourir à Versailles et s'empresser à la cour du grand roi. Une lettre de l'ambassadeur de Brandebourg, du 14-24 janvier 1681 (1),

(1) *Acta des kön. geheimen Staats-Archives*, *betreffend des Kurf. Gesandten* EZECHIEL VON SPANHEIM *Mission am französischen Hofe*. R. XI, vol. II, 1681, fol. 162 : « Mardi au soir, 21 du courant, l'on donna pour la première fois le grand Ballet ou Triomphe de l'amour... Mme la Dauphine en fut et s'en acquitta avec l'applaudissement de tous les assistans, parmi lesquels il y avait divers princes de l'empire qui se trouvent présentement icy, comme S. A. S. le marquis d'Anspach, le second prince du duc de Hanovre, un prince de Wirtemberg, un autre de Holstein..., qui la plupart furent placés avec les ambassadeurs et ministres étrangers. Le duc de Meckelbourg, qui est aussi à Paris, ne s'y trouva pas. »

parle de cinq princes allemands qui se trouvaient alors en même temps à Paris. L'année précédente, le fils aîné du duc de Hanovre s'y était également rendu (1), et sa mère, la duchesse Sophie, y était venue dès le mois d'août 1679 et y avait reçu l'accueil le plus empressé (2). Cet accueil se comprend. Tante de la seconde duchesse d'Orléans, Élisabeth-Charlotte, alliée aux Condé par le mariage de la fille de son frère, Édouard, avec le duc d'Enghien, sœur enfin de Louise-Hollandine, abbesse de Montbuisson, elle était en France entourée des siens.

Tous les princes allemands ne vinrent pas ainsi rendre visite à Louis XIV ; mais ceux qui ne quittèrent pas leurs États n'en furent pas en relations moins étroites avec le grand monarque. Le mariage de l'électeur de Bavière, Ferdinand-Marie, avec Adélaïde de Savoie, avait gagné ce prince à la politique et ouvert ses États à l'influence de la France (3). A l'autre extrémité de l'Allemagne, Louis XIV eut aussi un allié dans l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, le fondateur véritable de la grandeur de la Prusse, dont nos rois eurent l'imprudence de favoriser l'essor et le tort de ne pas pressentir la redoutable rivalité.

(1) Lettre de Spanheim, du 10-20 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol 131.

(2) Voir sur ce voyage le curieux récit de la duchesse Sophie. *Memoiren der Kurfürstin Sophie von Hannover.* Leipzig, 1879, in-8°, p. 114-131.

(3) *Jahrbuch für Münchener Geschichte.* München, in-8°, IIer, Jahrgang (1889), p. 185.

Les rapports intimes de la maison de Brandebourg avec la France remontent à la seconde moitié du XVIe siècle. Le margrave Jean-Georges vint alors étudier à Saumur, le sanctuaire à cette époque du protestantisme français ; ce fut là qu'il fut instruit dans la religion réformée et qu'il fit sa première communion (1). Son successeur, Joachim-Sigismond, oncle de Frédéric-Guillaume, fit aussi ses études en France, mais à Sédan, et il s'y forma sous le célèbre duc de Bouillon (2). Ce ne fut pas dans notre pays, mais en Hollande, que Frédéric-Guillaume passa une partie de sa jeunesse ; il n'en subit pas moins l'influence de notre civilisation. Arrivé d'ailleurs au pouvoir pendant les dernières années de la guerre de Trente Ans, il fut obligé de graviter dans l'orbite de la France. Il n'entra pas, il est vrai, dans la Ligue du Rhin, formée sous les auspices de Mazarin, mais il fit, en 1664, un traité particulier d'alliance avec Louis XIV (3). Désireux, à la veille de la guerre de Dévolution, de s'assurer la neutralité bienveillante des princes allemands, Louis XIV les accablait de prévenances ; Frédéric-Guillaume surtout fut comblé. Au mois de janvier de l'année 1666, l'électrice (4) reçut, de la part du généreux monarque, un riche « ameublement de velours vert, en broderie d'or

(1) Erman et Reclam, *Recherches sur l'histoire des réfugiés français en Prusse*. Berlin, 1782-94, in-8°, vol. III, p. 21.

(2) Erman et Reclam, *op. laud*, vol. III, p. 22.

(3) Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. Paris, 1845, in-8°, vol. II, p. 20.

(4) Louise-Henriette de Nassau, première femme de Frédéric-Guillaume et mère de Frédéric Ier.

et d'argent », avec une « tenture de tapisserie de laine et soye, rehaussée d'or » (1).

Ces présents du grand roi retinrent l'Électeur de Brandebourg dans l'alliance de la France jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, mais ils ne l'empêchèrent pas de se déclarer contre Louis XIV pendant la guerre de Hollande. En 1672, il s'allia, ainsi que les princes de Brunswick, avec Léopold, effrayé des progrès des armées françaises, et fut un de nos adversaires les plus redoutables. Il refusa longtemps de faire la paix et ne consentit à négocier que quand il se vit abandonné de l'empereur, qui avait conclu séparément un traité avec Louis XIV. Après bien des hésitations, Meinders fut enfin envoyé à Paris, et le 29 juin 1679, il signa, au nom de son maître, la paix de Saint-

(1) Jules Guiffrey, *Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715). Paris, gr. in-8°, 1885, vol. I, p. 301,42 : « Une tenture de tapisserie de laine et soye, rehaussée d'or, fabrique de Paris, de la manufacture de La Planche, représentant la *Fable de Psiché* en six pièces, contenant 23 aunes 1/8 de cours sur 3 aunes 3/8 de hault. » En note : « Descharge, ayant esté donnée par le Roy à Mad^e^ l'Électrice de Brandebourg en l'année 1666. D. M. »— Vol. II, p. 222, 99 : « Un ameublement de velours vert, en broderie d'or et d'argent très riche, par bandes, garny de grande et petitte crespine d'or et d'argent, consistant en un lit, deux fauteuils, dix-huit sièges plians et un tapis de table à quatre pantes. » En marge : « Le meuble a esté envoyé à Mad^e^ l'Électrice de Brandebourg, de la part du Roy, avec d'autres présens, au mois de janvier de l'année 1666. Partant deschargé. D.M. »— Ces « autres présens » sont évidemment la tenture de tapisserie dont il vient d'être question.



Germain entre le Brandebourg et la France (1). Le roi, toujours magnifique, fit présent à l'ambassadeur électoral d'un « service de vaisselle d'argent (estimé) 9,000 livres » (2), et il s'engagea à payer à Frédéric-Guillaume, « dans le terme de deux ans », la somme de 300,000 écus, pour le dédommager de ses dépenses et « lui faire connaître le plaisir avec lequel il le voyait entrer dans son alliance » (3).

L'Electeur entrait-il dans cette alliance avec la pensée d'y rester fidèle ? Il est difficile de le dire, comme de le croire ; elle lui offrait des avantages dont il tenait à profiter ; mais il n'entendait pas qu'elle le liât à jamais et en tout. D'ailleurs, la politique oppressive et conquérante de Louis XIV devait éveiller bien vite ses craintes ou ses susceptibilités. Champion du protestantisme menacé, possesseur de pays voisins de la France, il ne pouvait, ce que le roi ne comprit pas, approuver sa conduite à l'égard des réformés ou ne pas se méfier de ses visées ambitieuses. Pour surveiller ses desseins, il résolut d'envoyer à la cour de France un homme distingué à la fois par son aptitude aux affaires et sa connaissance des hommes, non

(1) Léopold von Orlich, *Geschichte des Preussischen Staates im siebzehnten Jahrhundert.* Berlin, 1839, in-8°, vol. II, p. 325.

(2) Alphonse Maze-Sencier, *Le livre des collectionneurs.* Paris, 1885, in-8°, p. 83. Novembre 1679.

(3) Mignet, *op. laud.*, vol. IV, p. 702. — Joh. Gustav Droysen, *Geschichte der Preussischen Politik.* Leipzig, 1865, in-8°, 3ter. Theil, vol. III, p. 694, parle d'une pension annuelle de 100,000 livres, payables en dix ans.

moins que par son érudition (1) ; ce fut le conseiller d'Etat, Ezéchiel de Spanheim.

Né à Genève en 1629 (2), Spanheim était d'origine allemande par son père Frédéric, natif du Palatinat, et d'origine française par sa mère, Catherine du Port, issue d'une ancienne famille poitevine. A l'âge de 13 ans, il alla à Leyde ; il suivit dans cette ville les leçons de Heinsius et de Saumaise ; mais, après la mort prématurée de son père, il revint à Genève, où l'appelait le Grand Conseil, pour enseigner la philosophie. Il n'y resta que peu de temps. En 1652, l'électeur palatin Charles-Louis le fit venir dans ses Etats et lui confia l'éducation de son fils Charles, le frère de la future duchesse d'Orléans (3). Le séjour de Spanheim à la cour de Heidelberg lui donna le goût des affaires et de la politique. Il écrivit, en faveur de son maître, un Discours sur les affaires d'Allemagne et un Traité du Palatinat et de la dignité électorale. Ces mémoires lui donnèrent de nouveaux titres à la confiance de Charles-Louis ; après un voyage qu'il fit en Italie, Spanheim fut chargé, en 1666 et 1668, par ce prince, d'une double mission en France. L'habileté qu'il y déploya attira sur lui l'attention de Frédéric-Guil-

(1) « Spanheim, si connu dans la république des lettres et qui ne l'a pas été moins par ses négociations et ses emplois », dit Saint-Simon, *Mémoires*, an. 1710, vol. VIII, p. 164. Éd. Chéruel.

(2) Bayle, *Dictionnaire historique*, s. v. — Erman et Reclam, *op. laud.*, vol. III, p. 22.

(3) Élisabeth-Charlotte, née en 1652, mariée en 1671 à Monsieur, frère de Louis XIV, veuf en premières noces d'Henriette d'Angleterre.



laume, qui lui conféra, en 1671, le titre de conseiller. Quelques années plus tard, Spanheim ayant été accrédité par son souverain près du roi d'Angleterre, Charles II, l'électeur de Brandebourg lui confia le soin de ses affaires à Londres, et, en 1679, après la conclusion du traité de Nimègue, il se l'attacha d'une manière définitive. Quelques mois plus tard (1), il le nomma « envoyé extraordinaire à la cour du Roy très chrestien. »

Le choix ne pouvait être meilleur. Pendant les missions qu'il avait autrefois remplies en France, Spanheim y avait noué des relations utiles ; ancien précepteur du frère d'Elisabeth-Charlotte, il connaissait dès longtemps cette princesse, et celle-ci avait conservé de lui un souvenir excellent; elle le lui témoigna ouvertement le jour de son audience d'installation (2); attachée à la cour de Brandebourg (3) et en particulier à l'Electrice, dont elle avait reçu de nombreuses marques d'amitié (4), pendant son séjour à Zelle,

(1) Rescript du 6-16 février 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, 1680, vol. I, fol. 4.

(2) « Estant entré dans une galerie voisine, Mad° suivit, me donna lieu de l'aborder et de se promener avec moy plus d'une heure. » *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 39.

(3) « Elle m'y renouvella la prière... de mander à V. A. E. tout ce que je croirois pouvoir mieux luy marquer son estime particulière et son amitié. » *Ibid., ibid.*

(4) « Du reste, elle voulut se resouvenir fort obligemment de l'honneur que j'avois eu de la connoistre et de la voir tous les jours dans le temps que j'avois la conduite du prince électoral son frère. Mais elle me chargea encore particulièrement de

auprès de la duchesse Sophie, sa tante (1), Spanheim pouvait compter sur son appui et peut-être, à l'occasion, sur ses indiscrétions. Observateur par nature, appliqué non moins que plein de zèle, il devait être pour Frédéric-Guillaume un agent aussi précieux que docile; sa *Relation de la Cour de France*, si savamment publiée par M. A. Schefer (2), a déjà montré quel diplomate habile il était; sa correspondance avec l'Electeur le prouve mieux encore. On ne peut la parcourir sans éprouver un sentiment d'admiration pour sa diligence et son activité, ainsi que pour le prince qui avait su choisir un pareil ambassadeur. C'est une des sources les plus précieuses d'information pour l'histoire des rapports de la France et de l'Allemagne de 1680 à 1690, non moins que pour l'histoire intime de la cour de Louis XIV. Elle est le complément indispensable, pour toute cette période, de la correspondance de Rébenac et des mémoires du temps.

Quelque intéressante qu'elle soit, je n'ai point l'inten-

faire insinuer à S. A. Serme Me l'Électrice le souvenir particulier qu'elle conservoit des faveurs qu'elle en avoit reçues autrefois à Zell, dans le temps qu'elle demeuroit auprès de la duchesse d'Osnabrug sa tante. » L'Électrice dont il est ici question est Dorothée de Holstein-Glucksbourg, seconde femme de Frédéric-Guillaume.

(1) Charles-Louis, s'étant séparé de sa femme et ayant épousé Mlle de Degenfeld en 1657, envoya sa fille Élisabeth-Charlotte à Zelle, chez sa tante Sophie, alors duchesse d'Osnabruck; la jeune princesse ne revint à Heidelberg qu'en 1664.

(2) *Relation de la cour de France en 1690 par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée pour la Société de l'histoire de France.* Paris, 1882, in-8°.

tion toutefois d'étudier ici dans son ensemble la correspondance de Spanheim ; mon ambition est plus humble et tout autre ; c'est un simple épisode de la longue et importante mission de l'envoyé du Brandebourg que je me propose de raconter et de faire connaître : les relations qu'il entretint, ainsi que son maître, avec un homme d'affaires aussi habile que peu connu, Pierre Fromond ou Formont, et avec son fils Nicolas, marchands-banquiers l'un et l'autre, et le premier, agent dévoué et l'un des auxiliaires les plus actifs de Colbert, mais dont Pierre Clément, par un oubli singulier, n'a même pas cité le nom dans la biographie qu'il a donnée du grand ministre (1).

I.

Spanheim avait été choisi comme ambassadeur en France au commencement de l'année 1680. Le rescrit qui le nommait à ce poste de confiance est daté du 6/16 février ; il était adressé à M. de Plémont (2), ministre d'État, un de ces français mécontents ou persécutés dont Frédéric-Guillaume avait l'habileté de s'entourer et qui devaient contribuer si efficacement à la

(1) Il est au contraire plus d'une fois question, on le verra, de Pierre Formont, dans les *Lettres, instructions*, etc., *de Colbert*, publiées par cet historien.

(2) Plémont est un village de l'ancienne Ile-de-France, département de l'Oise, mais j'ignore quelle famille en a tiré son origine. *La France protestante* ne donne pas ce nom, pas plus que l'*Allgemeine deutsche Biographie*.

grandeur de la Prusse. « M. de Plémont, y lisait-on (1), ayant donné ordre à mon conseiller d'Estat, le sieur de Spanheim, de se rendre à la cour du Roy Tres Chrestien, en qualité de mon envoyé extraordinaire, pour y subsister quelque temps, j'ay voulu vous en donner part, afin que vous l'informiés des choses qu'il doit sçavoir pour mon service, et que vous l'assistiez en ses négociations pour le bien de mes affaires. »

Le lendemain du jour où fut signé ce rescrit, Spanheim reçut les « Instructions » destinées à le guider dans sa mission ; il se mit presque aussitôt en route. Il était à Paris au milieu d'avril ; il y arriva, ce semble, même beaucoup plus tôt (2). Quoi qu'il en soit, le 13/23 de ce mois d'avril, il alla à Saint-Germain (3), en compagnie du comte d'Espense (4),—encore un français attaché au service de l'Électeur (5),— pour y « rendre ses

(1) Ce rescrit est en français. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 4.

(2) C'est ce qui paraît du moins résulter du présent qui lui fut fait par le roi à la fin de février.

(3) Lettre du 17/27 avril 1680.

(4) Louis de Beauveau, grand écuyer de l'Électeur et lieutenant général de ses armées, de la famille des Beauveau d'Anjou, dont une branche, celle des Rorté, à laquelle il appartenait, avait acquis la seigneurie d'Espense en Champagne par le mariage d'Alof de Beauveau, au XV[e] siècle, avec Madeleine d'Espense. — Moreri, *Dictionnaire historique,* s. v. Beauveau. — Erman et Reclam, *op. laud.*, vol. I, p. 319-331.

(5) Bien qu'arrivé au grade de maréchal de camp, le comte d'Espense, voyant que sa religion était un obstacle à son avancement, prit le parti de quitter la France; en 1670, avec la permission de Louis XIV, il passa en Hollande; mais il ne resta que peu de temps dans ce pays et se rendit dans le Brande-




premiers devoirs à M. Colbert-Croissy » (1) et lui remettre le « rescrit » électoral qui l'accréditait « comme envoyé extraordinaire » à la cour de Louis XIV. Quelques jours après (2) il eut, également à Saint-Germain, sa première audience du roi et de la reine, ainsi que du dauphin et de la dauphine.

Spanheim y fut accueilli avec le plus grand empressement et il devait s'y attendre ; dès le mois de février (3), Louis XIV lui avait fait remettre, en témoignage de sa sympathie, ou comme gage de bienvenue, une somme de 4,000 livres en argent comptant. La réception surtout que lui fit Madame, — Élisabeth-Charlotte d'Orléans, — était bien propre à le flatter et devait lui être singulièrement précieuse dans la mission délicate dont il était chargé ; aussi s'empressa-t-il d'en faire à son maître le récit détaillé. L'objet de la mission de Spanheim était complexe et multiple : gagner le bien-

bourg, où Frédéric-Guillaume l'accueillit à bras ouverts et lui confia plusieurs missions importantes. *La France protestante*, art. *Beauveau*, vol. II, p. 137.

(1) Charles Colbert, marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères depuis 1679; Spanheim avait déjà été en relation avec lui en 1666 et 1668, pendant ses deux premières missions en France, ainsi qu'en 1678, à l'occasion des négociations du traité de Nimègue.

(2) « Le 5e (mai) ... le sr de Spanheim, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg, eut sa première audiance du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine. » *Gazette de France*. Paris, 1681, in-4°, p. 227. Lettre du 7-17 mai 1680.

(3) Le 23, d'après Alphonse Maze-Sencier, *Le livre des collectionneurs*, p. 84.

veillant appui de Louis XIV pour les projets coloniaux de l'Electeur, surveiller les desseins du monarque français et en particulier sa politique religieuse, enfin arriver à faire payer plus régulièrement que par le passé les subsides que Louis XIV avait promis à son allié, et qui jusque-là avaient été fort mal servis; le second terme, — ils étaient payables en quatre fois, — n'avait pas encore été touché, bien qu'il fût échu du mois de janvier. On songeait, il est vrai, à le payer. Dans une lettre du 17/27 mai, après avoir écrit à l'Electeur « qu'il redoublerait ses instances sur le payement des subsides » : « M. Fromond, ajoutait Spanheim (1),—c'est de Pierre qu'il s'agit,—dit d'avoir véritablement reçu une assignation de M. Colbert de 100,000 livres sur le paiement du second terme, mais de ne sçavoir pas si c'est argent prest ou non. »

Trois jours plus tard, Spanheim revenait sur le même sujet. Il avait rendu une visite à de Croissy, et n'avait pas manqué de lui parler de l'argent dû à l'Électeur :

« J'en tirai matière, écrit-il (2), d'en passer au point du payement des subsides restans et de lui insinuer que l'on avoit d'autant plus de sujet de s'en promettre du costé de V. A. E. le payement régulier, veu d'ailleurs toute son exactitude de son costé à satisfaire au traité du 29 juin de l'an passé et la petitesse de la somme pour un grand Roy. Le dit s[r] de Croissy demanda là dessus si le second terme n'estoit pas déja acquitté. Je répliquay que le s[r] Pierre

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I fol. 53
(2) Lettre du 20/30 mai 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 58



Fromond declarait véritablement d'en avoir receu depuis peu de jours les assignations de M. Colbert... ; mais que, d'ailleurs, ce n'estoit que le paiement du terme du 11 janvier passé, depuis lequel il y avoit déjà celuy du 21 avril dernier echeu, sur lequel le dit Fromond n'avait encore aucun ordre ni assignation ; que j'osois lui avouer que je voyois par toutes les lettres de Berlin que l'on n'y vouloit pas douter du payement effectif des termes en question et des ordres mêmes pour ceux qui restoient et qui estoient proches, comme celui du 21 juillet à venir. Le s[r] de Croissy prit là-dessus ses tablettes en ma présence et y marqua les termes susdits, comme je les luy représentois et particulièrement celuy du 21 avril passé, sur lequel il n'y avoit point encore d'assignations données et en promettant qu'on y auroit tous les égards requis pour donner là dessus à V. A. E. toute la satisfaction deue. Je crus ne devoir pas luy dissimuler, et avec les précautions requises, que toutes sortes de raisons et de conveniences (!) sembloient en devoir abreger les delais et luy en faire esperer un pront effet. »

On voit avec quel zèle Spanheim poursuivait le paiement des subsides promis par Louis XIV à son maître. Ses efforts ne restèrent pas stériles ; dans une lettre du 7/17 juillet suivant, écrite au retour d'un voyage auprès de la cour à Fontainebleau, il annonçait comme certain le paiement du terme en retard :

« Pour ce qui regarde le payement du dernier terme échu des subsides, disait-il (1), M. Pierre Fromond, dès mon retour de Fontainebleau, me confirma ceans qu'on luy en

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 82.

avoit deja donné parole. Ainsi il faut esperer qu'on n'y apportera plus de delay. »

Le terme du mois de janvier, en effet, fut touché, ainsi que celui d'avril; mais à peine celui du 21 juillet fut-il échu, que Spanheim, pour ne pas laisser traîner les choses en longueur, s'empressa de le réclamer :

« Je trouvay avant-hier, écrivait-il dès le 9/19 août 1680 (1), occasion de parler à M. Colbert l'aisné (2) et de luy faire les instances deues pour le paiement du dernier terme des subsides, celui du 21 juillet passé. Il me promit qu'on ne manqueroit pas d'y donner ordre et qu'il falloit seulement attendre le retour de Sa Majesté, qui seroit en peu de jours. Je luy insinuai que V. A. E. avoit deja donné les assignations, pour en disposer, à M. Pierre Fromond. Je n'ay pas manqué aussi de donner part au dit s[r] Fromond des bonnes espérances que M. Colbert m'avoit données pour le dit payement, pour y prendre ses mesures. »

Nouvelles instances un mois plus tard. Spanheim s'était rendu à Versailles le 3 septembre, pour entretenir de Croissy des projets de représailles de Frédéric-Guillaume contre l'Espagne (3) et de l'envoi de deux vaisseaux, sous pavillon brandebourgeois, sur les côtes de Guinée, vaisseaux auxquels ce prince demandait « qu'on prestat en cas de besoin toute sorte de

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 105.
(2) Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances.
(3) Voir à ce sujet *J.-B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du Grand-Électeur.* Paris, 1886, in-8°, p. 297.

faveurs et d'assistances » (1) ; il profita de l'occasion pour appeler l'attention du ministre français sur le retard apporté à l'acquittement de la pension électorale :

« Avant que de me retirer, écrivait-il à l'Électeur (2), je passay à recommander instamment au dit marquis le paiement du terme des subsides, echeu le 21 juillet passé et en luy insinuant comme le sr Pierre Fromond avoit deja depuis quelque temps les ordres de V. A. R., pour en disposer dans la croyance qu'il seroit deja acquitté ou ne pouvoit manquer de l'estre au premier jour. »

L'insistance de Spanheim était d'autant plus surprenante que, six jours auparavant, de Croissy lui avait donné l'assurance que le paiement du terme échu le 21 juillet « avait été résolu » et « l'ordre » donné de le faire (3). Il savait également que Pierre Formont avait reçu la même promesse du ministre et qu'il « contait déjà dessus comme sur une affaire faite » (4). Mais l'envoyé de l'Électeur tenait à ce qu'on payât à jour fixe la pension de son maître ;

(1) Rescript de l'Électeur du 16-26 août 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*. R. XI, vol. 1, fol. 106 et 108. — Dans l'entrevue, du 3-13 septembre, de Spanheim avec de Croissy, celui-ci lui annonce que Louis XIV « avait fait donner tous les ordres requis et les plus exprès à tous ses commandans de vaisseaux de prester aux occasions toute faveur et assistance à ceux de S. A. E. » *Ibid.*, fol. 122.

(2) Lettre du 9-19 septembre 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 114.

(3) Lettre du 3-13 septembre 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 122.

(4) Lettre du 9-19 septembre. *Ibid.*, vol. I, fol. 121.

celui-ci, de son côté, ne mettait pas moins d'empressement à « en disposer », même avant de l'avoir reçue, moins sans doute par besoin, que parce qu'elle lui permettait d'acquitter les emplettes qu'il faisait à Paris, comme tous les princes allemands de l'époque (1) et du siècle suivant.

La correspondance de Spanheim renferme des preuves nombreuses des acquisitions faites par l'Électeur à Paris. Dans une lettre déjà citée du 9 septembre, par exemple, l'envoyé brandebourgeois, annonçant à son maître la visite de M. de Briquemaut, — un Français qui devait bientôt aller s'établir dans le Brandebourg ; — « M. de Briquemaut, disait-il (2), vient de me voir, accompagné du fils de M. Pierre Fromond. Le premier espère que les commissions dont il est chargé seront prestes au temps prescrit. » Et ailleurs (3) il est question du « transport des hardes » destinées à l'Électeur. Ainsi il n'y a pas de doute, ce prince achetait en France — ou plutôt à Paris — divers objets de toilette ou d'ameublement (4) qu'il faisait payer sur le montant

(1) Ainsi, on voit l'électeur de Saxe, Jean-Georges II, solliciter, en 1667, de Louis XIV un prêt de 10,000 écus, pour dégager les objets achetés par lui à Paris, et qui, faute de paiement, allaient être vendus à l'encan. B. Auerbach, *La diplomatie française et la cour de Saxe*. Paris, 1888, in-8°, p. 279. — L'année suivante, le correspondant à Paris de Georges-Guillaume, duc de Brunswick et Lunebourg, lui annonçait l'expédition d'un carrosse. *Archives de Zell. Affaires étrangères*, vol. II Lettre du 3 février 1668.

(2) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 121.

(3) Lettres du 13-23 septembre et du 4-14 octobre 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 136 et 148.

(4) Dans une lettre du 5/15 juillet 1682, *Ibid.*, vol. IV, fol. 160.




de ses subsides par Pierre Formont. Quel était donc cet agent sûr, qu'on rencontre à chaque page dans cette partie de la correspondance de Spanheim, mais dont aucun dictionnaire biographique, aucune histoire, ne renferme le nom?

II.

D'après ce qu'on vient de voir, Pierre Formont était un banquier; il recevait les assignations de Colbert pour le paiement des subsides fournis à l'Électeur; celui-ci, de son côté, lui en donnait pour disposer de ces fonds. C'était lui, en un mot, qui touchait la pension de Frédéric-Guillaume, et qui payait, — car c'est là, je crois, ce qu'il faut entendre par les mots « en disposer » — les achats faits par ce prince à Paris. Mais si à cela se borne ce que nous apprend la correspondance de Spanheim, d'autres documents, il faut citer les *Mélanges Colbert* en particulier (1), nous permettent, sinon de reconstituer la vie entière, du moins de retracer en grande partie le tableau de l'activité et des nombreuses entreprises de Pierre Formont.

Tous les documents s'accordent à le faire demeurer à Paris; était-il né dans cette ville? On l'ignore; son

il est fait mention de « hardes ou meubles », ce qui indique quelle était la nature des achats faits par l'Électeur.

(1) Il faut ajouter les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* publiés par Pierre Clément, Paris, 1871-73, 7 vol. in-8°, ainsi que les *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV* (1681-1687), Paris, 1881-87, 2 vol. in-8°, publication si précieuse de M. Jules Guiffrey.

nom même est douteux, ou du moins la forme n'en est pas fixe; Spanheim l'écrit presque toujours Fromond, une fois ou deux Fromont, comme on le trouve aussi dans la correspondance de Chapelain (1); mais dans un rescrit électoral, dont il sera question plus loin, on trouve l'orthographe Formont; c'est ainsi, du reste, que le banquier écrivait lui-même son nom; mais il semble bien que Formont et Fromond ne soient que des orthographes différentes d'un même mot, dont la forme originale est Fromond, nom commun en Normandie, — de même que la forme Formont d'ailleurs, — circonstance qui pourrait faire supposer que l'homme d'affaires de l'Électeur était originaire de cette province. Le fait que Pierre Fromont ou Formont (2) avait un frère et un neveu à Rouen, comme nous le verrons plus loin, est favorable à cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, Pierre Formont était protestant (3), qualité qui ne l'empêcha pas de jouir de toute la confiance de Colbert. Il avait, nous l'avons vu, un

(1) Lettre du 11 avril 1670. *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par Tamizey de Larroque, vol. II, p. 680. Dans une autre lettre du 21 mars 1672, on trouve Froment, ce qui n'est sans doute qu'un lapsus, car le savant éditeur n'a pas mis les deux formes à la table. Pierre Clément, lui, a mis à l'index des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, les formes Formont et Fromont, dont il semble faire par suite les noms de deux personnages différents.

(2) Excepté dans les documents, où je conserverai l'orthographe originale, je me servirai partout de la forme Formont.

(3) « Information de vie et mœurs, Religion prétendue Refformée..., de Pierre Formont. » *Archives Nationales*, V² 35.



fils, qu'une lettre de Spanheim appelle Nicolas (1), et qui semble avoir été son associé (2) ; mais il en laissa aussi à sa mort deux autres du nom de Pierre et Jean (3). Enfin, outre son frère domicilié à Rouen, dont parle seulement la correspondance de Spanheim, il en avait deux établis à Dantzig, Daniel et Jean, que nous font connaître les *Mélanges Colbert* (4) ; ils étaient marchands, et l'un d'eux, Jean, était consul de France dans cette ville (5). Nous les retrouverons plus loin.

Pierre aussi était marchand, mais il était surtout banquier, ou plutôt il était l'un et l'autre (6) ; à la tête de vastes et nombreuses entreprises commerciales ou industrielles, qui s'exercaient sur les points les plus différents et portaient sur les objets les plus divers, il était en relation avec les pays voisins, comme avec les régions les plus éloignées. Il n'est guère de contrée où il n'ait eu des comptoirs ou des correspondants, d'exploitation qu'il n'ait tentée ou d'affaire commerciale qu'il n'ait essayée. On trouve de ses correspondants à

(1) Lettre du 16/26 août 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*. R. XI, vol. I, fol. 106.

(2) Une lettre à Colbert, du 30 décembre 1676, est signée « P. Formont et fils. » *Mélanges Colbert*, vol. 173 *bis*, fol. 796.

(3) *Archives Nationales*, E 1834.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1 ; 148 *bis*, fol. 383, 385, 788 et 789.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1 : « Mr Colbert de Terron lui a délivré sa lettre adressante au sr Jean Formont, consul des François. »

(6) Dans la correspondance de Colbert, il est souvent appelé « marchand banquier. »

Calais (1), à Dieppe (2), à Rouen (3), à La Rochelle (4), à Bayonne (5), à Montpellier (6), à Madrid (7), à Rome (8), à Venise (9), à Londres (10), à Amsterdam (11), à La Haye (12), à Leyde (13), à Charleville (14), à Strasbourg (15), à Hambourg (16), à Dantzig (17), à Stettin (18), ainsi qu'à Leipzig (19) et à Vienne (20). Il avait des comptoirs sur la côte de Barbarie (21), faisait le commerce avec la Suède (22), la Pologne (23),

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 140 *bis*, fol. 394. Année 1666.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 140 *bis*, fol. 163 : vol, 141, fol. 35.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 136, fol. 558; vol. 137, fol. 320; vol. 148 *bis*, fol. 657.

(5) *Lettres, instructions, etc., de Colbert*, vol. VII, p. 448.

(6) *Mélanges Colbert*, vol. 154, fol. 5.

(7) *Mélanges Colbert*, vol. 136, fol. 557.

(8) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 216, 312, 315, etc.

(9) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. 1, p. 232.

(10) *Mélanges Colbert*, vol. 167, fol. 115; vol. 173, fol. 796, etc. — *Lettres, instructions*, etc., vol. VII, p. 185.

(11) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323; vol. 176, fol. 550.

(12) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 76; vol. 176, fol. 550.

(13) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 239.

(14) *Mélanges Colbert*, vol. 121, fol. 302.

(15) *Mélanges Colbert*, vol. 145, fol. 443.

(16) *Melanges Colbert*, vol. 131, fol. 35; vol. 173, fol. 196.

(17) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1; vol. 176, fol. 550.

(18) *Mélanges Colbert*, vol. 176, fol. 550.

(19) M. Bertrand Auerbach, *La diplomatie française en Saxe*, p. 401, parle de la « maison Formont » de Leipzig.

(20) *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 505; vol. 138, fol. 141.

(21) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 36 et 581.

(22) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323.

(23) *Lettres, instructions*, etc., vol. II, p. 252. — *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1.

la Livonie (1), l'Angleterre (2), l'Italie (3) et la Hollande (4), envoyait ses navires aux « îles d'Amérique » (5) et sur les côtes de Guinée (6), et avait une part dans la Compagnie des Indes Occidentales (7). Ses spéculations s'appliquaient à tout; mais il s'occupa surtout du commerce des métaux et des matériaux de construction. Il fut vingt ans le grand fournisseur des bâtiments royaux; il vendit pour une somme de près de 650,000 livres de plomb et d'étain, et pour plus de 2,225,000 livres de marbre (8) au grand roi ou à son ministre Colbert.

C'est depuis 1664 seulement que nous pouvons suivre Pierre Formont dans ses vastes entreprises, non probablement qu'il n'ait commencé plus tôt à s'occuper d'affaires, mais c'est à partir de cette date seulement que les documents nons permettent de savoir quelle fut la nature de ses opérations de commerce et de banque; c'est alors aussi que Colbert, dont il fut l'auxiliaire si utile, donna aux travaux et à l'industrie

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 138, p. 323.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 196, etc. — *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 560, 1020 et 1111; vol. II, p. 318.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 312, 314, etc.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323; vol. 175, fol. 76.

(5) Gosselin, *Documents pour servir à l'histoire de la marine normande*. Rouen, 1876, in-8°, p. 156.

(6) *Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 651. — Gosselin, *Documents*, etc., p. 157.

(7) *Lettres, instructions*, etc., vol. III², p. 485, note de P. Clément.

(8) C'est ce qui résulte de l'addition des différentes sommes mentionnées dans les *Comptes des bâtiments du Roi*.

cette impulsion si puissante qui dura jusqu'à sa mort; c'est donc à l'époque de sa plus grande activité, — et cette circonstance peut nous consoler, — qu'il nous est donné de savoir, malheureusement d'une manière incomplète, à quelles entreprises variées se livra Pierre Formont, de 1664 à 1685, date de sa mort, et quel fut le théâtre de son activité.

C'est comme marchand de cuivre qu'il apparaît tout d'abord. Une lettre du 8 juin 1664 (1) nous le montre recevant des cuivres de Charleville; il en avait déjà à Paris un stock considérable (2), 220 quintaux, que le bon marché lui avait fait acheter (3); on lui en offrait d'ailleurs un prix assez élevé, 72 livres 10 sous le quintal. Trois ans plus tard, on le voit achetant encore de grandes quantités de ce métal; au mois d'octobre, on annonçait à Colbert l'arrivée à Honfleur, « sur le *Saint-Cyprien* (4) », de « douze milliers de cuivre venant de la coste de Barbarie, qui est estimé meilleur que le cuivre des Indes. » Formont, auquel il appartenait, « l'offrait pour les magasins de la marine. » Il fut accepté, à ce qu'il semble; quelques semaines après, un officier de la marine royale, M. de « Chasteau-Regnaudt », recevait l'ordre de prendre ce cuivre (5); il y en avait 13 à 14 quintaux; il venait de Sainte-Croix. En même temps que sur le cuivre, For-

(1) *Mélanges Colbert,* vol. 121, fol. 302.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 405, 12 juillet 1664.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 523, 15 juillet 1664.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 146, fol. 395, 8 octobre 1667. Le *Saint-Cyprien* apportait en même temps du marbre de Brest.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 36.



mont spéculait sur le plomb et l'étain, ainsi que sur le fer. Écrivant à Colbert, le 12 mars 1676 (1), il lui annonçait qu'il allait faire demander à Rouen « le véritable prix du plomb et de l'étain », et les *Comptes des bâtiments du Roi* nous ont appris quelle quantité considérable de ces métaux l'habile marchand fournit pour les constructions de Louis XIV. Il faisait aussi le commerce du sel, du vinaigre, du verre même, ainsi que du goudron et du chanvre de Russie. Une lettre du mois d'août 1665 (2) nous montre le capitaine Constantin de Dieppe prenant, en son nom, un chargement de 6 quintaux de sel, de 110 paniers de verre et de 35 tonneaux de vinaigre, à destination de Dantzig; et, le 8 juin de l'année suivante, le « sieur du Mal » recevait de son commis à Amsterdam une « grande fluste », chargée de « brégoudron », de fer de Suède et de chanvre de Riga (3).

Il semble que Formont prit part aussi, ou du moins s'intéressa, à l'achat des chevaux que Colbert faisait venir des États barbaresques, ou des ânes qu'on allait chercher en Angleterre. Dans une lettre du mois de juillet 1669 (4), on le voit, en effet, annoncer au ministre que « le s[r] Veyssière de Montpellier avait fait partir une grande barque pour aller achepter les plus beaux chevaux en Barbarie », et dans une autre lettre,

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1. Le capitaine Constantin avait reçu de Colbert de Terron des lettres de recommandation pour Jean Formont, consul de France à Dantzig.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 154, fol. 5.

du 4 août 1677 (1), il parle des « roussins que M. Garsault avait envoyé chercher en Angleterre. » On sait que Colbert encouragea la création de dépôts de roussins dans le Bas-Poitou (2). Formont prêta aussi son concours à l'infatigable ministre pour l'acquisition des orangers, jasmins et plantes d'agrément destinés aux jardins de Versailles ou de Fontainebleau (3), et même des cygnes qui en devaient peupler les étangs (4).

Mais c'est surtout le commerce et l'exploitation des marbres que Formont entreprit sur une vaste échelle ; chargé de fournir ceux qui étaient nécessaires pour la construction des palais royaux (5), il en faisait venir à la fois de Gênes, de Carrare, ainsi que des Pyrénées et du Languedoc (6). Dans ces deux dernières régions,

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 174 *bis*, fol. 510. Garsault, comme on le voit, par une lettre du 3 avril 1666, qu'il adressait à Colbert, fut aussi chargé d'acheter des chevaux en Espagne. *Lettres, instructions*, etc., vol. VII, p. 447.

(2) Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, vol. II, p. 90. Lettre de Garsault, du 12 juillet 1679.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 473. 24 juillet 1670 : « 2,525 livres 5 sous au s[r] Formont pour le remboursement de pareille somme qu'il a payée pour achapt d'orangers, jasmins et tubéreuses qu'il a fait venir de Lyon pour la pépinière du Roule. »

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 76, 7 septembre 1677.

(5) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 363. Lettre de Colbert, du 25 mai 1674 : « Le sieur Fromont, marchand-banquier de Paris, s'est chargé depuis longtemps de fournir tous les marbres nécessaires pour les maisons royales. »

(6) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 309. Rescript de Louis XIV, du 28 avril 1671 : « Le sieur Fromont, banquier de nostre bonne ville de Paris, estant chargé de fournir des mar-



c'était lui qui en faisait faire directement l'extraction (1). On le voit solliciter à chaque instant en faveur de ses exploitations ; un jour, c'est un « coing de montagne » qu'il fallait faire sauter par « effort de poudre » (2); un autre, il s'agit d'obtenir les arbres nécessaires à ses chantiers (3), ou de rendre plus facile l'arrivée à destination de ses marbres ; ceux d'Italie abordaient à Saint-Malo, ceux des Pyrénées à Bordeaux, et de ces deux ports on les transportait à Rouen ; Formont demande à Colbert d'écrire à une « personne d'autorité », dans cette dernière ville, que tous ces marbres étaient bien « pour les bâtiments du Roy » (4) ; c'était le moyen « d'éviter toutes les tracasseries » administratives. Malgré leur destination, on voulait faire payer en Languedoc les droits ordinaires aux marbres de Formont ; il réclama sans doute, car, le 28 avril 1671, le roi enjoignit aux capitouls de Narbonne en particulier de faire restituer au banquier les droits de péage perçus sur ses marbres à la traversée de cette ville (5).

bres des Pyrénées et du Languedoc pour servir à l'ornement de nostre chasteau du Louvre et de nos autres maisons royales. » Cf. à l'Appendice, nº 2.

(1) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 764. « Comme il fait travailler depuis huit ou dix ans à en faire tirer (des marbres) des carrières de Caunes, en Languedoc, et qu'il a fait mesme ouvrir dans les Pyrénées diverses carrières qui nous ont donné des marbres très beaux et très extraordinaires. »

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 584.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 144, fol. 30.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 466, 28 juin 1665.

(5) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 309.

Huit ans plus tard, un laisser-passer fut aussi délivré à Formont pour les marbres destinés aux bâtiments du roi, et qu'il tirait des Pyrénées et du Languedoc (1). Mais il n'eut pas seulement des difficultés avec le fisc ; il se vit aussi « troublé » par les bénédictins de l'abbaye de Caunes (2) dans l'exploitation des carrières de marbre qu'il avait établies dans cette commune, et Colbert fut obligé d'écrire à d'Aguesseau, « intendant de Toulouse » (3), pour lui en faire garantir « l'entière et paisible possession, à l'exclusion de tous autres, afin qu'il pût continuer à fournir les marbres nécessaires pour les maisons royales. »

Grâce à l'appui qui lui était ainsi donné et aux privilèges dont il jouissait, Formont put continuer pendant vingt ans de fournir les diverses espèces de marbres destinés à l'embellissement des palais royaux ; il en vendit, je l'ai dit, pour plus de 2 millions 220,000 livres, somme énorme pour l'époque. Une autre matière qu'il fournit également aux chantiers royaux est cette espèce de pouzzolane, appelée, dans la correspondance de Colbert, « terre de Hollande, », et dont on se servait comme de ciment, à cause de sa propriété de durcir dans l'eau ; on le voit, en 1667, 1682 et 1683, livrer des quantités assez considérables de cette substance (4).

(1) *Mélanges Clairambault*, vol. 4561 (anc. 426), fol. 180, 18 février 1679.

(2) Caunes, petite ville de l'Aude, située à 25 kilomètres au N.-E. de Carcassonne.

(3) Lettre déjà citée du 25 mai 1674, ap. P. Clément, *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 363.

(4) Pour 3,074 livres. *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I,



C'était grâce à ses nombreuses agences que Formont pouvait poursuivre tant d'entreprises différentes ; disposant de ressources considérables, il avait de plus à ses ordres toute une flotte ; ses vaisseaux ou ceux des armateurs qui naviguaient pour son compte sillonnaient toutes les mers. Le 17 mars 1668, on le voit envoyer deux « barques en Barbarie » (1) ; elles allaient sans doute à Sainte-Croix, — Agador, — chercher du cuivre dont, quelque temps auparavant, il avait déjà, comme nous l'apprend une lettre de Colbert (2), « fait conduire 13 à 14 quintaux dans le port de Honfleur. » Quelques mois plus tard, Formont annonçait au ministre que son correspondant de La Rochelle équipait le vaisseau l'*Hermione*, de la marine royale (3), et presque en même temps qu'un de ses navires, le *Dauphin-de-France*, destiné pour la côte de Guinée, était prêt à « faire voile » (4). Une lettre du 6 février 1669 le montre donnant l'ordre à un de ses agents, M. du Mal, celui-là qui, en juin 1666, recevait de son commis à Amsterdam, tout un chargement de fer et de chanvre, de « faire mettre la fluste *La Fortune* en estat d'entrer en mer » (5). La même année,

p. 189, et vol. II, p. 239 et 318. Ces deux dernières livraisons furent faites par Formont fils. *Arch. Nat.*, O 11, 464, 18 mars 1682 et 8 décembre 1683.

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 581.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 36. Voir plus haut, p. 79.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 148 *bis*, fol. 657. Lettre du 13 septembre 1668.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 651. Lettre du 29 novembre 1668.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 150, fol. 347.

nous apprend un autre document (1), le capitaine Gosse affréta le *Saint-Antoine*, navire royal de 250 tonneaux, pour le compte de Pierre Formont et Cie et du sieur du Héron, intendant général de la marine ; parti en décembre, ce bateau alla aux « Iles d'Amérique » porter un chargement d'eau-de-vie, de bœuf et de lard salé, destiné à ravitailler les navires l'*Hermione* et l'*Europe*, dont le second appartenait à Formont.

Intéressé à tant d'entreprises maritimes particulières, Formont prit encore part à la Compagnie des Indes occidentales; il en fut, dit Pierre Clément (2), il est vrai, sans en donner de preuves, un des principaux actionnaires; mais ce que nous savons avec certitude, par une lettre de Colbert du 21 juin 1670 (3), c'est qu'il y avait un vaisseau engagé, et, qu'entendant parler de l'extension et des libertés plus grandes que le ministre voulait accorder à cette société, il promettait d'en envoyer trois. Ce fut sans doute pour le récompenser de ce bon vouloir, non moins que de ses services, que Colbert lui fit abandonner, trois mois plus tard, « les débris du vaisseau le *Saint-Antoine* », qui, à son retour d'Amérique, avait fait naufrage dans l'estuaire de la Seine (4), comme il lui accordait, à la même époque, une « gratification » de 400 livres en

(1) Gosselin, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande*, etc. Rouen, 1876, in-8°, p. 156.

(2) *Lettres, instructions*, etc., vol. III², p. 485, note.

(3) *Lettres, instructions*, etc , vol. III², p. 483. Lettre à M. Pélissier, directeur de la Compagnie des Indes occidentales.

(4) *Archives Nationales*, O¹ 14, fol. 445, v°. Secrétariat de la maison du Roi, année 1670. Voir à l'Appendice 1.



considération du vaisseau *La Diligence* qu'il avait acheté à Amsterdam (1).

Le ministre de Louis XIV avait toute espèce de raisons pour vouloir récompenser Pierre Formont; non seulement par son infatigable activité, cet habile banquier contribuait au développement du commerce national, non seulement c'était lui qui fournissait les matériaux les plus précieux pour la construction des bâtiments royaux, dont Colbert était intendant, mais, grâce à ses correspondants répandus dans les villes les plus importantes de la France et de l'étranger, il était à même de donner des nouvelles politiques ou militaires que la difficulté ou l'insuffisance des communications rendait alors si difficiles à obtenir; à l'époque de la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, il fut le premier à annoncer (2) les mouvements des flottes ennemies et quelques-uns des combats qu'elles se livrèrent pendant l'année 1666.

Mais ce fut comme banquier surtout que Formont se rendit utile; ayant des succursales de sa maison de Paris, des correspondants, des associés ou même des parents dans un grand nombre de villes de France et des pays voisins, il était l'intermédiaire naturel entre le gouvernement français et ses représentants ou ses protégés à l'étranger. J'aurai à parler du rôle joué dans les affaires du Grand-Électeur par un frère que Formont avait à Rouen; son beau-frère Dupré, établi

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 273. 8 octobre 1670.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 324, vol. 138 *bis*, fol. 683; vol. 140 *bis*, fol. 163; vol. 141, fol. 35, etc.

à Hambourg, paraît aussi avoir été un de ses agents; on le voit, en 1676 (1), lui annoncer, de cette ville, les « remises » que le banquier avait eu l'ordre de faire en Angleterre pour le gouvernement français; l'année suivante, nous trouvons ce même Dupré échangeant des lettres d'affaires avec le correspondant de Formont à La Haye (2).

Un des fils de Pierre, sans doute Nicolas, qui deviendra le « commissaire à Paris » de Frédéric-Guillaume, fut son collaborateur le plus actif; à partir de 1676, il entre en rapport direct avec Colbert; c'est lui qui l'informe que les « remises » dont son père était alors chargé ont commencé en Angleterre (3); lui encore qui écrit à Rouen, à la même époque (4), pour savoir le « véritable prix » du plomb et de l'étain, et « à combien on le pourra livrer à Paris en l'acheptant en cette ville »; il annonce au ministre, dans une autre lettre (5), l'envoi à Londres de lettres de change, payables à « Mgr Courtin », et la réception d'une partie de celles que M. du Metz avait ordre de lui payer. C'est ce fils encore qui, en 1682 et 1683, acheta la « terre de Hollande » fournie aux magasins royaux (6).

Les deux frères de Pierre Formont, Jean et Daniel,

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 19. Lettre du 9 mars.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 76. Lettre de Formont, du 7 septembre 1677.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 196. Lettre du 9 mars.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206. Lettre du 12 mars.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 173 *bis*. fol. 796. Lettre du 30 avril 1676.

(6) Voir plus haut, p. 83, note 4.



établis à Dantzig, furent également ses auxiliaires; mais ils faisaient aussi des affaires pour leur propre compte; Colbert ne dédaigna pas d'entrer en relations immédiates avec eux et de leur demander des renseignements sur les produits et le commerce de la contrée qu'ils habitaient. Dans le courant de l'année 1668, ils lui adressèrent deux mémoires à ce sujet; le premier parle des « planches de chesne qui se trouvent d'ordinaire en plus grande quantité à Kœnigsberg qu'à Dantzig »; il était accompagné d'une longue lettre explicative (1). Le second, plus important et plus long, énumère les « marchandises de France qui se débitaient en Prusse » (2). Colbert, à ce qu'il paraît, approuva leurs « petites conceptions pour l'advancement du commerce » (3); il est certain que Jean et Daniel Formont faisaient preuve dans ces mémoires de connaissances peu communes. Le gouvernement français n'avait pu choisir de meilleur consul à Dantzig que l'un d'eux. Il est à peine besoin de dire que, comme leur frère de Paris, ils s'occupaient d'affaires de banque; c'est par leur intermédiaire que, en 1679, Colbert fit verser à Hevelke (Hevelius), de Dantzig, les 2,000 écus dont le Roi le gratifia pour le dédommager de l'incendie de sa bibliothèque (4). En 1677, ils furent

(1) *Mélanges Colbert,* vol. 148 *bis,* fol. 383 et 385, 11 août.

(2) *Mélanges Colbert,* vol. 148 *bis,* fol. 789.

(3) *Mélanges Colbert,* vol. 448 *bis,* fol. 788. Lettre du 29 septembre.

(4) *Mélanges Clairambault,* vol. 462 (anc. 427), fol. 552. Lettre de Colbert du 28 décembre. Hevelke, qui, en même temps qu'échevin de Dantzig, était un mathématicien et un astronome

chargés aussi de remettre 30,000 livres à la reine de Pologne, Marie-Casimire d'Arquien, épouse de Jean Sobieski ; c'était eux également qui payaient le traitement de Mgr de Béthune, l'ambassadeur de France à la cour de ce prince (1).

Si Pierre Formont n'avait pas de parents à Leipzig, comme à Dantzig, il y avait au moins une maison de banque (2); c'était à elle que le chargé d'affaires de France à Dresde, Chassan, s'adressait d'habitude pour avoir l'argent qui lui était dû ou dont il avait si souvent besoin. Formont, en effet, grâce à ses agences ou à ses succursales de l'étranger, était le banquier ordinaire du gouvernement français en Allemagne et en Hollande, comme en Angleterre et en Italie. C'était lui qui était chargé des remises à faire dans ces divers pays. On le voit, par exemple, en juin 1665, envoyer une lettre de change de 4,000 reichsthalers au chevavalier de Grémonville, à Vienne (3) ; en septembre 1667, était remise par ses soins à M. du Metz, il semble bien à la destination de la Hollande, une somme de 68,215 livres, qu'il « vaudrait mieux, remarque-t-il (4), envoyer de Strasbourg à Francfort et de là à La Haye. » Une autre fois, en 1668 (5), il est question d'une lettre de

distingué, recevait depuis 1666 une pension de 1,200 livres de Louis XIV.

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 550. Lettre du 2 octobre 1677.

(2) Bertrand Auerbach, *La diplomatie française et la cour de Saxe*. Paris, 1888, p. 401.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 505, 30 juin.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 145, fol. 463, 30 septembre.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 148, fol. 103, 7 avril.

change de 12,500 ducats de « deux reichsthalers », « payable dans Hambourg au comte de Koningste (?) et délivrée par M. Le Clerc, trésorier de l'extraordinaire des guerres. » C'était Formont qui payait en particulier les livres et autres objets précieux que Colbert faisait acheter dans les Pays-Bas (1); c'est ainsi, par exemple, que, en décembre 1668, on le voit recevoir 1,210 livres « en remboursement de la même somme versée par lui pour plusieurs livres achetés au sieur van Leyden, à Leyde » (2). C'était lui aussi que Colbert chargeait de remettre à leurs destinataires les gratifications qu'il accordait à l'étranger; telle est cette chaîne d'or de 200 écus, envoyée par le généreux ministre à Mathias, « charpentier » (3), et que Formont devait faire tenir

(1) Parfois aussi Formont servait simplement d'intermé-médiaire entre Colbert et les savants étrangers ; c'est ainsi, comme nous le voyons par la correspondance de Chapelain, qu'il « reçut et fit mettre dans la bibliothèque » du ministre, la *Médecine hermétique*, dont Hermann Conring avait fait hommage à Colbert (*Lettres de Chapelain*, publ. par Tamizey de Larroque, vol. II, p. 680).

(2) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 239.

(3) *Lettres, instructions*, etc., vol. III, p. 34. Pierre Clément suppose que cette chaîne fut remise à un Formont, « négociant à Hambourg », mais la lettre de Colbert ne permet pas de faire cette supposition ; et il n'est nulle part question d'un négociant de ce nom dans l'ancienne ville libre, mais de Dupré, beau-frère de Pierre Formont, que celui-ci chargea peut-être de l'expédition du présent de Colbert. Quant à Mathias, c'était sans doute un ingénieur maritime, chargé de diriger la construction des navires que le roi, comme le dit la lettre du ministre, voulait alors faire faire dans les pays scandinaves ou les ports de l'Allemagne septentrionale

à « M. de Courtin », résidant de France à Stockholm.

Les versements que Formont fit en Angleterre pour le compte de Colbert ne furent pas moins importants que ceux qu'il effectua en Allemagne ou en Hollande; la situation et le nombre de ses correspondants à Londres lui permettait de faire face à toutes les demandes; pour cela, comme il l'écrivait au ministre en 1674 (1), ils avaient toujours « somme preste. » Deux ans plus tard, ils eurent à faire des paiements considérables. Dans une lettre seulement (2), Formont fils, qui correspondait alors, à la place de son père, avec Colbert, parle de deux traites, l'une de 6,000 livres sterling, l'autre de 5,000, tirées sur eux.

Même spectacle en Italie, et là les sommes versées par Pierre Formont furent encore peut-être plus élevées; c'est de ce pays, en effet, en particulier de Carrare, que fut tirée une partie considérable du marbre destiné aux constructions royales, et pour lequel il eut à payer des sommes si considérables. Mais il eut bien d'autres dépenses à y solder. C'était lui qui était chargé de payer le directeur de l'Académie de Rome, Charles Errard (3), et les frais de cette institution, à laquelle Colbert porta le plus vif intérêt et qu'il dota royalement; Formont versa pour son

(1) *Mélanges Colbert,* vol. 167, fol. 115, 8 janvier.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 173 *bis*, fol. 796, 3 avril 1676.

(3) L'Académie de Rome fut fondée par Colbert, au commencement de 1666; Charles Errard en fut dès l'origine nommé directeur, et, à part quelques mois d'interruption, en 1673, il conserva cet emploi jusqu'à sa mort, en 1685 (Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, vol. II, p. 246-249).

entretien plus de 300,000 livres de 1667 à 1679 (1). Il remit aussi, à plusieurs reprises, une somme de 30,000 livres au cavalier Bernin et à son fils (2). Colbert le chargea également de donner 1,000 livres au médecin Vaillant, à Rome, pour des médailles et « plusieurs raretés » achetées pour le cabinet du Roi (3); il lui fit encore parvenir, une autre fois, pendant un voyage d'observation qu'il faisait, sur l'ordre du ministre, « dans les pays étrangers », une somme de 20,000 livres (4). Formont fournit aussi, mais je ne sais à quel titre, à Rome, puis à Venise, de l'argent au « sieur Seguin », doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois (5). Enfin, ce fut lui qui paya les « lunettes » que Colbert fit venir de Rome en 1673 (6), ainsi, quatre ans auparavant, qu'un bloc de marbre destiné à faire « la figure du Roy » dans cette ville (7). C'est encore lui qui, en 1684, « livra pour les jardins de Versailles », la statue d'Amphitrite (8), faite peut-être en Italie.

Ces services de tous les jours et de tous genres rendus par Pierre Formont lui donnèrent un crédit considérable ; on le voit au ton même de sa correspon-

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 216, 312, 315, 358, 473, 675, 679, 713, 782, 854, 925, 944, 991, 1020, 1086, 1204.

(2) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 473, 553 et 713.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 357, année 1669.

(4) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 473, année 1670.

(5) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 232 et 274, année 1668.

(6) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 712.

(7) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 312, année 1669.

(8) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 429.

dance avec Colbert ; toute respectueuse qu'elle est, on y reconnaît un homme qui a conscience de son mérite et des services qu'on attend de lui. On ne doit pas être surpris aussi de le voir demander au puissant ministre de se rappeler la lettre de M. de La Veyssière, qui ordonnait de mettre en liberté le sieur Pallier d'Honfleur (1), un de ses agents peut-être, en faveur duquel il intervenait. C'était en 1670 ; plus tard il aura encore plus de droits à être écouté et à jouer un rôle considérable ; sa fortune accrue, ses opérations de banque ou de commerce étendues à toutes les parties du monde, — c'est par son intermédiaire, entre autres, que Colbert faisait payer les appointements du gouverneur des « Iles d'Amérique » (2), — augmentèrent son importance et celle de ses agents ; c'est à un de ses correspondants que Louis XIV fit remettre, en 1672, dix Salétins prisonniers, pour être échangés contre autant de Français, esclaves à la cour du roi de Tafilet (3).

Honoré ainsi de la confiance entière de Colbert, estimé de Louis XIV pour ses « entreprises si utiles à l'état » (4), Pierre Formont crut pouvoir briguer une charge de cour ; en 1678, il traita de l'office de conseiller secrétaire du roi. L'enquête faite à cette occa-

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 176, fol. 183. Lettre du 3 juin 1670.

(2) *Lettres*, etc., *de Colbert*, vol. III², p. 500. Lettre à M. de Baas, du 12 octobre 1670.

(3) *Lettres*, etc., *de Colbert*, vol. III², p. 533. Lettre du 26 février au sieur Samuel de Roy.

(4) Acte de nomination de P. Formont. Voir à l'Appendice n_o 2.

sion, le 13 juin, lui fut favorable (1), ce qui ne saurait surprendre ; deux jours après, et quoiqu'il fût protestant, il fut autorisé à prendre la place de l'ancien secrétaire, le sieur Carbonnel, qui appartenait d'ailleurs, comme lui, à la religion réformée (2). Au mois d'août suivant, des lettres patentes lui permirent, ainsi qu'à ses enfants, de continuer la banque sans déroger (3). Formont avait acheté les terres de Brevannes et de la Tour de Limeil, il possédait une maison à Paris et une autre au « village » de Passy (4) ; anobli par ses fonctions, il avait acquis par son long travail l'opulence d'un grand seigneur.

Tel est l'homme que Frédéric-Guillaume chargea de toucher les subsides qu'il recevait de la France. Il n'est pas surprenant qu'il se soit adressé à lui ; Formont lui était naturellement recommandé en sa double qualité de banquier des affaires étrangères et de protestant.

(1) « Information de vie et mœurs, religion prétendue réformée, fidélité, affection au service du Roy, de Pierre Formont, poursuivant les provisions et sa réception en l'office de conseiller secrettaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, dont estoit cy-devant pourveu Monsieur Jean Carbonnel, faite par nous Pierre Boctois et Philippes Guestres de Préval escuyer, etc. Du lundi 13 juin 1678, à Paris. » *Archives Nationales*, V[2] 35. Les témoins étaient « Pierre Allix, ministre à Charenton ; Antoine de Rambouillet, escuyer, seigneur de La Sablière et du Plessis, secrétaire du Roy ; Étienne Johannot de Bartillat, escuyer, secrét. du Roy et garde du trésor royal, et François Bellinzani, conseiller du Roy. »

(2) *Archives Nationales*, V[2] 62, fol. 188, v°, 15 juin 1678.

(3) *Lettres*, etc., *de Colbert*, vol. V, p. 309, note I.

(4) *Archives Nationales*, E. 1834. Voir à l'Appendice, n° 7.

Mais si l'Électeur fit du secrétaire royal son courtier à Paris, il devait s'attacher par des liens encore plus étroits le fils de l'habile homme d'affaires. Mais avant de dire quelles relations s'établirent entre Frédéric-Guillaume et Nicolas Formont, il me faut parler de l'envoi d'un présent que l'Électeur fit alors à Louis XIV, épisode curieux où Pierre Formont intervient avec son frère de Rouen, bien qu'ils y jouent l'un et l'autre un rôle secondaire.

III.

Pour ne pas être complètement en reste avec le roi de France et afin de lui témoigner en quelque chose sa reconnaissance pour les subsides qu'il lui fournissait, et pour la protection qu'il avait promise à sa flotte, Frédéric-Guillaume résolut de faire un présent à son allié; il lui envoya un miroir en ambre, « fruit dont le Très Haut a(voit) doué un de *ses* pays » (1). Il chargea de plus le colonel Bidal de lui remettre un vase ou une coupe *(Schale)* de la même matière, et « fit encore faire (à son intention) quelques autres objets propres à meubler un cabinet » (2). Le miroir fut expédié par mer à Rouen et adressé au frère de Pierre Formont, peut-être Louis Formont, marchand et raffineur de

(1) Rescript électoral du 7 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 128.

(2) « Wir haben auch dem Oberst Bidal eine bernsteinige Schale mitgegeben und liessen noch einige Stücke verfertigen umb ein Cabinet damit zu meubliren. » Rescrit de l'Électeur du 7 septembre 1680.

sucre, domicilié à Rouen, et qui, en 1676, demeurait rue de la Vicomté (1). Spanheim en fut informé et reçut l'ordre d'écrire à Rouen, afin qu'on expédiât ce miroir « seurement par eau » à Paris (2) ; il devait, dès qu'il serait arrivé dans cette ville, aller le présenter au roi, à Versailles, avec un « compliment » de circonstance (3). Il se mit aussitôt en relation avec Formont de Rouen, et lui recommanda le transport de cette « pièce rare et unique », comme il disait dans sa réponse à l'Électeur. Il ne doutait pas, ajoutait-il, que Louis XIV ne reçût ce cadeau, « digne en toute manière d'être présenté à un grand roi », avec autant d'empressement et plus encore que le « beau vase » apporté par le colonel Bidal.

(1) Le 20 avril 1690, Louis Formont obtint des lettres de bourgeoisie de la ville de Rouen (*Journal de la ville*). Il mourut en 1707. Il eut deux filles, Marie-Catherine et Louise, et un fils, Louis-Nicolas. Je dois ces renseignements à une obligeante communication de M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, à l'érudition duquel on ne fait jamais appel en vain. Ce Louis Formont était-il parent de Jean Formont, père de Jean-Baptiste-Nicolas, le correspondant de Voltaire, né vers 1695-97 ? (*Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen* pour l'année 1868-69, p. 331). Je ne le saurais dire ; mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'aucun des Formont de Rouen ne figure sur les « tables de l'ancienne église de Quevilly », comme s'ils n'avaient point appartenu à la religion réformée.

(2) Lettre du 20-30 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 160.

(3) « Mit anständlichem compliment », enjoignait le « rescript électoral » du 7 septembre ; « avec les insinuations prescriptes », dit Spanheim dans sa réponse du 20-30 septembre.

Les relations du roi et de Frédéric-Guillaume étaient alors trop intimes pour qu'il en fût autrement. On avait, à la cour de France (1), « applaudi » à la prise du *Charles-Deux*, vaisseau espagnol capturé par la flotte électorale (2); Louis XIV venait, de plus, de donner l'ordre d'ouvrir en cas de besoin ses ports, en particulier celui de la Rochelle, aux vaisseaux du Brandebourg (3), et de leur assurer l'appui de ses flottes, comment n'aurait-il pas reçu avec bienveillance les présents de son allié et de son client? Cependant, le miroir était enfin arrivé en France, et une lettre de Formont, de Rouen, datée du 17 octobre, informa Spanheim qu'il l'avait fait charger, à son adresse, sur un « bateau qui devait partir dans trois ou quatre jours » (4). Averti par Spanheim, Pierre Formont écrivit de son côté à Rouen, au fils de son frère (5), pour lui recommander l'expédition de ce précieux objet (6). « Il y avait donc lieu d'espérer », remarquait avec raison

(1) Lettre du 20-30 septembre 1680.

(2) Voir à ce sujet *J.-B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne*, etc., p. 298.

(3) Lettres des 4-14 et 11-21 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 143 et 167.

(4) Lettre de Spanheim du 11/21 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 165.

(5) Sans doute Louis-Nicolas, qualifié conseiller-secrétaire du Roi, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen, dans un acte de 1713 (G. 5618). Renseignement fourni par M. Charles de Beaurepaire.

(6) Lettre de Spanheim du 4/14 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 153.



l'envoyé électoral (1), que le miroir parviendrait bientôt à Paris « sans aucune mauvaise rencontre. »

Il y arriva au milieu du mois suivant ; dans une lettre du 8/18 novembre (2), Spanheim annonçait à l'Électeur que, l'avant-veille, il l'avait retiré de la douane, « sous la faveur d'un ordre de M. Colbert », que lui avait procuré de Croissy. « La pièce, ajoutait-il, se trouve bien entière, hors quelques petits morceaux détachés aux extrémités... (et) que je fais remestre en leur place encore aujourd'huy par un expert. » Spanheim se proposait de faire le lendemain transporter ce miroir à Versailles et de « sçavoir de M. de Croissy le temps et l'honneur de le présenter au Roy. »

« Du reste, disait-il, la pièce est admirable, et tous ceux qui l'ont veue ceans confessent n'en avoir jamais veue de si belle, ni de si rare... En effet, tout en est achevé et de la dernière beauté et delicatesse. Je prendrai, ajoutait-il, toutes les précautions possibles pour le faire transporter seurement par terre d'icy à Versailles. Ainsi j'espère, Dieu aydant, par l'ordinaire prochain, de pouvoir rendre bon compte des applaudissements avec quoy il aura esté reçeu. »

Spanheim ne se trompait pas dans ses prévisions. Le lendemain du jour où il en avait annoncé l'arrivée à Paris (3), il avait fait porter le miroir d'ambre à Versailles ; on le déposa dans la maison de M. de Croissy, en attendant le moment de le présenter au

(1) Lettre du 11/21 octobre.
(2) *Acta des kön geh. Staats-Archives,* R. XI, vol. I, fol. 181.
(3) Le 10/20 novembre 1680.

roi; mais à peine ce prince eut-il été informé par M. de Créqui (1) de l'arrivée du présent électoral, qu'il témoigna le vif désir de le voir. Le 10/20, le miroir fut transporté de la maison de M. de Croissy dans « l'antichambre du Roi » ; bientôt Louis XIV y entra et il se mit à considérer, avec une visible satisfaction, le miroir, qui n'était pas encore entièrement déballé, tandis que Spanheim lui faisait son « compliment. » Mais je veux laisser l'envoyé de Frédéric-Guillaume raconter lui-même cette scène curieuse. Le récit détaillé qu'il en a donné (2) montre l'importance qu'il y attachait, comme le plaisir qu'il savait par là faire à son maître.

« MONSEIGNEUR,

« Dès le lendemain de mes dernieres du 8/18 du courant, je me rendis à Versailles et y fis porter le miroir d'ambre par 8 hommes, selon qu'il fut jugé plus seur par M. Fromont et par d'autres. Je chargeay un menuisier ébéniste de Paris d'en répondre et d'en prendre le soin, comme aussi d'avoir celuy de le faire porter dans la chambre où le Roy le voudroit voir, et d'y reparer si par hasard il y avoit quelque chose de dejoint. A l'arrivée à Versailles, le miroir fut porté dans le logis de M. de Croissy, en attendant que je sceusse l'ordre et l'heure de le présenter au Roy. M. de Croissy et tous ceux qui le virent le trouvèrent parfaitement beau et d'un travail admirable. Le duc de Créqui, premier gentilhomme de la Chambre de sa

(1) Charles III, duc de Créquy, ancien ambassadeur à Rome et gouverneur de Paris, alors gentilhomme de la Chambre.

(2) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.*, R. XI, vol. I, fol. 170.



Maj^{té} et qui disna chez M. de Croissy, en fit le soir un rapport au Roy le plus avantageux du monde, en sorte que sa Maj^{té} témoigna de l'impatience de le voir. Cependant M. de Croissy, qui s'estoit chargé de prendre l'heure du Roy pour cela, n'eut occasion de luy en parler que le lendemain matin, avant l'entrée au conseil et une partie de chasse que sa Majesté avoit faite. Sur quoy, je fus appellé d'abord à l'audience, et le miroir transporté de chez M. de Croissy dans l'antichambre du Roy, où il a coutume de s'habiller. On n'attendit pas qu'il fût dressé pour le faire voir à sa Maj^{té} , qui entra la dessus dans la chambre, et le vit d'abord étendu encore par terre dans sa caisse et ouvert. Je fis à sa Maj^{té} le compliment cy-joint, à quoy Elle répondit le plus obligeamment du monde..... Elle mit même un genouil en terre, tout botté qu'Elle estoit, pour en regarder les gravures et y reconnut même quelques fables des métamorphoses qu'elle expliqua. Sa Maj^{té} loua extrêmement le travail et l'industrie de l'ouvrier et la beauté de l'ouvrage. Après quoy sa Maj^{té} estant rentrée, on dressa le miroir, sur quoy elle revint pour le considérer de nouveau mieux à son aise. M. Bontemps, premier homme de chambre de sa Maj^{té}, dit à l'ébéniste que j'avois mené de rester pour faire ensuite transporter ou dresser le miroir où sa Maj^{té} commanderoit. J'ay sceu de luy qu'on le fit porter l'apres-diné dans le gardemeuble où il n'y a que des pièces rares, et on le plaça à coste du sabre enrichi de pierreries que l'Ambassadeur turc porta au Roy de la part du Grand Seigneur, il y a quelques années. Je m'imagine qu'on le placera ensuite dans la belle galerie que l'on fait à Versailles et qui nest pas encore achevée. Il ne se peut dire comme la pièce a merveilleusement plu à tous ceux qui l'ont veu(e). »

Voici maintenant, telle qu'il la transmit à l'Électeur,

la harangue que Spanheim adressa, en cette occasion, à Louis XIV; elle peut donner une idée du degré d'adulation auquel les étrangers eux-mêmes en étaient arrivés, en parlant au grand Roi; à ce titre, il m'a paru intéressant de la reproduire :

« *Audience du Roy Tres Chrestien, du 10/20 novembre 1680, en luy presentant personnellement le miroir d'ambre* (1). »

« Sire,

« J'eus dernièrement le bonheur d'estre l'interprête du zèle et du dévouement sincère de S. A. R, mon maître, pour la sacrée personne de Vostre Maj^té. Je viens l'estre encore aujourd'huy par son ordre des acclamations des États et Provinces de sa d^te A. R., et de celles entre autres que le Ciel a béni d'un present assez particulier de la Nature. C'est sur quoy, Sire, sa d^te A. R. fonde uniquement la confiance qu'Elle a que vostre Maj^té en agréera cet Essay et ce que l'Art y a ajouté, soit de la Représentation d'un Astre, dont vostre Maj^té est la vive image sur la terre, soit des temps fabuleux auxquels il a eu recours, puisque les siècles suivants ne luy fournissaient point d'exemples, ni d'actions comparables à celles de vostre Maj^té. Après tout, Sire, sa d^te A. R. souhaiteroit que ses provinces luy fournissent des matériaux encore plus durables pour y laisser gravées à la Postérité la plus éloignée des marques immortelles de la juste admiration qu'elle a pour le glorieux règne de Louys le Grand.

« Sa Maj^té répliqua d'un air du monde le plus ouvert et

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. VII, fol. 172.



le plus obligeant, qu'Elle estoit infiniment obligée à V. A. E., qui ne faisoit que luy faire un plaisir l'un après l'autre, que le présent ne pouvoit estre ni plus beau, ni plus curieux, et qu'il le tiendroit fort cher, comme il me prioit de le témoigner bien particulièrement à V. A. R. »

Spanheim n'exagère pas; le présent de l'Électeur fut fort bien accueilli par Louis XIV ; si la *Gazette de France* n'en dit rien dans ses correspondances de Versailles, du mois de novembre (1), le *Mercure galant* en parla en des termes qui ne laissent pas de doute sur la valeur qu'à la Cour de France on attribua au cadeau de Frédéric-Guillaume, en même temps qu'ils nous font connaître ce qu'était ce miroir curieux, qui a disparu, à ce qu'il semble, sans laisser de traces (2) :

« Monsieur l'Électeur de Brandebourg, disait le *Mercure* dans son numéro de décembre (3), a fait au Roy présent d'un Miroir estimé cent mille francs, quoy qu'il n'y ait ny or, ni argent à la Bordure, et que la Glace n'ait rien qui difère de celle des autres Miroirs. Il est vray que cette Bordure est faite de morceaux d'Ambre d'une grandeur extraordinaire ; et, comme jamais on n'en a vû de semblables, on peut dire que c'est un Présent qui n'a point de prix. »

(1) Celle du 22, p. 632, écrite le lendemain de la présentation du miroir, n'y fait même pas allusion, et le mois de décembre ne renferme aucune correspondance de Versailles.

(2) Il n'en est pas question, du moins dans l'*Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715), de M. Jules Guiffrey. Paris, 1885, in-8°.

(3) Année 1680, pages 157-158.

Louis XIV n'était pas roi à se laisser vaincre en générosité; encore que, avant d'avoir reçu le présent de son allié, il eût fait remettre à l'Électrice par son ambassadeur à Berlin, le comte de Rébenac, « des pendans d'oreilles et une table de diamans » (1), présent d'une valeur incomparablement plus grande que le cadeau de Frédéric-Guillaume, et bien que les subsides qu'il lui fournissait lui donnassent le droit de se croire quitte envers ce prince, il envoya néanmoins encore, quelque temps après (2), à l'Électrice, « une toilette d'argent de 48,609 livres, et deux tentures des mois, de la fabrique des Gobelins (estimées) 60,000 » (3), nouveau présent inférieur au premier, mais d'un prix, en réalité, bien supérieur à celui de Frédéric-Guillaume.

(1) *Gazette de France*, 28 mars 1680 : « Ce présent vaut plus de 100.000 écus », ajoutait l'auteur de cette nouvelle.

(2) Alphonse Maze-Sencier, *Livre des Collectionneurs*, p. 85, place ce cadeau au mois d'octobre 1682, M. Jules Guiffrey, *Inventaire général du mobilier de la couronne*, p. 312, au mois de novembre 1683.

(3) Alphonse Maze-Sencier, *op. laud.*, p. 85.—Jules Guiffrey, *op. laud.*, p. 312, § 8 : « Une autre tenture de tapisserie de basse-lisse, de laine et soye, rehaussée d'or, fabrique de Paris, manufacture des Gobelins, dessin de Lebrun, représentant douze *Maisons Royalles* avec les douze signes des douze mois de l'année, en douze pièces, contenant ensemble 58 aunes 3/4 de cours sur 2 aunes 3/4 de haut. » — « Deschargé, cette tenture faisant partie du présent qui a esté envoyé de la part du Roy à Mad^e^ l'Électrice de Brandebourg au mois de novembre 1683. D. M. »




IV.

Le nom de Pierre Formont, qui se trouve mêlé au transport et à la présentation du miroir d'ambre envoyé par l'Électeur de Brandebourg au roi de France, disparaît, après cet épisode, de la correspondance de Spanheim. Cet homme d'affaires y avait figuré surtout à cause du paiement des subsides fournis par Louis XIV à Frédéric-Guillaume, et dont les échéances, nous l'avons vu, étaient loin d'être régulièrement servies; désormais, de Spanheim ne fait plus mention du banquier de l'Électeur, soit que les subsides fussent maintenant exactement payés, soit que l'ambassadeur du Brandebourg s'appliquât à les faire rentrer, sans en parler. Ce sont d'autres questions qui l'occupent maintenant.

Dès son arrivée en France, Spanheim était entré en rapport avec les membres de l'église réformée, à laquelle il appartenait (1); il s'était fait l'écho de leurs plaintes; ce sont les mesures vexatoires et oppressives qui les frappaient, ce sont leurs projets d'émigration dont il entretient son maître dans sa correspondance. Depuis 1681 surtout, ses lettres sont pleines de de-

(1) « J'ay pris la liberté de mettre dans un papier cy-joint les noms et prétensions de diverses personnes de la Religion qui, depuis quelque temps, se sont adressés à moy... dans la veue de se rendre dans les Estats de vostre Altesse Électorale et d'y pouvoir trouver de l'employ. » Lettre de Spanheim du 17/27 janvier 1681. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. II, 1681.

mandes adressées à l'Électeur par les réformés, désireux de sortir du royaume pour se soustraire à la persécution dont ils étaient menacés, et de chercher fortune dans les États d'un prince qui se déclarait ouvertement prêt à les accueillir (1). Pierre Formont n'avait pas, plus que son fils Nicolas, de concours à prêter dans les affaires de ce genre ; le dernier, d'ailleurs, quitta la France pendant quelque temps ; on s'explique, dès lors, qu'il ne soit plus question du père et du fils dans les lettres de Spanheim ; mais, en 1683, Nicolas y figure de nouveau, et toute l'attention se concentre un instant sur lui ; que lui était-il donc arrivé ? Pour qu'on le puisse mieux comprendre, il me faut dire un mot du voyage qu'il fit à Berlin à la fin de 1680.

J'ai parlé plus haut de la visite que M. de Briquemault (2) fit à Spanheim en compagnie de Nicolas Formont, le 9/19 septembre 1680 ; ce M. de Briquemault, qui apparait ainsi tout à coup dans la correspondance de l'envoyé électoral et sur le compte duquel celui-ci revient presque à chaque page pendant

(1) Lettre de Spanheim du 7/17 mars 1681. *Acta*, etc., R. XI, vol. II, fol. 51b : « J'ay veu la gratieuse résolution contenue dans le transcript de vostre Altesse Électorale touchant quelques personnes qu'elle agrée, qui ayant l'honneur de passer à Berlin et y mériter la grace de quelque employ à son service; j'en ay déja donné part aux personnes intéressées, qui en ont receu la nouvelle avec une joye et une soumission extreme. »

(2) Spanheim écrit toujours « Briquemaut », la *France protestante* dit que l'orthographe « Briquemault » est préférable ; c'est celle que j'adopterai.



les trois mois suivants, doit nous arrêter un instant. Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup (1), était un ancien officier supérieur de l'armée ; après avoir fait la campagne de Portugal, il avait été nommé colonel (2) — MM. Haag disent mestre-de-camp — d'un régiment de cavalerie. Inquiet de la persécution qui menaçait les protestants, il songea à quitter la France. Au moment où nous rencontrons son nom pour la première fois (3) dans la correspondance de Spanheim, il était déjà en relations avec Frédéric-Guillaume ; comment ces relations s'étaient-elles établies ? Nous l'ignorons (4) ; tout ce que nous savons, c'est que ce prince l'avait chargé de diverses commissions ; celles-ci, à la date du 9/19 septembre, étaient bientôt « prestes », écrivait Spanheim, et Nicolas Formont s'offrait pour les porter à Berlin.

Les « commissions », c'est-à-dire les acquisitions que de Briquemault faisait alors pour l'Électeur, n'étaient qu'un acheminement à son entrée au service du Brandebourg ; les conditions en étaient même, ce semble, déjà posées dès la fin d'août. Dans une lettre de cette

(1) Il était fils de Jacques de Briquemault, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, et d'Élisabeth de La Marche des Contes. La *France protestante*, vol. II, p. 135, col. 2. — Erman et Réclam, *op. laud.*, vol. I, p. 336.

(2) Spanheim l'appelle « ci-devant colonel de cavalerie. » *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, vol. I, fol. 156.

(3) Lettre du 9/19 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 121.

(4) Sans craindre beaucoup de se tromper, on peut dire que c'est Spanheim qui mit de Briquemault en rapport avec son maître.

époque (1), où il enjoignait à Spanheim de demander au Roi un « passeport pour la sortie et la franchise des *hardes* dont il avait chargé M. de Briquemaut », Frédéric-Guillaume ajoutait que « ayant pris le dit s[r] de Briquemaut à son service », il désirait qu'on obtînt aussi un passeport pour lui, ainsi d'ailleurs que « pour d'autres familles de la Religion qui pourraient quitter la France et s'habituer » dans ses États (2). C'était ce qu'attendait de Briquemault, qui avait négocié secrètement et directement avec l'Électeur son départ de France. L'émigration allait commencer. Mais de quel œil Louis XIV et ses ministres allaient-ils la voir?

De Briquemault reconnaissait ce qu'il y avait de délicat dans la démarche dont Spanheim était chargé; il redoutait surtout les graves inconvénients que des demandes de passeports trop nombreuses pourraient présenter (3); Spanheim le comprit; aussi se borna-t-il d'abord à solliciter pour le seul de Briquemault l'autorisation de quitter la France. Il se rendit à Versailles dans ce dessein, fit valoir le désir de cet officier d'entrer au service du Brandebourg, et demanda pour lui à de Croissy la permission de sortir du royaume (4). Le ministre promit « d'obtenir l'agrément du Roi »; Louis XIV, tant était grande alors sa condescendance pour Frédéric-Guillaume, consentit sans peine. Quel-

(1) Du 28 août 1680.

(2) Lettre de Spanheim du 13/23 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 135.

(3) Lettre déjà citée du 13/23 septembre 1680.

(4) Lettre de Spanheim du 17/27 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 138.



ques jours après, Spanheim étant retourné à Versailles (1), de Croissy lui apprit que le roi était disposé « à donner un congé à M. de Briquemaut », et qu'il « seroit toujours bien aise, ajouta le ministre, que parmi ses sujets il se trouvât des gens capables de rendre service à S. A. R. » On ne pouvait montrer plus d'indifférence et d'aveuglement.

Le permis demandé par de Briquemault ne se fit pas attendre; le 15 octobre, il reçut l'autorisation formelle « d'aller demeurer au service de M. l'Électeur de Brandebourg » (2). Il s'occupa aussitôt de mettre ordre à ses affaires (3). Le 1/10 novembre, de Spanheim écrivait à son maître qu'il poursuivait activement ses préparatifs de départ, afin de pouvoir partir dans quelques semaines pour la cour électorale (4). Au commencement de décembre, de Briquemault se rendit dans ses terres de Champagne, « d'où il prétend, disait Spanheim (5), dès le commencement du mois prochain, se mettre avec sa femme en route pour Berlin. » Il ne fut pas seul alors à s'y rendre.

Tandis que le nouveau sujet de l'Électeur faisait ses

(1) Lettre de Spanheim du 1/11 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 149.

(2) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 156. Voir à l'Appendice, nº 6.

(3) « Mr de Briquemaut est allé chez luy donner ordre à ses affaires pour haster son départ. » Lettre de Spanheim du 4/14 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 153.

(4) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 173.

(5) Lettre de Spanheim du 2/12 décembre 1680 : « Mr de Briquemaut part aujourd'huy pour se rendre chez luy en

préparatifs de voyage, Nicolas Formont, impatient de remplir la mission pour laquelle il s'était proposé, avait pris les devants et était allé à Liège « attendre les ordres de Spanheim pour la seureté du transport des hardes dont il s'était chargé » (1). On ignore combien de temps il resta dans cette ville, où il était arrivé dans la première moitié d'octobre ; mais, au mois suivant, il était à Hambourg. « Le sieur de Fromont, écrivait-on à la date du 29 novembre 1680 de cette dernière ville, à la *Gazette de France* (2), a passé (ici) allant à la cour de Brandebourg en qualité d'envoyé de Sa Majesté Très Chrétienne. » Le correspondant de la *Gazette* exagère l'importance de la mission de Nicolas Formont ; elle était plus humble, nous le savons ; mais son voyage n'en devait pas moins avoir des conséquences considérables ; il prépara les relations étroites qui s'établirent entre lui et Frédéric-Guillaume. La correspondance de Spanheim ne nous apprend pas à quelle date le jeune banquier arriva à la cour électorale ; ce fut sans doute à la fin de 1680, et, très-probablement, avant que de Briquemault y fût lui-même arrivé. Quant à celui-ci, nous savons qu'il était à Berlin au mois de mars 1681 (3) ; mais c'est tout ce que nous pouvons dire.

Champagne. » *Acta des kön. geh. Staats-Archives,* R. XI, vol. I, fol. 188b.

(1) Lettre déjà citée du 4/14 octobre 1680.

(2) *Gazette*, an. 1681, in-4°, p. 658. On ne peut douter qu'il s'agisse ici de Nicolas Formont et non de son père.

(3) En tout cas, ceci donne la date de l'établissement de Briquemault dans le Brandebourg, date que Erman et Réclam



Bien que de Briquemault eût obtenu de Louis XIV la permission de se rendre à la cour électorale, on faisait des difficultés pour laisser sortir son mobilier de France. Le 6 septembre 1681, Frédéric-Guillaume enjoignait à son ambassadeur à Paris de demander un « passeport pour les hardes de son général-major » (1); tel était le grade que de Briquemault avait, à son arrivée à Berlin, reçu dans l'armée brandebourgeoise (2). Un mois après, comme rien n'était fait, Spanheim annonçait à l'Électeur (3) qu'il allait « écrire au marquis de Croissy et à M. Mignon, son commis, pour en solliciter l'expédition. » Cette expédition put-elle se faire? Je l'ignore; Spanheim n'en parle pas, et, désormais, de Briquemault cesse même de figurer dans sa correspondance. Nicolas Formont en disparaît également en 1681 et 1682, mais on l'y retrouve tout à coup dans les premiers mois de l'année 1683.

Après un séjour à Berlin, dont on ignore la durée, Formont fils était rentré en France; il était à Paris au commencement de 1682 (4), et il avait repris ses occu-

n'étaient pas parvenus à déterminer. MM. Haag se bornent à dire que ce fut avant la Révocation de l'Édit de Nantes. On voit que de Briquemault se fixa à Berlin au commencement de 1681.

(1) Il le chargeait en même temps d'obtenir un congé pour M. de Besançon, capitaine de marine. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, 1681, vol. III, n° 45.

(2) Erman et Réclam, *op. laud.*, vol. I, p. 123, disent, par erreur, qu'il fut promu à ce grade en 1687.

(3) Lettre de Spanheim du 3 octobre 1681. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, 1681, vol. III, n° 63.

(4) Ce fut lui qui fit venir, le 18 mars de cette année, la « terre de Hollande, » dont il a été question plus haut, p. 83, note 4.

pations dans la maison paternelle ; mais il ne cessa pas pour cela d'être en rapport avec Frédéric-Guillaume ; ses relations avec ce prince devaient même prendre bientôt un caractère plus étroit et plus intime. L'Électeur l'attacha directement à son service.

Malgré la ponctualité et les moyens tout particuliers d'information de Spanheim, la correspondance de cet envoyé ne suffisait plus à Frédéric-Guillaume ; il voulut avoir en France un délégué spécial qui le tînt au courant de tout « ce qui se passait de nouveau à Paris, aussi bien que dans les provinces », et lui procurât toutes les publications scientifiques, militaires ou artistiques qui y paraissaient. Appartenant à une famille avec laquelle il était déjà en relations, actif et intelligent, Nicolas Formont était naturellement désigné au choix de l'Électeur. Celui-ci, qui avait dû apprendre à l'apprécier pendant le séjour que le jeune négociateur avait fait à Berlin, résolut de le charger de ce rôle délicat, et, le 18/28 avril 1683, il le nomma son « commissaire à Paris. » Voici les lettres-patentes, telles qu'on les trouve dans les Archives de Berlin (1), qui conféraient au fils de Pierre ce titre et le chargeaient de ces fonctions importantes :

« Son Altesse Électorale de Brandebourg ayant jugé à propos de son service d'establir un commissaire à Paris, Elle a choisi pour cette fonction le s[r] ..... Formont (2),

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, 1683, vol. IV fol. 152.

(2) Il s'agit évidemment du fils de Pierre, Nicolas, dont le prénom est omis, et dont le nom, on le voit, est ici écrit, non plus Fromont, mais Formont.




tant à cause de la capacité et de l'adresse qu'il a fait voir jusques icy en toute sorte d'affaires et de commissions,—et de quoy mesme on a été assez persuadé à la cour de Sa dite Alt. Élect. depuis le voyage qu'il y a fait il y a quelque temps, qu'en considération de la passion et du zele qu'il a témoigné d'avoir pour l'intérest, le service et la gloire de S. A. E., dont il a promis d'exécuter fidelement et avec toute l'exactitude possible les ordres qui luy seront envoyez de temps en temps, sans y manquer ny contrevenir en quelque manière que ce puisse estre, et de se comporter tellement en toutes rencontres et occasions que S. A. E. aye sujet d'en estre entierement satisfaite.

« Il aura soin d'écrire de temps en temps à S. A. E. par l'ordinaire de Hambourg, en adressant ses ordres au s^r de Guérique (1), conseiller et résident de S. A. E. en la dite ville de Hambourg, et de mander ce qui se passe de nouveau à Paris aussi bien que dans les Provinces. Il joindra a ses lettres les journaux de sçavants, comme aussy les livres, traittez, tailles-douces et autres pièces curieuses en matière d'architecture civile et militaire, de fortification, peinture, sculpture et sciences qui se publient à Paris, et les envoyera en partie par les courriers ordinaires, en partie par d'autres occasions qui se présenteront pour Hambourg, pour Berlin ou pour le pays de Cleves. Il tiendra un compte juste et exact de toutes les dépenses qu'il sera obligé de faire pour le service de S. A. E., soit pour payer les pièces susdites, soit pour le port de lettres, duquel compte il envoyera de trois mois en trois mois un extrait à S. A. E., afin qu'elle puisse ordonner la dessus de l'en faire rembourser. Et comme S. A. E. se promet que le dit s^r Formont s'acquittera avec soin et fidélité de l'employ

(1) Sans doute Otto de Guéricke, mathématicien connu et inventeur de la machine pneumatique.

qu'elle lui donne, Elle reconnoistra avec plaisir les services qu'il luy rendra. En temoin de quoy Elle a signé les presentes et a iceles fait opposer le scel de ses armes.

« Fait à Postdam ce 16/26 avril 1683.

« Et fiat rescriptum an den Spanheim cui mittatur originale cum mandato solches demselben zu uberliefern und dem marquis de Croissy davon Notification zu thun, auch dessen Person demselben zu præsentiren und zu recommandiren (1).

« FWm. »

Les attributions de Nicolas Formont étaient, on le voit, parfaitement définies par le rescrit électoral ; ce « commissaire » était un correspondant semblable à ceux que tant de princes allemands eurent en France au XVII[c] (2) et surtout au XVIII[e] siècle ; mais il n'était pas seulement chargé de tenir Frédéric-Guillaume au courant des nouvelles de Paris et de la province, il devait lui envoyer toutes les publications françaises

(1) « L'original de ce rescrit sera envoyé à Spanheim, avec ordre de le remettre au s[r] Formont, et d'en donner avis au marquis de Croissy, ainsi que de lui présenter et recommander le dit Formont. »

(2) Le duc de Zell, Georges-Guillaume, avait à ce moment même pour correspondant en France un nommé de Boncœur, qui mourut, ou du moins cessa de lui écrire à la fin de cette même année 1683 ; de 1666 à 1671, il en avait eu un autre plus habile, Pawel von Rammingen, envoyé de l'Électeur palatin à Paris. *Archives de Cell.* Affaires étrangères. *Relations du correspondant von Rammingen a George Guillaume sur la politique étrangère de la France*, 3 vol. — *Relationen des Cellischen Agenten de Boncœur in Paris über die auswärtige Politik Frankreichs*, 4 vol.



trace dans les documents. La dernière pièce où il figure, à ma connaissance, est le compte de la fourniture de terre de Hollande, qui eut lieu au mois de décembre de cette année (1). On pourrait croire, d'après cela, qu'il mourut ou quitta la France peu de temps après. En tout cas, il ne dut pas continuer longtemps ses fonctions de correspondant électoral; eût-il, en effet, été encore en vie en 1685, qu'il n'eût pu les remplir après la révocation de l'Édit de Nantes. A la fin de cette année, d'ailleurs, il ne figure pas au nombre des enfants de Pierre Formont (2), ce qui fait supposer qu'il n'existait plus.

V.

Si Nicolas Formont disparaît ainsi au moment même où il venait de trouver un nouveau champ à son activité, nous voyons, au contraire, pendant deux ans encore, son père poursuivre ses nombreuses entreprises et continuer de remplir ses fonctions de secrétaire du Roi. En 1684, il fut autorisé à les conserver, malgré sa qualité de protestant (3), « à cause des ser-

parle de l'envoi de 15 thalers à Spanheim destinés à Pierre Formont, et puis c'est tout.

(1) *Arch. Nat.*, O 11, 464, 8 décembre 1683. Cf. plus haut, p. 84, note.

(2) Voir à l'Appendice, n° 7.

(3) *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* (GAZETTE D'UTRECHT), *du jeudi 10 février 1684.* « De Paris, le 4 février, le s[r] Pierre Formont excepté de l'arrest du conseil donné contre les secrétaires du Roy, de la Religion. »

vices considérables qu'il rend à Sa Majesté. » L'année précédente, 1683, fut une de celles où il fournit la plus grande quantité de marbres pour les bâtiments royaux : il en livra, en juin, pour plus de 193,000 livres (1) ; en 1685, il en vendit encore 22 blocs et 3 colonnes, qui furent voiturés de Rouen à Paris (2). Ce furent, il semble, les derniers qu'il livra ; le transport en fut payé le 4 mars ; au mois d'août suivant, Pierre Formont n'était plus ; le 26 de ce mois, le sieur du Metz était chargé de verser à sa veuve la somme de 5,200 livres pour « le paiement de treize orangers qu'elle a fourny pour l'orangerie du château de Versailles » (3). A cette date, Pierre Formont avait donc cessé de vivre ; il mourut ainsi avant la Révocation de l'Édit de Nantes, et il n'eut pas à subir la nécessité d'abjurer ou de prendre le chemin de l'exil, comme allaient le faire les siens.

La veuve de Pierre Formont ne paraît pas d'abord

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 271, 29 juin. Il y avait 9 colonnes et 262 blocs de marbre blanc de Carrare. La même somme de 193,096 livres se trouve encore portée, p. 374, à la date du 15 août, mais sans doute seulement pour mémoire et non comme indiquant une nouvelle livraison.

(2) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 718.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 594. Ces orangers venaient sans doute du jardin de la maison que Formont avait à Passy ; on voit, en effet, qu'à la date du 29 juillet, on avait payé 230 livres à Janson, « pour avoir sorti des jardins de l'hostel Seguier, à Paris, et de chez le s[r] Formont, à Pacy, 20 gros orangers. » *Ibid.*, p. 794. Il semblerait résulter de cette note, qu'à cette date, Pierre Formont était encore vivant ; il ne serait donc mort qu'au mois d'août.

avoir été inquiétée, pas plus que ses enfants (1); mais le temps des ménagements dont à l'origine on usa, à Paris du moins, envers les protestants, passa vite; elle se vit alors menacée. Elle avait deux fils avec elle, Pierre et Jean. Nicolas était-il d'un autre lit, était-il mort ou à l'étranger à cette époque? Un document du 6 février 1686 (2), qui nous renseigne sur le sort de la veuve de Pierre Formont et de ses enfants, ne parle point de Nicolas; on doit donc supposer, comme je l'ai déjà dit, qu'il était hors de France, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, qu'il avait alors, comme son père, cessé de vivre. Quoi qu'il en soit, Mme Formont et ses fils n'adhérèrent pas à l'acte de soumission que signèrent, en décembre 1685, un certain nombre de négociants réformés de la capitale (3); il ne leur restait qu'à quitter la France; ils s'y résolurent au commencement de 1686; le 6 février, ils n'étaient plus à Paris; on procéda aussitôt contre eux. Un arrêté, pris ce jour même, ordonnait de saisir les biens des fugitifs et « d'instruire

(1) Vers la fin d'octobre, il est question, à ce qu'il semble, d'orangers pris dans son jardin pour le château de Versailles. « 1er avril-28 octobre : A Jean le Roy... pour avoir voituré du jardin de la pépinière du Roulle des arbrisseaux pour les maisons Royalles et 7 gros orangers du jardin de la dame Formont à l'orangerie de Versailles. » *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 795. Il ne paraît guère douteux que la seconde date se rapporte au transport des orangers de Pierre Formont; elle n'était donc alors en butte à aucune persécution.

(2) Voir à l'Appendice, no 7.

(3) *La France protestante*, art. *Samuel Bernard*, vol. II, p. 210.

leur procès par contumace » (1). Une enquête fut ouverte en même temps sur leur situation de fortune. Il paraît que la veuve Formont et ses enfants, pour éviter la confiscation qu'ils avaient encourue par le seul fait de leur départ, avaien fait saisir leurs biens meubles et immeubles par des créanciers simulés. Le lieutenant de police de La Reynie fut chargé d'éclaircir cette affaire. Mais on ne s'en tint pas là.

Les créanciers supposés reçurent l'ordre de « présenter par devant le sieur de La Reynie » les titres de leur créance, en même temps qu'il leur était défendu de faire obstacle à la saisie réelle des biens de la veuve Formont ou de troubler, dans la jouissance de son bail, le fermier qui les avait pris à loyer. Le lieutenant de police était, en outre, chargé de les mettre en régie. Cette première mesure fut bientôt suivie d'une autre non moins grave.

Les livres de commerce, papiers, lettres de change, etc., de Pierre Formont, avaient été abandonnés par sa veuve et ses enfants ; renfermés dans plusieurs coffres, ils avaient été cachés et « amurés » dans la cave de la maison où ils demeuraient à Paris ; on les mit d'abord sous scellés ; puis comme il s'y trouvait mélangés des « lettres, ordres et registres concernant les affaires » du roi, ordre fut donné de lever et reconnaître les scellés ; de mettre à part tous les papiers qui auraient trait aux affaires de l'état et de les porter au greffe, sans en faire la « description » ; ils y devaient

(1) Arrêté du 6 février 1686, *Archives Nationales*, E 1834. Voir à l'Appendice, n° 7.

rester « jusqu'à ce que le roi en eût ordonné autrement » ; quant aux autres papiers, livres de commerce, etc., ils devaient être remis sous scellés, en attendant que l'inventaire en pût être fait, disait un arrêt du 22 mars (1); mais un autre arrêt du 11 mai suivant (2) ordonna de les placer dans un coffre, sur lequel les « scellés seraient apposés par le s^r de la Reynie, pour être ensuite remis au marquis de Seignelay. » La spoliation était complète.

Ainsi dépouillés, la veuve Formont et ses enfants se trouvèrent réduits à la dernière misère ; ils avaient abandonné des biens d'une grande valeur, une fortune mobilière estimée à plus de 200,000 livres (3) ; ils furent, sans doute, obligés désormais de vivre, comme un si grand nombre de leurs coreligionnaires, de l'aumône de quelque prince étranger. On serait porté à supposer qu'en souvenir des relations de Pierre et de Nicolas avec l'électeur de Brandebourg, ils se retirèrent à Berlin ; ils ne figurent point, toutefois, parmi les réfugiés français qui se fixèrent dans cette ville (4) ; mais dans la liste des colons établis dans le district de Gramzow, Ukermark, on trouve, en l'année

(1) *Archives Nationales*, E 1834. Voir à l'Appendice, n° 8.

(2) *Archives Nationales*, E 1834. Voir à l'Appendice, n° 9.

(3) « Quelques-uns de la Religion, de Paris, ont abandonné tous leurs biens et entr'autres la veuve Formont et ses deux fils, qui ont abandonné leurs maisons avec tous leurs meubles et pour plus de 200,000 livres d'effets. » *Man. franç.* 10265, fol. 87 v° (*Bibl. Nat^le*).

(4) Dr R. Béringuier, *Stammbäume der Mitglieder der französischen Colonie in Berlin.* Berlin, 1875, in-fol.

1697, sans désignation particulière de résidence, entre autres réformés d'origine étrangère, « Pierre Fromon » et « Jean Fromont » (1); il est difficile, à moins d'une coïncidence de noms bien singulière, que ces deux « Fromont » ne soient pas les fils de l'ancien secrétaire de Louis XIV, du banquier du Grand-Électeur à Paris, dont le nom, nous l'avons vu, est presque toujours écrit Fromont et non Formont, dans les documents Brandebourgeois d'origine.

Ce Jean et ce Pierre « Fromont » ont-ils fait souche en Allemagne? Je l'ignore, car aucun de leurs descendants ne m'est connu; en tout cas, ils ont été perdus pour la France. Ainsi, la postérité d'un homme qui avait rendu tant de services à son pays, ne put trouver grâce devant l'intolérance religieuse du Roi, dont son son chef avait été le serviteur fidèle, et elle dut chercher un asile et porter son activité à l'étranger. Il n'en fut pas de même des Formont de Rouen; il est vrai, comme leur nom ne se trouve pas dans les « Tables de l'ancienne église de Quevilly » (2), on pourrait bien se demander, je l'ai déjà remarqué (3), s'ils appartenaient, ainsi que ceux de Paris, à la religion réformée, ou s'ils n'ont point abjuré. Quoi qu'il en soit, Louis Formont, le frère de Pierre, comme je l'ai admis,

(1) Dr Édouard Muret, *Geschichte der französischen Colonie in Brandeburg-Preussen*. Berlin, 1885, in-4°, p. 218.

(2) C'est ce qui résulte des renseignements que MM. Frank Puaux et Charles de Beaurepaire ont bien voulu prendre pour moi.

(3) Voir plus haut, p. 96, note 1.

non seulement ne fut pas inquiété, mais après avoir, en 1690, obtenu des lettres de bourgeoisie de la ville de Rouen (1), il fut, en 1696, nommé à l'office héréditaire de « receveur ancien des décimes du diocèse de Rouen »; il remplissait encore cette charge en 1703, et mourut quatre ans après sur la paroisse de Saint-Étienne-des-Tonneliers (2). Son fils, Louis Nicolas, sieur de Bouville, fut, lui, — c'est ainsi du moins que le qualifie un document de 1713, — « conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France » (3). Se maria-t-il? Je l'ignore; en tout cas, il ne dut pas avoir d'enfants, car ses deux sœurs figurent comme ses seules héritières dans le document que je viens de citer.

(1) Il semble bien résulter de ce fait que Louis Formont n'était pas originaire de Rouen; si ses enfants étaient nés avant son établissement dans cette ville, on comprend que, eussent-ils été protestants, leurs noms ne sauraient figurer, pas plus que celui de leur père, sur les « Tables de Quevilly. »

(2) G. 5473, 5488. Renseignements fournis par M. Charles de Beaurepaire.

(3) G. 5618. Renseignement reçu de M. Charles de Beaurepaire.

APPENDICE.

I.

Don du débris du vaisseau le « Saint-Antoine-l'Espagnol » pour le s^r Belinzany et Formont (1).

Aujourd'hui, deuxième jour du mois d'octobre 1670, le Roy estant à Saint Germain en Laye, voulant gratifier et traiter favorablement les sieurs Belinzany (2) et Formont en considération de leurs services, Sa Majesté leur a accordé et fait don des débris du vaisseau appelé le *Saint-Antoine-Espagnol*, qui a eschoué au Hoc (3), sur les costes de Normandye (4), pour en disposer par les s^rs de Bellin-

(1) *Archives Nationales*, O¹14, fol. 445, v°. Secrétariat de la maison du roi. An. 1670.

(2) François Bellinzani, un des agents intimes de Colbert, plus tard inspecteur général des manufactures ; compromis, après la mort de son protecteur, dans le « Procès des pièces de 4 sols », il fut arrêté et enfermé à la Bastille, où il mourut de maladie. Il fut, en 1678, l'un des témoins de Pierre Formont, lors de la nomination de celui-ci comme secrétaire du roi. Il avait alors 59 ans.

(3) Petit promontoire sur la rive droite de l'estuaire de la Seine.

(4) Dans une lettre du 16 septembre, Formont avait annoncé à Colbert la perte de ce vaisseau qui avait fait naufrage, disait-il, « en voulant se sauver de la fosse du hoc. » Il avait joint à




zany et Formont, ainsy que bon leur semblera, m'ayant Sa dite Majesté commandé de leur en expédier toutes lettres necessaires.

Signé : LOUIS, et, plus bas, COLBERT.

II.

Brevet de provision de faire fouiller et tirer des marbres dans les terres de Languedoc pour le sieur Formont, banquier à Paris (1).

Aujourd'hui XIIII[e] juin 1670, le Roy estant à S[t] Germain en Laye, desirant favoriser de plus en plus la louable Industrie de Pierre Formont, banquier de sa bonne ville de Paris, et la descouverte qu'il fait faire des carrieres de marbres propres a estre employez tant dans le royaume que dehors, et s'estant particulièrement fait informer du succes avec lequel il en a fait tirer des monts Pirenées suivant la permission que Sa Maj[té] luy en a cy devant donnée par ses lettres pattantes du dernier février 1664 et des moyens qu'il y a de réussir pareillement dans le Languedoc, et luy accordant a l'esgard de cette province la mesme grace qu'elle a fait pour les monts Pirenées, Sa Majesté ayant esgard a la tres humble supplication du d[t] Formont et au zele actif qu'il a pour reussir dans ses entreprises si utilles au bien de l'estat, luy a accordé et accorde la permission de faire fouiller dans les terres de la d[te] pro-

la sienne une « lettre du s[r] Gosse, qui commandait le *Saint-* « *Antoine-Espagnol* (lettre) qui contenait les particularités du « naufrage. » *Mélanges Colbert*, vol. 155, fol. 234.

(1) *Archives Nationales*, Secrétariat de la maison du roi. 1670. O[1]14, fol. 238 v° et 239.

vince de Languedoc, tant de celles qui appartiennent à Sa Maj^{té} qu'aux particuliers ses sujets, d'en tirer les marbres qui se trouveront, de les faire voiturer, vendre et debiter, par tout le royaume et dans les pays etrangers, à la charge de desdommager les proprietaires des d^{tes} terres dans lesquelles il pourra faire fouiller, pour jouir par le d^{t} Formont du d^{t} privilege et permission, ses hoirs et successeurs et ayant cause pendant trente années, à condition toutesfois que le d^{t} Formont fera travailler dans la presente année et ouvrir lesdites carrières, en tirer des marbres et les fera voiturer en la ville de Paris et rendra sur le port de l'Escolle des pieces de marbre de trois piedz de cube au moins pour servir aux bastimens de Sa Magesté ; Et a faute de ce faire le present brevet demeurera nul et de nul effet, m'ayant Sa M^{té} commandé d'expedier au d^{t} Formont toutes lettres necessaires et pour temoignage de sa volonté le present brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, son secretaire d'estat et de ses commandemens et finances.

Signé: Louis, et, plus bas : Par le Roy, Colbert.

III.

Lettre de Formont fils (1).

J'escrirai demain à Rouen pour sçavoir au juste le véritable prix du plomb et de l'estain, et à combien on le pourra livrer en l'acheptant en la ditte ville ou il y a toujours de grans magasins de ces marchandises, ou en les fesant venir d'Angleterre, dont j'auray l'honneur de vous donner avis en bref. Monsieur du Metz m'a payé les $\frac{100}{m}$

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206.

livres. Je continueray les remises en Angleterre avec soin et diligence.

Je suis avec toute sorte de respect,
Monseigneur,
votre tres humble et tres obéissant serviteur.

FORMONT fils, pour mon père.

IV.

Nomination de Pierre Formont conseiller-secrétaire du roi (1).

Du quinziesme juin 1678.

Ce jour, la compagnie assemblée en la salle de la Chancellerie en exécution de l'ordonnance de soit monstré à MM. les procureurs sindics, apposée par monseigneur le chancellier sur le resply des lettres présentées au sceau par Pierre Formont, qui a traitté de l'office de conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, avec Jean Carbonnel, titulaire dudit office, apprès avoir veu l'information des vie, mœurs et religion prétendue refformée du sieur Formont, faitte par MM. Boctois et de Préval, commissaires à ce députés, sur la requeste par luy présentée à ceste fin, et ouy le rapport de M. Pecquot, procureur sindic, et la lecture de lad. information,

A consenti que led. sieur Formont soit pourveu dud. office de conseiller secrétaire du Roy, receu et installé en iceluy au lieu dud. s^r Carbonnel, faisant profession de la mesme religion, si c'est la volonté de Sa Majesté et qu'il plaise à Mg^r le Chancellier, et arresté que led. consente-

(1) *Archives Nationales*, Registre des délibérations des compagnies des conseillers et secrétaires du roi, V² 62, fol. 188 v°.

ment sera mis sur lesd. lettres par M. le greffier, suivant le règlement, en faisant par led. sieur Formont les submissions requises et nécessaires.

A l'instant, led. sieur Formont mandé, M. Du Moly, président de l'assemblée, luy a prononcé la présente délibération dont il a faict ses remercimens a la compagnie.

Signé : BERRYER, PECQUOT, TESSIER, MARESCHAL, LOUVET, JACQUET, PAILLET.

V.

Soumission de Pierre Formont (1).

Jay soubsigné pierre formont, ayant succédé en l'office de cons[r] secretaire du Roy, maison et couronne de france et de ses finances, au lieu et place de jean Carbonnel, consent par les presentes que le dit office soit et demeure affecté et hipotequé a touttes les debtes de la compagnie, montant a la somme de six centz mille livres, pour l'acquisition des charges de conseiller conservateur des hipoteques, des Rentes et augmentations de gages, depositaire des minuttes et expeditions de la Chancellerie de france et autres debtes créees par la compagnie pour l'acquisition de soixante douze mil livres d'augmentation de gages attribués au dit sieur secrétaire du Roy, officier de la grande Chancellerie de france en l'année mil six centz soixante et dix sept, suivant la deliberation de la Compagnie, a quoy je m'oblige solidairement et par les mesmes

(1) *Archives Nationales,* $V^2$47, Musée AE, n° 878. — Registre des soumissions de MM. les Conseillers-secrétaires du Roy, de 1672 à 1691, fol. 94.

voyes quilz s'y sont obligez, conformement aux deliberations.

Fait a Paris, le quinzieme juin mil six centz soixante dix huit.

FORMONT.

VI.

Permission accordée au s^r de Briquemaut de s'établir dans les états de l'Électeur de Brandebourg (1).

Aujourd'hui 15e d'octobre 1680, le Roy estant à Versailles (et) ayant esgard a la tres humble supplication que luy a fait faire le s^r de Briquemaut, gentilhomme de Champagne et cy-devant colonel de cavalerie, d'aller demeurer au service de M^r l'Electeur de Brandebourg, Sa Majesté luy a accordé et accorde la dite permission, sans que pour raison de ce il puisse estre causé aucun contrevenu aux ordonnances qui deffendent aux sujets de Sa Majesté de servir aucun prince estranger, de la rigueur desquelles en tant que de besoin elle l'a relevé et dispensé en vertu du présent brevet.

VII.

Arrêt de confiscation des biens des héritiers de Pierre Formont (2).

Le roi aïant esté informé que la veufve du s^r Pierre Formon, secrettaire du Roy, et Pierre et Jean Formon, ses enfants, qui font profession de la R. P. R., qui avoient leur

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI. 1680, vol. I, fol. 156.

(2) *Archives Nationales* E 1834. — Arrestés 1686. 6e fevrier, a Versailles.

domicile a Paris, avoient quitté leur maison et s'estoient retiré hors du royaume contre et au prejudice des deffenses portées par les declarations de Sa Majesté des mois d'aoust 1669, 18 may 1682 et dernier may 1685; Que, pour raison de leur retrait, il y avoit des informations faictes et l'ordon[ce] du s[r] de la Reynie, conseiller d'estat ordinaire et lieutenant-general de police, a la requeste du s[r] Robert, procureur du Roy au Chatelet, lequel avoit fait proceder par saisie et annotation sur les biens delaissés par la dite Veufve Formon et ses enfants et qu'il leur faisoit instruire leur procès par contumace; que la dite veufve Formon et ses enfans, pour esluder la confiscation de leurs biens immeubles qui doit estre prononcée contre eux et pour s'en assurer le prix, ainsi qu'ils ont fait de leurs meubles precieux et effets mobiliaires qui montoient a des sommes considérables, ont fait saisir tous leurs immeubles sous le nom de créanciers qui paroissent supposés ou simulés et que, notamment, sous le nom de M[re] Anthoine de Susmion, chevalier, seigneur de Gabaston, soy disant pere et tuteur naturel de Jean Susmion, son fils, et de dame Marie Judith De Bures, tant pour luy que pour M[re] Josué Libost, seigneur de Cherpinière, en son nom et comme fondé de procuration de M[re] Henry de la Cassagne, seigneur de S[t] Pont, on a fait saisir reelleman les Terres de Brevannes et de la Tour de Limeil, une maison size en la ville de Paris et une maison size au village de Passy, et que mesme on pretend avoir fait faire aux requestes du pallais le bail judiciaire de la terre de la Tour a une somme de huit cents livres, bien que la dite terre soit affermée deux mille trois cents livres a un fermier tres solvable, et que l'on veuille faire faire pareillement les baux judiciaires des autres biens a vil prix, et voulant Sa Majesté arrester le cours de ses desordres, empescher les procedures qui pourraient estre faictes sous les noms de créanciers supposés, et par ce moyen

donner un moyen plus facile aux veritables créanciers d'estre paiés, et pourveoir à la conservation des dites terres et maisons et revenus qui en peuvent provenir; Le Roy estant en son conseil a ordonné et ordonne que le dit Anthoine de Susmion es noms qu'il procedde et autres opposans a la saisie reelle et aux saisies des dits meubles de la d^te^ veufve Formon et ses enfans, seront assignés a la Requeste du Procureur de Sa Majesté au Chastelet, pour representer dans quinzaine les titres et pieces justificatives de leur creance par devant le dit sieur de la Reynie qui en dressera son proces verbal pour ce faict, et rapporter au Conseil estre ordonné ce que de raison; Et cependant faict Sa Majesté deffenses au dit Susmion et tous autres de continuer leurs poursuites sur les saisies reelles, faire proceder a aucuns baux judiciaires des dites terres, d'executer ceux qui peuvent avoir esté faictes ny de troubler le fermier de la terre de la Tour en l'exploitation et jouissance de son bail ; Ordonne Sa Majesté que par le dit sieur de la Reynie, il sera pourveu a la regie des dits biens, mesme les terres et maisons données a loyer, et que ce qui sera par luy ordonné sera executé nonobstant opposition ou appellations quelconques et sans prejudice d'ycelles, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est réservé la connaissance et ycelle interdite a tous autres cours et juges.

Boucherat.

VIII (1).

Le Roy ayant esté informé que la veuve du s^r^ Formont, Pierre et Jean Formont, ses enfans, qui font profession de la R. P. R., et qui sont sortis du Royaume au prejudice

(1) *Archives Nationales* E 1834.— Arrestés 1686. A Versailles, le 22 mars.

des deffenses portees par les declarations de Sa Majesté, avoient, avant leur retraite, caché et amuré dans la cave ou ils demeuroient a Paris, tous les livres du commerce du dit deffunct Formont et plusieurs comptes, lettres de change, billets, ordres et autres papiers concernant le d^t commerce qu'ils y avoient enfermez en plusieurs coffres et qu'avec ces papiers il y a plusieurs lettres, ordres et registres concernant les affaires de Sa Majesté, sur tous lesquels effets avoit esté apposé scellé par le comm^{re} Dumesnil, de l'ordonnance du s^r de la Reynie, conseiller d'estat ordinaire, lieutenant general de police, et Sa Majesté ne voulant pas que ces lettres, ordres, registres et autres papiers qui concernent son service, soient rendus publics ;

Sa MAJESTÉ, estant en son Conseil, a ordonné et ordonne que les dits scellez seront reconnus et levez par le dit Commissaire Dumesnil, en presence du dit s^r de la Reynie et du Procureur de Sa Majesté au Chastelet seulement, et que les ordres, lettres, registres et autres papiers concernant les affaires de Sa Majesté, seront remis et enfermez sans aucune description dans des coffres sur lesquels le scellé sera apposé par le dit s^r de la Reynie et yceux portés au greffe pour y demeurer jusques à ce qu'autrement par Sa Majesté en ayt esté ordonné, et que le scellé sera reaposé par le Commissaire Dumesnil sur les autres papiers et livres qui regardent le commerce et les interests du dict deffunct Formont, de sa veuve et de ses enfans pour en estre la description faite et cautionnée en la manière accoustumée, et sera le pnt arrest ensemble ce qui sera faict et ordonné en execution d'ycelui executé, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans prejudice d'ycelles, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est reservé la connoissance et jcelle interdite a tous autres cours et jugès.

BOUCHERAT.

N'a seu vaincre la Parque, et de ce beau trophée
La sale de Pluton est ores étoffée :
Lieu horrible, et vraiment indigne de loger
Ce trésor qu'icy bas tu avois eu si cher !
Ce lut, qui sous tes doits d'une douce harmonye

pont, et de l'autre de cinquante, pavée par l'un des costez, et de l'autre un long et large pourmenoir pour faire piquer, voltiger et dresser les chevaux, au contentement et plaisir des plus grands et apparens officiers et citoyens..... »

. . . .

« Le plus grand plaisir qui se trouve en telles assemblées, c'est qu'en ce beau Printemps vernal l'on y oit le chant et ramage mélodieux des rossignols qui fleuretissent, fredonnent et dégoissent dedans ceste Cercle et jardins prochains, rapportants par leur chant la memoire de l'histoire de Philomèle..... lesquels rossignols se animent davantage sur les arbres de ceste Cercle en l'armonie des cornets, fleustes, violons, luts, guiternes, mandores, chants de musique et tabourins qu'ils y oyent par intervalle sur la rivière, dedans aucunes petites barques et gondoles qui y flottent pour le plaisir des jeunes hommes, qui jettent des fusées en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner recréation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles et du peuple, qui se pourmènent en ces prairies, chaussées et ponts. Et j'ose dire et asseurer que les plus excellens peintres, encores qu'en leurs traits ils imitassent Zeuzis et Apelles, ne pourroyent rapporter en tableaux de plus plaisans et agreables paisages (quelques faints qu'ils les peussent pourtraire) que le naturel qui se voit et apperçoit, tant par ces prairies que dessus ceste ample et longue chaussée, et pont Sainct Jacques : car aussy il se faut bien persuader et croire que, aux festes de ce beau Printemps et saison d'Esté, les dames, damoiselles, bourgeoises et jeunes hommes n'oublient rien de ce qui est propre pour bien se parer et monstrer. »

Malherbe n'a-t-il pas voulu dire que Geneviève Rouxel était

Charmoit des écoutans et les yeux et l'ouyë
Pendu ores au croc, triste et muet se deut (1),
Et plus sous autre main fredonner il ne veut ;
Il se couvre d'ordure, et l'araigne ventreuse (2)
Ourdit tout à l'entour une toile poudreuse.
Tes beaux yeux d'où l'Amour épuisoit mille dars (3),
Mille traits, mille feux et mille attraits mignars,
Pour poindre tout d'un coup, blesser, brûler, attraire
Celuy qui fou osoit attendre leur lumière,
Desséchez sous la lame, au lieu de leur splendeur,
Sont or' enveloppez d'une sale noirceur.
Ta bouche, dont le miel d'une douceur exquise
Distilloit odorant, confit en mignardise (4),
A cette heure a perdu ce qu'elle avoit de beau,
Son sucre et son parfum, hôtesse du tombeau.
Ce tant pudique sein, cette main blanchissante,
Ces piés, qui, en hyver, faisoient dessous leur plante
Naître un émail luisant de fleurons bigarrez,
Flétrissent maintenant, au sépulcre serrez.

la reine de l'aimable société qui prenait ses ébats dans « la Cercle ? » Il me semble que Jean Rouxel fait allusion à ce lieu enchanté, lorsqu'il dit, dans son *Elégie* :

Hortule, dic, quonam cultus abiere priores ?
Dic, flos arboreis decidit unde comis ?
Anne tuæ mecum Genovefæ funera luges,
Conscius arcanæ qui modo mentis eras ?
Sic est, et domina nuper qui stante virebas,
Nunc quoque, cum domina morte rigente, riges.

(1) *Se deut*, se lamente. — Voir l'élégie de Jean Rouxel : *Sordet ebur*, etc.

(2) M. E. Roy a lu *vinteuse;* je crois qu'il faut lire *ventreuse,* épithète qui convient bien à l'araignée.

(3) Je mets *épuisoit*, au lieu d'*épuise*.

(4) Je remplace *odireux*, qui n'a pas de sens, par *odorant.*



Et, bref, plus entre nous ne reste aucune trace,
Fors un bruit glorieux de ta première grâce.
Géneviève n'est plus, et s'en allant d'icy
N'a rien laissé de soy qu'un ennuyeux soucy.
Géneviève, avec toy morte est la gentillesse,
Morte est toute vertu, morte toute liesse ;
Et tout ce que ça bas nous avions de plus beau,
Pour ne vivre après toy, t'a suivie au tombeau.
Les Muses avec toy, Géneviève, vécurent,
Les Muses avec toy, Géneviève, moururent !
Ta mère s'attendoit qu'ell' verroit quelquefois (1)
Ton chaste cœur rangé sous les nocières lois :
Plût à Dieu qu'ainsy fût, et que la destinée
Se fût, hélas ! vers toy d'un plus doux œil tournée !
Nous eussions veu Hymen en habillement blanc,
D'agraffe retroussé bravement sur le flanc,
D'une verte guirlande environner sa teste,
Et marcher le premier à célébrer ta feste.
Tu fusse allée après, et cent Cupidonneaux,
Bas-branlans à l'entour leurs peinturez cerceaux,
Eussent deçà delà, à secousses tremblantes,
Éventé mollement tes tresses ondoyantes.
On n'eût rien entendu parmi les carrefours
Que les jeux de Cypris, des Grâces et d'Amours.

(1) Ces vers et les suivants sont imités de l'élégie de J. Rouxel :

In (ejusdem) Genovefæ Ruxeliæ obitum

O quanto melius festæ solemnia tædæ.
Quam vitæ canerem stamina rupta tuæ !
Processisset Hymen serto redimitus ad aram,
Movissetque suas, igne micante, faces.
Ipsa coronatis exisses compta capillis....

Nous mettons *qu'ell'* au lieu de *qu'elle ;* avec *qu'elle,* le vers serait faux.

Lors, j'eusse, accompagné de tant d'autres poètes,
De meurte couronné, dit mille chansonnettes (1),
Criant : Hymen ! Hymen ! L'Apollon que je sers
M'eût lui-même soufflé en la bouche les vers.
Mais la Parque qui porte à nos ayles envie,
Ensemble a dérobé nôtre espoir et ta vie.
La cruelle ennemie, au long crin couleuvreux,
Sur la rive du Styx, d'un flambeau noir-fumeux,
Célèbre ton noçage, et toute la liesse
Que nous nous promettions est changée en tristesse.
Caen, qui, en te perdant, a perdu son soleil,
Mène, désespéré, un lamentable deuil.
Ta mère, de douleur étrangement frappée,
S'aigrit contre les cieux qui ne lui ont couppée
Sa trame avec la tienne, épuisant son cerveau
En un ruisseau de pleurs pour ton trépas nouveau.
El' perd tout sentiment, car elle est si marrie
Que plutôt que son deuil voudroit finir sa vie ;
En sorte que vers toy sa loyale amitié,
Depuis que tu mourus, est creüe de moitié (2).
Ta sœur, que tu laissas icy-bas languissante
Sous le faix ennuyeux d'une fièvre tremblante,
Comble son mal de pleurs, et son accès fiévreux
Bien moins que ton trépas lui semble douloureux ;
Sans cesse remplit l'air d'une triste querelle,
Nommant le ciel cruel, toute étoile cruelle,
Cruelle la fortune, et sa forte langueur
Depuis que tu es morte a doublé de vigueur.
ROUSSEL, ton oncle, honneur de la Muse romaine,
Accusant du Destin la fierté inhumaine,

(1) ***Meurte***, myrthe.

(2 Nous mettons *creüe* au lieu d'*acreüe*, ce qui donnait au vers une syllabe de trop.



Pleure si tendrement, que ses doux-plaignans vers,
(Si une âme pouvoit retourner des Enfers),
Réveilleroyent ton somme ; et sa Muse, d'envie,
En dépit de la mort, te redonroit la vie.
VAUQUELIN, du Sénat le premier ornement,
Qui du flot caballin a bu si largement (1),
Triste de ton départ, a ta tombe enrichie
Des plus riches présens de sa docte poësie (2).
Ton FÈVRE (3), et ton FANU (4), et ton MALHERBE aussi,

(1) Lire *caballin* au lieu de *cabulin,* qui n'offre aucun sens. Cf. Perse : *Me fonte labra prolui caballino.*

(2) Prononcer *poïsie.*

(3) Ton *Fèvre.* — C'est sans doute Gui le Fèvre de la Boderie, qui depuis travailla, en Hollande, à la fameuse Bible polyglotte dite d'Arias Montanus. Il a composé aussi des poésies. Il mourut en 1598. Vauquelin consacra à la mémoire de son ami une pastorale, où l'on peut lire ces vers :

...Fevre, nostre Orphée, vn second Arion,
Qui vainquit les chansons de Line et d'Amphion,
Qui chantant fist venir aux chesnes des oreilles
Pour ouïr de ses chants les divines merveilles, etc., etc.

(4) *Fanu.* Il y eut deux poètes de ce nom, Michel et son fils Etienne. — Michel Fanu (ou Le Fanu), avocat, composa un poème hendécasyllabe sur l'antique origine du droit. Etienne, avocat comme son père, a également composé des vers latins. Voici ce que dit des deux Le Fanu Antoine Halley, dans son poème intitulé *Cadomus* :

Causidicum par grande loquar, natumque patremque
FANUTIOS ; geminum caput iisdem et laurus obumbrat,
Collecta in gemini sacrato vertice montis,
Phœbus ubi vates æterna fronde coronat.

Il s'agit ici du père, Michel Le Fanu, mort le 13 janvier 1576. Cahaignes a composé son épitaphe (ms. de la Bibl. Mancel).

Qui portent pour ta mort un extrême souci,
R'animent ton beau nom, de la vive peinture
De leurs soupirans vers, hors de ta sépulture.
Voilà, voilà comment, Géneviève, icy bas
Tout est rempli de deuil pour ton triste trépas !
Or, Géneviève, à Dieu ! puisque la destinée
T'a loin de cette terre en plus biau lieu menée !
La sucrée Ambroisie et le nectar miéleux
Repaissent désormais ton trépas bien heureux !
A Dieu donc, Géneviève, et si tu as chérie,
Tandis que tu vivois, ma Muse, je te prie,
Reçois ces vers à gré qu'à tes cendres j'appans,
Et mes cheveux couppez que sur toi je répans,
Fâché de te survivre. Ainsi toujours fleurisse
Sur tes os le jasmin, l'amarant, le narcisse,
Le tim, le serpolet et la pourprée fleur
Qui prend du sang d'Adon le suc et la couleur (1) !
Le prophète laurier y croisse, et le lyerre
De ses bras tortuëux étroitement t'enserre,
Afin qu'à l'avenir ton nom victorieux
Du malheur de la mort, malgré les envieux,
Erre de Thule en Bactre, et d'une aile légère
Des siècles enpennez devance la carrière !

(1) Lorsqu'Adonis fut blessé mortellement par le sanglier, les gouttes de son sang teignirent en rouge les roses, qui jusque-là étaient blanches.

APPENDICE

NOTE A.

(Page 10, note 3.)

Voici la suite du récit qu'on peut lire dans l'*Inventaire* de l'abbaye de Troarn :

« . . . . . Pendant que ces abominables faisoient ces sacrilèges, Pierre Ouardel, de Caen, fit abattre quantité de bois de fustaye dans lad. abbaye, lequel ensuite il fit enlever. Comme la menuiserie des chaires du chœur estoit des plus belles, Philippes Moray, Fabien Mourot, Merix Liedos de Trouar et autres rompirent, brisèrent et emportèrent lesd. chaires, brisèrent les vitres, arrachèrent le fer des huis et fenestres de l'église, des maisons de lad. abbaye.

Martin Vidie, dit Brourcy (?), Robert Renier, dit Pain-Mollet, serrurier de Caën, et autres découvrirent la tour qui estoit couverte de plomb, le prirent, emportèrent l'horloge et une des grosses cloches, abbatirent les cloches de Troüar (1) avec plusieurs ferailles et ustensiles qu'ils emportèrent.

Enfin ces insolens et abominables ne laissèrent dans lad. abbaye ny meubles qui estoient en grand nombre et fort précieux, ny vivres, ny provisions dont elle estoit bien garnie, ni vitres, ni portes, ni ferrures, ayant tout ruiné et

(1) Les abbé et la pluspart des religieux s'estoient enfuis et avoient abandonné ladite abbaye.

mesme demoly et abbatu les cloistres. Qui voudra voir la rage de ces désespérez en toute son estendue, lise les Mémoires et Informations et autres Procedures faites contre eux, qui suivent.

Ces informations sont du 27 septembre 1563, cotte B.

Copie des dittes informations sous la mesme cotte B.

Décret d'adjournement personnel de la plupart de ces impies, du 27 mars 1563, cotte C.

NOTE B.

(Page 16, note 1.)

§ I.—J. DE CAHAIGNES : *Elogiorum Civium Cadomensium centuria prima.* Cadomi, ex typographia J. Bassi, 1609.

Elog. VI. *Guielmus Ruxelius.*

..... « Genovefa, Musarum sacris operata, Elogiis et Epitaphiis jure fuit honorata : nec enim qui calamum in manu habent, pati debent eorum qui literarum amore flagrarunt, memoriam occidere. Pro mea parte hunc ei literarium Tumulum confeci :

ÆDITVVS.

Accede, Viator. Genovefa Ruxelia sub hoc saxo jacet. Lapsus sum. Genovefæ Ruxeliæ cadaver sub hoc saxo jacet, Volo te scire quæ fuerit Genovefa Ruxelia, cujus cadaver sub hoc saxo jacet. Virgo fuit oris specie, cultu corporis, morum lenitate commendata. Præter artes puellares, voci nervos et nervis vocem sociare docta. Assidua Gallicorum librorum lectione non mediocriter erudita. In



rithmis gallicis modulandis exercitata. Nuptias quamvis honorificas aversata. Virginei decoris nunquam oblita. In ætate florente subita morte correpta. Satis tamen temporis ad animam Deo commendandam nacta. In hoc sacello tumulata. Variis carminibus honestata. Causa tam subitæ mortis quæsita, varieque vulgata. Non alia tamen (1) quam quæ ab Jacobo Cahagnesio medico fuit, hoc Epitaphio, quod grandiusculis literis insculptum vides, explicata. *Lege.*

Præcipiti Genovefa ruit, etc. (voir page 34).

Viator, hoc te volebam scire et legere. Cœptum iter perge.

§ II.—*Joannis Ruxelii poemata,* Cadomi, A. Cavelier, 1636.

D. IMMORTALI S.

Genovefæ Ruxeliæ, virgini honestiss. familia natæ, incredibili quadam ingenii gloria, eximia et prope divina in poeticis et musicis facultate, virtute, constantia singulari, suavissimis moribus, pietate summa, liberali forma, insigni pudicitia præditæ: quæ, cum annos XXIV nata, eo usque a nuptiis abhorreret, ut ad eas nullis amicorum precibus, nulla procorum commendatione invitari posset, eumque jam animum a rerum humanarum cogitatione ad cœlestis sapientiæ studium traduxisset, repente venia prius delictorum petita, in matris charissimæ complexa extremum vitæ edidit spiritum, Joan. Ruxelius patruus

(1) Dans la plaquette de G.-S. Trébutien, les mots *tam subitæ*, jusqu'à *quam quæ,* ont été omis.

multis cum lacrymis posuit. Id. Junii M. D. LXXV a Christo nato, uno post ipsius virginis obitum mense.

Vixisti Christo, vixisti, virgo, Camœnis :
Teque vetat Christus, teque Camœna mori.

§ III. — *In ejusdem Genovefæ Ruxeliæ obitum.*

ELEGIA.

. . . .

Stamina spesque simul præcidit ferrea nostras
Atropos, heu ! nostris insidiosa bonis.
At ne fila tuæ vellent præcisa juventæ,
Debuerant tetricas multa movere Deas,
Frontis honos, juvenile decus, pergrata venustas,
Ardua mens, virtus, multus in ore lepos.
Gratia nascentes triplex exceperat artus,
Finxerat et blandis ora tenella sonis.
Certatim doctæ tulerant tibi dona Sorores,
Hæc dederat dono barbiton, illa lyram ;
Hæc sistra, hæc curvæ facilem testudinis usum.
Æraque tinnitus grata sonore sui.
Plura tibi dederant, dederant quoque carmina nervis
Jungere, sed noster qualia Phœbus amet.
Quis, rogo, collectas tot in uno corpore dotes,
Quis tot opes potuit non adamare tuas ?
Quid mirum tua si peteret connubia pubes,
Præcipua, pubes, nobilitate proci ?
Id mirum, nullo tenerum tibi pectus amore,
Te thalami nulla conditione capi.
Quam tu cumque toro legem nuptura dedisses,
Prona fuit legem turba subire datam.

. . . .

At nulla fueras tu nubere lege parata :
  Visum erat integra virginitate frui.
Aut tu Palladiis fallebas tempora curis,
  Aut te Pieridum sollicitabat amor.
Aut etiam celebrans sacri penetralia templi,
  Supplice placabas Numina sancta prece.
O quoties fœdus verbis affata petentes,
  Quod petitis, dixti, fœdus id alter habet :
Pectora nos Christo, Christo sacravimus annos,
  Jam nulla est nobis libera parta fides.
His insigne decus tuleras castæque, piæque
  Mistus erat summa cum pietate pudor.

. . . .

Siccine perculsa es violenti turbine fati,
  Dum viridis gaudet vere juventa suo ?
Sic flos vere suo, quam foverat ante Favoni
  Mitior aura, Noto discutiente, perit.
Flete, graves casus, o mecum flete, Camœnæ,
  Vestraque nescio quid flebile plectra sonent.
Occidit illa, decus, Virgo Ruxelia, vestrum
  Ante decus, vestri nunc dolor, illa chori.
Illa quidem moriens plectrum citharamque relinquit :
  Ista sed a dominæ funere muta silent.
Sordet ebur domina quod pertractante nitebat,
  Et squalent turpi fila canora situ.
Vixerunt tecum cantus, o Virgo, lyræque,
  Et tecum cantus, Virgo lyræque jacent.
O vos, Orneides lacrymas quoque fundite Nymphæ,
  Si docto vestras pectine mulsit aquas.
Hortule, dic, quonam cultus abiere priores ?
  Dic, flos arboreis decidit unde comis ?
Anne tuæ mecum Genovefæ funera luges,
  Conscius arcanæ qui modo mentis eras ?
Sic est, et domina nuper qui stante virebas,

Nunc quoque, cum domina morte rigente, riges.
At vos, ô vates, Heliconis gloria nostri,
Numine docta quibus meus agitante calet,
Pergite fatales ulcisci carmine Parcas,
Pergite, sunt vestro fata petenda stylo.
Justa velut rupta pro virgine bella movete,
Libera jam vestra virgo resurget ope.
Est vestrum gelidis animas revocare sepulchris,
Atraque victrici ferre trophæa manu.
Hanc operam præbete mihi, præbete, puellæ,
Si qua est illius gratia, si qua mei.
Vos mihi, vos ipsi faciles junxere Camænæ,
Illam communis Musa, genusque mihi.
Jamque meas supplete vices, date carmina busto,
Quæ dare me pietas officiumque jubent.
. . . .

§ IV. — *Ejusdem Genovefæ Manes.*

(C'est Geneviève elle-même qui parle.)

. . . .
Atqui nulla meum silebit ætas
Nomen, donec erunt novem Sorores,
Donec FRAXINEUS legetur, unus
Instar FRAXINEUS novem Sororum,
Qui me non sinit interire totam.
. . . .
Atque ut lacrymulis inanibus me
Quod defletis adhuc fero gravate,
Sic gratas mihi pendit ille pœnas,
Gratas inferias, piaculumque,
Qui me proscidit ore virulento,
Et probro sceleratus enecavit.
Jam jam namque juvat videre ut illum



Ultrices agitent Deæ, suisque
Admotis facibus premunt ubique.
Non si opprobria millies recantet,
Sint illi Furiæ minus molestæ,
Donec ad laqueum miser redactus,
Alte pendeat, aut meum sepulchrum,
Cum sese jugulaverit, cruore (1)
Vecors imbuat, exitus scelestum
Hic illum manet, hæc potest vel una
Læsis victima Manibus placere,
Hæc placare potest vel una Manes.....

§ V. — *Ad Apollinem.*

Huc, o Delie, chartulasque nostras
Quas docto cineri damus tuere.
En qui pectora clanculum momordit
Casti plena pudoris, imbuitque
Tabe lacteolas sua papillas,
Heu, nostris inhiat minax tabellis.
. . . .
Sorex improbulus cava e latebra
Nostris insidias struit tabellis :
Hunc tu cæde stylo, terasve planta,
Qui sic pectora clanculum momordit
Casti plena pudoris, imbuitque
Tabe lacteolas sua papillas,
Qui nostris inhiat minax tabellis...

(1) Ce n'est pas la douce Geneviève qui parle ici ; c'est son oncle, toujours irrité (et à juste titre) contre l'infâme calomniateur.

§ VI. — *In Calumniatores.*

Siccine multiplici te, bellua, fronte, sed expers
Mentis, multiplici passim proscindere lingua
Fraxineum, quo non meliorem sole recenti
Prima dedere solo melioris secla metalli ?
Tun' vatem innocuum probri dictasse pudendi
Carmen, ais, festæ solvat quod fœdera tædæ,
Concordesque mala committat fraude jugales ?
Quis furor hic, ut quo toties connubia vate
Conciliarit Amor, toties Hymenæus amantes
Junxerit, is subito pacis jurata maritæ
Otia criminibus penitus convellat iniquis ?
Sic legum vindex, scelerumque gravissimus ultor,
Sic custos pacis notus ? Sic denique nota
Ingenuum nunquam fucata modestia vultum ?
. . . .

Plus loin, J. Rouxel s'adressant à Dieu

... Qui res hominum justis moderatur habenis...

ajoute :

Si mens Fraxinei simplex et nescia fraudis
Nota tibi, si vim nulli molita nefandam,
Nec læsit quemquam petulanti pagina versu,
Si pietas, si Musa tibi est, Pater Optime, cordi,
Reprime mendacis lethalia toxica linguæ,
Immeritumque caput petitur quod omnibus unum
Assere, livorique tua bonus eripe dextra.
Huc, Pater, ætherea divinum lumen ab arce
Profer, ut obscuris pura rumoribus urbe

Conspicua veri se gloria vertice tollat
Jam reus agnoscat carmen crimenque, precatus
Flagitio veniam, jam duro compede vinctus
Mœreat; infami jam jam lictore trahatur,
Jam cervice luat; contraque innoxius omni
Liber ab invidia vates exultet ovanti
Lætitia, insultetque malis queis conscius horror
Pectora concutiet, turpis pudor ora notabit...

§ VI. — *In Lividum*.

Lingua riget, coeunt malæ tibi, lurida plumbo
  Labra, supercilium pendula ruga trahit;
Et torvum grandi late conduntur in alveo
  Lumina, et in toto luteus ore color.
Quin tibi dilatant patulos convitia rictus
  Quale furor rabidi torserit ora canis.
Deformata forent liventi cætera tabo,
  Forte sed objectu palla (1) recincta tegit.

§ VII. — A L'ENVIEUX DE M. ROUXEL.

Sais-tu bien qu'il y a, Pedante babillard,
Tu pourras bien jetter ton envieux regard
Vers ce Tombeau sacré à l'heureuse memoire
De Rouxel, le mignon des filles de Memoire;
Il t'est, il t'est permis de regarder ces vers,
Sus lesquels son renom vole par l'univers;
Et s'il te semble bon, soule-toy de l'envie;
Mais si tu te cheris le repos et la vie,

(1) *Palla* peut se traduire par robe d'avocat. Cf., p. 110, les épithètes *orator decretalis*, et *rabula fori*.

Retien le noir venim qui enrouille ton cœur,
Et que tes sots mesdits ne touchent son honneur.
Autrement tout soudain l'escadron des avettes
Qui verse le miël dans la bouche des poetes,
Sortant de ce Tombeau, d'un poignant esguillon
Vengera du defunt la memoire et le nom ;
Et peut estre fera ta deffortune egale
Au miserable sort du malheureux Bupale.
Livor post fata quiescat (1).

NOTE C.

(Page 28, note 5.)

Vauquelin de La Fresnaye dira encore (*Amours chastes*, sonnet 56) :

..... A bien te voir lorsque j'ose tascher,
Ma veüe est éblouie et mon âme captive.....
.. .. Je ne puis tenir autre langage
Que des rais et des feux sortant d'un beau visage
Qui m'aveuglent les yeux et me brûlent d'amour.

Mais, parmi les sonnets qui nous semblent avoir été adressés à Geneviève Rouxel par Vauquelin de La Fresnaye, le plus curieux est assurément le sonnet 66.

Le poète dit à celle qu'il *veut aimer chastement*, qu'en admirant ses perfections, il admire le grand Dieu dont elle est la terrestre image :

(1) (J. de Cahaignes : *Le Tombeau de M. Rouxel*. Caen, 1586, p. 112). — Il est facile de voir que l'envie n'avait pas désarmé, et que le calomniateur de Geneviève poursuivit l'oncle jusqu'après la mort de sa nièce.

Vous aimez Dieu, Madame, et je n'aime rien tant
Que me rendre tout sien par jeusnes et par veilles,
Recherchant ses bontez ainsi que les abeilles
Vont le sucre des fleurs au printemps suçotant.
  En cet ample univers, je ne trouve pourtant
Chose où se montrent mieux ses œuvres non pareilles
Qu'en vos perfections, du monde les merveilles,
Qu'admire un bel Esprit d'esprit au ciel montant.
  Donques vous admirant, j'admire aussi, Madame,
Ce grand Dieu qui dans vous a mis la sainte flamme,
Qui me brûle partout avec tant de rayons
  Qui parent vostre chef d'une belle couronne
En langues s'estendant, telle que nous voyons
Celle qui de nos Saints le beau chef environne.

Nous nous garderons bien de comparer Vauquelin de La Fresnaye au Tartufe de Molière : nous devons pourtant constater que l'ami d'Orgon tient à peu près le même langage à Elmire (acte III, sc. 3) :

L'amour qui nous attache aux beautés éternelles
N'étouffe pas en nous l'amour des temporelles.
Nos sens facilement peuvent être charmés
Des ouvrages parfaits que le Ciel a formés.
Ses attraits réfléchis brillent dans vos pareilles ;
Mais il étale en vous ses plus rares merveilles.
Il a sur votre face épanché des beautés
Dont les yeux sont surpris et les cœurs transportés ;
Et je n'ai pu vous voir, parfaite créature,
Sans admirer en vous l'Auteur de la nature,
Et d'un ardent amour sentir mon cœur atteint
Au plus beau des portraits où lui-même s'est peint.



PIERRE ET NICOLAS FORMONT

Un banquier et un correspondant du Grand-Électeur à Paris

Par Charles JORET,

Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, membre correspondant de l'Académie.

Depuis la Réforme, les relations politiques de la France et de l'Allemagne ont pris une importance qui n'a fait que grandir pendant deux siècles. Les troubles qui accompagnèrent cette révolution religieuse, les guerres qui la suivirent ou en furent la conséquence, amenèrent entre les princes allemands et les rois de France des alliances nombreuses et répétées. L'intervention des premiers, pendant la seconde moitié du XVIe siècle, dans les affaires de notre pays, eut sur la marche des événements une influence considérable. Elle contribua, non moins que celle d'Élisabeth d'Angleterre, au triomphe de Henri IV. Les choses changèrent au siècle suivant. Menacés par la maison d'Autriche, les princes d'Outre-Rhin cherchèrent à leur tour l'appui de la France. Il ne leur fit pas défaut. La

part que prit Richelieu à la guerre de Trente Ans arrêta les progrès de la puissance des Habsbourg, et le traité de Westphalie, conclu par l'habileté de nos diplomates, arracha l'Allemagne à la tutelle de l'empereur, mais elle la soumit à la prépondérance française. La plupart de ses princes devinrent les clients et les pensionnaires de Louis XIV. La formation de la Ligue du Rhin, dans laquelle la France ne tarda pas à entrer, accrut encore notre influence en Allemagne.

La guerre de Dévolution empêcha, il est vrai, le renouvellement de cette ligue, et la guerre de Hollande, qui éclata bientôt après, amena même une rupture momentanée entre la France et une partie des princes germaniques; mais le traité de Nimègue mit un terme à ces divisions de la politique, et les relations, un instant interrompues entre ces princes et Louis XIV, furent bien vite renouées. A peine la paix avait-elle été conclue, qu'on les vit accourir à Versailles et s'empresser à la cour du grand roi. Une lettre de l'ambassadeur de Brandebourg, du 14-24 janvier 1681 (1),

(1) *Acta des kön. geheimen Staats-Archives*, *betreffend des Kurf. Gesandten* EZECHIEL VON SPANHEIM *Mission am französischen Hofe*. R. XI, vol. II, 1681, fol. 162 : « Mardi au soir, 21 du courant, l'on donna pour la première fois le grand Ballet ou Triomphe de l'amour... Mme la Dauphine en fut et s'en acquitta avec l'applaudissement de tous les assistans, parmi lesquels il y avait divers princes de l'empire qui se trouvent présentement icy, comme S. A. S. le marquis d'Anspach, le second prince du duc de Hanovre, un prince de Wirtemberg, un autre de Holstein..., qui la plupart furent placés avec les ambassadeurs et ministres étrangers. Le duc de Meckelbourg, qui est aussi à Paris, ne s'y trouva pas. »

parle de cinq princes allemands qui se trouvaient alors en même temps à Paris. L'année précédente, le fils aîné du duc de Hanovre s'y était également rendu (1), et sa mère, la duchesse Sophie, y était venue dès le mois d'août 1679 et y avait reçu l'accueil le plus empressé (2). Cet accueil se comprend. Tante de la seconde duchesse d'Orléans, Élisabeth-Charlotte, alliée aux Condé par le mariage de la fille de son frère, Édouard, avec le duc d'Enghien, sœur enfin de Louise-Hollandine, abbesse de Montbuisson, elle était en France entourée des siens.

Tous les princes allemands ne vinrent pas ainsi rendre visite à Louis XIV; mais ceux qui ne quittèrent pas leurs États n'en furent pas en relations moins étroites avec le grand monarque. Le mariage de l'électeur de Bavière, Ferdinand-Marie, avec Adélaïde de Savoie, avait gagné ce prince à la politique et ouvert ses États à l'influence de la France (3). A l'autre extrémité de l'Allemagne, Louis XIV eut aussi un allié dans l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, le fondateur véritable de la grandeur de la Prusse, dont nos rois eurent l'imprudence de favoriser l'essor et le tort de ne pas pressentir la redoutable rivalité.

(1) Lettre de Spanheim, du 10-20 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*. R. XI, vol. I, fol 131.

(2) Voir sur ce voyage le curieux récit de la duchesse Sophie. *Memoiren der Kurfürstin Sophie von Hannover*. Leipzig, 1879, in-8°, p. 114-131.

(3) *Jahrbuch für Münchener Geschichte*. München, in-8°, IIer, Jahrgang (1889), p. 185.



Les rapports intimes de la maison de Brandebourg avec la France remontent à la seconde moitié du XVIe siècle. Le margrave Jean-Georges vint alors étudier à Saumur, le sanctuaire à cette époque du protestantisme français ; ce fut là qu'il fut instruit dans la religion réformée et qu'il fit sa première communion (1). Son successeur, Joachim-Sigismond, oncle de Frédéric-Guillaume, fit aussi ses études en France, mais à Sédan, et il s'y forma sous le célèbre duc de Bouillon (2). Ce ne fut pas dans notre pays, mais en Hollande, que Frédéric-Guillaume passa une partie de sa jeunesse ; il n'en subit pas moins l'influence de notre civilisation. Arrivé d'ailleurs au pouvoir pendant les dernières années de la guerre de Trente Ans, il fut obligé de graviter dans l'orbite de la France. Il n'entra pas, il est vrai, dans la Ligue du Rhin, formée sous les auspices de Mazarin, mais il fit, en 1664, un traité particulier d'alliance avec Louis XIV (3). Désireux, à la veille de la guerre de Dévolution, de s'assurer la neutralité bienveillante des princes allemands, Louis XIV les accablait de prévenances ; Frédéric-Guillaume surtout fut comblé. Au mois de janvier de l'année 1666, l'électrice (4) reçut, de la part du généreux monarque, un riche « ameublement de velours vert, en broderie d'or

(1) Erman et Reclam, *Recherches sur l'histoire des réfugiés français en Prusse.* Berlin, 1782-94, in-8°, vol. III, p. 21.

(2) Erman et Reclam, *op. laud.*, vol. III, p. 22.

(3) Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV.* Paris, 1845, in-8°, vol. II, p. 20.

(4) Louise-Henriette de Nassau, première femme de Frédéric-Guillaume et mère de Frédéric Ier.

et d'argent », avec une « tenture de tapisserie de laine et soye, rehaussée d'or » (1).

Ces présents du grand roi retinrent l'Électeur de Brandebourg dans l'alliance de la France jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, mais ils ne l'empêchèrent pas de se déclarer contre Louis XIV pendant la guerre de Hollande. En 1672, il s'allia, ainsi que les princes de Brunswick, avec Léopold, effrayé des progrès des armées françaises, et fut un de nos adversaires les plus redoutables. Il refusa longtemps de faire la paix et ne consentit à négocier que quand il se vit abandonné de l'empereur, qui avait conclu séparément un traité avec Louis XIV. Après bien des hésitations, Meinders fut enfin envoyé à Paris, et le 29 juin 1679, il signa, au nom de son maître, la paix de Saint-

(1) Jules Guiffrey, *Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715). Paris, gr. in-8°, 1885, vol. I, p. 301,42 : « Une tenture de tapisserie de laine et soye, rehaussée d'or, fabrique de Paris, de la manufacture de La Planche, représentant la *Fable de Psiché* en six pièces, contenant 23 aunes 1/8 de cours sur 3 aunes 3/8 de hault. » En note : « Descharge, ayant esté donnée par le Roy à Mad[e] l'Électrice de Brandebourg en l'année 1666. D. M. »— Vol. II, p. 222, 99 : « Un ameublement de velours vert, en broderie d'or et d'argent très riche, par bandes, garny de grande et petitte crespine d'or et d'argent, consistant en un lit, deux fauteuils, dix-huit sièges plians et un tapis de table à quatre pantes. » En marge : « Le meuble a esté envoyé à Mad[e] l'Électrice de Brandebourg, de la part du Roy, avec d'autres présens, au mois de janvier de l'année 1666. Partant deschargé. D.M. »— Ces « autres présens » sont évidemment la tenture de tapisserie dont il vient d'être question.



Germain entre le Brandebourg et la France (1). Le roi, toujours magnifique, fit présent à l'ambassadeur électoral d'un « service de vaisselle d'argent (estimé) 9,000 livres » (2), et il s'engagea à payer à Frédéric-Guillaume, « dans le terme de deux ans », la somme de 300,000 écus, pour le dédommager de ses dépenses et « lui faire connaître le plaisir avec lequel il le voyait entrer dans son alliance » (3).

L'Electeur entrait-il dans cette alliance avec la pensée d'y rester fidèle? Il est difficile de le dire, comme de le croire; elle lui offrait des avantages dont il tenait à profiter; mais il n'entendait pas qu'elle le liât à jamais et en tout. D'ailleurs, la politique oppressive et conquérante de Louis XIV devait éveiller bien vite ses craintes ou ses susceptibilités. Champion du protestantisme menacé, possesseur de pays voisins de la France, il ne pouvait, ce que le roi ne comprit pas, approuver sa conduite à l'égard des réformés ou ne pas se méfier de ses visées ambitieuses. Pour surveiller ses desseins, il résolut d'envoyer à la cour de France un homme distingué à la fois par son aptitude aux affaires et sa connaissance des hommes, non

(1) Léopold von Orlich, *Geschichte des Preussischen Staates im siebzehnten Jahrhundert*. Berlin, 1839, in-8°, vol. II, p. 325.

(2) Alphonse Maze-Sencier, *Le livre des collectionneurs*. Paris, 1885, in-8°, p. 83. Novembre 1679.

(3) Mignet, *op. laud.*, vol. IV, p. 702. — Joh. Gustav Droysen, *Geschichte der Preussischen Politik*. Leipzig, 1865, in-8°, 3ter. Theil, vol. III, p. 694, parle d'une pension annuelle de 100,000 livres, payables en dix ans.

moins que par son érudition (1); ce fut le conseiller d'Etat, Ezéchiel de Spanheim.

Né à Genève en 1629 (2), Spanheim était d'origine allemande par son père Frédéric, natif du Palatinat, et d'origine française par sa mère, Catherine du Port, issue d'une ancienne famille poitevine. A l'âge de 13 ans, il alla à Leyde; il suivit dans cette ville les leçons de Heinsius et de Saumaise; mais, après la mort prématurée de son père, il revint à Genève, où l'appelait le Grand Conseil, pour enseigner la philosophie. Il n'y resta que peu de temps. En 1652, l'électeur palatin Charles-Louis le fit venir dans ses Etats et lui confia l'éducation de son fils Charles, le frère de la future duchesse d'Orléans (3). Le séjour de Spanheim à la cour de Heidelberg lui donna le goût des affaires et de la politique. Il écrivit, en faveur de son maître, un Discours sur les affaires d'Allemagne et un Traité du Palatinat et de la dignité électorale. Ces mémoires lui donnèrent de nouveaux titres à la confiance de Charles-Louis; après un voyage qu'il fit en Italie, Spanheim fut chargé, en 1666 et 1668, par ce prince, d'une double mission en France. L'habileté qu'il y déploya attira sur lui l'attention de Frédéric-Guil-

(1) « Spanheim, si connu dans la république des lettres et qui ne l'a pas été moins par ses négociations et ses emplois », dit Saint-Simon, *Mémoires*, an. 1710, vol. VIII, p. 164. Éd. Chéruel.

(2) Bayle, *Dictionnaire historique*, s. v. — Erman et Reclam, *op. laud.*, vol. III, p. 22.

(3) Élisabeth-Charlotte, née en 1652, mariée en 1671 à Monsieur, frère de Louis XIV, veuf en premières noces d'Henriette d'Angleterre.

laume, qui lui conféra, en 1671, le titre de conseiller. Quelques années plus tard, Spanheim ayant été accrédité par son souverain près du roi d'Angleterre, Charles II, l'électeur de Brandebourg lui confia le soin de ses affaires à Londres, et, en 1679, après la conclusion du traité de Nimègue, il se l'attacha d'une manière définitive. Quelques mois plus tard (1), il le nomma « envoyé extraordinaire à la cour du Roy très chrestien. »

Le choix ne pouvait être meilleur. Pendant les missions qu'il avait autrefois remplies en France, Spanheim y avait noué des relations utiles ; ancien précepteur du frère d'Elisabeth-Charlotte, il connaissait dès longtemps cette princesse, et celle-ci avait conservé de lui un souvenir excellent; elle le lui témoigna ouvertement le jour de son audience d'installation (2); attachée à la cour de Brandebourg (3) et en particulier à l'Electrice, dont elle avait reçu de nombreuses marques d'amitié (4), pendant son séjour à Zelle,

(1) Rescript du 6-16 février 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, 1680, vol. I, fol. 4.

(2) « Estant entré dans une galerie voisine, Mad^e suivit, me donna lieu de l'aborder et de se promener avec moy plus d'une heure. » *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 39.

(3) « Elle m'y renouvella la prière... de mander à V. A. E. tout ce que je croirois pouvoir mieux luy marquer son estime particulière et son amitié. » *Ibid., ibid.*

(4) « Du reste, elle voulut se resouvenir fort obligemment de l'honneur que j'avois eu de la connoistre et de la voir tous les jours dans le temps que j'avois la conduite du prince électoral son frère. Mais elle me chargea encore particulièrement de

auprès de la duchesse Sophie, sa tante (1), Spanheim pouvait compter sur son appui et peut-être, à l'occasion, sur ses indiscrétions. Observateur par nature, appliqué non moins que plein de zèle, il devait être pour Frédéric-Guillaume un agent aussi précieux que docile; sa *Relation de la Cour de France*, si savamment publiée par M. A. Schefer (2), a déjà montré quel diplomate habile il était; sa correspondance avec l'Electeur le prouve mieux encore. On ne peut la parcourir sans éprouver un sentiment d'admiration pour sa diligence et son activité, ainsi que pour le prince qui avait su choisir un pareil ambassadeur. C'est une des sources les plus précieuses d'information pour l'histoire des rapports de la France et de l'Allemagne de 1680 à 1690, non moins que pour l'histoire intime de la cour de Louis XIV. Elle est le complément indispensable, pour toute cette période, de la correspondance de Rébenac et des mémoires du temps.

Quelque intéressante qu'elle soit, je n'ai point l'inten-

faire insinuer à S. A. Ser^me^ M^e^ l'Électrice le souvenir particulier qu'elle conservoit des faveurs qu'elle en avoit reçues autrefois à Zell, dans le temps qu'elle demeuroit auprès de la duchesse d'Osnabrug sa tante. » L'Électrice dont il est ici question est Dorothée de Holstein-Glucksbourg, seconde femme de Frédéric-Guillaume.

(1) Charles-Louis, s'étant séparé de sa femme et ayant épousé Mlle de Degenfeld en 1657, envoya sa fille Élisabeth-Charlotte à Zelle, chez sa tante Sophie, alors duchesse d'Osnabruck; la jeune princesse ne revint à Heidelberg qu'en 1664.

(2) *Relation de la cour de France en 1690 par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée pour la Société de l'histoire de France.* Paris, 1882, in-8°.



tion toutefois d'étudier ici dans son ensemble la correspondance de Spanheim ; mon ambition est plus humble et tout autre; c'est un simple épisode de la longue et importante mission de l'envoyé du Brandebourg que je me propose de raconter et de faire connaître : les relations qu'il entretint, ainsi que son maître, avec un homme d'affaires aussi habile que peu connu, Pierre Fromond ou Formont, et avec son fils Nicolas, marchands-banquiers l'un et l'autre, et le premier, agent dévoué et l'un des auxiliaires les plus actifs de Colbert, mais dont Pierre Clément, par un oubli singulier, n'a même pas cité le nom dans la biographie qu'il a donnée du grand ministre (1).

I.

Spanheim avait été choisi comme ambassadeur en France au commencement de l'année 1680. Le rescrit qui le nommait à ce poste de confiance est daté du 6/16 février ; il était adressé à M. de Plémont (2), ministre d'État, un de ces français mécontents ou persécutés dont Frédéric-Guillaume avait l'habileté de s'entourer et qui devaient contribuer si efficacement à la

(1) Il est au contraire plus d'une fois question, on le verra, de Pierre Formont, dans les *Lettres, instructions*, etc., *de Colbert*, publiées par cet historien.

(2) Plémont est un village de l'ancienne Ile-de-France, département de l'Oise, mais j'ignore quelle famille en a tiré son origine. *La France protestante* ne donne pas ce nom, pas plus que l'*Allgemeine deutsche Biographie*.

grandeur de la Prusse. « M. de Plémont, y lisait-on (1), ayant donné ordre à mon conseiller d'Estat, le sieur de Spanheim, de se rendre à la cour du Roy Tres Chrestien, en qualité de mon envoyé extraordinaire, pour y subsister quelque temps, j'ay voulu vous en donner part, afin que vous l'informiés des choses qu'il doit sçavoir pour mon service, et que vous l'assistiez en ses négociations pour le bien de mes affaires. »

Le lendemain du jour où fut signé ce rescrit, Spanheim reçut les « Instructions » destinées à le guider dans sa mission ; il se mit presque aussitôt en route. Il était à Paris au milieu d'avril ; il y arriva, ce semble, même beaucoup plus tôt (2). Quoi qu'il en soit, le 13/23 de ce mois d'avril, il alla à Saint-Germain (3), en compagnie du comte d'Espense (4),—encore un français attaché au service de l'Électeur (5),— pour y « rendre ses

(1) Ce rescrit est en français. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 4.

(2) C'est ce qui paraît du moins résulter du présent qui lui fut fait par le roi à la fin de février.

(3) Lettre du 17/27 avril 1680.

(4) Louis de Beauveau, grand écuyer de l'Électeur et lieutenant général de ses armées, de la famille des Beauveau d'Anjou, dont une branche, celle des Rorté, à laquelle il appartenait, avait acquis la seigneurie d'Espense en Champagne par le mariage d'Alof de Beauveau, au XV[e] siècle, avec Madeleine d'Espense. — Moreri, *Dictionnaire historique,* s. v. Beauveau. — Erman et Reclam, *op. laud.*, vol. I, p. 319-331.

(5) Bien qu'arrivé au grade de maréchal de camp, le comte d'Espense, voyant que sa religion était un obstacle à son avancement, prit le parti de quitter la France; en 1670, avec la permission de Louis XIV, il passa en Hollande; mais il ne resta que peu de temps dans ce pays et se rendit dans le Brande-

premiers devoirs à M. Colbert-Croissy » (1) et lui remettre le « rescrit » électoral qui l'accréditait « comme envoyé extraordinaire » à la cour de Louis XIV. Quelques jours après (2) il eut, également à Saint-Germain, sa première audience du roi et de la reine, ainsi que du dauphin et de la dauphine.

Spanheim y fut accueilli avec le plus grand empressement et il devait s'y attendre ; dès le mois de février (3), Louis XIV lui avait fait remettre, en témoignage de sa sympathie, ou comme gage de bienvenue, une somme de 4,000 livres en argent comptant. La réception surtout que lui fit Madame, — Élisabeth-Charlotte d'Orléans, — était bien propre à le flatter et devait lui être singulièrement précieuse dans la mission délicate dont il était chargé ; aussi s'empressa-t-il d'en faire à son maître le récit détaillé. L'objet de la mission de Spanheim était complexe et multiple : gagner le bien-

bourg, où Frédéric-Guillaume l'accueillit à bras ouverts et lui confia plusieurs missions importantes. *La France protestante*, art. *Beauveau*, vol. II, p. 137.

(1) Charles Colbert, marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères depuis 1679; Spanheim avait déjà été en relation avec lui en 1666 et 1668, pendant ses deux premières missions en France, ainsi qu'en 1678, à l'occasion des négociations du traité de Nimègue.

(2) « Le 5e (mai) ... le sr de Spanheim, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Brandebourg, eut sa première audiance du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Madame la Dauphine. » *Gazette de France*. Paris, 1681, in-4°, p. 227. Lettre du 7-17 mai 1680.

(3) Le 23, d'après Alphonse Maze-Sencier, *Le livre des collectionneurs*, p. 84.

veillant appui de Louis XIV pour les projets coloniaux de l'Electeur, surveiller les desseins du monarque français et en particulier sa politique religieuse, enfin arriver à faire payer plus régulièrement que par le passé les subsides que Louis XIV avait promis à son allié, et qui jusque-là avaient été fort mal servis; le second terme, — ils étaient payables en quatre fois, — n'avait pas encore été touché, bien qu'il fût échu du mois de janvier. On songeait, il est vrai, à le payer. Dans une lettre du 17/27 mai, après avoir écrit à l'Electeur « qu'il redoublerait ses instances sur le payement des subsides » : « M. Fromond, ajoutait Spanheim (1),—c'est de Pierre qu'il s'agit,—dit d'avoir véritablement reçu une assignation de M. Colbert de 100,000 livres sur le paiement du second terme, mais de ne sçavoir pas si c'est argent prest ou non. »

Trois jours plus tard, Spanheim revenait sur le même sujet. Il avait rendu une visite à de Croissy, et n'avait pas manqué de lui parler de l'argent dû à l'Électeur :

« J'en tirai matière, écrit-il (2), d'en passer au point du payement des subsides restans et de lui insinuer que l'on avoit d'autant plus de sujet de s'en promettre du costé de V. A. E. le payement régulier, veu d'ailleurs toute son exactitude de son costé à satisfaire au traité du 29 juin de l'an passé et la petitesse de la somme pour un grand Roy. Le dit s^r de Croissy demanda là dessus si le second terme n'estoit pas déja acquitté. Je répliquay que le s^r Pierre

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I fol. 53

(2) Lettre du 20/30 mai 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 58




Fromond declarait véritablement d'en avoir receu depuis peu de jours les assignations de M. Colbert... ; mais que, d'ailleurs, ce n'estoit que le paiement du terme du 11 janvier passé, depuis lequel il y avoit déjà celuy du 21 avril dernier echeu, sur lequel le dit Fromond n'avait encore aucun ordre ni assignation ; que j'osois lui avouer que je voyois par toutes les lettres de Berlin que l'on n'y vouloit pas douter du payement effectif des termes en question et des ordres mêmes pour ceux qui restoient et qui estoient proches, comme celui du 21 juillet à venir. Le s[r] de Croissy prit là-dessus ses tablettes en ma présence et y marqua les termes susdits, comme je les luy représentois et particulièrement celuy du 21 avril passé, sur lequel il n'y avoit point encore d'assignations données et en promettant qu'on y auroit tous les égards requis pour donner là dessus à V. A. E. toute la satisfaction deue. Je crus ne devoir pas luy dissimuler, et avec les précautions requises, que toutes sortes de raisons et de conveniences (!) sembloient en devoir abreger les delais et luy en faire esperer un pront effet. »

On voit avec quel zèle Spanheim poursuivait le paiement des subsides promis par Louis XIV à son maître. Ses efforts ne restèrent pas stériles ; dans une lettre du 7/17 juillet suivant, écrite au retour d'un voyage auprès de la cour à Fontainebleau, il annonçait comme certain le paiement du terme en retard :

« Pour ce qui regarde le payement du dernier terme échu des subsides, disait-il (1), M. Pierre Fromond, dès mon retour de Fontainebleau, me confirma ceans qu'on luy en

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. 1, fol. 82.

avoit deja donné parole. Ainsi il faut esperer qu'on n'y apportera plus de delay. »

Le terme du mois de janvier, en effet, fut touché, ainsi que celui d'avril ; mais à peine celui du 21 juillet fut-il échu, que Spanheim, pour ne pas laisser traîner les choses en longueur, s'empressa de le réclamer :

« Je trouvay avant-hier, écrivait-il dès le 9/19 août 1680 (1), occasion de parler à M. Colbert l'aisné (2) et de luy faire les instances deues pour le paiement du dernier terme des subsides, celui du 21 juillet passé. Il me promit qu'on ne manqueroit pas d'y donner ordre et qu'il falloit seulement attendre le retour de Sa Majesté, qui seroit en peu de jours. Je luy insinuai que V. A. E. avoit deja donné les assignations, pour en disposer, à M. Pierre Fromond. Je n'ay pas manqué aussi de donner part au dit s[r] Fromond des bonnes espérances que M. Colbert m'avoit données pour le dit payement, pour y prendre ses mesures. »

Nouvelles instances un mois plus tard. Spanheim s'était rendu à Versailles le 3 septembre, pour entretenir de Croissy des projets de représailles de Frédéric-Guillaume contre l'Espagne (3) et de l'envoi de deux vaisseaux, sous pavillon brandebourgeois, sur les côtes de Guinée, vaisseaux auxquels ce prince demandait « qu'on prestat en cas de besoin toute sorte de

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*. R. XI, vol. I, fol. 105.
(2) Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances.
(3) Voir à ce sujet *J.-B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du Grand-Électeur*. Paris, 1886, in-8°, p. 297.



faveurs et d'assistances » (1); il profita de l'occasion pour appeler l'attention du ministre français sur le retard apporté à l'acquittement de la pension électorale :

« Avant que de me retirer, écrivait-il à l'Électeur (2), je passay à recommander instamment au dit marquis le paiement du terme des subsides, echeu le 21 juillet passé et en luy insinuant comme le s[r] Pierre Fromond avoit deja depuis quelque temps les ordres de V. A. R., pour en disposer dans la croyance qu'il seroit deja acquitté ou ne pouvoit manquer de l'estre au premier jour. »

L'insistance de Spanheim était d'autant plus surprenante que, six jours auparavant, de Croissy lui avait donné l'assurance que le paiement du terme échu le 21 juillet « avait été résolu » et « l'ordre » donné de le faire (3). Il savait également que Pierre Formont avait reçu la même promesse du ministre et qu'il « contait déjà dessus comme sur une affaire faite » (4). Mais l'envoyé de l'Électeur tenait à ce qu'on payât à jour fixe la pension de son maître;

(1) Rescript de l'Électeur du 16-26 août 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*. R. XI, vol. 1, fol. 106 et 108. — Dans l'entrevue, du 3-13 septembre, de Spanheim avec de Croissy, celui-ci lui annonce que Louis XIV « avait fait donner tous les ordres requis et les plus exprès à tous ses commandans de vaisseaux de prester aux occasions toute faveur et assistance à ceux de S. A. E. » *Ibid.*, fol. 122.

(2) Lettre du 9-19 septembre 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 114.

(3) Lettre du 3-13 septembre 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 122.

(4) Lettre du 9-19 septembre. *Ibid.*, vol. I, fol. 121.

celui-ci, de son côté, ne mettait pas moins d'empressement à « en disposer », même avant de l'avoir reçue, moins sans doute par besoin, que parce qu'elle lui permettait d'acquitter les emplettes qu'il faisait à Paris, comme tous les princes allemands de l'époque (1) et du siècle suivant.

La correspondance de Spanheim renferme des preuves nombreuses des acquisitions faites par l'Électeur à Paris. Dans une lettre déjà citée du 9 septembre, par exemple, l'envoyé brandebourgeois, annonçant à son maître la visite de M. de Briquemaut, — un Français qui devait bientôt aller s'établir dans le Brandebourg ; — « M. de Briquemaut, disait-il (2), vient de me voir, accompagné du fils de M. Pierre Fromond. Le premier espère que les commissions dont il est chargé seront prestes au temps prescrit. » Et ailleurs (3) il est question du « transport des hardes » destinées à l'Électeur. Ainsi il n'y a pas de doute, ce prince achetait en France — ou plutôt à Paris — divers objets de toilette ou d'ameublement (4) qu'il faisait payer sur le montant

(1) Ainsi, on voit l'électeur de Saxe, Jean-Georges II, solliciter, en 1667, de Louis XIV un prêt de 10,000 écus, pour dégager les objets achetés par lui à Paris, et qui, faute de paiement, allaient être vendus à l'encan. B. Auerbach, *La diplomatie française et la cour de Saxe*. Paris, 1888, in-8°, p. 279. — L'année suivante, le correspondant à Paris de Georges-Guillaume, duc de Brunswick et Lunebourg, lui annonçait l'expédition d'un carrosse. *Archives de Zell. Affaires étrangères*, vol. II Lettre du 3 février 1668.

(2) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 121.

(3) Lettres du 13-23 septembre et du 4-14 octobre 1680. *Ibid.*, vol. I, fol. 136 et 148.

(4) Dans une lettre du 5/15 juillet 1682, *Ibid.*, vol. IV, fol. 160.

de ses subsides par Pierre Formont. Quel était donc cet agent sûr, qu'on rencontre à chaque page dans cette partie de la correspondance de Spanheim, mais dont aucun dictionnaire biographique, aucune histoire, ne renferme le nom?

II.

D'après ce qu'on vient de voir, Pierre Formont était un banquier ; il recevait les assignations de Colbert pour le paiement des subsides fournis à l'Électeur; celui-ci, de son côté, lui en donnait pour disposer de ces fonds. C'était lui, en un mot, qui touchait la pension de Frédéric-Guillaume, et qui payait, — car c'est là, je crois, ce qu'il faut entendre par les mots « en disposer » — les achats faits par ce prince à Paris. Mais si à cela se borne ce que nous apprend la correspondance de Spanheim, d'autres documents, il faut citer les *Mélanges Colbert* en particulier (1), nous permettent, sinon de reconstituer la vie entière, du moins de retracer en grande partie le tableau de l'activité et des nombreuses entreprises de Pierre Formont.

Tous les documents s'accordent à le faire demeurer à Paris ; était-il né dans cette ville? On l'ignore ; son

il est fait mention de « hardes ou meubles », ce qui indique quelle était la nature des achats faits par l'Électeur.

(1) Il faut ajouter les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* publiés par Pierre Clément, Paris, 1871-73, 7 vol. in-8°, ainsi que les *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV* (1681-1687), Paris, 1881-87, 2 vol. in-8°, publication si précieuse de M. Jules Guiffrey.

nom même est douteux, ou du moins la forme n'en est pas fixe; Spanheim l'écrit presque toujours Fromond, une fois ou deux Fromont, comme on le trouve aussi dans la correspondance de Chapelain (1); mais dans un rescrit électoral, dont il sera question plus loin, on trouve l'orthographe Formont; c'est ainsi, du reste, que le banquier écrivait lui-même son nom; mais il semble bien que Formont et Fromond ne soient que des orthographes différentes d'un même mot, dont la forme originale est Fromond, nom commun en Normandie, — de même que la forme Formont d'ailleurs, — circonstance qui pourrait faire supposer que l'homme d'affaires de l'Électeur était originaire de cette province. Le fait que Pierre Fromont ou Formont (2) avait un frère et un neveu à Rouen, comme nous le verrons plus loin, est favorable à cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, Pierre Formont était protestant (3), qualité qui ne l'empêcha pas de jouir de toute la confiance de Colbert. Il avait, nous l'avons vu, un

(1) Lettre du 11 avril 1670. *Lettres de Jean Chapelain*, publiées par Tamizey de Larroque, vol. II, p. 680. Dans une autre lettre du 21 mars 1672, on trouve Froment, ce qui n'est sans doute qu'un lapsus, car le savant éditeur n'a pas mis les deux formes à la table. Pierre Clément, lui, a mis à l'index des *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, les formes Formont et Fromont, dont il semble faire par suite les noms de deux personnages différents.

(2) Excepté dans les documents, où je conserverai l'orthographe originale, je me servirai partout de la forme Formont.

(3) « Information de vie et mœurs, Religion prétendue Refformée..., de Pierre Formont. » *Archives Nationales*, V² 35.

fils, qu'une lettre de Spanheim appelle Nicolas (1), et qui semble avoir été son associé (2) ; mais il en laissa aussi à sa mort deux autres du nom de Pierre et Jean (3). Enfin, outre son frère domicilié à Rouen, dont parle seulement la correspondance de Spanheim, il en avait deux établis à Dantzig, Daniel et Jean, que nous font connaître les *Mélanges Colbert* (4) ; ils étaient marchands, et l'un d'eux, Jean, était consul de France dans cette ville (5). Nous les retrouverons plus loin.

Pierre aussi était marchand, mais il était surtout banquier, ou plutôt il était l'un et l'autre (6) ; à la tête de vastes et nombreuses entreprises commerciales ou industrielles, qui s'exercaient sur les points les plus différents et portaient sur les objets les plus divers, il était en relation avec les pays voisins, comme avec les régions les plus éloignées. Il n'est guère de contrée où il n'ait eu des comptoirs ou des correspondants, d'exploitation qu'il n'ait tentée ou d'affaire commerciale qu'il n'ait essayée. On trouve de ses correspondants à

(1) Lettre du 16/26 août 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*. R. XI, vol. I, fol. 106.

(2) Une lettre à Colbert, du 30 décembre 1676, est signée « P. Formont et fils. » *Mélanges Colbert,* vol. 173 *bis*, fol. 796.

(3) *Archives Nationales*, E 1834.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1 ; 148 *bis,* fol. 383, 385, 788 et 789.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1 : « Mr Colbert de Terron lui a délivré sa lettre adressante au sr Jean Formont, consul des François. »

(6) Dans la correspondance de Colbert, il est souvent appelé « marchand banquier. »

Calais (1), à Dieppe (2), à Rouen (3), à La Rochelle (4), à Bayonne (5), à Montpellier (6), à Madrid (7), à Rome (8), à Venise (9), à Londres (10), à Amsterdam (11), à La Haye (12), à Leyde (13), à Charleville (14), à Strasbourg (15), à Hambourg (16), à Dantzig (17), à Stettin (18), ainsi qu'à Leipzig (19) et à Vienne (20). Il avait des comptoirs sur la côte de Barbarie (21), faisait le commerce avec la Suède (22), la Pologne (23),

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 140 *bis*, fol. 394. Année 1666.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 140 *bis*, fol. 163 : vol, 141, fol. 35.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 136, fol. 558; vol. 137, fol. 320; vol. 148 *bis*, fol. 657.

(5) *Lettres, instructions, etc., de Colbert*, vol. VII, p. 448.

(6) *Mélanges Colbert*, vol. 154, fol. 5.

(7) *Mélanges Colbert*, vol. 136, fol. 557.

(8) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 216, 312, 315, etc.

(9) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 232.

(10) *Mélanges Colbert*, vol. 167, fol. 115; vol. 173, fol. 796, etc. — *Lettres, instructions*, etc., vol. VII, p. 185.

(11) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323; vol. 176, fol. 550.

(12) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 76; vol. 176, fol. 550.

(13) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 239.

(14) *Mélanges Colbert*, vol. 121, fol. 302.

(15) *Mélanges Colbert*, vol. 145, fol. 443.

(16) *Melanges Colbert*, vol. 131, fol. 35; vol. 173, fol. 196.

(17) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1; vol. 176, fol. 550.

(18) *Mélanges Colbert*, vol. 176, fol. 550.

(19) M. Bertrand Auerbach, *La diplomatie française en Saxe*, p. 401, parle de la « maison Formont » de Leipzig.

(20) *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 505; vol. 138, fol. 141.

(21) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 36 et 581.

(22) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323.

(23) *Lettres, instructions*, etc., vol. II, p. 252. — *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1.

la Livonie (1), l'Angleterre (2), l'Italie (3) et la Hollande (4), envoyait ses navires aux « îles d'Amérique » (5) et sur les côtes de Guinée (6), et avait une part dans la Compagnie des Indes Occidentales (7). Ses spéculations s'appliquaient à tout; mais il s'occupa surtout du commerce des métaux et des matériaux de construction. Il fut vingt ans le grand fournisseur des bâtiments royaux; il vendit pour une somme de près de 650,000 livres de plomb et d'étain, et pour plus de 2,225,000 livres de marbre (8) au grand roi ou à son ministre Colbert.

C'est depuis 1664 seulement que nous pouvons suivre Pierre Formont dans ses vastes entreprises, non probablement qu'il n'ait commencé plus tôt à s'occuper d'affaires, mais c'est à partir de cette date seulement que les documents nons permettent de savoir quelle fut la nature de ses opérations de commerce et de banque; c'est alors aussi que Colbert, dont il fut l'auxiliaire si utile, donna aux travaux et à l'industrie

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 138, p. 323.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 196, etc. — *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 560, 1020 et 1111; vol. II, p. 318.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 312, 314, etc.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323; vol. 175, fol. 76.

(5) Gosselin, *Documents pour servir à l'histoire de la marine normande*. Rouen, 1876, in-8°, p. 156.

(6) *Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 651. — Gosselin, *Documents*, etc., p. 157.

(7) *Lettres, instructions*, etc., vol. III², p. 485, note de P. Clément.

(8) C'est ce qui résulte de l'addition des différentes sommes mentionnées dans les *Comptes des bâtiments du Roi*.

cette impulsion si puissante qui dura jusqu'à sa mort ; c'est donc à l'époque de sa plus grande activité, — et cette circonstance peut nous consoler, — qu'il nous est donné de savoir, malheureusement d'une manière incomplète, à quelles entreprises variées se livra Pierre Formont, de 1664 à 1685, date de sa mort, et quel fut le théâtre de son activité.

C'est comme marchand de cuivre qu'il apparaît tout d'abord. Une lettre du 8 juin 1664 (1) nous le montre recevant des cuivres de Charleville ; il en avait déjà à Paris un stock considérable (2), 220 quintaux, que le bon marché lui avait fait acheter (3) ; on lui en offrait d'ailleurs un prix assez élevé, 72 livres 10 sous le quintal. Trois ans plus tard, on le voit achetant encore de grandes quantités de ce métal ; au mois d'octobre, on annonçait à Colbert l'arrivée à Honfleur, « sur le *Saint-Cyprien* (4) », de « douze milliers de cuivre venant de la coste de Barbarie, qui est estimé meilleur que le cuivre des Indes. » Formont, auquel il appartenait, « l'offrait pour les magasins de la marine. » Il fut accepté, à ce qu'il semble ; quelques semaines après, un officier de la marine royale, M. de « Chasteau-Regnaudt », recevait l'ordre de prendre ce cuivre (5) ; il y en avait 13 à 14 quintaux ; il venait de Sainte-Croix. En même temps que sur le cuivre, For-

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 121, fol. 302.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 405, 12 juillet 1664.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 523, 15 juillet 1664.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 146, fol. 395, 8 octobre 1667. Le *Saint-Cyprien* apportait en même temps du marbre de Brest.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 36.





mont spéculait sur le plomb et l'étain, ainsi que sur le fer. Écrivant à Colbert, le 12 mars 1676 (1), il lui annonçait qu'il allait faire demander à Rouen « le véritable prix du plomb et de l'étain », et les *Comptes des bâtiments du Roi* nous ont appris quelle quantité considérable de ces métaux l'habile marchand fournit pour les constructions de Louis XIV. Il faisait aussi le commerce du sel, du vinaigre, du verre même, ainsi que du goudron et du chanvre de Russie. Une lettre du mois d'août 1665 (2) nous montre le capitaine Constantin de Dieppe prenant, en son nom, un chargement de 6 quintaux de sel, de 110 paniers de verre et de 35 tonneaux de vinaigre, à destination de Dantzig; et, le 8 juin de l'année suivante, le « sieur du Mal » recevait de son commis à Amsterdam une « grande fluste », chargée de « brégoudron », de fer de Suède et de chanvre de Riga (3).

Il semble que Formont prit part aussi, ou du moins s'intéressa, à l'achat des chevaux que Colbert faisait venir des États barbaresques, ou des ânes qu'on allait chercher en Angleterre. Dans une lettre du mois de juillet 1669 (4), on le voit, en effet, annoncer au ministre que « le s[r] Veyssière de Montpellier avait fait partir une grande barque pour aller achepter les plus beaux chevaux en Barbarie », et dans une autre lettre,

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 131, fol. 1. Le capitaine Constantin avait reçu de Colbert de Terron des lettres de recommandation pour Jean Formont, consul de France à Dantzig.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 323.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 154, fol. 5.

du 4 août 1677 (1), il parle des « roussins que M. Garsault avait envoyé chercher en Angleterre. » On sait que Colbert encouragea la création de dépôts de roussins dans le Bas-Poitou (2). Formont prêta aussi son concours à l'infatigable ministre pour l'acquisition des orangers, jasmins et plantes d'agrément destinés aux jardins de Versailles ou de Fontainebleau (3), et même des cygnes qui en devaient peupler les étangs (4).

Mais c'est surtout le commerce et l'exploitation des marbres que Formont entreprit sur une vaste échelle ; chargé de fournir ceux qui étaient nécessaires pour la construction des palais royaux (5), il en faisait venir à la fois de Gênes, de Carrare, ainsi que des Pyrénées et du Languedoc (6). Dans ces deux dernières régions,

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 174 *bis*, fol. 510. Garsault, comme on le voit, par une lettre du 3 avril 1666, qu'il adressait à Colbert, fut aussi chargé d'acheter des chevaux en Espagne. *Lettres, instructions*, etc., vol. VII, p. 447.

(2) Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, vol. II, p. 90. Lettre de Garsault, du 12 juillet 1679.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 473. 24 juillet 1670 : « 2,525 livres 5 sous au s[r] Formont pour le remboursement de pareille somme qu'il a payée pour achapt d'orangers, jasmins et tubéreuses qu'il a fait venir de Lyon pour la pépinière du Roule. »

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 76, 7 septembre 1677.

(5) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 363. Lettre de Colbert, du 25 mai 1674 : « Le sieur Fromont, marchand-banquier de Paris, s'est chargé depuis longtemps de fournir tous les marbres nécessaires pour les maisons royales. »

(6) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 309. Rescript de Louis XIV, du 28 avril 1671 : « Le sieur Fromont, banquier de nostre bonne ville de Paris, estant chargé de fournir des mar-



c'était lui qui en faisait faire directement l'extraction (1). On le voit solliciter à chaque instant en faveur de ses exploitations ; un jour, c'est un « coing de montagne » qu'il fallait faire sauter par « effort de poudre » (2); un autre, il s'agit d'obtenir les arbres nécessaires à ses chantiers (3), ou de rendre plus facile l'arrivée à destination de ses marbres ; ceux d'Italie abordaient à Saint-Malo, ceux des Pyrénées à Bordeaux, et de ces deux ports on les transportait à Rouen ; Formont demande à Colbert d'écrire à une « personne d'autorité », dans cette dernière ville, que tous ces marbres étaient bien « pour les bâtiments du Roy » (4) ; c'était le moyen « d'éviter toutes les tracasseries » administratives. Malgré leur destination, on voulait faire payer en Languedoc les droits ordinaires aux marbres de Formont ; il réclama sans doute, car, le 28 avril 1671, le roi enjoignit aux capitouls de Narbonne en particulier de faire restituer au banquier les droits de péage perçus sur ses marbres à la traversée de cette ville (5).

bres des Pyrénées et du Languedoc pour servir à l'ornement de nostre chasteau du Louvre et de nos autres maisons royales. » Cf. à l'Appendice, n° 2.

(1) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 764. « Comme il fait travailler depuis huit ou dix ans à en faire tirer (des marbres) des carrières de Caunes, en Languedoc, et qu'il a fait mesme ouvrir dans les Pyrénées diverses carrières qui nous ont donné des marbres très beaux et très extraordinaires. »

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 584.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 144, fol. 30.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 466, 28 juin 1665.

(5) *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 309.

Huit ans plus tard, un laisser-passer fut aussi délivré à Formont pour les marbres destinés aux bâtiments du roi, et qu'il tirait des Pyrénées et du Languedoc (1). Mais il n'eut pas seulement des difficultés avec le fisc ; il se vit aussi « troublé » par les bénédictins de l'abbaye de Caunes (2) dans l'exploitation des carrières de marbre qu'il avait établies dans cette commune, et Colbert fut obligé d'écrire à d'Aguesseau, « intendant de Toulouse » (3), pour lui en faire garantir « l'entière et paisible possession, à l'exclusion de tous autres, afin qu'il pût continuer à fournir les marbres nécessaires pour les maisons royales. »

Grâce à l'appui qui lui était ainsi donné et aux privilèges dont il jouissait, Formont put continuer pendant vingt ans de fournir les diverses espèces de marbres destinés à l'embellissement des palais royaux ; il en vendit, je l'ai dit, pour plus de 2 millions 220,000 livres, somme énorme pour l'époque. Une autre matière qu'il fournit également aux chantiers royaux est cette espèce de pouzzolane, appelée, dans la correspondance de Colbert, « terre de Hollande, », et dont on se servait comme de ciment, à cause de sa propriété de durcir dans l'eau ; on le voit, en 1667, 1682 et 1683, livrer des quantités assez considérables de cette substance (4).

(1) *Mélanges Clairambault*, vol. 4561 (anc. 426), fol. 180, 18 février 1679.

(2) Caunes, petite ville de l'Aude, située à 25 kilomètres au N.-E. de Carcassonne.

(3) Lettre déjà citée du 25 mai 1674, ap. P. Clément, *Lettres, instructions*, etc., vol. V, p. 363.

(4) Pour 3,074 livres. *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I,



C'était grâce à ses nombreuses agences que Formont pouvait poursuivre tant d'entreprises différentes ; disposant de ressources considérables, il avait de plus à ses ordres toute une flotte ; ses vaisseaux ou ceux des armateurs qui naviguaient pour son compte sillonnaient toutes les mers. Le 17 mars 1668, on le voit envoyer deux « barques en Barbarie » (1) ; elles allaient sans doute à Sainte-Croix, — Agador, — chercher du cuivre dont, quelque temps auparavant, il avait déjà, comme nous l'apprend une lettre de Colbert (2), « fait conduire 13 à 14 quintaux dans le port de Honfleur. » Quelques mois plus tard, Formont annonçait au ministre que son correspondant de La Rochelle équipait le vaisseau l'*Hermione*, de la marine royale (3), et presque en même temps qu'un de ses navires, le *Dauphin-de-France*, destiné pour la côte de Guinée, était prêt à « faire voile » (4). Une lettre du 6 février 1669 le montre donnant l'ordre à un de ses agents, M. du Mal, celui-là qui, en juin 1666, recevait de son commis à Amsterdam, tout un chargement de fer et de chanvre, de « faire mettre la fluste *La Fortune* en estat d'entrer en mer » (5). La même année,

p. 189, et vol. II, p. 239 et 318. Ces deux dernières livraisons furent faites par Formont fils. *Arch. Nat.*, O 11, 464, 18 mars 1682 et 8 décembre 1683.

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 581.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 147, fol. 36. Voir plus haut, p. 79.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 148 *bis*, fol. 657. Lettre du 13 septembre 1668.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 651. Lettre du 29 novembre 1668.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 150, fol. 347.

nous apprend un autre document (1), le capitaine Gosse affréta le *Saint-Antoine*, navire royal de 250 tonneaux, pour le compte de Pierre Formont et Cie et du sieur du Héron, intendant général de la marine ; parti en décembre, ce bateau alla aux « Iles d'Amérique » porter un chargement d'eau-de-vie, de bœuf et de lard salé, destiné à ravitailler les navires l'*Hermione* et l'*Europe*, dont le second appartenait à Formont.

Intéressé à tant d'entreprises maritimes particulières, Formont prit encore part à la Compagnie des Indes occidentales; il en fut, dit Pierre Clément (2), il est vrai, sans en donner de preuves, un des principaux actionnaires; mais ce que nous savons avec certitude, par une lettre de Colbert du 21 juin 1670 (3), c'est qu'il y avait un vaisseau engagé, et, qu'entendant parler de l'extension et des libertés plus grandes que le ministre voulait accorder à cette société, il promettait d'en envoyer trois. Ce fut sans doute pour le récompenser de ce bon vouloir, non moins que de ses services, que Colbert lui fit abandonner, trois mois plus tard, « les débris du vaisseau le *Saint-Antoine* », qui, à son retour d'Amérique, avait fait naufrage dans l'estuaire de la Seine (4), comme il lui accordait, à la même époque, une « gratification » de 400 livres en

(1) Gosselin, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande*, etc. Rouen, 1876, in-8°, p. 156.

(2) *Lettres, instructions*, etc., vol. III², p. 485, note.

(3) *Lettres, instructions*, etc , vol. III², p. 483. Lettre à M. Pélissier, directeur de la Compagnie des Indes occidentales.

(4) *Archives Nationales*, O¹ 14, fol. 445, v°. Secrétariat de la maison du Roi, année 1670. Voir à l'Appendice 1.





considération du vaisseau *La Diligence* qu'il avait acheté à Amsterdam (1).

Le ministre de Louis XIV avait toute espèce de raisons pour vouloir récompenser Pierre Formont; non seulement par son infatigable activité, cet habile banquier contribuait au développement du commerce national, non seulement c'était lui qui fournissait les matériaux les plus précieux pour la construction des bâtiments royaux, dont Colbert était intendant, mais, grâce à ses correspondants répandus dans les villes les plus importantes de la France et de l'étranger, il était à même de donner des nouvelles politiques ou militaires que la difficulté ou l'insuffisance des communications rendait alors si difficiles à obtenir; à l'époque de la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, il fut le premier à annoncer (2) les mouvements des flottes ennemies et quelques-uns des combats qu'elles se livrèrent pendant l'année 1666.

Mais ce fut comme banquier surtout que Formont se rendit utile; ayant des succursales de sa maison de Paris, des correspondants, des associés ou même des parents dans un grand nombre de villes de France et des pays voisins, il était l'intermédiaire naturel entre le gouvernement français et ses représentants ou ses protégés à l'étranger. J'aurai à parler du rôle joué dans les affaires du Grand-Électeur par un frère que Formont avait à Rouen; son beau-frère Dupré, établi

(1) *Comptes des bâtiments du Roi,* vol. I, p. 273. 8 octobre 1670.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 138, fol. 324, vol. 138 *bis*, fol. 683; vol. 140 *bis*, fol. 163; vol. 141, fol. 35, etc.

à Hambourg, paraît aussi avoir été un de ses agents; on le voit, en 1676 (1), lui annoncer, de cette ville, les « remises » que le banquier avait eu l'ordre de faire en Angleterre pour le gouvernement français; l'année suivante, nous trouvons ce même Dupré échangeant des lettres d'affaires avec le correspondant de Formont à La Haye (2).

Un des fils de Pierre, sans doute Nicolas, qui deviendra le « commissaire à Paris » de Frédéric-Guillaume, fut son collaborateur le plus actif; à partir de 1676, il entre en rapport direct avec Colbert; c'est lui qui l'informe que les « remises » dont son père était alors chargé ont commencé en Angleterre (3); lui encore qui écrit à Rouen, à la même époque (4), pour savoir le « véritable prix » du plomb et de l'étain, et « à combien on le pourra livrer à Paris en l'acheptant en cette ville »; il annonce au ministre, dans une autre lettre (5), l'envoi à Londres de lettres de change, payables à « Mgr Courtin », et la réception d'une partie de celles que M. du Metz avait ordre de lui payer. C'est ce fils encore qui, en 1682 et 1683, acheta la « terre de Hollande » fournie aux magasins royaux (6).

Les deux frères de Pierre Formont, Jean et Daniel,

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 19. Lettre du 9 mars.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 76. Lettre de Formont, du 7 septembre 1677.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 196. Lettre du 9 mars.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206. Lettre du 12 mars.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 173 *bis*. fol. 796. Lettre du 30 avril 1676.

(6) Voir plus haut, p. 83, note 4.




établis à Dantzig, furent également ses auxiliaires ; mais ils faisaient aussi des affaires pour leur propre compte ; Colbert ne dédaigna pas d'entrer en relations immédiates avec eux et de leur demander des renseignements sur les produits et le commerce de la contrée qu'ils habitaient. Dans le courant de l'année 1668, ils lui adressèrent deux mémoires à ce sujet ; le premier parle des « planches de chesne qui se trouvent d'ordinaire en plus grande quantité à Kœnigsberg qu'à Dantzig » ; il était accompagné d'une longue lettre explicative (1). Le second, plus important et plus long, énumère les « marchandises de France qui se débitaient en Prusse » (2). Colbert, à ce qu'il paraît, approuva leurs « petites conceptions pour l'advancement du commerce » (3) ; il est certain que Jean et Daniel Formont faisaient preuve dans ces mémoires de connaissances peu communes. Le gouvernement français n'avait pu choisir de meilleur consul à Dantzig que l'un d'eux. Il est à peine besoin de dire que, comme leur frère de Paris, ils s'occupaient d'affaires de banque ; c'est par leur intermédiaire que, en 1679, Colbert fit verser à Hevelke (Hevelius), de Dantzig, les 2,000 écus dont le Roi le gratifia pour le dédommager de l'incendie de sa bibliothèque (4). En 1677, ils furent

(1) *Mélanges Colbert,* vol. 148 *bis,* fol. 383 et 385, 11 août.

(2) *Mélanges Colbert,* vol. 148 *bis,* fol. 789.

(3) *Mélanges Colbert,* vol. 448 *bis,* fol. 788. Lettre du 29 septembre.

(4) *Mélanges Clairambault,* vol. 462 (anc. 427), fol. 552. Lettre de Colbert du 28 décembre. Hevelke, qui, en même temps qu'échevin de Dantzig, était un mathématicien et un astronome

chargés aussi de remettre 30,000 livres à la reine de Pologne, Marie-Casimire d'Arquien, épouse de Jean Sobieski ; c'était eux également qui payaient le traitement de Mgr de Béthune, l'ambassadeur de France à la cour de ce prince (1).

Si Pierre Formont n'avait pas de parents à Leipzig, comme à Dantzig, il y avait au moins une maison de banque (2); c'était à elle que le chargé d'affaires de France à Dresde, Chassan, s'adressait d'habitude pour avoir l'argent qui lui était dû ou dont il avait si souvent besoin. Formont, en effet, grâce à ses agences ou à ses succursales de l'étranger, était le banquier ordinaire du gouvernement français en Allemagne et en Hollande, comme en Angleterre et en Italie. C'était lui qui était chargé des remises à faire dans ces divers pays. On le voit, par exemple, en juin 1665, envoyer une lettre de change de 4,000 reichsthalers au chevavalier de Grémonville, à Vienne (3) ; en septembre 1667, était remise par ses soins à M. du Metz, il semble bien à la destination de la Hollande, une somme de 68,215 livres, qu'il « vaudrait mieux, remarque-t-il (4), envoyer de Strasbourg à Francfort et de là à La Haye. » Une autre fois, en 1668 (5), il est question d'une lettre de

distingué, recevait depuis 1666 une pension de 1,200 livres de Louis XIV.

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 175, fol. 550. Lettre du 2 octobre 1677.

(2) Bertrand Auerbach, *La diplomatie française et la cour de Saxe*. Paris, 1888, p. 401.

(3) *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 505, 30 juin.

(4) *Mélanges Colbert*, vol. 145, fol. 463, 30 septembre.

(5) *Mélanges Colbert*, vol. 148, fol. 103, 7 avril.



change de 12,500 ducats de « deux reichsthalers », « payable dans Hambourg au comte de Koningste (?) et délivrée par M. Le Clerc, trésorier de l'extraordinaire des guerres. » C'était Formont qui payait en particulier les livres et autres objets précieux que Colbert faisait acheter dans les Pays-Bas (1); c'est ainsi, par exemple, que, en décembre 1668, on le voit recevoir 1,210 livres « en remboursement de la même somme versée par lui pour plusieurs livres achetés au sieur van Leyden, à Leyde » (2). C'était lui aussi que Colbert chargeait de remettre à leurs destinataires les gratifications qu'il accordait à l'étranger; telle est cette chaîne d'or de 200 écus, envoyée par le généreux ministre à Mathias, « charpentier » (3), et que Formont devait faire tenir

(1) Parfois aussi Formont servait simplement d'intermédiaire entre Colbert et les savants étrangers ; c'est ainsi, comme nous le voyons par la correspondance de Chapelain, qu'il « reçut et fit mettre dans la bibliothèque » du ministre, la *Médecine hermétique*, dont Hermann Conring avait fait hommage à Colbert (*Lettres de Chapelain*, publ. par Tamizey de Larroque, vol. II, p. 680).

(2) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 239.

(3) *Lettres, instructions*, etc., vol. III, p. 34. Pierre Clément suppose que cette chaîne fut remise à un Formont, « négociant à Hambourg », mais la lettre de Colbert ne permet pas de faire cette supposition ; et il n'est nulle part question d'un négociant de ce nom dans l'ancienne ville libre, mais de Dupré, beau-frère de Pierre Formont, que celui-ci chargea peut-être de l'expédition du présent de Colbert. Quant à Mathias, c'était sans doute un ingénieur maritime, chargé de diriger la construction des navires que le roi, comme le dit la lettre du ministre, voulait alors faire faire dans les pays scandinaves ou les ports de l'Allemagne septentrionale

à « M. de Courtin », résidant de France à Stockholm.

Les versements que Formont fit en Angleterre pour le compte de Colbert ne furent pas moins importants que ceux qu'il effectua en Allemagne ou en Hollande; la situation et le nombre de ses correspondants à Londres lui permettait de faire face à toutes les demandes; pour cela, comme il l'écrivait au ministre en 1674 (1), ils avaient toujours « somme preste. » Deux ans plus tard, ils eurent à faire des paiements considérables. Dans une lettre seulement (2), Formont fils, qui correspondait alors, à la place de son père, avec Colbert, parle de deux traites, l'une de 6,000 livres sterling, l'autre de 5,000, tirées sur eux.

Même spectacle en Italie, et là les sommes versées par Pierre Formont furent encore peut-être plus élevées; c'est de ce pays, en effet, en particulier de Carrare, que fut tirée une partie considérable du marbre destiné aux constructions royales, et pour lequel il eut à payer des sommes si considérables. Mais il eut bien d'autres dépenses à y solder. C'était lui qui était chargé de payer le directeur de l'Académie de Rome, Charles Errard (3), et les frais de cette institution, à laquelle Colbert porta le plus vif intérêt et qu'il dota royalement; Formont versa pour son

(1) *Mélanges Colbert,* vol. 167, fol. 115, 8 janvier.

(2) *Mélanges Colbert*, vol. 173 *bis*, fol. 796, 3 avril 1676.

(3) L'Académie de Rome fut fondée par Colbert, au commencement de 1666; Charles Errard en fut dès l'origine nommé directeur, et, à part quelques mois d'interruption, en 1673, il conserva cet emploi jusqu'à sa mort, en 1685 (Pierre Clément, *Histoire de Colbert*, vol. II, p. 246-249).

entretien plus de 300,000 livres de 1667 à 1679 (1). Il remit aussi, à plusieurs reprises, une somme de 30,000 livres au cavalier Bernin et à son fils (2). Colbert le chargea également de donner 1,000 livres au médecin Vaillant, à Rome, pour des médailles et « plusieurs raretés » achetées pour le cabinet du Roi (3); il lui fit encore parvenir, une autre fois, pendant un voyage d'observation qu'il faisait, sur l'ordre du ministre, « dans les pays étrangers », une somme de 20,000 livres (4). Formont fournit aussi, mais je ne sais à quel titre, à Rome, puis à Venise, de l'argent au « sieur Seguin », doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois (5). Enfin, ce fut lui qui paya les « lunettes » que Colbert fit venir de Rome en 1673 (6), ainsi, quatre ans auparavant, qu'un bloc de marbre destiné à faire « la figure du Roy » dans cette ville (7). C'est encore lui qui, en 1684, « livra pour les jardins de Versailles », la statue d'Amphitrite (8), faite peut-être en Italie.

Ces services de tous les jours et de tous genres rendus par Pierre Formont lui donnèrent un crédit considérable; on le voit au ton même de sa correspon-

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 216, 312, 315, 358, 473, 675, 679, 713, 782, 854, 925, 944, 991, 1020, 1086, 1204.

(2) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 473, 553 et 713.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 357, année 1669.

(4) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 473, année 1670.

(5) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 232 et 274, année 1668.

(6) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 712.

(7) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. I, p. 312, année 1669.

(8) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 429.

dance avec Colbert ; toute respectueuse qu'elle est, on y reconnaît un homme qui a conscience de son mérite et des services qu'on attend de lui. On ne doit pas être surpris aussi de le voir demander au puissant ministre de se rappeler la lettre de M. de La Veyssière, qui ordonnait de mettre en liberté le sieur Pallier d'Honfleur (1), un de ses agents peut-être, en faveur duquel il intervenait. C'était en 1670 ; plus tard il aura encore plus de droits à être écouté et à jouer un rôle considérable ; sa fortune accrue, ses opérations de banque ou de commerce étendues à toutes les parties du monde, — c'est par son intermédiaire, entre autres, que Colbert faisait payer les appointements du gouverneur des « Iles d'Amérique » (2), — augmentèrent son importance et celle de ses agents ; c'est à un de ses correspondants que Louis XIV fit remettre, en 1672, dix Salétins prisonniers, pour être échangés contre autant de Français, esclaves à la cour du roi de Tafilet (3).

Honoré ainsi de la confiance entière de Colbert, estimé de Louis XIV pour ses « entreprises si utiles à l'état » (4), Pierre Formont crut pouvoir briguer une charge de cour ; en 1678, il traita de l'office de conseiller secrétaire du roi. L'enquête faite à cette occa-

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 176, fol. 183. Lettre du 3 juin 1670.

(2) *Lettres*, etc., *de Colbert*, vol. III[2], p. 500. Lettre à M. de Baas, du 12 octobre 1670.

(3) *Lettres*, etc., *de Colbert*, vol. III[2], p. 533. Lettre du 26 février au sieur Samuel de Roy.

(4) Acte de nomination de P. Formont. Voir à l'Appendice no 2.



sion, le 13 juin, lui fut favorable (1), ce qui ne saurait surprendre ; deux jours après, et quoiqu'il fût protestant, il fut autorisé à prendre la place de l'ancien secrétaire, le sieur Carbonnel, qui appartenait d'ailleurs, comme lui, à la religion réformée (2). Au mois d'août suivant, des lettres patentes lui permirent, ainsi qu'à ses enfants, de continuer la banque sans déroger (3). Formont avait acheté les terres de Brevannes et de la Tour de Limeil, il possédait une maison à Paris et une autre au « village » de Passy (4) ; anobli par ses fonctions, il avait acquis par son long travail l'opulence d'un grand seigneur.

Tel est l'homme que Frédéric-Guillaume chargea de toucher les subsides qu'il recevait de la France. Il n'est pas surprenant qu'il se soit adressé à lui ; Formont lui était naturellement recommandé en sa double qualité de banquier des affaires étrangères et de protestant.

(1) « Information de vie et mœurs, religion prétendue réformée, fidélité, affection au service du Roy, de Pierre Formont, poursuivant les provisions et sa réception en l'office de conseiller secrettaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, dont estoit cy-devant pourveu Monsieur Jean Carbonnel, faite par nous Pierre Boctois et Philippes Guestres de Préval escuyer, etc. Du lundi 13 juin 1678, à Paris. » *Archives Nationales*, V² 35. Les témoins étaient « Pierre Allix, ministre à Charenton ; Antoine de Rambouillet, escuyer, seigneur de La Sablière et du Plessis, secrétaire du Roy ; Étienne Johannot de Bartillat, escuyer, secrét. du Roy et garde du trésor royal, et François Bellinzani, conseiller du Roy. »

(2) *Archives Nationales*, V¹ 62, fol. 188, v°, 15 juin 1678.

(3) *Lettres*, etc., *de Colbert*, vol. V, p. 309, note I.

(4) *Archives Nationales*, E. 1834. Voir à l'Appendice, n° 7.

Mais si l'Électeur fit du secrétaire royal son courtier à Paris, il devait s'attacher par des liens encore plus étroits le fils de l'habile homme d'affaires. Mais avant de dire quelles relations s'établirent entre Frédéric-Guillaume et Nicolas Formont, il me faut parler de l'envoi d'un présent que l'Électeur fit alors à Louis XIV, épisode curieux où Pierre Formont intervient avec son frère de Rouen, bien qu'ils y jouent l'un et l'autre un rôle secondaire.

III.

Pour ne pas être complètement en reste avec le roi de France et afin de lui témoigner en quelque chose sa reconnaissance pour les subsides qu'il lui fournissait, et pour la protection qu'il avait promise à sa flotte, Frédéric-Guillaume résolut de faire un présent à son allié; il lui envoya un miroir en ambre, « fruit dont le Très Haut a(voit) doué un de *ses* pays » (1). Il chargea de plus le colonel Bidal de lui remettre un vase ou une coupe *(Schale)* de la même matière, et « fit encore faire (à son intention) quelques autres objets propres à meubler un cabinet » (2). Le miroir fut expédié par mer à Rouen et adressé au frère de Pierre Formont, peut-être Louis Formont, marchand et raffineur de

(1) Rescript électoral du 7 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives.* R. XI, vol. I, fol. 128.

(2) « Wir haben auch dem Oberst Bidal eine bernsteinige Schale mitgegeben und liessen noch einige Stücke verfertigen umb ein Cabinet damit zu meubliren. » Rescrit de l'Électeur du 7 septembre 1680.



sucre, domicilié à Rouen, et qui, en 1676, demeurait rue de la Vicomté (1). Spanheim en fut informé et reçut l'ordre d'écrire à Rouen, afin qu'on expédiât ce miroir « seurement par eau » à Paris (2) ; il devait, dès qu'il serait arrivé dans cette ville, aller le présenter au roi, à Versailles, avec un « compliment » de circonstance (3). Il se mit aussitôt en relation avec Formont de Rouen, et lui recommanda le transport de cette « pièce rare et unique », comme il disait dans sa réponse à l'Électeur. Il ne doutait pas, ajoutait-il, que Louis XIV ne reçût ce cadeau, « digne en toute manière d'être présenté à un grand roi », avec autant d'empressement et plus encore que le « beau vase » apporté par le colonel Bidal.

(1) Le 20 avril 1690, Louis Formont obtint des lettres de bourgeoisie de la ville de Rouen (*Journal de la ville*). Il mourut en 1707. Il eut deux filles, Marie-Catherine et Louise, et un fils, Louis-Nicolas. Je dois ces renseignements à une obligeante communication de M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, à l'érudition duquel on ne fait jamais appel en vain. Ce Louis Formont était-il parent de Jean Formont, père de Jean-Baptiste-Nicolas, le correspondant de Voltaire, né vers 1695-97 ? (*Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen* pour l'année 1868-69, p. 331). Je ne le saurais dire ; mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'aucun des Formont de Rouen ne figure sur les « tables de l'ancienne église de Quevilly », comme s'ils n'avaient point appartenu à la religion réformée.

(2) Lettre du 20-30 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 160.

(3) « Mit anständlichem compliment », enjoignait le « rescript électoral » du 7 septembre ; « avec les insinuations prescriptes », dit Spanheim dans sa réponse du 20-30 septembre.

Les relations du roi et de Frédéric-Guillaume étaient alors trop intimes pour qu'il en fût autrement. On avait, à la cour de France (1), « applaudi » à la prise du *Charles-Deux*, vaisseau espagnol capturé par la flotte électorale (2); Louis XIV venait, de plus, de donner l'ordre d'ouvrir en cas de besoin ses ports, en particulier celui de la Rochelle, aux vaisseaux du Brandebourg (3), et de leur assurer l'appui de ses flottes, comment n'aurait-il pas reçu avec bienveillance les présents de son allié et de son client? Cependant, le miroir était enfin arrivé en France, et une lettre de Formont, de Rouen, datée du 17 octobre, informa Spanheim qu'il l'avait fait charger, à son adresse, sur un « bateau qui devait partir dans trois ou quatre jours » (4). Averti par Spanheim, Pierre Formont écrivit de son côté à Rouen, au fils de son frère (5), pour lui recommander l'expédition de ce précieux objet (6). « Il y avait donc lieu d'espérer », remarquait avec raison

(1) Lettre du 20-30 septembre 1680.

(2) Voir à ce sujet *J.-B. Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne*, etc., p. 298.

(3) Lettres des 4-14 et 11-21 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives,* R. XI, vol. I, fol. 143 et 167.

(4) Lettre de Spanheim du 11/21 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 165.

(5) Sans doute Louis-Nicolas, qualifié conseiller-secrétaire du Roi, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen, dans un acte de 1713 (G. 5618). Renseignement fourni par M. Charles de Beaurepaire.

(6) Lettre de Spanheim du 4/14 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 153.



l'envoyé électoral (1), que le miroir parviendrait bientôt à Paris « sans aucune mauvaise rencontre. »

Il y arriva au milieu du mois suivant; dans une lettre du 8/18 novembre (2), Spanheim annonçait à l'Électeur que, l'avant-veille, il l'avait retiré de la douane, « sous la faveur d'un ordre de M. Colbert », que lui avait procuré de Croissy. « La pièce, ajoutait-il, se trouve bien entière, hors quelques petits morceaux détachés aux extrémités... (et) que je fais remestre en leur place encore aujourd'huy par un expert. » Spanheim se proposait de faire le lendemain transporter ce miroir à Versailles et de « sçavoir de M. de Croissy le temps et l'honneur de le présenter au Roy. »

« Du reste, disait-il, la pièce est admirable, et tous ceux qui l'ont veue ceans confessent n'en avoir jamais veue de si belle, ni de si rare... En effet, tout en est achevé et de la dernière beauté et delicatesse. Je prendrai, ajoutait-il, toutes les précautions possibles pour le faire transporter seurement par terre d'icy à Versailles. Ainsi j'espère, Dieu aydant, par l'ordinaire prochain, de pouvoir rendre bon compte des applaudissements avec quoy il aura esté reçeu. »

Spanheim ne se trompait pas dans ses prévisions. Le lendemain du jour où il en avait annoncé l'arrivée à Paris (3), il avait fait porter le miroir d'ambre à Versailles; on le déposa dans la maison de M. de Croissy, en attendant le moment de le présenter au

(1) Lettre du 11/21 octobre.
(2) *Acta des kön geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 181.
(3) Le 10/20 novembre 1680.

roi ; mais à peine ce prince eut-il été informé par M. de Créqui (1) de l'arrivée du présent électoral, qu'il témoigna le vif désir de le voir. Le 10/20, le miroir fut transporté de la maison de M. de Croissy dans « l'antichambre du Roi » ; bientôt Louis XIV y entra et il se mit à considérer, avec une visible satisfaction, le miroir, qui n'était pas encore entièrement déballé, tandis que Spanheim lui faisait son « compliment. » Mais je veux laisser l'envoyé de Frédéric-Guillaume raconter lui-même cette scène curieuse. Le récit détaillé qu'il en a donné (2) montre l'importance qu'il y attachait, comme le plaisir qu'il savait par là faire à son maître.

« MONSEIGNEUR,

« Dès le lendemain de mes dernieres du 8/18 du courant, je me rendis à Versailles et y fis porter le miroir d'ambre par 8 hommes, selon qu'il fut jugé plus seur par M. Fromont et par d'autres. Je chargeay un menuisier ébéniste de Paris d'en répondre et d'en prendre le soin, comme aussi d'avoir celuy de le faire porter dans la chambre où le Roy le voudroit voir, et d'y reparer si par hasard il y avoit quelque chose de dejoint. A l'arrivée à Versailles, le miroir fut porté dans le logis de M. de Croissy, en attendant que je sceusse l'ordre et l'heure de le présenter au Roy. M. de Croissy et tous ceux qui le virent le trouvèrent parfaitement beau et d'un travail admirable. Le duc de Créqui, premier gentilhomme de la Chambre de sa

(1) Charles III, duc de Créquy, ancien ambassadeur à Rome et gouverneur de Paris, alors gentilhomme de la Chambre.

(2) *Acta des kön. geh. Staats-Archives.*, R. XI, vol. I, fol. 170.



Maj[té] et qui disna chez M. de Croissy, en fit le soir un rapport au Roy le plus avantageux du monde, en sorte que sa Maj[té] témoigna de l'impatience de le voir. Cependant M. de Croissy, qui s'estoit chargé de prendre l'heure du Roy pour cela, n'eut occasion de luy en parler que le lendemain matin, avant l'entrée au conseil et une partie de chasse que sa Majesté avoit faite. Sur quoy, je fus appellé d'abord à l'audience, et le miroir transporté de chez M. de Croissy dans l'antichambre du Roy, où il a coutume de s'habiller. On n'attendit pas qu'il fût dressé pour le faire voir à sa Maj[té], qui entra la dessus dans la chambre, et le vit d'abord étendu encore par terre dans sa caisse et ouvert. Je fis à sa Maj[té] le compliment cy-joint, à quoy Elle répondit le plus obligeamment du monde..... Elle mit même un genouil en terre, tout botté qu'Elle estoit, pour en regarder les gravures et y reconnut même quelques fables des métamorphoses qu'elle expliqua. Sa Maj[té] loua extrêmement le travail et l'industrie de l'ouvrier et la beauté de l'ouvrage. Après quoy sa Maj[té] estant rentrée, on dressa le miroir, sur quoy elle revint pour le considérer de nouveau mieux à son aise. M. Bontemps, premier homme de chambre de sa Maj[té], dit à l'ébéniste que j'avois mené de rester pour faire ensuite transporter ou dresser le miroir où sa Maj[té] commanderoit. J'ay sceu de luy qu'on le fit porter l'apres-diné dans le gardemeuble où il n'y a que des pièces rares, et on le plaça à coste du sabre enrichi de pierreries que l'Ambassadeur turc porta au Roy de la part du Grand Seigneur, il y a quelques années. Je m'imagine qu'on le placera ensuite dans la belle galerie que l'on fait à Versailles et qui nest pas encore achevée. Il ne se peut dire comme la pièce a merveilleusement plu à tous ceux qui l'ont veu(e). »

Voici maintenant, telle qu'il la transmit à l'Électeur,

la harangue que Spanheim adressa, en cette occasion, à Louis XIV ; elle peut donner une idée du degré d'adulation auquel les étrangers eux-mêmes en étaient arrivés, en parlant au grand Roi ; à ce titre, il m'a paru intéressant de la reproduire :

« *Audience du Roy Tres Chrestien, du 10/20 novembre 1680, en luy presentant personnellement le miroir d'ambre* (1). »

« Sire,

« J'eus dernièrement le bonheur d'estre l'interprête du zèle et du dévouement sincère de S. A. R, mon maître, pour la sacrée personne de Vostre Maj^té^. Je viens l'estre encore aujourd'huy par son ordre des acclamations des États et Provinces de sa d^te^ A. R., et de celles entre autres que le Ciel a béni d'un present assez particulier de la Nature. C'est sur quoy, Sire, sa d^te^ A. R. fonde uniquement la confiance qu'Elle a que vostre Maj^té^ en agréera cet Essay et ce que l'Art y a ajouté, soit de la Représentation d'un Astre, dont vostre Maj^té^ est la vive image sur la terre, soit des temps fabuleux auxquels il a eu recours, puisque les siècles suivants ne luy fournissaient point d'exemples, ni d'actions comparables à celles de vostre Maj^té^. Après tout, Sire, sa d^te^ A. R. souhaiteroit que ses provinces luy fournissent des matériaux encore plus durables pour y laisser gravées à la Postérité la plus éloignée des marques immortelles de la juste admiration qu'elle a pour le glorieux règne de Louys le Grand.

« Sa Maj^té^ répliqua d'un air du monde le plus ouvert et

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. VII, fol. 172.



le plus obligeant, qu'Elle estoit infiniment obligée à V. A. E., qui ne faisoit que luy faire un plaisir l'un après l'autre, que le présent ne pouvoit estre ni plus beau, ni plus curieux, et qu'il le tiendroit fort cher, comme il me prioit de le témoigner bien particulièrement à V. A. R. »

Spanheim n'exagère pas; le présent de l'Électeur fut fort bien accueilli par Louis XIV; si la *Gazette de France* n'en dit rien dans ses correspondances de Versailles, du mois de novembre (1), le *Mercure galant* en parla en des termes qui ne laissent pas de doute sur la valeur qu'à la Cour de France on attribua au cadeau de Frédéric-Guillaume, en même temps qu'ils nous font connaître ce qu'était ce miroir curieux, qui a disparu, à ce qu'il semble, sans laisser de traces (2) :

« Monsieur l'Électeur de Brandebourg, disait le *Mercure* dans son numéro de décembre (3), a fait au Roy présent d'un Miroir estimé cent mille francs, quoy qu'il n'y ait ny or, ni argent à la Bordure, et que la Glace n'ait rien qui difère de celle des autres Miroirs. Il est vray que cette Bordure est faite de morceaux d'Ambre d'une grandeur extraordinaire; et, comme jamais on n'en a vû de semblables, on peut dire que c'est un Présent qui n'a point de prix. »

(1) Celle du 22, p. 632, écrite le lendemain de la présentation du miroir, n'y fait même pas allusion, et le mois de décembre ne renferme aucune correspondance de Versailles.

(2) Il n'en est pas question, du moins dans l'*Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715), de M. Jules Guiffrey. Paris, 1885, in-8°.

(3) Année 1680, pages 157-158.

Louis XIV n'était pas roi à se laisser vaincre en générosité ; encore que, avant d'avoir reçu le présent de son allié, il eût fait remettre à l'Électrice par son ambassadeur à Berlin, le comte de Rébenac, « des pendans d'oreilles et une table de diamans » (1), présent d'une valeur incomparablement plus grande que le cadeau de Frédéric-Guillaume, et bien que les subsides qu'il lui fournissait lui donnassent le droit de se croire quitte envers ce prince, il envoya néanmoins encore, quelque temps après (2), à l'Électrice, « une toilette d'argent de 48,609 livres, et deux tentures des mois, de la fabrique des Gobelins (estimées) 60,000 » (3), nouveau présent inférieur au premier, mais d'un prix, en réalité, bien supérieur à celui de Frédéric-Guillaume.

(1) *Gazette de France*, 28 mars 1680 : « Ce présent vaut plus de 100,000 écus », ajoutait l'auteur de cette nouvelle.

(2) Alphonse Maze-Sencier, *Livre des Collectionneurs*, p. 85, place ce cadeau au mois d'octobre 1682, M. Jules Guiffrey, *Inventaire général du mobilier de la couronne*, p. 312, au mois de novembre 1683.

(3) Alphonse Maze-Sencier, *op. laud.*, p. 85.—Jules Guiffrey, *op. laud.*, p. 312, § 8 : « Une autre tenture de tapisserie de basse-lisse, de laine et soye, rehaussée d'or, fabrique de Paris, manufacture des Gobelins, dessin de Lebrun, représentant douze *Maisons Royalles* avec les douze signes des douze mois de l'année, en douze pièces, contenant ensemble 58 aunes 3/4 de cours sur 2 aunes 3/4 de haut. » — « Deschargé, cette tenture faisant partie du présent qui a esté envoyé de la part du Roy à Mad[e] l'Électrice de Brandebourg au mois de novembre 1683. D. M. »



IV.

Le nom de Pierre Formont, qui se trouve mêlé au transport et à la présentation du miroir d'ambre envoyé par l'Électeur de Brandebourg au roi de France, disparaît, après cet épisode, de la correspondance de Spanheim. Cet homme d'affaires y avait figuré surtout à cause du paiement des subsides fournis par Louis XIV à Frédéric-Guillaume, et dont les échéances, nous l'avons vu, étaient loin d'être régulièrement servies; désormais, de Spanheim ne fait plus mention du banquier de l'Électeur, soit que les subsides fussent maintenant exactement payés, soit que l'ambassadeur du Brandebourg s'appliquât à les faire rentrer, sans en parler. Ce sont d'autres questions qui l'occupent maintenant.

Dès son arrivée en France, Spanheim était entré en rapport avec les membres de l'église réformée, à laquelle il appartenait (1); il s'était fait l'écho de leurs plaintes; ce sont les mesures vexatoires et oppressives qui les frappaient, ce sont leurs projets d'émigration dont il entretient son maître dans sa correspondance. Depuis 1681 surtout, ses lettres sont pleines de de-

(1) « J'ay pris la liberté de mettre dans un papier cy-joint les noms et prétensions de diverses personnes de la Religion qui, depuis quelque temps, se sont adressés à moy... dans la veue de se rendre dans les Estats de vostre Altesse Électorale et d'y pouvoir trouver de l'employ. » Lettre de Spanheim du 17/27 janvier 1681. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. II, 1681.

mandes adressées à l'Électeur par les réformés, désireux de sortir du royaume pour se soustraire à la persécution dont ils étaient menacés, et de chercher fortune dans les États d'un prince qui se déclarait ouvertement prêt à les accueillir (1). Pierre Formont n'avait pas, plus que son fils Nicolas, de concours à prêter dans les affaires de ce genre ; le dernier, d'ailleurs, quitta la France pendant quelque temps ; on s'explique, dès lors, qu'il ne soit plus question du père et du fils dans les lettres de Spanheim ; mais, en 1683, Nicolas y figure de nouveau, et toute l'attention se concentre un instant sur lui ; que lui était-il donc arrivé ? Pour qu'on le puisse mieux comprendre, il me faut dire un mot du voyage qu'il fit à Berlin à la fin de 1680.

J'ai parlé plus haut de la visite que M. de Briquemault (2) fit à Spanheim en compagnie de Nicolas Formont, le 9/19 septembre 1680 ; ce M. de Briquemault, qui apparaît ainsi tout à coup dans la correspondance de l'envoyé électoral et sur le compte duquel celui-ci revient presque à chaque page pendant

(1) Lettre de Spanheim du 7/17 mars 1681. *Acta*, etc., R. XI, vol. II, fol. 51b : « J'ay veu la gratieuse résolution contenue dans le transcript de vostre Altesse Électorale touchant quelques personnes qu'elle agrée, qui ayant l'honneur de passer à Berlin et y mériter la grace de quelque employ à son service ; j'en ay déja donné part aux personnes intéressées, qui en ont receu la nouvelle avec une joye et une soumission extreme. »

(2) Spanheim écrit toujours « Briquemaut », la *France protestante* dit que l'orthographe « Briquemault » est préférable ; c'est celle que j'adopterai.



les trois mois suivants, doit nous arrêter un instant. Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup (1), était un ancien officier supérieur de l'armée ; après avoir fait la campagne de Portugal, il avait été nommé colonel (2) — MM. Haag disent mestre-de-camp — d'un régiment de cavalerie. Inquiet de la persécution qui menaçait les protestants, il songea à quitter la France. Au moment où nous rencontrons son nom pour la première fois (3) dans la correspondance de Spanheim, il était déjà en relations avec Frédéric-Guillaume; comment ces relations s'étaient-elles établies? Nous l'ignorons (4) ; tout ce que nous savons, c'est que ce prince l'avait chargé de diverses commissions; celles-ci, à la date du 9/19 septembre, étaient bientôt « prestes », écrivait Spanheim, et Nicolas Formont s'offrait pour les porter à Berlin.

Les « commissions », c'est-à-dire les acquisitions que de Briquemault faisait alors pour l'Électeur, n'étaient qu'un acheminement à son entrée au service du Brandebourg ; les conditions en étaient même, ce semble, déjà posées dès la fin d'août. Dans une lettre de cette

(1) Il était fils de Jacques de Briquemault, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, et d'Élisabeth de La Marche des Contes. La *France protestante*, vol. II, p. 135, col. 2. — Erman et Réclam, *op. laud.*, vol. I, p. 336.

(2) Spanheim l'appelle « ci-devant colonel de cavalerie. » *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, vol. I, fol. 156.

(3) Lettre du 9/19 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 121.

(4) Sans craindre beaucoup de se tromper, on peut dire que c'est Spanheim qui mit de Briquemault en rapport avec son maître.

époque (1), où il enjoignait à Spanheim de demander au Roi un « passeport pour la sortie et la franchise des *hardes* dont il avait chargé M. de Briquemaut », Frédéric-Guillaume ajoutait que « ayant pris le dit s[r] de Briquemaut à son service », il désirait qu'on obtînt aussi un passeport pour lui, ainsi d'ailleurs que « pour d'autres familles de la Religion qui pourraient quitter la France et s'habituer » dans ses États (2). C'était ce qu'attendait de Briquemault, qui avait négocié secrètement et directement avec l'Électeur son départ de France. L'émigration allait commencer. Mais de quel œil Louis XIV et ses ministres allaient-ils la voir?

De Briquemault reconnaissait ce qu'il y avait de délicat dans la démarche dont Spanheim était chargé; il redoutait surtout les graves inconvénients que des demandes de passeports trop nombreuses pourraient présenter (3); Spanheim le comprit; aussi se borna-t-il d'abord à solliciter pour le seul de Briquemault l'autorisation de quitter la France. Il se rendit à Versailles dans ce dessein, fit valoir le désir de cet officier d'entrer au service du Brandebourg, et demanda pour lui à de Croissy la permission de sortir du royaume (4). Le ministre promit « d'obtenir l'agrément du Roi »; Louis XIV, tant était grande alors sa condescendance pour Frédéric-Guillaume, consentit sans peine. Quel-

(1) Du 28 août 1680.

(2) Lettre de Spanheim du 13/23 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 135.

(3) Lettre déjà citée du 13/23 septembre 1680.

(4) Lettre de Spanheim du 17/27 septembre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 138.



ques jours après, Spanheim étant retourné à Versailles (1), de Croissy lui apprit que le roi était disposé « à donner un congé à M. de Briquemaut », et qu'il « seroit toujours bien aise, ajouta le ministre, que parmi ses sujets il se trouvât des gens capables de rendre service à S. A. R. » On ne pouvait montrer plus d'indifférence et d'aveuglement.

Le permis demandé par de Briquemault ne se fit pas attendre; le 15 octobre, il reçut l'autorisation formelle « d'aller demeurer au service de M. l'Électeur de Brandebourg » (2). Il s'occupa aussitôt de mettre ordre à ses affaires (3). Le 1/10 novembre, de Spanheim écrivait à son maître qu'il poursuivait activement ses préparatifs de départ, afin de pouvoir partir dans quelques semaines pour la cour électorale (4). Au commencement de décembre, de Briquemault se rendit dans ses terres de Champagne, « d'où il prétend, disait Spanheim (5), dès le commencement du mois prochain, se mettre avec sa femme en route pour Berlin. » Il ne fut pas seul alors à s'y rendre.

Tandis que le nouveau sujet de l'Électeur faisait ses

(1) Lettre de Spanheim du 1/11 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 149.

(2) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 156. Voir à l'Appendice, n° 6.

(3) « M[r] de Briquemaut est allé chez luy donner ordre à ses affaires pour haster son départ. » Lettre de Spanheim du 4/14 octobre 1680. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 153.

(4) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, vol. I, fol. 173.

(5) Lettre de Spanheim du 2/12 décembre 1680 : « M[r] de Briquemaut part aujourd'huy pour se rendre chez luy en

préparatifs de voyage, Nicolas Formont, impatient de remplir la mission pour laquelle il s'était proposé, avait pris les devants et était allé à Liège « attendre les ordres de Spanheim pour la seureté du transport des hardes dont il s'était chargé » (1). On ignore combien de temps il resta dans cette ville, où il était arrivé dans la première moitié d'octobre ; mais, au mois suivant, il était à Hambourg. « Le sieur de Fromont, écrivait-on à la date du 29 novembre 1680 de cette dernière ville, à la *Gazette de France* (2), a passé (ici) allant à la cour de Brandebourg en qualité d'envoyé de Sa Majesté Très Chrétienne. » Le correspondant de la *Gazette* exagère l'importance de la mission de Nicolas Formont ; elle était plus humble, nous le savons ; mais son voyage n'en devait pas moins avoir des conséquences considérables ; il prépara les relations étroites qui s'établirent entre lui et Frédéric-Guillaume. La correspondance de Spanheim ne nous apprend pas à quelle date le jeune banquier arriva à la cour électorale ; ce fut sans doute à la fin de 1680, et, très-probablement, avant que de Briquemault y fût lui-même arrivé. Quant à celui-ci, nous savons qu'il était à Berlin au mois de mars 1681 (3) ; mais c'est tout ce que nous pouvons dire.

Champagne. » *Acta des kön. geh. Staats-Archives,* R. XI, vol. I, fol. 188b.

(1) Lettre déjà citée du 4/14 octobre 1680.

(2) *Gazette*, an. 1681, in-4°, p. 658. On ne peut douter qu'il s'agisse ici de Nicolas Formont et non de son père.

(3) En tout cas, ceci donne la date de l'établissement de Briquemault dans le Brandebourg, date que Erman et Réclam





Bien que de Briquemault eût obtenu de Louis XIV la permission de se rendre à la cour électorale, on faisait des difficultés pour laisser sortir son mobilier de France. Le 6 septembre 1681, Frédéric-Guillaume enjoignait à son ambassadeur à Paris de demander un « passeport pour les hardes de son général-major » (1); tel était le grade que de Briquemault avait, à son arrivée à Berlin, reçu dans l'armée brandebourgeoise (2). Un mois après, comme rien n'était fait, Spanheim annonçait à l'Électeur (3) qu'il allait « écrire au marquis de Croissy et à M. Mignon, son commis, pour en solliciter l'expédition. » Cette expédition put-elle se faire? Je l'ignore; Spanheim n'en parle pas, et, désormais, de Briquemault cesse même de figurer dans sa correspondance. Nicolas Formont en disparaît également en 1681 et 1682, mais on l'y retrouve tout à coup dans les premiers mois de l'année 1683.

Après un séjour à Berlin, dont on ignore la durée, Formont fils était rentré en France; il était à Paris au commencement de 1682 (4), et il avait repris ses occu-

n'étaient pas parvenus à déterminer. MM. Haag se bornent à dire que ce fut avant la Révocation de l'Édit de Nantes. On voit que de Briquemault se fixa à Berlin au commencement de 1681.

(1) Il le chargeait en même temps d'obtenir un congé pour M. de Besançon, capitaine de marine. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, 1681, vol. III, n° 45.

(2) Erman et Réclam, *op. laud.*, vol. I, p. 123, disent, par erreur, qu'il fut promu à ce grade en 1687.

(3) Lettre de Spanheim du 3 octobre 1681. *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, 1681, vol. III, n° 63.

(4) Ce fut lui qui fit venir, le 18 mars de cette année, la « terre de Hollande, » dont il a été question plus haut, p. 83, note 4.

pations dans la maison paternelle ; mais il ne cessa pas pour cela d'être en rapport avec Frédéric-Guillaume ; ses relations avec ce prince devaient même prendre bientôt un caractère plus étroit et plus intime. L'Électeur l'attacha directement à son service.

Malgré la ponctualité et les moyens tout particuliers d'information de Spanheim, la correspondance de cet envoyé ne suffisait plus à Frédéric-Guillaume ; il voulut avoir en France un délégué spécial qui le tînt au courant de tout « ce qui se passait de nouveau à Paris, aussi bien que dans les provinces », et lui procurât toutes les publications scientifiques, militaires ou artistiques qui y paraissaient. Appartenant à une famille avec laquelle il était déjà en relations, actif et intelligent, Nicolas Formont était naturellement désigné au choix de l'Électeur. Celui-ci, qui avait dû apprendre à l'apprécier pendant le séjour que le jeune négociateur avait fait à Berlin, résolut de le charger de ce rôle délicat, et, le 18/28 avril 1683, il le nomma son « commissaire à Paris. » Voici les lettres-patentes, telles qu'on les trouve dans les Archives de Berlin (1), qui conféraient au fils de Pierre ce titre et le chargeaient de ces fonctions importantes :

« Son Altesse Électorale de Brandebourg ayant jugé à propos de son service d'establir un commissaire à Paris, Elle a choisi pour cette fonction le s[r] ..... Formont (2),

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI, 1683, vol. IV fol. 152.

(2) Il s'agit évidemment du fils de Pierre, Nicolas, dont le prénom est omis, et dont le nom, on le voit, est ici écrit, non plus Fromont, mais Formont.



tant à cause de la capacité et de l'adresse qu'il a fait voir jusques icy en toute sorte d'affaires et de commissions,—et de quoy mesme on a été assez persuadé à la cour de Sa dite Alt. Élect. depuis le voyage qu'il y a fait il y a quelque temps, qu'en considération de la passion et du zele qu'il a témoigné d'avoir pour l'intérest, le service et la gloire de S. A. E., dont il a promis d'exécuter fidelement et avec toute l'exactitude possible les ordres qui luy seront envoyez de temps en temps, sans y manquer ny contrevenir en quelque manière que ce puisse estre, et de se comporter tellement en toutes rencontres et occasions que S. A. E. aye sujet d'en estre entierement satisfaite.

« Il aura soin d'écrire de temps en temps à S. A. E. par l'ordinaire de Hambourg, en adressant ses ordres au s[r] de Guérique (1), conseiller et résident de S. A. E. en la dite ville de Hambourg, et de mander ce qui se passe de nouveau à Paris aussi bien que dans les Provinces. Il joindra a ses lettres les journaux de sçavants, comme aussy les livres, traittez, tailles-douces et autres pièces curieuses en matière d'architecture civile et militaire, de fortification, peinture, sculpture et sciences qui se publient à Paris, et les envoyera en partie par les courriers ordinaires, en partie par d'autres occasions qui se présenteront pour Hambourg, pour Berlin ou pour le pays de Cleves. Il tiendra un compte juste et exact de toutes les dépenses qu'il sera obligé de faire pour le service de S. A. E., soit pour payer les pièces susdites, soit pour le port de lettres, duquel compte il envoyera de trois mois en trois mois un extrait à S. A. E., afin qu'elle puisse ordonner la dessus de l'en faire rembourser. Et comme S. A. E. se promet que le dit s[r] Formont s'acquittera avec soin et fidélité de l'employ

(1) Sans doute Otto de Guéricke, mathématicien connu et inventeur de la machine pneumatique.

qu'elle lui donne, Elle reconnoistra avec plaisir les services qu'il luy rendra. En temoin de quoy Elle a signé les presentes et a iceles fait opposer le scel de ses armes.

« Fait à Postdam ce 16/26 avril 1683.

« Et fiat rescriptum an den Spanheim cui mittatur originale cum mandato solches demselben zu uberliefern und dem marquis de Croissy davon Notification zu thun, auch dessen Person demselben zu præsentiren und zu recommandiren (1).

« FWm. »

Les attributions de Nicolas Formont étaient, on le voit, parfaitement définies par le rescrit électoral ; ce « commissaire » était un correspondant semblable à ceux que tant de princes allemands eurent en France au XVIIe (2) et surtout au XVIIIe siècle ; mais il n'était pas seulement chargé de tenir Frédéric-Guillaume au courant des nouvelles de Paris et de la province, il devait lui envoyer toutes les publications françaises

(1) « L'original de ce rescrit sera envoyé à Spanheim, avec ordre de le remettre au s^r^ Formont, et d'en donner avis au marquis de Croissy, ainsi que de lui présenter et recommander le dit Formont. »

(2) Le duc de Zell, Georges-Guillaume, avait à ce moment même pour correspondant en France un nommé de Boncœur, qui mourut, ou du moins cessa de lui écrire à la fin de cette même année 1683 ; de 1666 à 1671, il en avait eu un autre plus habile, Pawel von Rammingen, envoyé de l'Électeur palatin à Paris. *Archives de Cell.* Affaires étrangères. *Relations du correspondant von Rammingen a George Guillaume sur la politique étrangère de la France*, 3 vol. — *Relationen des Cellischen Agenten de Boncœur in Paris über die auswärtige Politik Frankreichs*, 4 vol.

qui concerneraient les arts ou la science militaire. L'Électeur apparaît là avec une curiosité d'esprit qu'on ne lui connaissait guère ; c'est en cela encore le digne précurseur de Frédéric II. De Spanheim ne pouvait manquer d'informer aussitôt Nicolas Formont de la faveur dont il était l'objet ; à peine eut-il reçu les lettres-patentes qui lui conféraient le titre de « commissaire » électoral, qu'il s'empressa d'aller lui en faire connaître le contenu en présence même de son père. Il informa l'Électeur de cette communication et de l'accueil qu'elle avait reçu, dans le postscriptum d'une lettre du 14/24 mai (1) :

« MONSEIGNEUR,

« J'ay receu par le dernier ordinaire et en toute soumission le gracieux rescript de votre Altesse Électorale du 18/28 avril, suivant lequel je n'ay pas manqué de donner part du contenu au fils aisné de M. Pierre Formont, et de luy délivrer et lire, en présence de son Père, la patente de commissaire dont elle l'a voulu honorer, ce que l'un et l'autre ont receu avec toutes les marques de la soumission et de la reconnaissance deue. A l'égard de la notification que j'en devois faire au marquis de Croissy et en luy presentant le dit commissaire suivant la gracieuse intention de V. A. Électorale et a quoy je témoignais d'estre prest, le sieur Formond pere me pria de le surseoir, comme sçachant que du costé de la cour, de quelques années en ça, on ne vouloit plus reconnoître aucun caractere grand

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives,* R. XI, 1683, vol. V, fol. 212.

ou petit d'aucun françois et né sujet du Roy au service d'un prince étranger ; et en sorte meme que ceux qui en avaient esté en possession et reconnus par cy devant ne l'estoient plus, quelques devoirs qu'on eust fait en leur faveur. Je ne puis pas dissimuler que la chose est telle en effet, et que le marquis de Croissy me l'a témoigné assez souvent, sur de pareilles occasions, qui s'en sont présentées, depuis mon présent envoy par deça, au sujet de quelques François revetus jusques la de pareils caractères et sans avoir jamais voulu les admettre a son audiance, quelques ordres ou affaires dont ils fussent chargés de la part de leurs maîtres et d'ailleurs amis de la France. Le dit Pierre Formont père n'a pas laissé de croire que le dit caractère de commissaire pour son dit Fils, en cas que V. A. E. voulût l'en honorer, comme Elle a fait, et qu'il me pria d'en écrire, n'en laisserait pas de pouvoir servir au besoin a son dit Fils et sur tout au cas de retraite et de sortie hors du royaume, comme je crois l'avoir aussi mandé. »

Les craintes de Pierre Formont se comprennent : il ne voulait pas hors de propos attirer l'attention de la cour sur son fils ; il savait que son titre de commissaire électoral ne lui serait pas reconnu ; à quoi bon en parler et faire une présentation inutile ou même dangereuse ? Nicolas Formont resta ainsi l'agent secret de Frédéric-Guillaume : combien de temps remplit-il ses fonctions ? Je ne le saurais dire, car je n'ai pas rencontré son nom, pas plus d'ailleurs que celui de son père, dans la correspondance de Spanheim, pendant les années suivantes (1) ; il disparaît à partir de 1683 sans laisser de

(1) Une lettre du 19/29 mai 1683, *Acta*, etc., R. XI, vol. V,

trace dans les documents. La dernière pièce où il figure, à ma connaissance, est le compte de la fourniture de terre de Hollande, qui eut lieu au mois de décembre de cette année (1). On pourrait croire, d'après cela, qu'il mourut ou quitta la France peu de temps après. En tout cas, il ne dut pas continuer longtemps ses fonctions de correspondant électoral; eût-il, en effet, été encore en vie en 1685, qu'il n'eût pu les remplir après la révocation de l'Édit de Nantes. A la fin de cette année, d'ailleurs, il ne figure pas au nombre des enfants de Pierre Formont (2), ce qui fait supposer qu'il n'existait plus.

V.

Si Nicolas Formont disparaît ainsi au moment même où il venait de trouver un nouveau champ à son activité, nous voyons, au contraire, pendant deux ans encore, son père poursuivre ses nombreuses entreprises et continuer de remplir ses fonctions de secrétaire du Roi. En 1684, il fut autorisé à les conserver, malgré sa qualité de protestant (3), « à cause des ser-

parle de l'envoi de 15 thalers à Spanheim destinés à Pierre Formont, et puis c'est tout.

(1) *Arch. Nat.*, O 11, 464, 8 décembre 1683. Cf. plus haut, p. 84, note.

(2) Voir à l'Appendice, nº 7.

(3) *Nouvelles extraordinaires de divers endroits* (GAZETTE D'UTRECHT), *du jeudi 10 février 1684.* « De Paris, le 4 février, le s[r] Pierre Formont excepté de l'arrest du conseil donné contre les secrétaires du Roy, de la Religion. »

vices considérables qu'il rend à Sa Majesté. » L'année précédente, 1683, fut une de celles où il fournit la plus grande quantité de marbres pour les bâtiments royaux : il en livra, en juin, pour plus de 193,000 livres (1); en 1685, il en vendit encore 22 blocs et 3 colonnes, qui furent voiturés de Rouen à Paris (2). Ce furent, il semble, les derniers qu'il livra ; le transport en fut payé le 4 mars; au mois d'août suivant, Pierre Formont n'était plus; le 26 de ce mois, le sieur du Metz était chargé de verser à sa veuve la somme de 5,200 livres pour « le paiement de treize orangers qu'elle a fourny pour l'orangerie du château de Versailles » (3). A cette date, Pierre Formont avait donc cessé de vivre; il mourut ainsi avant la Révocation de l'Édit de Nantes, et il n'eut pas à subir la nécessité d'abjurer ou de prendre le chemin de l'exil, comme allaient le faire les siens.

La veuve de Pierre Formont ne paraît pas d'abord

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 271, 29 juin. Il y avait 9 colonnes et 262 blocs de marbre blanc de Carrare. La même somme de 193,096 livres se trouve encore portée, p. 374, à la date du 15 août, mais sans doute seulement pour mémoire et non comme indiquant une nouvelle livraison.

(2) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 718.

(3) *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 594. Ces orangers venaient sans doute du jardin de la maison que Formont avait à Passy; on voit, en effet, qu'à la date du 29 juillet, on avait payé 230 livres à Janson, « pour avoir sorti des jardins de l'hostel Seguier, à Paris, et de chez le s[r] Formont, à Pacy, 20 gros orangers. » *Ibid.*, p. 794. Il semblerait résulter de cette note, qu'à cette date, Pierre Formont était encore vivant; il ne serait donc mort qu'au mois d'août.

avoir été inquiétée, pas plus que ses enfants (1); mais le temps des ménagements dont à l'origine on usa, à Paris du moins, envers les protestants, passa vite; elle se vit alors menacée. Elle avait deux fils avec elle, Pierre et Jean. Nicolas était-il d'un autre lit, était-il mort ou à l'étranger à cette époque? Un document du 6 février 1686 (2), qui nous renseigne sur le sort de la veuve de Pierre Formont et de ses enfants, ne parle point de Nicolas; on doit donc supposer, comme je l'ai déjà dit, qu'il était hors de France, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, qu'il avait alors, comme son père, cessé de vivre. Quoi qu'il en soit, Mme Formont et ses fils n'adhérèrent pas à l'acte de soumission que signèrent, en décembre 1685, un certain nombre de négociants réformés de la capitale (3); il ne leur restait qu'à quitter la France; ils s'y résolurent au commencement de 1686; le 6 février, ils n'étaient plus à Paris; on procéda aussitôt contre eux. Un arrêté, pris ce jour même, ordonnait de saisir les biens des fugitifs et « d'instruire

(1) Vers la fin d'octobre, il est question, à ce qu'il semble, d'orangers pris dans son jardin pour le château de Versailles. « 1er avril-28 octobre : A Jean le Roy... pour avoir voituré du jardin de la pépinière du Roulle des arbrisseaux pour les maisons Royalles et 7 gros orangers du jardin de la dame Formont à l'orangerie de Versailles. » *Comptes des bâtiments du Roi*, vol. II, p. 795. Il ne paraît guère douteux que la seconde date se rapporte au transport des orangers de Pierre Formont; elle n'était donc alors en butte à aucune persécution.

(2) Voir à l'Appendice, n° 7.

(3) *La France protestante*, art. *Samuel Bernard*, vol. II, p. 210.

leur procès par contumace » (1). Une enquête fut ouverte en même temps sur leur situation de fortune. Il paraît que la veuve Formont et ses enfants, pour éviter la confiscation qu'ils avaient encourue par le seul fait de leur départ, avaien fait saisir leurs biens meubles et immeubles par des créanciers simulés. Le lieutenant de police de La Reynie fut chargé d'éclaircir cette affaire. Mais on ne s'en tint pas là.

Les créanciers supposés reçurent l'ordre de « présenter par devant le sieur de La Reynie » les titres de leur créance, en même temps qu'il leur était défendu de faire obstacle à la saisie réelle des biens de la veuve Formont ou de troubler, dans la jouissance de son bail, le fermier qui les avait pris à loyer. Le lieutenant de police était, en outre, chargé de les mettre en régie. Cette première mesure fut bientôt suivie d'une autre non moins grave.

Les livres de commerce, papiers, lettres de change, etc., de Pierre Formont, avaient été abandonnés par sa veuve et ses enfants ; renfermés dans plusieurs coffres, ils avaient été cachés et « amurés » dans la cave de la maison où ils demeuraient à Paris ; on les mit d'abord sous scellés ; puis comme il s'y trouvait mélangés des « lettres, ordres et registres concernant les affaires » du roi, ordre fut donné de lever et reconnaître les scellés ; de mettre à part tous les papiers qui auraient trait aux affaires de l'état et de les porter au greffe, sans en faire la « description » ; ils y devaient

(1) Arrêté du 6 février 1686, *Archives Nationales*, E 1834. Voir à l'Appendice, n° 7.

rester « jusqu'à ce que le roi en eût ordonné autrement » ; quant aux autres papiers, livres de commerce, etc., ils devaient être remis sous scellés, en attendant que l'inventaire en pût être fait, disait un arrêt du 22 mars (1); mais un autre arrêt du 11 mai suivant (2) ordonna de les placer dans un coffre, sur lequel les « scellés seraient apposés par le s[r] de la Reynie, pour être ensuite remis au marquis de Seignelay. » La spoliation était complète.

Ainsi dépouillés, la veuve Formont et ses enfants se trouvèrent réduits à la dernière misère ; ils avaient abandonné des biens d'une grande valeur, une fortune mobilière estimée à plus de 200,000 livres (3) ; ils furent, sans doute, obligés désormais de vivre, comme un si grand nombre de leurs coreligionnaires, de l'aumône de quelque prince étranger. On serait porté à supposer qu'en souvenir des relations de Pierre et de Nicolas avec l'électeur de Brandebourg, ils se retirèrent à Berlin ; ils ne figurent point, toutefois, parmi les réfugiés français qui se fixèrent dans cette ville (4) ; mais dans la liste des colons établis dans le district de Gramzow, Ukermark, on trouve, en l'année

(1) *Archives Nationales*, E 1834. Voir à l'Appendice, n° 8.

(2) *Archives Nationales*, E 1834. Voir à l'Appendice, n° 9.

(3) « Quelques-uns de la Religion, de Paris, ont abandonné tous leurs biens et entr'autres la veuve Formont et ses deux fils, qui ont abandonné leurs maisons avec tous leurs meubles et pour plus de 200,000 livres d'effets. » *Man. franç.* 10265, fol. 87 v° (*Bibl. Nat[le]*).

(4) D[r] R. Béringuier, *Stammbäume der Mitglieder der französischen Colonie in Berlin*. Berlin, 1875, in-fol.

1697, sans désignation particulière de résidence, entre autres réformés d'origine étrangère, « Pierre Fromon » et « Jean Fromont » (1) ; il est difficile, à moins d'une coïncidence de noms bien singulière, que ces deux « Fromont » ne soient pas les fils de l'ancien secrétaire de Louis XIV, du banquier du Grand-Électeur à Paris, dont le nom, nous l'avons vu, est presque toujours écrit Fromont et non Formont, dans les documents Brandebourgeois d'origine.

Ce Jean et ce Pierre « Fromont » ont-ils fait souche en Allemagne ? Je l'ignore, car aucun de leurs descendants ne m'est connu ; en tout cas, ils ont été perdus pour la France. Ainsi, la postérité d'un homme qui avait rendu tant de services à son pays, ne put trouver grâce devant l'intolérance religieuse du Roi, dont son son chef avait été le serviteur fidèle, et elle dut chercher un asile et porter son activité à l'étranger. Il n'en fut pas de même des Formont de Rouen ; il est vrai, comme leur nom ne se trouve pas dans les « Tables de l'ancienne église de Quevilly » (2), on pourrait bien se demander, je l'ai déjà remarqué (3), s'ils appartenaient, ainsi que ceux de Paris, à la religion réformée, ou s'ils n'ont point abjuré. Quoi qu'il en soit, Louis Formont, le frère de Pierre, comme je l'ai admis,

(1) Dr Édouard Muret, *Geschichte der französischen Colonie in Brandeburg-Preussen*. Berlin, 1885, in-4°, p. 218.

(2) C'est ce qui résulte des renseignements que MM. Frank Puaux et Charles de Beaurepaire ont bien voulu prendre pour moi.

(3) Voir plus haut, p. 96, note 1.




non seulement ne fut pas inquiété, mais après avoir, en 1690, obtenu des lettres de bourgeoisie de la ville de Rouen (1), il fut, en 1696, nommé à l'office héréditaire de « receveur ancien des décimes du diocèse de Rouen »; il remplissait encore cette charge en 1703, et mourut quatre ans après sur la paroisse de Saint-Étienne-des-Tonneliers (2). Son fils, Louis Nicolas, sieur de Bouville, fut, lui, — c'est ainsi du moins que le qualifie un document de 1713, — « conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France » (3). Se maria-t-il ? Je l'ignore ; en tout cas, il ne dut pas avoir d'enfants, car ses deux sœurs figurent comme ses seules héritières dans le document que je viens de citer.

(1) Il semble bien résulter de ce fait que Louis Formont n'était pas originaire de Rouen ; si ses enfants étaient nés avant son établissement dans cette ville, on comprend que, eussent-ils été protestants, leurs noms ne sauraient figurer, pas plus que celui de leur père, sur les « Tables de Quevilly. »

(2) G. 5473, 5488. Renseignements fournis par M. Charles de Beaurepaire.

(3) G. 5618. Renseignement reçu de M. Charles de Beaurepaire.

APPENDICE.

I.

Don du débris du vaisseau le « Saint-Antoine-l'Espagnol » pour le s[r] Belinzany et Formont (1).

Aujourd'hui, deuxième jour du mois d'octobre 1670, le Roy estant à Saint Germain en Laye, voulant gratifier et traiter favorablement les sieurs Belinzany (2) et Formont en considération de leurs services, Sa Majesté leur a accordé et fait don des débris du vaisseau appelé le *Saint-Antoine-Espagnol*, qui a eschoué au Hoc (3), sur les costes de Normandye (4), pour en disposer par les s[rs] de Bellin-

(1) *Archives Nationales*, O[1]14, fol. 445, v°. Secrétariat de la maison du roi. An. 1670.

(2) François Bellinzani, un des agents intimes de Colbert, plus tard inspecteur général des manufactures; compromis, après la mort de son protecteur, dans le « Procès des pièces de 4 sols », il fut arrêté et enfermé à la Bastille, où il mourut de maladie. Il fut, en 1678, l'un des témoins de Pierre Formont, lors de la nomination de celui-ci comme secrétaire du roi. Il avait alors 59 ans.

(3) Petit promontoire sur la rive droite de l'estuaire de la Seine.

(4) Dans une lettre du 16 septembre, Formont avait annoncé à Colbert la perte de ce vaisseau qui avait fait naufrage, disait-il, « en voulant se sauver de la fosse du hoc. » Il avait joint à



zany et Formont, ainsy que bon leur semblera, m'ayant Sa dite Majesté commandé de leur en expédier toutes lettres necessaires.

Signé : LOUIS, et, plus bas, COLBERT.

II.

Brevet de provision de faire fouiller et tirer des marbres dans les terres de Languedoc pour le sieur Formont, banquier à Paris (1).

Aujourd'hui XIIII[e] juin 1670, le Roy estant à S[t] Germain en Laye, desirant favoriser de plus en plus la louable Industrie de Pierre Formont, banquier de sa bonne ville de Paris, et la descouverte qu'il fait faire des carrieres de marbres propres a estre employez tant dans le royaume que dehors, et s'estant particulièrement fait informer du succes avec lequel il en a fait tirer des monts Pirenées suivant la permission que Sa Maj[té] luy en a cy devant donnée par ses lettres pattantes du dernier février 1664 et des moyens qu'il y a de réussir pareillement dans le Languedoc, et luy accordant a l'esgard de cette province la mesme grace qu'elle a fait pour les monts Pirenées, Sa Majesté ayant esgard a la tres humble supplication du d[t] Formont et au zele actif qu'il a pour reussir dans ses entreprises si utilles au bien de l'estat, luy a accordé et accorde la permission de faire fouiller dans les terres de la d[te] pro-

la sienne une « lettre du s[r] Gosse, qui commandait le *Saint-* « *Antoine-Espagnol* (lettre) qui contenait les particularités du « naufrage. » *Mélanges Colbert*, vol. 155, fol. 234.

(1) *Archives Nationales*, Secrétariat de la maison du roi. 1670. O[1]14, fol. 238 v° et 239.

vince de Languedoc, tant de celles qui appartiennent à Sa Maj[té] qu'aux particuliers ses sujets, d'en tirer les marbres qui se trouveront, de les faire voiturer, vendre et debiter, par tout le royaume et dans les pays etrangers, à la charge de desdommager les proprietaires des d[tes] terres dans lesquelles il pourra faire fouiller, pour jouir par le d[t] Formont du d[t] privilege et permission, ses hoirs et successeurs et ayant cause pendant trente années, à condition toutesfois que le d[t] Formont fera travailler dans la presente année et ouvrir lesdites carrières, en tirer des marbres et les fera voiturer en la ville de Paris et rendra sur le port de l'Escolle des pieces de marbre de trois piedz de cube au moins pour servir aux bastimens de Sa Magesté ; Et a faute de ce faire le present brevet demeurera nul et de nul effet, m'ayant Sa M[té] commandé d'expedier au d[t] Formont toutes lettres necessaires et pour temoignage de sa volonté le present brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, son secretaire d'estat et de ses commandemens et finances.

Signé: Louis, et, plus bas : Par le Roy, Colbert.

III.

Lettre de Formont fils (1).

J'escrirai demain à Rouen pour sçavoir au juste le véritable prix du plomb et de l'estain, et à combien on le pourra livrer en l'acheptant en la ditte ville ou il y a toujours de grans magasins de ces marchandises, ou en les fesant venir d'Angleterre, dont j'auray l'honneur de vous donner avis en bref. Monsieur du Metz m'a payé les $\frac{100}{m}$

(1) *Mélanges Colbert*, vol. 173, fol. 206.

livres. Je continueray les remises en Angleterre avec soin et diligence.

Je suis avec toute sorte de respect,
Monseigneur,
votre tres humble et tres obéissant serviteur.

FORMONT fils, pour mon père.

IV.

Nomination de Pierre Formont conseiller-secrétaire du roi (1).

Du quinziesme juin 1678.

Ce jour, la compagnie assemblée en la salle de la Chancellerie en exécution de l'ordonnance de soit monstré à MM. les procureurs sindics, apposée par monseigneur le chancellier sur le resply des lettres présentées au sceau par Pierre Formont, qui a traitté de l'office de conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, avec Jean Carbonnel, titulaire dudit office, apprès avoir veu l'information des vie, mœurs et religion prétendue refformée du sieur Formont, faitte par MM. Boctois et de Préval, commissaires à ce députés, sur la requeste par luy présentée à ceste fin, et ouy le rapport de M. Pecquot, procureur sindic, et la lecture de lad. information,

A consenti que led. sieur Formont soit pourveu dud. office de conseiller secrétaire du Roy, receu et installé en iceluy au lieu dud. s[r] Carbonnel, faisant profession de la mesme religion, si c'est la volonté de Sa Majesté et qu'il plaise à Mg[r] le Chancellier, et arresté que led. consente-

(1) *Archives Nationales*, Registre des délibérations des compagnies des conseillers et secrétaires du roi, V[2] 62, fol. 188 v°.

ment sera mis sur lesd. lettres par M. le greffier, suivant le règlement, en faisant par led. sieur Formont les submissions requises et nécessaires.

A l'instant, led. sieur Formont mandé, M. Du Moly, président de l'assemblée, luy a prononcé la présente délibération dont il a faict ses remercimens a la compagnie.

Signé : BERRYER, PECQUOT, TESSIER, MARESCHAL, LOUVET, JACQUET, PAILLET.

V.

Soumission de Pierre Formont (1).

Jay soubsigné pierre formont, ayant succédé en l'office de cons[r] secretaire du Roy, maison et couronne de france et de ses finances, au lieu et place de jean Carbonnel, consent par les presentes que le dit office soit et demeure affecté et hipotequé a touttes les debtes de la compagnie, montant a la somme de six centz mille livres, pour l'acquisition des charges de conseiller conservateur des hipoteques, des Rentes et augmentations de gages, depositaire des minuttes et expeditions de la Chancellerie de france et autres debtes créees par la compagnie pour l'acquisition de soixante douze mil livres d'augmentation de gages attribués au dit sieur secrétaire du Roy, officier de la grande Chancellerie de france en l'année mil six centz soixante et dix sept, suivant la deliberation de la Compagnie, a quoy je m'oblige solidairement et par les mesmes

(1) *Archives Nationales,* V²47, Musée AE, n° 878. — Registre des soumissions de MM. les Conseillers-secrétaires du Roy, de 1672 à 1691, fol. 94.

voyes quilz s'y sont obligez, conformement aux deliberations.

Fait a Paris, le quinzieme juin mil six centz soixante dix huit.

FORMONT.

VI.

Permission accordée au s[r] de Briquemaut de s'établir dans les états de l'Électeur de Brandebourg (1).

Aujourd'hui 15[e] d'octobre 1680, le Roy estant à Versailles (et) ayant esgard a la tres humble supplication que luy a fait faire le s[r] de Briquemaut, gentilhomme de Champagne et cy-devant colonel de cavalerie, d'aller demeurer au service de M[r] l'Electeur de Brandebourg, Sa Majesté luy a accordé et accorde la dite permission, sans que pour raison de ce il puisse estre causé aucun contrevenu aux ordonnances qui deffendent aux sujets de Sa Majesté de servir aucun prince estranger, de la rigueur desquelles en tant que de besoin elle l'a relevé et dispensé en vertu du présent brevet.

VII.

Arrêt de confiscation des biens des héritiers de Pierre Formont (2).

Le roi aïant esté informé que la veufve du s[r] Pierre Formon, secrettaire du Roy, et Pierre et Jean Formon, ses enfants, qui font profession de la R. P. R., qui avoient leur

(1) *Acta des kön. geh. Staats-Archives*, R. XI. 1680, vol. I, fol. 156.

(2) *Archives Nationales* E 1834. — Arrestés 1686. 6[e] fevrier, a Versailles.

domicile a Paris, avoient quitté leur maison et s'estoient retiré hors du royaume contre et au prejudice des deffenses portées par les declarations de Sa Majesté des mois d'aoust 1669, 18 may 1682 et dernier may 1685; Que, pour raison de leur retrait, il y avoit des informations faictes et l'ordon^{ce} du s^{r} de la Reynie, conseiller d'estat ordinaire et lieutenant-general de police, a la requeste du s^{r} Robert, procureur du Roy au Chatelet, lequel avoit fait proceder par saisie et annotation sur les biens delaissés par la dite Veufve Formon et ses enfants et qu'il leur faisoit instruire leur procès par contumace; que la dite veufve Formon et ses enfans, pour esluder la confiscation de leurs biens immeubles qui doit estre prononcée contre eux et pour s'en assurer le prix, ainsi qu'ils ont fait de leurs meubles precieux et effets mobiliaires qui montoient a des sommes considérables, ont fait saisir tous leurs immeubles sous le nom de créanciers qui paroissent supposés ou simulés et que, notamment, sous le nom de Mre Anthoine de Susmion, chevalier, seigneur de Gabaston, soy disant pere et tuteur naturel de Jean Susmion, son fils, et de dame Marie Judith De Bures, tant pour luy que pour Mre Josué Libost, seigneur de Cherpinière, en son nom et comme fondé de procuration de Mre Henry de la Cassagne, seigneur de St Pont, on a fait saisir reelleman les Terres de Brevannes et de la Tour de Limeil, une maison size en la ville de Paris et une maison size au village de Passy, et que mesme on pretend avoir fait faire aux requestes du pallais le bail judiciaire de la terre de la Tour a une somme de huit cents livres, bien que la dite terre soit affermée deux mille trois cents livres a un fermier tres solvable, et que l'on veuille faire faire pareillement les baux judiciaires des autres biens a vil prix, et voulant Sa Majesté arrester le cours de ses desordres, empescher les procedures qui pourraient estre faictes sous les noms de créanciers supposés, et par ce moyen

donner un moyen plus facile aux veritables créanciers d'estre paiés, et pourveoir à la conservation des dites terres et maisons et revenus qui en peuvent provenir ; Le Roy estant en son conseil a ordonné et ordonne que le dit Anthoine de Susmion es noms qu'il procedde et autres opposans a la saisie reelle et aux saisies des dits meubles de la d[te] veufve Formon et ses enfans, seront assignés a la Requeste du Procureur de Sa Majesté au Chastelet, pour representer dans quinzaine les titres et pieces justificatives de leur creance par devant le dit sieur de la Reynie qui en dressera son proces verbal pour ce faict, et rapporter au Conseil estre ordonné ce que de raison ; Et cependant faict Sa Majesté deffenses au dit Susmion et tous autres de continuer leurs poursuites sur les saisies reelles, faire proceder a aucuns baux judiciaires des dites terres, d'executer ceux qui peuvent avoir esté faictes ny de troubler le fermier de la terre de la Tour en l'exploitation et jouissance de son bail ; Ordonne Sa Majesté que par le dit sieur de la Reynie, il sera pourveu a la regie des dits biens, mesme les terres et maisons données a loyer, et que ce qui sera par luy ordonné sera executé nonobstant opposition ou appellations quelconques et sans prejudice d'ycelles, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est réservé la connaissance et ycelle interdite a tous autres cours et juges.

Boucherat.

VIII (1).

Le Roy ayant esté informé que la veuve du s[r] Formont, Pierre et Jean Formont, ses enfans, qui font profession de la R. P. R., et qui sont sortis du Royaume au prejudice

(1) *Archives Nationales* E 1834.— Arrestés 1686. A Versailles, le 22 mars.

des deffenses portees par les declarations de Sa Majesté, avoient, avant leur retraite, caché et amuré dans la cave ou ils demeuroient a Paris, tous les livres du commerce du dit deffunct Formont et plusieurs comptes, lettres de change, billets, ordres et autres papiers concernant le d[t] commerce qu'ils y avoient enfermez en plusieurs coffres et qu'avec ces papiers il y a plusieurs lettres, ordres et registres concernant les affaires de Sa Majesté, sur tous lesquels effets avoit esté apposé scellé par le comm[re] Dumesnil, de l'ordonnance du s[r] de la Reynie, conseiller d'estat ordinaire, lieutenant general de police, et Sa Majesté ne voulant pas que ces lettres, ordres, registres et autres papiers qui concernent son service, soient rendus publics ;

Sa MAJESTÉ, estant en son Conseil, a ordonné et ordonne que les dits scellez seront reconnus et levez par le dit Commissaire Dumesnil, en presence du dit s[r] de la Reynie et du Procureur de Sa Majesté au Chastelet seulement, et que les ordres, lettres, registres et autres papiers concernant les affaires de Sa Majesté, seront remis et enfermez sans aucune description dans des coffres sur lesquels le scellé sera apposé par le dit s[r] de la Reynie et yceux portés au greffe pour y demeurer jusques à ce qu'autrement par Sa Majesté en ayt esté ordonné, et que le scellé sera reaposé par le Commissaire Dumesnil sur les autres papiers et livres qui regardent le commerce et les interests du dict deffunct Formont, de sa veuve et de ses enfans pour en estre la description faite et cautionnée en la manière accoustumée, et sera le pnt arrest ensemble ce qui sera faict et ordonné en execution d'ycelui executé, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans prejudice d'ycelles, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est reservé la connoissance et jcelle interdite a tous autres cours et juges.

BOUCHERAT.

IX.

Ordre de lever et reconnaitre les scellés apposés sur le dit coffre (1).

Le roy estant informé que dans la maison ou demeuroit cy devant la V[ve] Formont et ses enfans, il y a un coffre remply de plusieurs papiers concernant les affaires de Sa Majesté, outre celuy qui a esté cy devant remis par son ordre es mains du s[r] marquis de Seignelay, secrettaire d'Estat, et voulant que les dits papiers soient tenus secrets, Sa Majesté, en son conseil, a ordonné et ordonne que le scellé apposé sur le dit coffre sera reconnu et levé par le commissaire qui l'a apposé, en présence du s[r] de la Reynie, conseiller d'estat ord[re], lieutenant general de police, et du procureur de Sa Majesté au Chastellet, seulement, et que les papiers concernant les affaires de Sa Majesté seront enfermés sans aucune description dans un coffre sur lequel le scellé sera apposé par le d[t] sieur de la Reynie, et le dit coffre délivré à Baranjon, huissier du conseil, pour estre par luy ensuitte remis au dit s[r] marquis de Seignelay, moyennant quoy le d[t] Baranjon en demeurera bien et valalablement deschargé.

BOUCHERAT.

(1) *Archives Nationales*, E 1834.— Arrestés 1686. A Versailles, le 11 may.

ÉTUDES ANGLO-NORMANDES

GÉROLD LE GALLOIS

(Suite) (1)

Par M. A. JOLY,

Membre titulaire.

III

LA LUTTE EN ANGLETERRE. — VOYAGES A ROME. — TRIBULATIONS. — APAISEMENT.

Dans l'entreprise qu'allait poursuivre Gérold, on ne pouvait pas l'accuser de vues intéressées ni de cupidité. Il risquait beaucoup et n'avait que peu à gagner. Nous voyons, en effet, qu'il était riche, ayant un grand état de maison, tirant de ses bénéfices un revenu de plus de deux cents marcs, qu'il distribuait largement aux clercs et à ses familiers, en gardant à peine la moitié pour ses besoins personnels. Au contraire, l'évêché de Saint-David devait peu allumer les convoitises. C'était le plus misérable des diocèses, donnant à

(1) Voir les *Mémoires* de l'Académie, années 1887-88 et 1889.

peine un revenu de vingt marcs (1). On peut, du reste, juger de sa pauvreté par la description de Gérold lui-même, qui s'étonne du choix fait par saint David pour son siège métropolitain. « C'est, nous dit-il, un coin de terre tout à fait perdu, sur la mer d'Irlande, auprès d'un promontoire escarpé et désolé, dépourvu de toute trace de comfort et de civilisation, une terre pierreuse, stérile et inféconde, qui n'est point abritée par des forêts, arrosée par des fleuves, embellie par des prairies, mais livrée en proie aux vents et aux tempêtes ; souvent disputée et déchirée entre deux peuples ennemis, les Flamands d'un côté, les Gallois de l'autre. » Gérold ajoute que « c'est sans doute sa sauvagerie même qui l'a fait choisir par le saint comme plus favorable à sa vie de détachement (2). » Ailleurs, décrivant l'aspect sauvage de tout ce pays, il dit que Dieu voyant les fautes de la race bretonne et refusant de la prendre en pitié, a enfin relégué ces anciens maîtres de toute l'Angleterre dans le coin le plus misérable de toute l'île, toute formée de bois, de montagnes et de marais, pour y faire une plus rude pénitence dans la misère et la disette. Le lieu était si triste, si misérable, qu'on en était venu à déclarer proverbialement qu'un pèlerinage à Saint-David valait deux pèlerinages à Rome (3).

(1) A ce moment, de simples prieurés en Angleterre, donnent cinq cents marcs.

(2) Le lieu où avait été bâtie l'église, dédiée d'abord à saint André, s'appelait dans l'origine *Vallis Rosina*, qu'on eût mieux fait, dit Gérold, d'appeler Val-de-Marbre que Valrose, car on y trouve peu de roses et bien du marbre.

(3) Roma dedit quantum, bis dat Menevia tantum.

Ce siège métropolitain n'est aujourd'hui, au témoignage même d'un écrivain gallois, « qu'un misérable village où la misère et la mendicité fixent tout d'abord les regards du voyageur. »

Combien le contraste était grand et la lutte inégale entre les deux rivales que Gérold voulait mettre aux prises, entre la florissante métropole de Cantorbéry, soutenue par la faveur des rois, riche, entourée d'une couronne d'opulents suffragants, d'un clergé innombrable, de tout un peuple de lettrés et de juristes, et la pauvre métropole déchue, dans son désert et son abandon !

Une pareille église ne pouvait tenter que celui qui se sentait pour elle un filial attachement, une tendrese passionnée. C'est bien ainsi, du reste, que l'aimait Gérold ; on le sent à la façon dont il en parle, à l'accent ému et touchant de sa voix : « Mynyw, dit-il, capitale de la Kambrie, autrefois sa métropole, et qui as aujourd'hui plus de renom que de grandeur, qui es cependant notre mère antique et authentique, je veux gémir sur ton trépas, je veux suivre en pleurant ton deuil, je veux déplorer avec des larmes et des sanglots ta gloire demi-éteinte ! »

Gérold n'obéissait pas non plus à une pensée d'ambition. Le siège de Saint-David n'offrait que des dangers. Gérold savait bien que le jour où il aurait réussi à s'y asseoir, il y trouverait des épreuves bien plus graves que celles qu'il lui aurait fallu braver avant de le conquérir. Placé entre les Gallois insoumis et les Normands envahisseurs, l'évêque était fatalement suspect à l'un des deux partis ou aux deux à la fois,

tyran de ses ouailles et espion aux gages des conquérants, ou sans cesse dénoncé et inquiété.

Nous avons vu d'ailleurs qu'il n'avait tenu qu'à Gérold d'occuper des sièges bien plus considérables et plus riches en Irlande; on lui avait même proposé l'archevêché de Cassily, avec neuf suffragants et de grandes terres. Il nous assure, et nous avons tout lieu de le croire, que son grand adversaire, Hubert, ne lui aurait fait aucune opposition, s'il eût été nommé à un siège en Angleterre. Mais il n'aimait et ne voulait que sa pauvre église. Même désavoué et repoussé par elle, il lui restait attaché de cœur. Il consentait même à être séparé d'elle pour ne pas la voir amoindrie. Il nous assure qu'à plusieurs reprises, on lui avait offert Saint-David, s'il voulait renoncer à la revendication de son titre métropolitain ; il refusa toujours.

Dans cette poursuite infatigable, Gérold, sans aucun doute, était préoccupé du plus éclatant souvenir de l'histoire religieuse de l'Angleterre dans ces années dernières. Il rêvait d'être le Thomas Becket du pays de Galles. On voit, du reste, que le souvenir du courageux prélat l'a souvent préoccupé. Au moment de rentrer en Angleterre en 1180, il allait à Paris prier dans la chapelle que l'archevêque de Reims, frère de Louis VII, lui avait élevée à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il aime à parler de lui, à en parler en disciple pénétré de ses enseignements et qui serait heureux de l'imiter. Il a longuement raconté sa mort dans son *Histoire de la Conquête de l'Irlande* (1). Il témoigne pour lui, en

(1) *Ger. Camb. Op.*, t. V, p. 260.

toute occasion, une vénération profonde. Il dit que c'était un grand homme de bien et un saint. Son enthousiasme pour lui éclate en des accès de lyrisme. « Il est la gloire des clercs, la gloire des moines, puisque clerc il a voulu porter leur habit ; que notre église occidentale, que l'église tout entière, rayonnant de nos jours de l'éclat d'une telle lumière et d'un si éclatant martyre, se réjouisse et se glorifie ! Que la Religion se réjouisse et qu'elle éclate en accents de joie et en prières en son honneur et à sa gloire ! » Il rappelle tous les glorieux exemples qu'il a donnés et qui sont la critique de l'administration religieuse des Plantagenets, son horreur de la simonie, le soin qu'il a eu de faire jurer à son chancelier de ne jamais rien recevoir, la conscience avec laquelle il a résigné entre les mains d'Alexandre III ce titre de Cantorbéry qu'il croyait n'avoir pas suffisamment acquis par ses services de cour et la faveur du roi. Il le cite, seul des modernes, à côté des gloires de l'épiscopat, des saint Nicolas, saint Martin, saint Basile, saint Germain, « à côté de ces saints évêques qui ne se partageaient pas entre l'empire et le sacerdoce, qui étaient de véritables prêtres, non des habitués des cours, des flatteurs des princes et des rois. Ce bienheureux Thomas, bien que vivant au temps où règnent les tyrans, et où la charité est presque morte, n'a pas voulu accepter de partage, parce qu'il s'était donné à Dieu tout entier ; et, malgré les menaces du roi, malgré l'exil, malgré les glaives qui le menaçaient et lui ont enfin donné la mort, cet homme, tout rempli de Dieu, n'a pas voulu laisser sans défense la justice de Dieu et la liberté de l'Église,

sachant qu'il vaut mieux obéir à l'empereur qu'au proconsul, et à Dieu qu'à l'empereur, fidèle à la parole de l'apôtre : Craignez Dieu et honorez le roi. » Il le cite en exemple à tous les évêques d'Angleterre.

Il se plaît à rappeler qu'il se plaignait amèrement de voir les élections aux mains des princes, répétant volontiers cette réponse faite à Henri II par un évêque à qui il demandait pourquoi l'on ne voyait plus comme autrefois de saints évêques dans l'Église. « Tant que c'était le roi des cieux qui les faisait par élection canonique, ils étaient bons et saints. Depuis que les rois de la terre et les hommes les ont faits à leur guise, ils sont tels que vous les voyez. Et voilà ce que sont les œuvres des hommes. »

Et c'est pour cela que Gérold, jaloux de lutter pour l'Église, comme Thomas Becket, veut le faire à Saint-David, parce qu'à Saint-David il a été librement élu, tandis que, pour les autres sièges qui lui ont été offerts, il n'y avait pas eu d'élection, mais intrusion royale. A Saint-David, au contraire, fort de son droit, d'une élection libre et canonique, il peut revendiquer hautement des droits méconnus.

Ce rôle de Thomas Becket, rêvé par Gérold, il pouvait bien être amené à le jouer jusqu'à la catastrophe dernière. C'était une bien grosse partie qu'il allait jouer là, et où les chances favorables étaient loin d'être de son côté. En effet, qu'avait-il pour lui? Un clergé grossier qui serait heureux sans doute de se soustraire à l'autorité des évêques anglais, mais au fond peu soucieux des intérêts purement moraux, préoccupé avant tout de ses intérêts matériels, par conséquent

prêt à l'abandonner à la première menace ou à la première promesse; des laïques disposés à lui être fidèles, mais des espèces d'outlaws, dont la sympathie même était déjà une note fâcheuse, une note de rébellion; enfin au-dessus de tout cela l'appui espéré, mais bien incertain et bien lointain, de Rome. Et contre lui, on lui disait, et il le sentait bien, qu'il allait avoir toute l'Angleterre, tout le pouvoir royal et toute la puissance ecclésiastique.

Pour ce qui était du pouvoir royal, l'entreprise de Gérold n'allait pas seulement à détacher l'église de Saint-David de la primatie de Cantorbéry, elle s'attaquait aussi à la prérogative royale. Sans qu'il y songeât peut-être, elle intéressait l'Église chrétienne tout entière dans ses relations avec la société féodale ; elle renouvelait toute la question des Investitures.

Aller ainsi chercher la consécration de Rome, sans plus se préoccuper de l'assentiment royal, sans faire renouveler au moins celui qu'il avait obtenu, c'était déclarer qu'il croyait pouvoir s'en passer. Car il ne pouvait supposer que le roi Jean ou ses conseillers fussent assez peu soucieux de leurs intérêts pour ne pas s'apercevoir de l'oubli ou assez peu jaloux de leurs prérogatives pour ne pas donner suite à une pareille affaire. S'ils fermaient les yeux, c'était renoncer sans combat à l'un des droits les plus importants réclamés par les pouvoirs laïques, dont aucun d'eux ne croyait pouvoir se dessaisir, qui avait donné lieu à tant de luttes sanglantes; c'était se désintéresser complètement de tout ce qui concernait le choix et la nomination des évêques. Gérold. du pre-

mier coup et mal assis sur son siège, n'ayant pour lui que le vote de son chapitre, allait plus loin que Grégoire VII. Il émancipait absolument l'Église, il affranchissait les élections de tout contrôle et de toute ingestion du pouvoir laïque; il n'admettait plus pour elles que deux degrés, le choix par les chapitres et la consécration par le pape. Il était évident que le pouvoir royal ne se laisserait pas ainsi dépouiller sans résistance.

Il était clair aussi que l'archevêque de Cantorbéry n'hésiterait pas à relever le gant. et que quand même il ne serait pas, comme il l'était depuis longtemps, par le cumul des plus hautes fonctions de l'État, étroitement engagé à défendre les intérêts du pouvoir royal, et à maintenir un pays rebelle, il ne laisserait pas sans lutte amoindrir la primatie de son siège, qui ainsi, d'un seul coup, perdrait sept suffragants. Aussi Gérold reconnaissait-il lui-même qu'il lui serait bien difficile de triompher, à moins d'un vrai miracle, d'une de ces grandes révolutions politiques qu'amène seul le hasard.

D'ailleurs, l'homme qui occupait en ce moment le siège de Cantorbéry était en état de soutenir le combat. Primat d'Angleterre, pendant longtemps grand justicier sous Richard, plus tard chancelier, réunissant les pouvoirs civils et les pouvoirs religieux, en possession de revenus immenses et d'une influence aussi vaste, Hubert Gautier était après le roi le premier personnage de l'Angleterre; il avait toutes les réalités de l'autorité royale. Il était, à ce moment, le conseiller, le guide, le véritable tuteur successivement des deux

fils de Henri II, le roi Richard et le roi Jean. Mieux eût valu pour Gérold avoir affaire au roi en personne. Aussi froidement résolu que Gérold était bouillant, aussi positif que son rival était prêt à se passionner pour des chimères, aussi dédaigneux des mérites littéraires que l'autre en était amoureux, d'une volonté et d'une ténacité que rien ne pouvait lasser, ne reculant devant aucun ennemi, ni devant l'emploi d'aucun moyen (il l'avait prouvé dans la répression du mouvement suscité par Guillaume à la Barbe) (1), Hubert était pour Gérold le plus redoutable des adversaires, un de ceux qu'on ne peut vaincre qu'en les brisant, ou désarmer qu'en s'humiliant devant eux et subissant leurs conditions. Homme politique avant tout et vraiment homme d'État, il avait été, dès sa plus tendre jeunesse, formé à la pratique des grandes affaires et y avait déployé une incontestable capacité. Protégé de Ranulph de Glanville, justicier d'Angleterre sous Henri II, il avait été de bonne heure attaché par lui à l'Échiquier, la grande école de finances du temps et la pépinière des évêques anglais. C'est pour cela que Gérold lui reproche qu'à l'âge où il eût dû chercher dans le Donat et le Caton les éléments d'une éducation libérale, il apprenait à opprimer les pauvres gens et à les soumettre à des exactions tyranniques. Son éducation première avait en effet été négligée, et son panégyriste est forcé d'avouer qu'il avait plus

(1) Guilihelmus cognomento *à la barbe* (Math. Westmonest. *Flores Historiarum*, p. 260. Francfurt, 1601, in-f°. — A. Thierry l'appelle Guillaume Longue-Barbe.




d'esprit naturel que d'éloquence acquise. Admirablement au fait des lois d'Angleterre, investi de toute la confiance de Ranulph, mêlé à toute la politique du temps et aux plus grandes affaires, avec tout cela ayant la haute taille et toute l'apparence et la vaillance d'un vrai chevalier, jusqu'à mériter l'admiration de Richard lui-même, il ne semblait pas avoir précisément la vocation des dignités ecclésiastiques. Cependant, nous le trouvons en 1189 doyen de l'église d'Yorck et chargé de l'administration du temporel du siège et déjà en possession d'une telle influence que le chapitre, ayant, en son absence, élu pour archevêque Geoffroy, fils naturel de Henri II, Hubert put faire casser l'élection et se maintenir en possession de l'administration.

Nommé évêque de Salisbury en 1189, il avait accompagné Richard à la croisade avec Ranulph de Glanville et Baudouin, archevêque de Cantorbéry ; il y déploya des qualités incomparables d'homme de guerre, de général et d'homme d'État. Traité avec des marques toutes particulières d'honneur par Saladin, qui voulut avoir une entrevue avec lui, il fut l'âme et le salut de la croisade, remplaçant le roi avec avantage quand il tomba malade du typhus à Jaffa, pourvoyant à tout, réparant toutes les fautes, et sauvant l'armée d'un irréparable désastre.

Il avait rendu à Richard des services aussi effectifs pendant sa captivité. C'était lui qui avait maintenu l'Angleterre en paix, qui avait réprimé les folles ambitions de Jean et l'avait ramené au devoir, lui enfin qui avait su, en triomphant des répugnances du clergé, réunir en hâte l'énorme rançon du monarque anglais.

Aussi celui-ci avait-il, du fond de sa prison, songé à lui pour le siège vacant de Cantorbéry, et adressé à sa mère Éléonore les plus instantes recommandations pour l'appuyer et le faire triompher. Cette lettre est un des monuments les plus saisissants d'une des choses les plus rares qui soient au monde, une reconnaissance princière. Richard ajoutait que c'était de sa part une résolution arrêtée et inébranlable, et que, si l'on ne pouvait arriver à cette élection, il enjoignait expressément que le siège de Cantorbéry fût laissé sans pasteur jusqu'à son retour. Et quand le prélat s'était présenté à lui entre Cantorbéry et Rochester, il s'était jeté dans ses bras en pleurant. Aussi, avec toute la confiance du roi, toutes les dignités les plus hautes de l'ordre ecclésiastique et judiciaire avaient été accumulées sur lui. Il avait en outre, en 1195, été nommé légat par le Pape avec le pouvoir de visiter toutes les églises d'Angleterre. Sa faveur n'avait pas été moins grande auprès du roi Jean, qu'il avait si énergiquement combattu quand il n'était que prince royal. Forcé de renoncer à son titre de justicier, après la sanglante exécution de Guillaume à la Barbe, il avait reçu de Jean, comme indemnité, la charge de chancelier d'Angleterre. Jean lui avait pardonné son ancien rôle en vue des services qu'il attendait de lui et pour lesquels il ne croyait pouvoir le remplacer. L'éditeur de Gérold remarque qu'excepté le cardinal Wolsey on ne trouve pas dans l'histoire d'Angleterre un homme qui ait cumulé tant d'honneurs et de revenus. Il avait fini par être si bien le maître de toutes de toutes choses, qu'à sa mort, le roi Jean, comme délivré, s'écria : « Enfin, je vais être roi d'Angleterre. »

Gérold a tracé à plusieurs reprises le portrait de son puissant adversaire, et il est intéressant, pour la connaissance même du caractère de Gérold, de voir comment il s'est acquitté de cette tâche. Tous les livres, et nous savons qu'ils sont nombreux, qu'il a consacrés à sa propre biographie, les deux tiers de son œuvre générale, ont un double objet, son éloge d'abord, puis l'écrasement de l'archevêque. Il le poursuit avec une âpreté extrême, le criblant de sarcasmes (1), l'accablant des plus odieuses accusations. Il est impossible d'imaginer une exécution plus impitoyable. Moins les

(1) Il le raille en particulier de ses ignorances, que le bel esprit et l'écrivain élégant ne peut pardonner, et qu'il lui reproche aussi sévèrement que ses exactions et ses cruautés. Il en donne de nombreux et amusants exemples. Prenant la parole dans un synode, Hubert dit : *Audite... qui estis in isto sacro synodo.* Quelqu'un lui souffle à voix basse *a*, *a*, l'archevêque reprend *in ista sacra synoda.* Le même bienveillant auditeur insiste et dit *o* et *a*, le prélat, se prêtant docilement à la correction, se corrige ainsi : *in isto sacro synoda.*

Une autre fois, à Oxford, il dit : *vultis stare isto compromisso*; quelqu'un souffle *isti*, et le prélat, toujours docile aux conseils, se reprend : *isti compromissi,* et comme l'auditoire murmure, un clerc dit tout haut : « Qu'avez-vous donc à murmurer entre vous ? c'est la vieille grammaire. » Une autre fois, Richard Cœur-de-Lion prononce cette phrase : *Volumus quod istud fiat coram nobis.* L'archevêque le reprend doucement : *Domine coram nos, coram nos.* Le roi regarde étonné un des assistants, le savant évêque de Coventry, qui lui dit : Tenez-vous-en, seigneur, à votre grammaire, elle vaut mieux.

Gérold cite bien d'autres anecdotes qui montrent Hubert aussi fort en théologie qu'en grammaire.

Ses talents poétiques, à en croire Gérold, n'étaient pas moins remarquables. Il nous assure que, voulant répondre à un flat-

hommes sont avancés en civilisation, plus leur vengeance est brutale, plus ils satisfont leurs haines sans mesurer leurs expressions ni la portée des coups. C'est le caractère général du moyen âge ; tout le monde y est peuple en ce point. Hubert accusait Gérold d'être un faussaire, Gérold lui renvoie l'injure ; il l'appelle, en outre, assassin et incendiaire en souvenir de l'exécution de Guillaume à la Barbe. Il lui reproche de trop se souvenir de ses origines, d'avoir trop les goûts du monde, pas assez les vertus ecclésiastiques. Il l'accuse d'une ambition et d'une avidité sans bornes ; spéculateur éhonté, marchand à faux poids, ayant deux mesures, l'une petite pour vendre, l'autre grande pour acheter, monopoleur sans entrailles et forcené, obligeant dans les dépendances de Cantorbéry tous les tenanciers à lui vendre tous leurs blés et à n'acheter que de lui, exportant les blés dans les années mauvaises, au lieu de venir au secours des pauvres gens ; accaparant toutes les armes, quand la guerre était imminente entre la France et l'Angleterre, et qu'il prévoyait de fortes levées d'hommes, et alors les revendant avec de gros profits. Il lui reproche une cruauté sanguinaire dont le couvent de la Sainte-Trinité à

teur qui lui promettait le cardinalat dans ce qu'il prenait pour un vers latin :

Successor Thomæ succedes baculo Romæ.

l'archevêque, après une nuit de méditation, avait enfin produit cette ligne étonnante, qu'il croyait être un hexamètre, et où la syntaxe n'était guère plus respectée que la prosodie :

Ora frater, pro me, ne sim deterior Thomæ.

Cantorbéry, l'église de Sainte-Marie à Londres, mise à feu par lui avec tout un peuple qui s'y était réfugié, et Guillaume à la Barbe, et les Gallois qui ont perdu en un jour trois mille hommes, et l'élu de Bangor dépouillé par lui, et le prieur de Saint-Augustin à Cantorbéry, fils de l'Église de Rome, arraché à l'autel, battu et jeté hors de l'église, ont senti les effets.

Plus tard, après la mort de l'archevêque, Gérold approchant lui-même du terme de sa vie, voulant faire un dernier examen de conscience et régler définitivement ses comptes, est revenu sur quelques-unes de ses assertions. Dans un petit écrit intilulé *Rétractations*, il a passé en revue ses divers ouvrages et noté les points dont il croyait être moins assuré, pour faire partager ses doutes à ses lecteurs. Il y avoue que, dans tout ce qu'il a écrit sur l'archevêque, il a été plus guidé par l'amertume que par le zèle de la rectitude, plus par le besoin de la vengeance que par celui de la justice, et il nous met lui-même en garde contre la plupart de ces anecdotes où le prélat joue un rôle si peu flatté, confessant qu'il ne s'appuie souvent que sur des on-dit, qu'il ne saurait personnellement en garantir l'authenticité. Cependant, il faut reconnaître, à l'honneur de Gérold et de son impartialité, que le portrait qu'il trace d'Hubert dans ces conditions nouvelles ressemble beaucoup à l'ancien dans ses lignes générales. Il loue sa vaillance, son énergie, sa résolution et sa magnificence; mais cette magnificence même entraînait une passion effrénée d'acquérir. Il lui reproche encore d'avoir été trop préoccupé des choses du siècle. Le

malheur d'Hubert, en effet, est d'avoir réuni deux rôles, rôle politique et rôle religieux, et d'avoir été mieux fait pour le premier ; mais pour celui-ci, Gérold le proclame digne de tout éloge, et il le loue sans réserve d'avoir été le frein du prince, l'obstacle à sa tyrannie, le refuge des grands et des petits contre les excès du pouvoir royal. Lui mort, on vit la royauté porter follement la main sur toutes les libertés religieuses et civiles. Et Gérold conclut que, si Hubert avait pu joindre à sa propre activité et à son courage la culture littéraire de son prédécesseur, il eût fait un digne successeur du grand martyr de Cantorbéry.

Il faut ajouter que le panégyriste même d'Hubert, Gervais, moine de Cantorbéry, tout en tirant une autre conclusion des traits qu'il rassemble, et louant à d'autres titres ce que Gérold note avec de grandes réserves, s'accorde au fond avec lui. Ce qu'il loue comme la preuve de la piété d'Hubert indique avant tout les mérites de l'administrateur. Il se plaît à nous le montrer « prenant au sérieux son rôle de visiteur des églises, provoquant la réforme d'une foule d'abus, rétablissant la discipline. Gardien vigilant des droits de l'Église, il ne craignait pas de susciter des plaintes et des haines en revendiquant ses biens aliénés ou perdus. Il faisait du reste de ses immenses revenus le plus noble usage. C'était lui qui avait fait les frais du couronnement du roi Jean et de la reine Isabelle. Il entretenait largement les pauvres et les étrangers. Il aimait à déployer une grande splendeur pour les cérémonies de l'Église. Il avait laissé des témoignages magnifiques de son goût pour l'architecture. Il avait





enfin un tel amour de la magnificence en toutes choses que bien des gens le taxaient d'arrogance. »

Tel était, avec ses qualités et ses défauts, l'homme contre lequel Gérold allait engager le combat. Et ce qui achève de prouver qu'il n'a pas, par un sentiment d'amour-propre, exagéré les difficultés et l'importance de la lutte, c'est que le panégyriste de l'archevêque signale expressément la soumission de Gérold comme le plus beau triomphe qu'ait remporté son héros. Il nous dit expressément « que d'autres disent ce qu'il leur plaît des grandes actions d'Hubert ; je considère que la plus glorieuse de toutes a été de retenir ces sept évêques sous la sujétion de l'église de Cantorbéry et d'avoir mis sous ses pieds l'habileté révoltée de Gérold. »

Sentant toute la gravité de son entreprise, Gérold n'avait pas voulu se décider seul, et le lendemain de son élection, il passait en Islande pour consulter ses parents, Meilier, justicier du royaume, et d'autres grands seigneurs du pays. Tous le félicitèrent et promirent de le soutenir de toutes leurs forces.

C'était la guerre qu'il préparait ; mais son adversaire en faisait autant de son côté. Sans tenir aucun compte de l'élection du mois de juin, il présentait de nouveau au choix des chanoines le prieur de Lanthony, à qui il avait tout d'abord confié la garde de l'église de Saint-David, pour le désigner aux suffrages du chapitre. Le prieur, apprenant l'élection de Gérold, s'était volontairement désisté. L'archevêque avait alors désigné l'abbé de Saint-Dogmaël, parent de Gérold, pour utiliser contre celui-ci les sympathies patriotiques des Gallois.

En même temps le roi, d'abord si bien disposé, démentait hautement les assurances qu'il avait données à Gérold. Dans des lettres patentes, datées de Lincoln, le 13 janvier, adressées aux clercs et au chapitre de Saint-David, il assure qu'il n'avait jamais accordé son assentiment à l'élection de Gérold, et qu'il entendait que, dans la nomination du nouvel évêque, il ne fût porté nulle atteinte à la dignité de sa couronne.

Le 13 mars, par lettres patentes datées de Verneuil, il renouvelait cette déclaration, et, faisant appel à tous, disait qu'apprenant que Gérold, au mépris de la dignité royale et de celle de l'archevêché de Cantorbéry, prétend constituer en archevêché l'évêché de Saint-David et se fait fort d'avoir obtenu pour cela son propre assentiment, il déclare qu'il ne le lui a point donné, qu'il ne le lui donnera jamais, ordonnant à tous, sur la foi qu'ils lui doivent, de ne lui donner ni aide, ni conseil, et de s'opposer à lui par tous les moyens en leur pouvoir, s'ils ont quelque souci de ses droits.

Le 10 avril, nouveau message dans le même sens. Le roi s'y plaint entre autres choses que *Gérold a commis impudemment une série d'attentats tels que nul n'en a osé depuis son couronnement*, et mande à tous de soutenir l'abbé de Saint-Dogmaël.

Enfin, le 17 décembre, il renouvelle de Rouen le même appel au peuple, au clergé d'Angleterre, au chapitre de Saint-David.

Cependant, l'archevêque, mécontent de l'attitude prise par l'abbé de Saint-Dogmaël, lui avait substitué l'abbé de Blanchelande, de l'ordre de Citeaux, origi-



naire du diocèse, et dont la parenté remplissait tout le chapitre, espérant que l'amitié des chanoines pour leur parent les détacherait de leur candidat ; le chapitre était demeuré ferme.

Au milieu de ces fluctuations et voyant les difficultés et les résistances que rencontrait la nomination de Gérold et l'hostilité invincible de l'archevêque, le prieur de Lanthony s'était ravisé et avait recommencé à entourer son supérieur de soins et de prévenances. L'effet ne s'en était pas fait attendre, et en l'absence de Gérold, les chanoines avaient reçu de l'archevêque et du justicier l'ordre de se présenter devant eux, le premier dimanche de l'Assomption, pour procéder de nouveau à l'élection et prendre pour évêque le prieur de Lanthony (c'était ainsi qu'un archevêque catholique entendait les élections pour le plus grand honneur et la dignité de l'Église), ajoutant que, s'ils ne venaient pas, on le leur enverrait tout consacré. Le chapitre avait aussitôt pris des mesures défensives ; il avait écrit aux évêques de Londres et de Roff, en l'absence de l'archevêque, passé sur le continent avec le roi, de se garder bien de leur imposer ou de consacrer un évêque au mépris de l'élection canonique ; au prieur et au chapitre de Lanthony, comme membres de l'église de Saint-David, et résidant dans le diocèse, de ne prendre aucune part à ces téméraires entreprises contre leur droit d'élection. En même temps, ils en appelaient au Souverain-Pontife, ils rédigeaient à son adresse des lettres dont ils remettaient un double à leur élu, avec mission de les lui porter en même temps que le décret d'élection. Ils y rappelaient l'insistance avec laquelle, forts de

l'appui de tout le clergé et de tout le peuple, ils avaient à tant de reprises demandé Gérold pour évêque au roi d'Angleterre et à l'archevêque de Cantorbéry, et constataient la parfaite régularité de l'élection, faite canoniquement et unanimement dans leur église. Cependant, comme l'archevêque, d'accord avec les officiers royaux, voulait, au mépris de leur libre choix et de leurs privilèges, leur imposer, par une intervention violente, un étranger qui ne connaissait ni leur langue, ni leurs mœurs, ayant plusieurs fois éprouvé le mauvais vouloir de l'archevêque et trouvant même tous les accès vers lui fermés, voulant empêcher surtout qu'il n'arrachât à l'objet de son choix un serment illicite au préjudice des droits de leur église, ils en appelaient au pape et lui envoyaient leur élu pour qu'il voulût bien le confirmer et le consacrer lui-même. Ils imploraient en même temps son appui pour l'ancienne dignité et la liberté de leur église, depuis longtemps détruites par la tyrannie laïque.

Et dans une autre lettre, protestant contre l'élection du prieur de Lanthony, ils déclaraient qu'ayant élu Gérold, ils ne voulaient, avec la grâce « de Dieu et du Saint-Père, en reconnaître un autre. » Pour donner plus d'autorité à Gérold, ils lui adjoignaient deux des leurs, le chanoine Me Martin et Ithenard, doyen provincial, chargés de soutenir les droits métropolitains de Saint-David et l'affaire de l'élection.

Gérold se prépara donc à partir ; mais auparavant il eut avec son frère bien aimé, Philippe, un dernier entretien confidentiel. Ses paroles que Gérold nous a conservées nous montrent quelle haute idée au-



tour de lui on se faisait de sa mission, et comme lui-même en comprenait le caractère. « La tâche que vous entreprenez, lui disait son frère, est ardue, laborieuse, coûteuse et pleine de périls. Ce n'est pas seulement contre l'archevêque de Cantorbéry, mais contre le roi et l'Angleterre tout entière, que vous allez lutter. Mais si, vraiment, comme vous le dites, Dieu et l'honneur de saint David sont en cause..., marchez avec courage. Car vous en serez récompensé dans le temps ou dans l'éternité. Pourtant, quelque droites que soient vos intentions, ne croyez pas que vos vœux doivent tout de suite s'accomplir. L'antique ennemi, toujours contraire aux saintes entreprises, sémera devant vous les difficultés, et Dieu le laissera faire pour vous éprouver ou vous améliorer. Cependant, lorsque les obstacles se multiplieront, ne désespérez pas, mais plutôt rappelez-vous comment les apôtres disciples du Christ, qui répandaient par le monde la parole divine, ont été pourtant accablés de souffrances, supportant les chaînes, les coups, la prison, les blessures, la mort même pour la cause du Christ. »

C'est dans cet esprit que Gérold se mettait en route, la veille de l'Assomption 1199, ayant pris toutes ses précautions comme un homme qui marche au combat et à la mort, déposant ses livres et ce qui lui était le plus cher dans le monastère de Strathflur.

Les tristes prédictions de son frère ne devaient pas tarder à se réaliser. Ithenard, qu'il avait envoyé en avant par des chemins détournés avec une partie de son argent pour qu'il pût échapper aux Anglais, était

attaqué et dépouillé par les Gallois, sans égard pour le champion de leurs droits, et succombait bientôt à une grave maladie. Bientôt après, Martin qui l'avait accompagné seul sur le continent, malade à son tour, était forcé de retourner en Angleterre.

A ce moment, la guerre avait éclaté entre le roi de France et le comte de Flandre, allié des Anglais. Gérold se vit forcé de renoncer à la voie habituelle et de s'enfoncer dans les sombres défilés des Ardennes, sans routes frayées, et infestés de bandits, pour côtoyer la Champagne et gagner la Bourgogne. Gérold, qui se regarde décidément comme le représentant de Dieu, nous apprend qu'il avait été « *prédit* » ; il nous assure, avec une admiration que nous n'avons pas de peine à comprendre, que cet incident de son voyage avait été, vingt-six ans à l'avance, révélé dans une vision. Dans les derniers jours de l'évêque David, un homme de Mynyw avait cru voir une grande procession se déployant au bruit de toutes les cloches. Et comme il demandait ce que cela signifiait, on lui avait répondu que c'était l'élu de la grande Ardenne qui venait à l'église, et en regardant plus attentivement, il avait cru reconnaître en lui l'archidiacre. On avait pensé, en rappelant cette vision, lorsqu'il avait été le premier des élus du chapitre, que ce nom d'Ardenne de la vision désignait le pays de Galles, lui aussi tout couvert de forêts. On en voyait maintenant le véritable sens.

Cependant, surmontant tous les obstacles, Gérold était arrivé à Rome vers la fête de saint André. Il semble que le pape qui occupait alors la chaire de

saint Pierre, ce grand champion de l'autorité de l'Église, Innocent III, dut être tout particulièrement favorable au vaillant défenseur des droits et des immunités de Saint-David, à l'homme qui s'annonçait comme un émule de Thomas Becket, qui venait offrir à l'autorité directe de Rome une église, qui entrait pour elle en lutte avec l'autorité royale et sollicitait l'occasion d'un martyre. Innocent III accueillit en effet tout d'abord Gérold avec une distinction toute spéciale, l'admettant dans son intimité, dans son agréable retraite de la Fontaine-des-Vierges (1), l'entourant des plus aimables attentions et même des plus délicates flatteries, caressant son faible, exaltant ses talents d'écrivain, recevant, si l'on en croit Gérold, avec les apparences de la gratitude la plus pénétrée l'hommage de ses livres (2), les gardant sur sa table, auprès de son lit, pendant un mois entier, en faisant valoir lui-même les beautés

(1) « C'est, nous dit Gérold, un endroit où le pape aimait à se rendre souvent, pour se promener et se délasser ; c'était une source charmante, située à peu de distance du Latran, du côté du midi, versant une eau limpide et fraîche, artistement enfermée dans un bassin de marbre et laissant échapper dans les jardins un abondant et gracieux ruisseau. »

(2) Pour montrer qu'il n'avait pas seulement de l'esprit par écrit, mais argent comptant, il avait accompagné le présent d'un jeu de mots dont il semble fort satisfait, mais qui n'avait pas dû paraître aussi délicat qu'il le pensait, où l'on avait, au contraire, reconnu sans doute le barbare du Nord s'essayant gauchement à plaisanter. Il avait dit au pape, faisant au reproche de vénalité qu'on adressait à la cour de Rome une allusion qui pouvait paraître manquer autant d'à-propos que de délicatesse : D'autres présentent des livres anglaises ; moi j'offre des livres anglais, « alii *libras*, ego *libros*. »

aux cardinaux qui le visitaient, témoignant la plus grande peine à s'en priver quelques jours pour satisfaire leur curiosité, les distribuant enfin à chacun d'eux, sauf un seul, *la Perle Sacerdotale*, pour lequel il témoignait une tendresse toute spéciale, et dont il ne voulait pas se séparer.

Gérold était également bien accueilli par le Sacré-Collège. Depuis longtemps, pensant qu'il ne faut pas négliger les petits moyens, il avait songé à se ménager des appuis en cour de Rome ; il avait envoyé au primicier et au chancelier de la cour romaine « de petits présents qu'il les priait d'estimer moins pour leur valeur que comme preuve de son affection. » C'étaient ses œuvres, la *Topographie de l'Irlande* et la description de la Cambrie, avec deux onces d'or « pour pouvoir les faire dorer. » Deux ans plus tard, il envoyait à l'un d'eux « une fort belle ceinture, enrichie d'or et d'argent » ; puis comme, ayant éprouvé la mauvaise foi du porteur, il craignait que le présent ne se fût égaré en route, il lui adressait une seconde ceinture enrichie de pièces d'argent doré et un poinçon dont le manche d'ivoire était orné aux extrémités de deux cercles d'argent.

Pour témoigner sa reconnaissance de l'accueil qu'il avait reçu, il faisait appel à sa muse, il adressait au pape des vers enthousiastes, il célébrait Rome en prose et en vers, la proclamant le refuge et le repos des exilés, la terreur des tyrans. Ce qui étonnait le plus ce représentant des populations pieuses et dociles du Nord, c'était de voir que c'était dans sa capitale même qu'était le moins redouté ce souverain qui faisait

si aisément plier la tête des rois de l'Europe. « Chose merveilleuse, écrivait-il, une sentence, qui à Rome ne saurait émouvoir le plus humble, peut faire vaciller ailleurs le sceptre des rois. La censure qui est impuissante dans Rome à réprimer les plus petits, déchaînée sur l'univers, le fait frissonner et courbe les têtes les plus hautes. »

Cependant les hostilités n'avaient pas tardé à s'engager. Gérold était à Rome depuis la Toussaint. Quinze jours avant Noël arrivait un courrier portant des lettres de l'archevêque, toutes pleines des plus terribles dénonciations. Un des clercs qui accompagnaient le courrier les avait dérobées et offrit à Gérold de les lui vendre. Celui-ci, ne voulant pas faire un marché de dupe, avant de conclure, avait demandé à lire une des lettres pour voir si elles valaient la peine d'être achetées ; ce à quoi l'autre avait consenti. Et Gérold avait pu s'assurer que par leur violence elles méritaient bien le prix demandé. Il était tout prêt à le donner, sans paraître y éprouver le moindre scrupule de conscience. Mais sur les conseils d'un cardinal de ses amis, qui lui représenta qu'il courait risque de blesser ainsi le pape et le Sacré-Collège, et qu'il valait mieux engager tout de suite le combat que rester à la cour de Rome sans adversaire, il repoussa les offres du clerc obligeant, qui revendit ses lettres au courrier.

L'archevêque déclarait dans sa lettre que, Gallois de naissance et allié à toutes les grandes familles du pays de Galles, Gérold comptait plus sur sa naissance que sur ses mérites, et n'ayant pas d'autre titre à briguer l'évêché, avait été élu par trois chanoines seulement,

dont les voix même ne semblaient pas légitimement acquises; qu'il avait arraché, au moyen des menaces les plus sanglantes, le sceau du chapitre à celui qui en avait la garde et en avait scellé de faux actes (accusation, du reste, déjà formulée par G. Wibert en 1193. V. *de Gestis*, 3,19). Il assurait que, si Gérold eût été digne de l'épiscopat et canoniquement élu, il aurait été tout prêt à le confirmer; mais que, sentant sans doute son indignité, il s'était dérobé à la confirmation de son supérieur pour courir porter à Rome un appel illégitime. Il terminait en signalant le projet qu'il couvait de rétablir l'indépendance de Saint-David, ce qui serait le signal d'une guerre civile en Angleterre.

Le pape, qui connaissait son temps et savait avec quelle passion on se précipitait dans une querelle, et quelle part il fallait faire aux exagérations d'un adversaire, n'avait pas pris les accusations du prélat au pied de la lettre. Faisant appeler Gérold, il les lui avait communiquées aussitôt. C'est là, disait Gérold, l'écrit d'un archiadversaire plutôt que d'un archevêque. Et comme il se déclarait tout prêt à répondre, le pape l'avait renvoyé après les fêtes de Noël.

Le lendemain de l'Epiphanie, Gérold se présentait en plein consistoire. On lisait publiquement les lettres de l'archevêque. Puis Gérold répondait par une longue harangue qui ne forme pas moins de dix pages de son livre. Elle est très curieuse pour la connaissance de l'esprit du temps et du caractère du personnage lui-même; nous voyons ce qu'il était en grande représentation. Elle débute par une image qui peut être quelque



peu biblique, mais qui n'a rien d'évangélique et qui étonne d'abord, quand on songe qu'on est en présence du Saint-Père. « Les chiens, dit Gérold, ont pour habitude, quand ils ne peuvent mordre, de ne cesser d'aboyer. » On retrouve dans ce discours les qualités et les défauts de Gérold. Il s'y épanouit à loisir, étalant son contentement de lui-même, toute son érudition, tout son plus beau style. Il y mêle à sa défense personnelle des accusations violentes contre son ennemi ; des anecdotes comiques, des lazzis, des jeux de mots ; il se moque de son style d'emprunt, *alieno, non suo;* il va lui apprendre ce qu'il en coûte de provoquer les gens lettrés et de forcer à écrire des hommes versés dans les saintes écritures. Il le fustige rudement, flétrissant ses intrigues, son ignorance, ses ambitions, ses cruautés. Il entasse les citations des Pères et des auteurs païens ; mais il y a aussi une singulière énergie et par moments des accents vraiment oratoires, lorsqu'il défend par exemple les droits des Gallois, lorsqu'il oppose la façon dont il a été élu à celle dont le fut son adversaire pendant la captivité du roi Richard, ou lorsqu'il s'étonne qu'Hubert ne trouve pas son élection assez canonique, quand il trouverait si légitime l'élection de son moine ou de son médecin, faite à huis-clos, sous la menace et grâce à la spoliation, et à tous ces procédés pour la répression desquels son prédécesseur, le glorieux martyr, a livré sa tête aux glaives des impies.

Gérold nous assure que sa réponse fut accueillie avec faveur par toute l'assistance, et qu'il ne put se refuser aux instances des cardinaux et des principaux

notaires de la cour de Rome, qui le pressaient à l'envi de leur en faire délivrer des copies. Je crains qu'ici comme à d'autres moments où Gérold prend acte de ses succès, il n'ait été la dupe quelque peu volontaire des grâces déjà familières à ces Italiens et encore nouvelles pour le *barbare* du Nord.

Joignant à son éloquence des arguments d'une autre nature, et voulant montrer que l'intérêt de la cour de Rome était d'accord avec sa justice, Gérold s'engageait, au nom de ses compatriotes, à payer le denier de saint Pierre pour chaque maison, ce qui serait monté à deux cents marcs et plus par an, et promettait les grandes dîmes, montant à plus de trois mille marcs.

Préoccupé avant tout de soutenir sa thèse, peu sympathique à l'Église catholique, et prenant parti quand même pour les nationalités vaincues, plutôt que d'étudier en ses menus détails cette histoire assez fastidieuse, Augustin Thierry a donné tort à la papauté sur ce point. Il l'a montrée en situation de prendre un noble rôle, le rôle même qui convenait au pasteur des âmes, au représentant du Christ, avocat des pauvres, des faibles et des déshérités, des persécutés et des martyrs, et empressé de se soustraire à ce rôle pour se ranger du côté des persécuteurs, abandonnant le peuple de Galles en sa dernière espérance pour soutenir l'Angleterre qui l'opprimait.

La question n'était pas si simple que cela et ne pouvait être aussi hâtivement tranchée. Sans doute il y avait là pour la papauté une grande séduction, celle d'enlever à l'autorité des rois anglais, parfois si despotique et si jalouse de maintenir l'Église sous sa

main, tout un vaste district, d'avoir là toute une Église et par cette Église toute une nationalité qui ne relèverait que de Rome, qui serait en relations directes avec elle, de pouvoir créer là une Église uniquement romaine.

Mais Innocent III était trop au courant de l'histoire de son temps et des choses de la politique pour ignorer que cette nationalité, depuis longtemps, n'avait plus d'existence réelle.

D'un autre côté, il y avait là bien des intérêts supérieurs à ménager. Reconnaître la nomination de Gérold, c'était, comme nous l'avons indiqué plus haut, faire une véritable révolution qui mettrait en péril bien des choses; c'était une rupture violente avec les rois anglais, au moment même où ceux-ci, baissant pavillon, faisaient profession d'être les fils soumis de l'Église; c'était, comme nous le verrons mieux par la suite, rejeter violemment le *modus vivendi* accepté depuis longtemps par l'Église avec les rois d'Angleterre, sans l'assentiment desquels aucune élection ne se faisait, tandis que Gérold bientôt, poussant le choses à l'extrême, prétendra se passer complètement de l'assentiment du pouvoir laïque. Enfin, ce que Gérold demandait à la papauté, c'était de se déjuger. Car le pape saint Grégoire avait mis expressément les évêques bretons du pays de Galles dans les mains du moine Augustin, l'apôtre de l'Angleterre (1). Celui-ci avait réclamé leur soumission et traité leur résistance de rébellion. Les successeurs d'Augustin au

(1) V. Aug. Thierry, *Conquête*, t. I, p. 91, 94.

siège de Cantorbéry avaient suivi la même ligne de conduite. Vers 777, une grande partie du clergé gallois s'était résignée à reconnaître la suprématie du siège de Cantorbéry (1).

Contrairement aux insinuations d'A. Thierry, nous voyons, dans le récit de Gérold lui-même, le pape empressé à profiter du jour ouvert par l'archidiacre, constatant le doute, réservant la question. Plein de bon vouloir pour lui et pour la cause qu'il soutient, et désireux avant tout de s'éclairer, il le reçoit familièrement, il cherche dans des conversations répétées et intimes à s'instruire sur les droits de Saint-David à la primatie ; il consulte le registre où toutes les églises métropoles du globe étaient inscrites par ordre avec les évêchés suffragants. Il reconnaît que le registre ne condamnait pas ses prétentions ; mais il remarque que celles des archevêques de Cantorbéry s'appuient sur une bien longue possession, le dernier archevêque de Saint-David, qui avait passé en Armorique et y avait été fait évêque de Dol, étant contemporain de la mission du moine Augustin en Angleterre. Gérold prétendait cependant que, jusqu'à Henri Ier, Saint-David avait gardé la dignité métropolitaine, sauf le pallium, ne relevant que de Rome, comme l'Église d'Écosse. Mais il n'apportait pour convaincre le pape

(1) Il est à noter toutefois, dans le sens de Gérold, que les archevêques de Cantorbéry ne semblaient pas bien assurés de leurs droits. Car à l'installation de chaque nouvel élu de Saint-David, l'archevêque de Cantorbéry lui faisait jurer de ne jamais soulever cette question de l'indépendance de son église vis-à-vis du siège de Cantorbéry.

que d'assez faibles preuves. Il était forcé de reconnaître que les titres décisifs manquaient à sa cause. L'église de Saint-David s'était trouvée depuis bien long temps dans des conditions malheureuses ; sa translation d'Irlande dans le pays de Galles avait singulièrement compromis sa situation. Exposée tous les étés aux attaques des pirates des Orcades, elle avait vu souvent périr ses chanoines et ses clercs ; elle avait été successive ment dépouillée de son trésor, de ses ornements sacerdotaux, de ses chartes, des décrets des synodes, écrits de la propre main de saint David ; de tous les actes, en un mot, qui témoignaient de ses privilèges.

Le pape demandait à Gérold un mémoire sur toute la question, et après avoir lu cette pièce, où Gérold, remontant jusqu'au pontificat de Lucius, refaisait toute l'histoire de l'église de Galles, mêlant des recherches sérieuses à l'absence la plus complète de toute critique, promettait de faire justice dès que son adversaire se serait présenté.

La personne et la cause de Gérold semblaient également vues d'un œil favorable par le Saint-Père et la cour pontificale. Ravi de cet aimable accueil, peu fait encore aux grâces et aux aménités de cette civilisation supérieure à celle au milieu de laquelle il avait vécu, ne sachant pas combien on pouvait donner à la politesse sans engager le fond, l'heureux Gallois croyait à son prochain triomphe et s'emparait avec avidité de toutes les attentions dc pape. Ainsi, un soir qu'il était allé lui faire visite dans sa chambre, le pape l'appelant auprès de lui lui avait dit : « Approchez, élu de Saint-David, approchez. » Gérold, se précipitant avidement

sur cette parole, avait baisé le pied du pape en disant : « Seigneur, ce mot dans votre bouche a la valeur d'une confirmation. » Mais le pape l'avait doucement ramené à la réalité, disant avec un sourire : « C'est parce que les autres vous désignent ainsi ; le pape, avant la confirmation, ne donne sérieusement à personne le nom d'élu. »

Cependant l'adversaire avait enfin paru. Quelques jours avant Pâques, on avait vu arriver à la cour de Rome un habile homme, nommé Bongiovanni, Lombard de naissance et clerc de l'église de Cantorbéry, qu'on supposait porteur de beaux cadeaux de l'archevêque pour le pape. Sur une question du pape, en plein consistoire, il disait n'avoir pas de recommandation spéciale de l'archevêque contre l'archidiacre ; cependant il était, disait-il, chargé, s'il le rencontrait en cour romaine, de dire au pape qu'il y avait quatre candidats présentés pour cette église, que l'archidiacre en était un, mais que le roi l'ayant aussitôt écarté, les chanoines, de l'assentiment du roi, avaient choisi à Londres un certain abbé. Seulement le messager de l'archevêque avouait que cela s'était fait à Noël, c'est-à-dire après l'appel et le départ de Gérold pour Rome. Pressé de questions, Bongiovanni ne voulait pas dire si l'archevêque avait confirmé l'élection, assurant n'avoir pas de mandat à cet égard ; mais il finissait par avouer qu'il croyait qu'elle ne lui déplaisait pas. Le pape avait répliqué : « Voilà donc des œuvres de votre maître ! » Puis se tournant vers Gérold, il lui avait dit : « Et vous, archidiacre, attendez un peu avec patience, et si nous n'entendons bientôt dire autre chose, nous ferons certainement autre chose. »

Les affaires de Gérold semblaient dans la meilleure voie. Tout le monde affectait de croire à sa nomination. Des cardinaux qu'il était allé visiter bientôt après, selon l'usage, le félicitaient déjà. Le pape, plein d'estime pour le caractère et les talents de Gérold, avait déclaré dans une réunion de cardinaux, comme cela fut révélé à Gérold par un de ses amis qui avait été présent, que, laissant de côté l'élection que l'archevêque combattait si vivement, il donnerait en pur don à Gérold l'église de Saint-David, qui, dans une terre barbare et ennemie, avait si grand besoin d'un bon gouvernement.

On se demande si Gérold ne s'exagérait pas singulièrement l'importance de tous ces témoignages. Le pape, prudent et habile comme il était, ne pouvait évidemment vouloir prendre si hâtivement une résolution qui allait emporter un remaniement de la carte religieuse de l'Angleterre, porter un terrible coup à la primatie de Cantorbéry et renouveler en Angleterre des troubles à peine éteints. Eût-il été fixé sur la question, la politique pontificale avait de grands intérêts à ménager en Angleterre, et l'élu de Saint-David tenait trop peu de place dans le monde pour être mis longtemps en balance avec le tout puissant archevêque de Cantorbéry.

Gérold ne s'est pas posé ces questions. Il nous fait entendre qu'averti des dispositions du pape, l'émissaire d'Hubert avait compris que le moment était venu d'emporter l'affaire de haute lutte. Il assure que M[e] Bongiovanni avait ordre, si les choses semblaient trop bien tourner pour l'archidiacre, d'insinuer que le pape

ferait bien d'envoyer un de ses chapelains demander un secours au clergé d'Angleterre, l'archevêque se faisant fort d'enlever l'affaire par son exemple et par ses conseils. Ce n'était pas le moment de le blesser et de le pousser à bout en nommant Gérold. Aussi, la cour romaine modifiant ses dispositions, on annonça à Gérold qu'on déléguerait des commissaires pour examiner son élection. Un sous-diacre de la cour, nommé Philippe, devait être dépêché officiellement à cet effet.. Gérold était convaincu que sa vraie mission, secrète celle-là, était de négocier l'affaire de secours.

Quelque peu étourdi du coup, découragé pour son compte, Gérold voulut au moins sauver du naufrage les intérêts de son église. Il demandait que la commission qui serait nommée fût aussi chargée d'informer sur l'état de l'église Saint-David. Le pape refusait d'abord, trouvant la chose trop considérable, objectant que tous les précédents manquaient, qu'on ne trouvait dans les registres pontificaux nulle trace de ces prétentions ni de cette affaire ; et cependant, pour donner à Gérold une satisfaction, il lui conférait l'administration du temporel et du spirituel de Saint-David pendant la durée de la vacance du siège (pendente lite), mai 1200.

Gérold. désolé de cette conclusion, mal satisfait de l'indemnité offerte, la refusait tout d'abord, disant que s'il ne pouvait obtenir la réalisation de son vœu le plus cher, le reste lui était indifférent. Il suppliait seulement qu'on lui permît de chercher dans le registre du pape Eugène la trace de ce débat qu'il assurait avoir été engagé par devant lui entre l'évêque de

Saint-David, Bernard, et Thibaut, archevêque de Cantorbéry, et qui suffisait à empêcher la prescription.

Il était assez heureux pour retrouver ce document ignoré de la cour de Rome, et très fier d'avoir pu donner cette leçon à ces Italiens et d'avoir découvert dans leurs livres ce qu'eux-mêmes ne savaient pas y exister (1). Le pape, après cela, s'empressait de lui conférer à nouveau la grâce qu'il avait une première fois refusée, nommait la commission que Gérold avait d'abord inutilement sollicitée, et pour donner à son patriotisme une dernière satisfaction, il donnait ordre aux abbés de Blanchelande, de Saint-Dogmaël et de Strathflur de procéder aux instructions nécessaires pour la reconnaissance en cour romaine des titres à la canonisation d'un saint gallois, l'illustre ermite et confesseur saint Caradoc, dont le corps reposait dans l'église de Saint-David. Mais le malheureux saint devait être victime des jalousies excitées par son champion. Les abbés de Blanchelande et de Saint-Dogmaël, ses rivaux dans la poursuite du siège de Saint-David, supprimaient les lettres du pape et, dit Gérold, « éteignaient par malice cette lumière du pays de Galles qu'un honnête homme et un homme de cœur avait voulu allumer pour l'honneur de son église et la gloire et l'honneur de la terre entière. et placer sur la montagne pour qu'elle éclairât le monde. »

Le pape, en même temps, lui remettait des lettres pour les princes, pour les abbés, les clercs et le peuple du pays de Galles, leur recommandant d'avoir des

(1) V. Ger. Op., t. I, p. 393.

égards filiaux pour les intérêts de l'église de Saint-David, de subvenir à ses nécessités, de servir son profit et ses avantages, d'autres lettres pour les grands et les nobles personnages d'Irlande, le justicier royal Meilier, où il témoignait tout l'intérêt qu'il portait à cette même église ; des lettres enfin pour le roi d'Angleterre et pour l'archevêque de Cantorbéry, où il ordonnait à celui-ci de respecter la liberté des votes dans l'élection et l'engageait à la paix.

Ainsi muni des recommandations pontificales, Gérold revenait en Angleterre en 1200. Il y éprouvait la satisfaction de voir ces abus qu'il avait si vigoureusement signalés, ces négligences dans le service divin, ces désordres du clergé, condamnés au concile de Londres par ses adversaires eux-mêmes, désireux peut-être de lui enlever ainsi une de ses armes.

Mais si ses idées triomphaient, ses intérêts personnels avaient souffert de son absence. Il trouvait l'église de Saint-David troublée par les intrigues de l'archevêque, par les menées des abbés de Saint-Dogmaël et de Blanchelande. Les chanoines accueillaient avec grande froideur la nouvelle des résultats qu'il était si fier d'avoir obtenus à Rome, et de la gloire promise à son église. Sans se laisser pourtant décourager, il recherchait et retrouvait dans ses archives des titres oubliés qui prouvaient que la question soulevée par lui avait été réveillée de temps en temps.

Muni de ces documents, Gérold retournait à Rome, 1201. Le pape condamnait l'archevêque à lui restituer la moitié de ses frais, à lui rendre les revenus de l'église de Saint-David, indûment perçus par ses man-

dataires, à lui assurer à l'avenir la jouissance de l'administration qu'il lui avait lui-même concédée.

Cependant l'affaire des droits de Saint-David et celle de l'élection se poursuivaient au milieu de toutes les lenteurs et de toutes les subtilités de la justice du temps, de ses détours, de ses expédients iniques, de la facilité des faux témoignages et des allégations menteuses. Le temps était libéralement mesuré. Le pape, quinze jours après la Pentecôte, remettait les adversaires à se présenter devant lui à la Toussaint en deux ans, commettant cependant, sur la demande de l'archidiacre, des juges en Angleterre pour recueillir sur place à propos des droits de Saint-David, les témoignages des vieillards et des valétudinaires, pour que ces droits ne pussent périr avec le temps, faute de témoins, déclarant en même temps qu'on ne donnerait suite au procès que si la majorité assistait Gérold dans l'affaire. Il semble que le pape voulait gagner du temps, peut-être user un peu la patience de Gérold et l'amener par lassitude à un accord, laisser place à un arrangement. Malgré cela, il continuait à le combler d'égards et à lui témoigner en particulier le plus vif désir de voir l'affaire réussir à son gré, et il renouvelait toutes les lettres qu'il lui avait données à son précédent voyage.

Ainsi muni, Gérold revenait intrépidement dans le pays de Galles et reparaissait dans son église dans les premiers jours de décembre, mais sa situation s'y était encore aggravée. Les chanoines, gagnés ou intimidés, ne voulaient même plus le suivre dans l'affaire de Saint-David.

En échange, les laïques se prononçaient pour lui. Les princes de Powis et de Wendock embrassaient avec chaleur sa querelle. Reconnaissant en lui un vrai soutien de la patrie galloise, un ennemi déclaré de l'Angleterre, ils le recevaient avec honneur et lui promettaient un large appui. Aussi Gérold, reconnaissant, nous dit-il que « contre toute attente il a toujours trouvé daus le pays de Galles tout secours et toute fidélité chez les laïques et presque aucun chez les clercs, dont il défendait pourtant les intérêts » (1).

Ainsi soutenu, Gérold se présente au chapitre de Saint-David en janvier 1202 ; il rappelle aux chanoines que c'est sur leurs avis et leurs supplications qu'il est allé à Rome la première fois ; il les prie instamment de se préparer à se présenter au jour assigné devant les juges, à Worcester, et à l'assister fidèlement au moins dans l'affaire de Saint-David, offrant même de les y défrayer complètement.

En même temps, les princes du South-Wales, Melgo et Rhys, fils de Rhys, par messagers et par lettres les invitaient à soutenir fermement avec l'archidiacre l'honneur de Saint-David, sinon ils devaient s'attendre à les avoir pour ennemis mortels, ainsi que tous les notables habitants de leurs terres. De son côté, Llewelyn, prince du North-Wales, leur envoyait un messager, Laurent, prieur de l'île des Saints, homme éloquent, avec des lettres-patentes par lesquelles il s'engageait, si un chanoine ou un clerc se voyait dans la lutte dépouillé par les Anglais, à lui rendre au double ce qu'il aurait

(1) V. Ger. Op., 3/287.

perdu, et, s'il était jeté en exil, à le recevoir honorablement sur ses terres et à le récompenser largement.

Mais l'archevêque faisait passer sans relâche au chapitre des lettres menaçantes du roi et du justicier. En même temps, il essayait de gagner ceux qu'il ne croyait pas pouvoir effrayer, leur envoyant des anneaux d'or, des ceintures ornées d'or et d'ivoire, des chaînes d'or et d'argent. Ceux d'entre eux qui se détacheraient de Gérold et aideraient à l'élection de son concurrent étaient assurés d'obtenir les premiers bénéfices vacants. Et, en effet, on devait voir le nouvel évêque s'empresser dès son installation de réaliser le marché, et, en enrichissant les complices de l'archevêque, faire honneur à sa promesse; si bien que les chanoines, enfin gagnés, répondirent à Gérold que n'osant résister aux injonctions du roi et du justicier qui leur défendaient de soutenir les droits de Saint-David qu'ils assuraient être préjudiciables à la couronne royale, craignant leur ruine et celle de leur église, ils ne pouvaient plus le soutenir.

Gérold faisait une tentative dernière; il leur demandait de persévérer au moins jusqu'à ce qu'ils le vissent lui-même, lui le plus en vue et en butte à la haine de ses ennemis, privé de ses revenus de Galles et d'Angleterre : il ne pouvait même obtenir ce sacrifice.

De toutes parts arrivaient à Gérold des avis menaçants. On lui disait que toutes les terres de l'église de Saint-David, que les siennes propres et tous ses revenus allaient être saisis par les officiers du roi, que sa personne même n'était pas en sûreté. Son doyen de

Breicheiniog l'avertissait sans relâche, et enfin se présentait lui-même tout pâle et tout tremblant et l'exhortait à se soustraire momentanément à l'orage. Mais l'archidiacre, incapable de crainte, lui répondait en se jouant : « Qu'est-ce donc ? N'avons-nous pas à la maison d'excellente bière ? Allons et buvons-la avant qu'on nous la prenne. »

Ajoutez à cela que non content de soutenir sa propre querelle, Gérold avait embrassé celle de l'élu de Bangor contre l'évêque imposé par le roi, et que celui-ci, pour se venger, avait porté plainte au justicier, ajoutant que le roi trouvait ainsi toujours Gérold sur son chemin, qu'on était sûr de rencontrer partout son opposition en tout ce qui touchait à l'honneur du roi, qu'il nouait une confédération entre les princes du North-Wales et ceux du South-Wales, et qu'il soulevait le pays de Galles tout entier.

Le justicier faisait aussitôt saisir toutes les terres épiscopales de Breicheiniog et de Landu, et ordonnait à l'archidiacre d'Oxford de prendre en main tous les revenus que Gérold possédait de ce côté. En même temps, sachant qu'il avait toujours trouvé asile et appui dans les communautés de Citeaux, il le leur signalait comme un ennemi acharné du roi, un traître à la couronne, et défendait aux religieux toute relation avec lui, sous peine de se voir dépouiller de leurs biens et bannis de l'Angleterre.

En même temps, l'abbé de Blanchelande, qui était dans toute cette poursuite l'instrument de l'archevêque, ne pouvant lui interdire absolument l'entrée des maisons de son ordre, enjoignait à toutes, et en particu-

lier à celle de Strathflur, où il avait mis ses livres en sûreté et allait chercher asile au plus fort de la persécution, de ne pas lui rendre les honneurs d'archidiacre ou d'élu ; mais de le loger dans la cour commune, parmi les hôtes de bas étage et le tumulte de la foule. Par un surcroît d'inhumanité, il défendait à tout moine, frère ou garçon, de l'accompagner ou de lui servir de guide dans ces contrées sauvages et impraticables. L'abbé, du reste, devait le payer cher ; dans la suite, Gérold, passant à Citeaux, le fit déposer.

Un autre persécuteur et compétiteur de Gérold, ce moine anglais, Reginald Foliot, porté par grâce sur la liste des candidats à l'église de Saint-David, courait le pays jusqu'à Hereford, ameutant contre lui l'opinion, répandant le bruit qu'en sa qualité d'ennemi du roi et du royaume, les châtelains du pays avaient reçu ordre du roi de le saisir et de le jeter en prison, si bien que presque pas un des chanoines ou de ses amis, par crainte du pouvoir public, n'osait même lui adresser la parole, pas un presque des habitants n'osait lui offrir son logis. Reginald, au nom du justicier, lui faisait remettre à lui-même une lettre foudroyante, adressée par Geoffrey fiz Pierre, comte d'Essex, « à celui qui fut jadis son ami » Gérold, archidiacre de Breicheiniog, où, s'étonnant de le voir, de sa seule autorité, oser, contre la couronne et la dignité du seigneur-roi, entrer en intrus dans les terres et les dépendances de l'évêché de Saint-David, il lui ordonnait de renoncer au plus tôt à toute immixtion de ce genre, le menaçant en cas de refus de faire saisir ses biens et sa personne partout où on le trouverait.

Gérold, sans se laisser émouvoir, se présentait au jour fixé à Worcester. Mais il n'y trouvait, au lieu du tribunal désigné par le pape, que le seul prieur de Sainte-Marie, que les autres juges s'étaient substitué par lettres.

Bientôt, en face de Gérold isolé, s'avance le prieur de la Trinité de Cantorbéry, escorté de Me Simon de Sutwell, principal clerc de l'archevêque et son official général en Angleterre, et d'une multitude de moines et de clercs ; on voulait ainsi faire étalage et montrer que, même en l'absence de l'archevêque, l'église de Cantorbéry n'était pas sans défenseurs.

Le prieur engage le premier le combat, s'étonnant qu'un homme discret et instruit comme l'archidiacre entame une aussi folle entreprise, une affaire sans issue possible ; et il lui montrait, comme nous le faisions nous-même tout à l'heure, derrière l'archevêque, l'abbaye de Sainte-Trinité, derrière elle tous les suffragants de Cantorbéry, derrière eux enfin le roi, avec lequel il lui faudrait engager une lutte inégale et inacceptable.

Gérold répondit par un beau discours, tout plein des plus nobles et des plus héroïques sentiments, relevés par une foule de citations des poètes. Mais ce n'était là qu'une première passe d'armes. Les juges principaux étant absents, l'affaire ne fut pas poussée plus loin. Le prieur, allant trouver Gérold en secret, l'engageait, sans pouvoir triompher de sa résistance, à renoncer à ses prétentions pour son église et à s'entendre avec l'archevêque.

Gérold, de son côté, se présentait devant le justicier

lui-même, s'étonnant qu'un homme comme lui se fût laissé circonvenir par ses ennemis, protestant de son obéissance au roi, déclarant que, s'il était prêt à supporter pour un temps avec patience qu'on lui enlevât l'administration temporelle dont le pape l'avait chargé, il ne transigerait pas sur les intérêts spirituels et qu'il était prêt à frapper d'excommunication tous ceux qui y porteraient la main, ne respectant que la personne du roi et celle du justicier. Gérold s'étonnait naïvement de trouver chez le roi cette résistance acharnée, lorsqu'il travaillait à sa gloire en essayant d'enrichir son royaume d'un nouvel archevêché.

Pendant qu'il s'entretenait ainsi avec le justicier, radouci et redevenu sympathique, assis tous deux au pied de l'autel, dans cette église même de la Trinité dont le prieur naguère le combattait, et où tous deux venaient d'entendre ensemble la messe, une grande satisfaction d'amour-propre lui était donnée. Des moines du couvent se pressaient en foule pour contempler et se montrer du doigt ce vaillant lutteur, ce grand champion de l'Église. Le justicier lui faisait remarquer cette curiosité flatteuse, ajoutant que les tourments qu'il causait à l'archevêque ne leur étaient pas désagréables.

Cependant cette longue lutte de Gérold, sa persévérance, avaient fini par attirer sur lui l'attention publique. Dans toute l'Angleterre, à la cour des princes, comme à celle des évêques et jusque dans le peuple, on parlait beaucoup de lui. Mais c'était surtout dans le pays de Galles que ses efforts avaient passionné l'opinion, et qu'ils avaient pris le caractère d'une entre-

prise nationale ; le pays tout entier en suivait avec intérêt les phases diverses. De tous côtés lui arrivaient des témoignages de sympathie, des encouragements à persévérer. De saints solitaires, du fond de la cellule où ils s'étaient volontairement enfermés, sollicitaient sa visite et prophétisaient la mort de ses adversaires. Car tout le monde, à cette date, se mêle de prophétiser. Habitué que l'on est à croire au miracle, aucune mort violente ne semble naturelle ; on y reconnaît toujours le doigt visible de Dieu. Du reste, en ce temps de violence, les prophètes avaient beau jeu à prédire la mort des persécuteurs.

Ses amis, son frère reconnaissaient en lui un vrai martyr, et le comparaient « aux apôtres et aux disciples du Christ dont parlent les clercs » (1).

C'était le sujet de toutes les conversations dans les cours des princes gallois, et cela nous montre combien et de quelle façon originale la fibre patriotique vibrait chez ce petit peuple.

Un jour de fête, comme l'un d'eux, Llewelyn, chef de Windock, avait convoqué tous les seigneurs de sa

(1) La dame de Breicheiniog, dont Gérold vante la sagesse et le caractère, disait qu'elle comprenait son désir de posséder sa pauvre église, et que si elle eût été homme elle l'eût préférée à celle d'Hereford, où son fils venait d'être nommé, parce que, dans cette église appauvrie et pillée, la vigueur d'âme et la prouesse et la vaillance pouvaient, bien qu'avec beaucoup d'inquiétudes, briller de tout leur éclat, et que c'était là ce qui avait animé Gérold, si elle le connaissait bien, à entreprendre de tels travaux, tandis qu'à Hereford on a le repos et l'abondance, mais peu de place à la virilité et à la résolution.

terre, et tenait une grande cour, à la fin du banquet, un barde (1), connu pour la liberté de sa langue, s'avança devant tous (on voit que nous somme ici en pleines mœurs galloises) et réclamant le silence de la voix et du geste, il proposa une question : lequel eût mieux valu et eût été le plus honorable pour l'élu de Saint-David (car c'était le titre que lui donnait tout le monde, tandis que lui-même ne se désignait que sous celui d'archidiacre), ou de n'avoir pas réveillé cette question de la dignité de Saint-David, si longtemps assoupie, ou de l'avoir entamée, même sans avoir pu la conduire à une bonne conclusion. Tout le monde garde pendant un certain temps le silence, ne voulant pas, à ce qu'il semble, trancher à la légère une si grave question. Ce fut le prince qui se chargea le premier d'y répondre. « A mon avis il valait bien mieux et il était bien plus louable pour l'élu de Saint-David de revendiquer les droits de son église contre de si puissants adversaires, et l'Angleterre tout entière, pour empêcher la prescription par le silence, quand même il ne devraît pas triompher, parce que, tant qu'il existera un pays de Galles, sa noble action sera, par les histoires écrites et par la bouche des chanteurs, célébrée dignement et comblée d'éloges à tout jamais..... En outre, grâce à lui, les droits de Saint-David, jadis obscurs, seront à tout jamais bien plus nets et plus éclatants. »

(1) V. Ger. Op.: Cujusmodi lingua britannica sicut et latina bardi dicuntur: inde Lucanus :

Plurima concreti fuderunt carmina Bardi.

Vers le même temps, le prince de Powis avait réuni en conseil tous les chefs et les hommes marquants de sa terre. On y parlait des « travaux » de Gérold. Le prince lui-même dit : « Notre pays de Galles fait souvent la guerre aux Anglais ; mais jamais il n'en a soulevé une si grande et si redoutable que celle que leur a faite l'élu de Saint-David, qui n'a cessé de provoquer et de harceler, par ses efforts si longs et si continus, le roi, l'archevêque, tous les clercs et tout le peuple d'Angleterre pour l'honneur du pays de Galles. Nos guerres, d'ailleurs, s'arrêtent avec l'hiver et ne durent pas plus de quelques mois. La guerre de l'élu a déjà duré sans merci ni trêve plus de cinq années. »

Un seul d'entre les princes gallois, par jalousie contre Llywelyn, qui avait pris le parti de Gérold, et par intérêt personnel, pour ménager les Anglais et l'archevêque qui le soutenaient contre son rival, refusait d'aider Gérold et de le laisser quêter dans ses terres l'argent nécessaire aux besoins de sa cause. Gérold nous dit qu'il en fut miraculeusement puni bientôt après, blessé au pied par le sabot de son cheval jusqu'à en rester boiteux et infirme.

Ainsi, Gérold en était arrivé à ses fins et avait donné à ses prétentions ce caractère national qu'il rêvait. Mais cette adoption de sa querelle par le pays tout entier n'était pas fait pour lui ramener le roi ni l'Angleterre. Comme, en outre, il affectait en toute circonstance de s'appuyer de l'autorité du pape contre l'archevêque et le roi, il rappelait trop la récente aventure de Thomas Becket et justifiait les craintes et les précautions du roi Jean.

Ce qui ne prouve pas moins combien la résistance de Gérold était populaire, combien toutes les imaginations en étaient occupées et surexcitées, c'est que de tous côtés il se rencontrait des gens qui avaient des visions, dont son histoire faisait tous les frais. Il n'en a pas recueilli moins de trente-et-une ; et il a soin de noter que la plupart de ceux qui en étaient favorisés étaient « gens de bien et copieusement lettrés. »

Ici, c'est une sainte religieuse de Saint-David qui l'a vu étendu sur l'autel principal de la cathédrale. Tout à coup son corps grandissait ; le côté droit de l'église s'ouvrait : la tête et les épaules de Gérold s'étendaient jusqu'à la mer ; ses pieds, sortant du côté opposé, allaient toucher aux Orcades, il atteignait ainsi d'une mer à l'autre. « Cela signifiait, à n'en pas douter, que l'église de Saint-David, grâce à lui, étendait son pouvoir sur tout le pays de Galles. »

« Un homme de bien » le voyait, un jour de Pentecôte, debout devant l'autel, tenant en main un livre, et quand il l'ouvrait, il en sortait une telle clarté, que les yeux des assistants ne pouvaient la supporter, et, non seulement l'église et la ville en étaient illuminées, mais elle éclairait la patrie galloise tout entière, si bien que les pèlerins de Powis et de Gwynedd (Galles du Nord), que la dévotion avait amenés dans le lieu saint, voyaient distinctement, à cette distance, leur pays, leurs maisons et leurs jardins. Gérold ne manque pas de reconnaître là une image de la clarté qu'il a su donner, par ses travaux, aux droits de Saint-David, ou de ses propres écrits qui ont fait connaître au monde

le pays de Galles. Il les reconnaît encore, ainsi que le pur éclat qu'ils ont donné à son pays dans une autre vision où « un saint prêtre » a vu le soleil se lever à l'occident. D'autres le voyaient revêtu des ornements épiscopaux, marchant en grande pompe en instruisant le peuple ; une humble chaumière où il entrait se transformait en palais. Un autre, le voyant, en songe, revenir des écoles en médiocre équipage, l'engageait à choisir une monture plus digne de lui ; car, lui disait-il, tu es plus grand que tu ne le crois toi-même.

Dans d'autres visions, il était attaqué par une bête féroce, ici un ours, là un animal fantastique à la fois loup et renard, là par trois loups, un gris, un blanc et un fauve, plus grand que les deux autres, dans lequel Gérold n'avait pas de peine à reconnaître l'archevêque. Il triomphait de tous, et, après sa victoire, la Vierge et saint David lui apportaient des vêtements précieux.

D'autres le voyaient au milieu d'une foule innombrable, dans une procession pompeuse, s'avancer sur un char triomphal.

Ce qui était plus significatif encore, à une date bien antérieure à la vacance du siège, quelqu'un s'était vu transporté à Rome aux côtés du pape, et devenu le témoin d'une scène longuement détaillée où le pape avait consacré Gérold évêque. On l'avait revêtu des insignes sacerdotaux. Il ne lui manquait que le bâton pastoral. Le pape lui avait remis le sien propre. Et le témoin de ce spectacle saluait Gérold qui lui répondait : « Attendez-moi dans le pays de Galles. »

Pendant son dernier voyage à Rome, c'était une

église neuve, un cimetière, une haute tour que nul ne pouvait ouvrir jusqu'à la venue de Gérold. Une autre fois, la lampe de l'autel s'éteignait ; Gérold étendait les mains, et, de tous ses doigts découlait de l'huile qui ranimait la lampe ; ou ses doigts élevés s'allongeaient jusqu'au faîte de l'église et devenaient autant de cierges étincelants. « Comme les mains et les doigts désignent les œuvres, cela indiquait évidemment les bonnes œuvres par lesquelles Gérold, avec l'aide de Dieu, avait illuminé l'Église. »

Comme s'il avait été jaloux de répondre à cette attente universelle, Gérold, avec sa hardiesse ordinaire, avait rouvert les hostilités. Rentré dans le pays de Galles, il reparaissait à Saint-David, le jour même de la fête du saint, le 1er mars, au début du carême, et, montant solennellement en chaire, adressait au peuple un sermon sur ce texte d'Isaïe : « Filios enutrivi et exaltavi ; ipsi vero spreverunt me : j'ai nourri et élevé mes fils, et ils m'ont méprisé. » Appliquant aux membres du clergé de Saint-David les paroles du prophète, il leur reprochait d'abandonner la cause de leur premier pasteur, de celui qui avait fondé et honoré leur église, de celui à qui ils devaient tout leur être, canonicats, diaconés, abbayes, et d'empêcher de toutes leurs forces ceux qui travaillaient à lui rendre ses antiques honneurs ; ce qui faisait que, comme fils ingrats, ils avaient mérité d'être deshérités et extirpés. Et, le même jour, avant de descendre de la chaire, publiquement, les cierges allumés, il fulminait l'excommunication contre Osbert, archidiacre de Kermerthin, et Reginald Foliot, comme rebelles à lui-même et désobéissant aux ordres du pape.

Puis, le lendemain, rassemblant les clercs et les chanoines, qui répondaient tous à l'appel, il prenait, comme chargé par le pape de l'administration de l'église de Saint-David, leur serment de fidélité.

Cette hardie déclaration de guerre devait être bientôt relevée. Les ennemis de Gérold s'étaient hâtés de courir en Normandie auprès de l'archevêque, lui raconter ce qui s'était passé, lui disant qu'il avait entraîné dans sa révolte tout le clergé de Saint-David; que chanoines et clercs avaient prêté serment à Gérold, sur les reliques les plus précieuses de l'église, s'engageant à lui donner leur appui, inséparablement, dans la double cause qu'il soutenait, celle de son élection et celle de la prééminence du siège.

L'effet de ces dénonciations ne s'était pas fait attendre. Pendant que les juges délégués par le pape sommaient Gérold de venir répondre aux attaques de l'abbé de Kemmeis, d'Osbert et de Foliot, l'archevêque, usant de sa situation de chancelier, envoyait de tous côtés contre lui des lettres terribles scellées du sceau du roi, lettres fermées à l'archidiacre, au chapitre, au bailli de Pembrocke, lettres ouvertes à tous les autres. Dans l'une de ces lettres, datée du 11 septembre, le roi jetait un cri d'alarme, et, proclamant bien haut la lutte engagée, semblait reconnaître en Gérold non plus un sujet révolté, mais un adversaire ; il mettait ses fidèles en demeure de choisir entre Gérold et lui ; il leur disait : « Tout le monde sait suffisamment et par *quelle série de puissantes machinations*, Gérold, archidiacre de Brecheiniog, a travaillé de tout son pouvoir, dans la cour de Rome et ailleurs, à nous écraser nous et nos droits,

à emporter d'assaut la dignité de notre couronne et à éteindre les vieilles coutumes de notre royaume établies de temps immémorial dans l'élection des évêques. Il n'a pas tenu à lui que, grâce à ses suggestions criminelles et aux délais malicieusement et vénéneusement obtenus, non seulement la paix de votre pays, mais la tranquillité de tout le royaume ne fût troublée ; et entretenant avec nos ennemis des relations coupables, il a failli mettre notre royaume en péril, si son iniquité avait eu le succès qu'il en espérait. Aussi, avons-nous jugé pouvoir, à bon droit, le compter au nombre de nos ennemis, mandant à vous et à tous ceux qui nous aiment et défendant de lui donner aucun appui ; au contraire, empêchez son avancement de tout votre pouvoir. Car il n'est pas juste que celui-là soit aimé et soutenu par nos fidèles, qui ne respire que l'affaiblissement et la ruine de la dignité royale et la perturbation de la paix du royaume. »

En même temps, on frappait les chanoines et les clercs de Saint-David adhérents de Gérold. On avait sur eux une prise terrible par cette irrégularité d'état si énergiquement signalée à maintes reprises par Gérold lui-même, déclarant qu'on devait voir en eux des laïques et des débauchés plutôt que des clercs ordonnés et canoniques. Le pouvoir royal, les trouvant sur sa route, se sentait tout à coup saisi d'un beau zèle pour la morale et l'observation des Canons. Dans une lettre foudroyante, le justicier, signalant leurs égarements, envoyait ordre au bailli de Pembrocke de saisir tous leurs biens et revenus, de s'assurer des femmes avec lesquelles ils vivaient, et de les garder en prison.

Les chanoines, épouvantés, pour désarmer la colère royale, s'étaient empressés de désavouer Gérold, déclarant que ce n'était que sur ses instances qu'ils l'avaient nommé. Et, pour mieux obtenir leur grâce, ils n'abandonnaient pas seulement leur élu, mais la cause méme qu'il soutenait. Ils disaient que ces droits de l'église de Saint-David, si énergiquement réclamés par lui, n'étaient qu'une pure imagination de l'archidiacre, une taquinerie inventée par lui, que toutes les vieilles traditions sur le droit métropolitain de leur église n'étaient qu'une fable sans fondement historique qu'il fallait reléguer avec les contes d'Arthur. Et, pour se disculper d'avoir si complètement sacrifié le défenseur de leur église, ils assuraient que c'était un homme de mauvais caractère, mauvaise langue, toujours disposé au dénigrement et aux délations.

Gérold, intrépide, faisait tête de tous les côtés. Aux reproches des chanoines, il répondait que ce qu'ils attaquaient en ces termes injurieux, c'étaient les lettres d'avertissement canonique et de repréhension charitable qu'il avait adressées à des évêques ou aux chanoines eux-mêmes. S'ils le repoussaient aujourd'hui, c'est qu'ils le croyaient trop rigide et trop austère, c'est qu'ils étaient convaincus et qu'ils avaient eux-mêmes répété de bouche et par écrit que, s'il devenait leur évêque, il extirperait du saint lieu cette génération mauvaise, qu'il travaillerait de tous ses efforts à ramener à l'institution canonique, à l'état d'honorable communauté, cette église déshonorée par la présence de ces chanoines concubinaires et entachée de souillures énormes. C'était leur conscience qui les poussait

à prêter à Gérold des menaces qu'ils avaient trop méritées. Ne voulant pas corriger leurs ignominieuses souillures, ils s'y attachaient des ongles et des dents, répétant le mot d'Isaïe : « Otons ce juste, car il nous est inutile. »

En même temps, il essayait, par cinq fois, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été confiés, de réunir un synode général de tout le diocèse de Saint-David; mais l'archevêque, par lettres du roi au Justicier, et du Justicier au bailli de Pembrocke, défendait au clergé de répondre à son appel ; il sommait l'abbé de Saint-Dogmaël de lui remettre tous les revenus de l'évêché indûment perçus.

Nous n'essaierons pas de suivre Gérold pas à pas dans cette lutte sans fin où on le voit épuisant toutes les juridictions, comparaissant devant des commissaires de toute sorte, toujours infatigable et insaisissable (1). Il y aurait là un curieux chapitre d'histoire ecclésiastique, mais d'un détail trop minutieux et trop loin de nous.

(1) Un moment il semble s'être relâché de son intransigeance et avoir cherché un terrain de conciliation, et songé à faire, grâce à des concessions réciproques, une transaction avec l'archevêque, transaction qui avait, nous dit-il, obtenu l'approbation de l'évêque d'Ely, un des juges désignés par le pape. Il propose que l'archevêque de Cantorbéry admette à Saint-David un archevêque qui lui serait soumis avec ses trois suffragants. Il y gagnerait la paix acceptée des deux parts, les Gallois soumis, le diocèse mieux conduit, et, pour lui-même, une augmentation d'honneur. Il deviendrait vraiment alors primat : car, dit Gérold, il n'y a de vrai primat que celui qui a un ou plusieurs archevêques qui lui soient soumis. (V. Gir. Op., t. III, p. 113 et 229.)

Le pape avait retenu le jugement de l'élection. Les témoins devaient donc faire le voyage de Rome. On comprend qu'ils devaient essayer de se dérober le plus possible. Il avait été décidé que ceux qui, valétudinaires ou trop pauvres, ne pouvaient entreprendre une si longue route, seraient entendus en Angleterre. Aussitôt, avec un médiocre souci de la vérité, une foule des témoins assignés avait voulu figurer dans une de ces catégories. Les uns se faisaient sexagénaires avant l'âge, les autres assuraient n'avoir pas quarante sols de revenu. Les gardant en Angleterre, le pouvoir royal devait avoir bien plus d'action sur eux. Pour hâter encore leur conversion, les ennemis de Gérold faisaient entendre que ceux qui ne témoigneraient pas contre lui seraient forcés d'aller porter leur témoignage à Rome.

Gérold, cependant, après avoir protesté par lettre contre ces persécutions, devant les juges qui lui avaient été désignés par le pape, se disposait à aller soutenir lui-même son appel en cour de Rome. Pour cela, il se rend d'abord à Londres pour y faire ses préparatifs, puis il gagne secrètement, et par des chemins détournés, Cantorbéry, où il trouve un asile chez les moines de Saint-Augustin, en guerre comme lui contre l'archevêque, auquel ils ne pouvaient pardonner de les avoir obligés à payer une grosse part de la rançon du roi Richard et de leur avoir ravi, pour cela, les plus riches ornements de leur église.

A l'abri chez eux, Gérold prend la sage précaution d'envoyer en avant, avec une partie de son argent, un clerc caché sous des habits de pauvre, puis, prenant

une autre route pour dépister les recherches, il remonte à Faversham, passe la Tamise à Tilbury et pénètre dans le comté d'Essex avec l'intention de s'embarquer à Ste-Osithe. Mais n'y trouvant que de petits navires qui ne peuvent transporter ses chevaux, il se décide à gagner en barque, avec ses clercs et ce qu'il a de plus précieux, des navires flamands qui attendaient un vent favorable dans le port extérieur de Sandwich, qui appartenait à l'abbaye amie de Cantorbéry. Cependant, l'archevêque avait fait crier dans tous les ports et sur toute la côte un édit défendant de laisser embarquer, sans des lettres de lui, personne, ou clerc ou laïque, désignant tout spécialement Gérold. On fouillait, pour le trouver, toutes les maisons de Sandwich. La sortie d'Angleterre devenait difficile. Gérold reste trois jours et trois nuits caché dans sa barque, attendant inutilement un vent favorable. Il retourne reprendre ses chevaux où il les avait cachés, repasse la Tamise sur un autre point, rentre dans le comté de Kent et se dirige sur Douvres,

Il demeure plus de huit jours caché dans une pauvre maison, auprès de la ville, déguisé de son mieux et s'étant séparé de sa suite ; enfin, ayant reçu ses messagers qui lui apportaient la relation de son jugement, la pièce qui lui était le plus nécessaire, il parvient à fréter un navire à grands frais, à s'embarquer, le 2 novembre 1202, et s'éloignant de la ligne directe sur Boulogne, fermée alors aux Anglais par la guerre, aborde enfin à Gravelines. Mais comme l'influence de son ennemi était toute puissante sur toute la côte et dans les ports de Flandre, il dut rester jusqu'à la nuit,

caché au fond du bâtiment sous les bancs et les rames. De là, il pensait gagner d'abord Saint-Omer où il avait fait passer son clerc et son argent; mais des pèlerins l'avertissent que tous les Anglais qu'on y pouvait prendre étaient dépouillés de tout et jetés en prison. Il lui fallut donc changer de résolution et attendre à six milles de Saint-Omer qu'un chanoine de ses amis vînt le chercher, et l'introduire en secret dans la ville et l'y tenir caché. Après avoir retrouvé là son clerc et son argent, il se décide à laisser à droite Arras, où on arrêtait les Anglais (car les deux pays étant alors en guerre, celui qu'on poursuivait en Angleterre comme ennemi du roi était menacé d'être arrêté en France comme Anglais) et à gagner Douai et Cambrai, où le passage était plus sûr. Il passe deux nuits à Douai; mais comme il se mettait en chemin pour Cambrai, malheureusement reconnu pour Anglais, au costume de ses gens, par un serviteur du gouverneur d'Arras, qui suivait la même route que lui, il n'échappe qu'en payant une forte rançon. Enfin, il arrive à Paris, passe par Troyes, Clairvaux, Citeaux, la Bourgogne, les Alpes, entre en Italie, évite Parme pour ne pas tomber dans les embûches de ses ennemis, arrive à Bologne, y rencontre des difficultés d'argent, franchit trois jours après Noël les Apennins, malgré la neige et les brigands,et arrive à Rome le 4 janvier 1203.

Il vient se loger avec sa suite auprès du palais de Latran et trouve une première déception. Cet élu de Bangor, dont il s'était fait si vaillamment le soutien, ayant appris qu'il avait été en partie dépouillé de son argent en Flandre et craignant qu'il ne se crût auto-

risé, par la familiarité du voisinage, à solliciter un emprunt, va se loger à part.

Cependant, ses illusions allaient se prolonger encore, Le pape l'avait accueilli avec sa bienveillance ordinaire (1), *cum osculo et honore*. Dans le premier grand consistoire après l'Épiphanie. Gérold exposait solennellement ses doléances, représentant comment, au mépris des lettres où le pape avait recommandé solennellement à l'archevêque de ne troubler en rien la manifestation de la vérité sur les deux causes de l'élection de Gérold et des droits de Saint-David, et de n'exercer surtout aucune pression sur les chanoines de Saint-David, il les avait séduits par promesses et par menaces, et les avait empêchés de répondre aux désirs du pape. Gérold se déclarait prêt, en produisant des témoins, à faire entendre au pape lui-même ce qu'on ne voulait pas laisser se produire en Angleterre. Il le suppliait, en frappant celui qui tenait sous l'oppression tout le clergé d'Angleterre et le courbait sous le pouvoir public qu'il avait à sa disposition, de faire un exemple qui pût épouvanter toute tentative semblable.

En même temps, il lui remettait les lettres écrites par sept des princes gallois de North-Wales, de Powys et de South-Wales, et scellées de leurs sceaux, et que le pape faisait lire, non dans le Consistoire, mais dans

(1) Nous ne pouvons que partager le regret exprimé par un des éditeurs de Gérold, M. Brewer, que Gérold n'ait pas profité davantage de ses séjours à Rome, de cet accès qu'il a eu près d'Innocent III, et de son propre talent d'observation, pour nous renseigner sur le pape et sa cour, comme il l'a fait, par exemple, pour Henri II.

sa chambre, en présence des cardinaux. Dans ces lettres, après les plaintes éloquentes sur l'oppression de l'église galloise que nous avons signalées plus haut, les princes suppliaient « avec larmes et sanglots le Souverain Pontife de rendre à leur église son ancienne indépendance, s'engageant en échange à accepter avec empressement et avec une obéissance absolue vis-à-vis de Rome, tout *service* « redevances » qui ne dépasserait pas leurs forces, que le Saint-Siège voudrait imposer à eux et à leurs terres envers le pape et l'Église. »

Gérold précisait ces propositions en offrant, au nom des princes, le denier de Saint-Pierre pour chaque maison, soit plus de deux cents marcs par an, et les grandes dîmes, montant à plus de trois mille marcs.

La double cause soutenue parlui se poursuivait publiquement.

Entre temps, Gérold avait à se débattre entre les plus misérables attaques. Un moine, déserteur de son couvent, que Gérold avait excommunié, parce qu'il courait le pays sans mandat, en exhibant de fausses reliques, et dont il avait fait saisir le cheval pour mettre fin à ce scandale, enrôlé aujourd'hui parmi les faux témoins de son adversaires, l'accusait de vol et prétendait reconnaître le cheval confisqué dans les écuries de l'archidiacre. Gérold le faisait convaincre de mensonge, grâce à un moyen qui semble appartenir plutôt à un fabliau qu'à une cause en cour de Rome (1). Cependant Gérold s'est complu à raconter longue-

(1) V. Gir. Op., t. III, p. 249.



ment l'histoire, voulant nous montrer qu'aucun des secrets de l'art d'écrire ne lui est étranger et qu'il peut, « selon le précepte du poète, arriver à la perfection du talent de conter, en mêlant le plaisant au sévère. » (1).

Il semblait plus que jamais en faveur auprès du pape. Celui-ci, un jour, s'était rendu à la Fontaine des Vierges, Gérold, averti de son départ, avait « fait seller ses palefrois » et l'avait suivi. Le pape qui s'était assis auprès de la source, entouré seulement de quelques intimes, apercevant Gérold qui se tenait à l'écart avec les siens, l'avait fait appeler et lui avait fait dire de s'approcher.

Gérold nous a raconté avec complaisance cette audience dont quelques détails nous offrent de ce grand pape, Innocent III, une image familière et assez inattendue.

Lorsqu'il avait eu pris place dans le cénacle familier, le pape s'était fait raconter par lui toute l'histoire de son cheval et avait beaucoup ri de l'aventure et de ses plaisanteries quelque peu rabelaisiennes. Il l'engageait ensuite à « appliquer toute son habileté et tout son talent d'écrivain à confondre ses adversaires » ; et comme Gérold, avec sa liberté de langage ordinaire, témoignait quelque inquiétude à la pensée des influences mises en jeu contre lui et de l'or que ses ennemis étaient prêts à répandre, le pape le rassurait, lui disant qu'il n'avait pas à s'inquiéter de leur jactance ni de leur vain bavardage, mais qu'il lui fallait donner tous

(1) V. ibid. :

« Quoniam autem
Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. »

ses soins à sa cause : « car l'inflexible équité de la cour romaine éclate toujours au dernier moment, tenant compte des droits et non des personnes. » Puis, par une dernière attention pour Gérold, qui devait le toucher plus particulièrement en caressant ses plus secrètes faiblesses, lui sacrifiant tout à fait son adversaire, il lui disait : Parlez-nous donc de la grammaire de votre archevêque ; et au grand contentement de sa cour italienne, faisant des gorges chaudes de ces prélats d'outre-mer, il se faisait redire le sermon d'Hubert au Synode, et la façon bouffonne dont il avait, au dimanche des Rameaux, expliqué la distinction des trois personnes divines (1).

Le pape continuait à lui donner d'autres marques de sa bienveillance ; la cour de Rome, en majorité, si l'on en croit Gérold, affectait de croire et d'applaudir à son succès.

Si Gérold eût eu une confiance moins robuste en lui-même et en sa fortune, s'il eût été moins convaincu que tout devait lui réussir, il eût été averti et inquiété par certaines réserves du pape.

Mais il était dans une tranquillité parfaite, acceptant pleinement les félicitations, les espérances qu'on lui faisait entrevoir, les interprétations flatteuses qu'on donnait à la bienveillance du pape ; ne songeant pas un moment que ce pouvait être pure politesse d'une cour déjà très civilisée, tout autrement que celle de Henri II.

Gérold nous assure que, sérieusement inquiets de

(1) V. Giraldi Op., t. III, p. 29, 30, 31, et t. II, p. 345.



cette faveur générale et de la tournure que prenait l'affaire. les émissaires de l'archevêque pensèrent qu'il était temps de faire jouer les grands ressorts et d'acheter la victoire qui les abandonnait; qu'ils semèrent l'or à profusion parmi les cardinaux et les principaux personnages de la cour romaine, faisant entendre que si leur maître finissait par triompher, il reconnaîtrait plus largement encore ces services. Gérold nous dit que l'archevêque, après leur réconciliation, lui avoua, qu'outre la perte de quelques-uns de ses clercs et de ses serviteurs morts à la peine, cette lutte lui avait coûté onze mille marcs semés dans la cour de Rome.

En même temps arrivaient très pressantes contre l'archidiacre des lettres du roi Jean et de son neveu Othon, roi des Allemands, que la cour de Rome ménageait fort tous les deux.

Gérold nous dit que le Sacré-Collège était divisé. L'affranchissement religieux du pays de Galles, son retour immédiat à Rome, devaient évidemment lui être sympathiques; les cardinaux sentaient bien que la nomination de Gérold ne pouvait qu'être favorable à un pareil résultat. Mais quelques-uns d'entre eux représentaient qu'après l'animosité montrée par Gérold, même dans sa situation actuelle, le nommer c'était éterniser la guerre religieuse en Angleterre.

Il n'est pas besoin, en effet, de chercher ici la corruption ni le marchandage des consciences. Nous avons montré plus haut tout ce qui pouvait faire hésiter le Souverain-Pontife.

Quoiqu'il en soit, tout allait se terminer pour Gérold par un coup de foudre. Quelques jours après Pâques,

15 avril 1203. le pape rendait sa sentence et cassait du même coup les deux élections, celle de Gérold et celle de l'abbé de Saint-Dogmaël. En même temps il essayait d'adoucir quelque peu pour Gérold l'amertume de la décision. Au cours des débats, il l'avait déjà dispensé de répondre à des accusations criminelles dirigées contre lui, observant qu'il connaissait depuis longtemps sa parfaite honnêteté, et qu'il ne l'avait jamais entendu mettre en doute que par ses adversaires, qui n'étaient pas recevables sur ce point. Par une attention dernière, ne voulant pas que son jugement pût entacher en rien l'honneur de Gérold, ni lui nuire auprès du chapitre pour l'élection à venir, il adressait des lettres patentes aux évêques d'Ely et de Winchester, où il était dit expressément que si l'élection était cassée, ce n'était pas pour cause d'indignité ni par égard pour les objections faites contre lui, mais seulement parce qu'il n'avait pas été procédé à l'élection avec toute la régularité voulue.

Malgré ces réserves, les adversaires triomphaient. Ils tenaient peu, en effet, au succès de leur prétendu candidat. Ce n'avait été qu'un moyen de guerre, une façon d'empêcher la reconnaissance de Gérold, d'embarrasser la question et de troubler la conscience des juges avec ces nominations multiples. Ils savaient bien que le chapitre de Saint-David, suffisamment travaillé, averti par cette suite de leçons, convaincu de son impuissance, et de moins en moins sympathique à un candidat qui lui avait valu de telles épreuves, et qui, abandonné par lui, l'avait si rudement fustigé, ne reviendrait plus à Gérold. Ainsi,

toutes ses espérances étaient mortes, anéanties en une fois par le pape lui-même, en qui il avait mis une telle confiance.

Cependant il ne plia pas sous le coup et fit bientôt preuve d'une abnégation héroïque. Désormais désintéressé personnellement dans la question, il continue à soutenir la cause de sa chère église, montrant bien ainsi, comme devaient le reconnaître hautement la cour pontificale et l'évêque d'Ostie, le premier des cardinaux, que c'était moins l'ambition personnelle que le sentiment patriotique et le dévouement à une grande pensée qui l'avaient soutenu dans cette longue lutte.

Dès le lendemain en effet, s'avançant en plein Consistoire, il disait hardiment au Souverain-Pontife : « Père et maître. nos efforts avaient, vous le savez, un double but, notre élection et la dignité de notre église. Si l'une des deux affaires est éteinte, comme vous l'avez voulu, nous supplions Votre Sainteté de laisser l'autre suivre son cours. » Et comme le pape demandait qui pourrait la poursuivre : « Moi-même, répondait intrépidement Gérold, s'il plaît à Votre Sainteté. Si je ne suis plus l'élu de cette église, je suis archidiacre et chanoine, fils légitime et non bâtard ; prêt à tirer d'une servitude imméritée, selon mon pouvoir, ma mère et mes frères. » En réponse à ses instances, le pape renouvelait la commission donnée l'année précédente, et, pour assurer l'impartialité des commissaires, désaisissait les suffragants de Cantorbéry et commettait d'autres juges.

C'était pour Gérold une consolation de sa défaite. Il se plaisait à penser qu'en tombant il avait fait du

moins une blessure terrible à son ennemi. Les agents de l'archevêque se disaient qu'ils n'avaient rien fait et qu'ils ne devaient attendre que la colère de leur maître, puisqu'en combattant la nomination de Gérold ils voulaient surtout arrêter court la question de la primatie de Saint-David. En effet, leur chagrin paraissait vif, et leurs craintes si sérieuses, que le principal agent d'Hubert, Tinemouth, sollicitait du pape et des cardinaux des lettres qui devaient le justifier en constatant le zèle déployé par lui. En réalité, leur défaite était plus apparente que réelle et Gérold n'obtenait qu'une satisfaction toute platonique. La cause de Saint-David tombait avec son champion. Ceux qui devaient le remplacer ne songeraient guère à relever son défi.

De tous côtés lui venaient des témoignages de sympathie et de regret, et de la cour romaine et des clercs de toute nation suivant la cour. Ils déclaraient « bien malheureuse, nous assure Gérold, l'église qui se voyait refuser un tel prélat si dévoué. »

Le pape, voulant panser ses blessures et lui faire oublier la déception finale, dans un entretien particulier avec lui, se montrait tout particulièrement aimable et caressant, le louait de ses efforts et de l'ardeur qu'il avait montrée dans cette lutte si vaillamment soutenue contre des rois et des princes et un prélat si considérable, déclarait qu'il n'était pas possible que Dieu ne l'en récompensât point, et jusqu'au bout lui faisait remarquer toutes les preuves de sympathie, et tout l'appui qu'il lui avait donné dans cette affaire. Gérold en effet, nous l'avons vu, les a consignées avec soin, pour sa propre gloire et pour la con-

tour de lui on se faisait de sa mission, et comme lui-même en comprenait le caractère. « La tâche que vous entreprenez, lui disait son frère, est ardue, laborieuse, coûteuse et pleine de périls. Ce n'est pas seulement contre l'archevêque de Cantorbéry, mais contre le roi et l'Angleterre tout entière, que vous allez lutter. Mais si, vraiment, comme vous le dites, Dieu et l'honneur de saint David sont en cause..., marchez avec courage. Car vous en serez récompensé dans le temps ou dans l'éternité. Pourtant, quelque droites que soient vos intentions, ne croyez pas que vos vœux doivent tout de suite s'accomplir. L'antique ennemi, toujours contraire aux saintes entreprises, sémera devant vous les difficultés, et Dieu le laissera faire pour vous éprouver ou vous améliorer. Cependant, lorsque les obstacles se multiplieront, ne désespérez pas, mais plutôt rappelez-vous comment les apôtres disciples du Christ, qui répandaient par le monde la parole divine, ont été pourtant accablés de souffrances, supportant les chaînes, les coups, la prison, les blessures, la mort même pour la cause du Christ. »

C'est dans cet esprit que Gérold se mettait en route, la veille de l'Assomption 1199, ayant pris toutes ses précautions comme un homme qui marche au combat et à la mort, déposant ses livres et ce qui lui était le plus cher dans le monastère de Strathflur.

Les tristes prédictions de son frère ne devaient pas tarder à se réaliser. Ithenard, qu'il avait envoyé en avant par des chemins détournés avec une partie de son argent pour qu'il pût échapper aux Anglais, était

attaqué et dépouillé par les Gallois, sans égard pour le champion de leurs droits, et succombait bientôt à une grave maladie. Bientôt après, Martin qui l'avait accompagné seul sur le continent, malade à son tour, était forcé de retourner en Angleterre.

A ce moment, la guerre avait éclaté entre le roi de France et le comte de Flandre, allié des Anglais. Gérold se vit forcé de renoncer à la voie habituelle et de s'enfoncer dans les sombres défilés des Ardennes, sans routes frayées, et infestés de bandits, pour côtoyer la Champagne et gagner la Bourgogne. Gérold, qui se regarde décidément comme le représentant de Dieu, nous apprend qu'il avait été « *prédit* » ; il nous assure, avec une admiration que nous n'avons pas de peine à comprendre, que cet incident de son voyage avait été, vingt-six ans à l'avance, révélé dans une vision. Dans les derniers jours de l'évêque David, un homme de Mynyw avait cru voir une grande procession se déployant au bruit de toutes les cloches. Et comme il demandait ce que cela signifiait, on lui avait répondu que c'était l'élu de la grande Ardenne qui venait à l'église, et en regardant plus attentivement, il avait cru reconnaître en lui l'archidiacre. On avait pensé, en rappelant cette vision, lorsqu'il avait été le premier des élus du chapitre, que ce nom d'Ardenne de la vision désignait le pays de Galles, lui aussi tout couvert de forêts. On en voyait maintenant le véritable sens.

Cependant, surmontant tous les obstacles, Gérold était arrivé à Rome vers la fête de saint André. Il semble que le pape qui occupait alors la chaire de

saint Pierre, ce grand champion de l'autorité de l'Église, Innocent III, dut être tout particulièrement favorable au vaillant défenseur des droits et des immunités de Saint-David, à l'homme qui s'annonçait comme un émule de Thomas Becket, qui venait offrir à l'autorité directe de Rome une église, qui entrait pour elle en lutte avec l'autorité royale et sollicitait l'occasion d'un martyre. Innocent III accueillit en effet tout d'abord Gérold avec une distinction toute spéciale, l'admettant dans son intimité, dans son agréable retraite de la Fontaine-des-Vierges (1), l'entourant des plus aimables attentions et même des plus délicates flatteries, caressant son faible, exaltant ses talents d'écrivain, recevant, si l'on en croit Gérold, avec les apparences de la gratitude la plus pénétrée l'hommage de ses livres (2), les gardant sur sa table, auprès de son lit, pendant un mois entier, en faisant valoir lui-même les beautés

(1) « C'est, nous dit Gérold, un endroit où le pape aimait à se rendre souvent, pour se promener et se délasser ; c'était une source charmante, située à peu de distance du Latran, du côté du midi, versant une eau limpide et fraîche, artistement enfermée dans un bassin de marbre et laissant échapper dans les jardins un abondant et gracieux ruisseau. »

(2) Pour montrer qu'il n'avait pas seulement de l'esprit par écrit, mais argent comptant, il avait accompagné le présent d'un jeu de mots dont il semble fort satisfait, mais qui n'avait pas dû paraître aussi délicat qu'il le pensait, où l'on avait, au contraire, reconnu sans doute le barbare du Nord s'essayant gauchement à plaisanter. Il avait dit au pape, faisant au reproche de vénalité qu'on adressait à la cour de Rome une allusion qui pouvait paraître manquer autant d'à-propos que de délicatesse : D'autres présentent des livres anglaises; moi j'offre des livres anglais, « alii *libras*, ego *libros*. »

aux cardinaux qui le visitaient, témoignant la plus grande peine à s'en priver quelques jours pour satisfaire leur curiosité, les distribuant enfin à chacun d'eux, sauf un seul, *la Perle Sacerdotale*, pour lequel il témoignait une tendresse toute spéciale, et dont il ne voulait pas se séparer.

Gérold était également bien accueilli par le Sacré-Collège. Depuis longtemps, pensant qu'il ne faut pas négliger les petits moyens, il avait songé à se ménager des appuis en cour de Rome ; il avait envoyé au primicier et au chancelier de la cour romaine « de petits présents qu'il les priait d'estimer moins pour leur valeur que comme preuve de son affection. » C'étaient ses œuvres, la *Topographie de l'Irlande* et la description de la Cambrie, avec deux onces d'or « pour pouvoir les faire dorer. » Deux ans plus tard, il envoyait à l'un d'eux « une fort belle ceinture, enrichie d'or et d'argent » ; puis comme, ayant éprouvé la mauvaise foi du porteur, il craignait que le présent ne se fût égaré en route, il lui adressait une seconde ceinture enrichie de pièces d'argent doré et un poinçon dont le manche d'ivoire était orné aux extrémités de deux cercles d'argent.

Pour témoigner sa reconnaissance de l'accueil qu'il avait reçu, il faisait appel à sa muse, il adressait au pape des vers enthousiastes, il célébrait Rome en prose et en vers, la proclamant le refuge et le repos des exilés, la terreur des tyrans. Ce qui étonnait le plus ce représentant des populations pieuses et dociles du Nord, c'était de voir que c'était dans sa capitale même qu'était le moins redouté ce souverain qui faisait

si aisément plier la tête des rois de l'Europe. « Chose merveilleuse, écrivait-il, une sentence, qui à Rome ne saurait émouvoir le plus humble, peut faire vaciller ailleurs le sceptre des rois. La censure qui est impuissante dans Rome à réprimer les plus petits, déchaînée sur l'univers, le fait frissonner et courbe les têtes les plus hautes. »

Cependant les hostilités n'avaient pas tardé à s'engager. Gérold était à Rome depuis la Toussaint. Quinze jours avant Noël arrivait un courrier portant des lettres de l'archevêque, toutes pleines des plus terribles dénonciations. Un des clercs qui accompagnaient le courrier les avait dérobées et offrit à Gérold de les lui vendre. Celui-ci, ne voulant pas faire un marché de dupe, avant de conclure, avait demandé à lire une des lettres pour voir si elles valaient la peine d'être achetées ; ce à quoi l'autre avait consenti. Et Gérold avait pu s'assurer que par leur violence elles méritaient bien le prix demandé. Il était tout prêt à le donner, sans paraître y éprouver le moindre scrupule de conscience. Mais sur les conseils d'un cardinal de ses amis, qui lui représenta qu'il courait risque de blesser ainsi le pape et le Sacré-Collège, et qu'il valait mieux engager tout de suite le combat que rester à la cour de Rome sans adversaire, il repoussa les offres du clerc obligeant, qui revendit ses lettres au courrier.

L'archevêque déclarait dans sa lettre que, Gallois de naissance et allié à toutes les grandes familles du pays de Galles, Gérold comptait plus sur sa naissance que sur ses mérites, et n'ayant pas d'autre titre à briguer l'évêché, avait été élu par trois chanoines seulement,

dont les voix même ne semblaient pas légitimement acquises; qu'il avait arraché, au moyen des menaces les plus sanglantes, le sceau du chapitre à celui qui en avait la garde et en avait scellé de faux actes (accusation, du reste, déjà formulée par G. Wibert en 1193. V. *de Gestis*, 3,19). Il assurait que, si Gérold eût été digne de l'épiscopat et canoniquement élu, il aurait été tout prêt à le confirmer ; mais que, sentant sans doute son indignité, il s'était dérobé à la confirmation de son supérieur pour courir porter à Rome un appel illégitime. Il terminait en signalant le projet qu'il couvait de rétablir l'indépendance de Saint-David, ce qui serait le signal d'une guerre civile en Angleterre.

Le pape, qui connaissait son temps et savait avec quelle passion on se précipitait dans une querelle, et quelle part il fallait faire aux exagérations d'un adversaire, n'avait pas pris les accusations du prélat au pied de la lettre. Faisant appeler Gérold, il les lui avait communiquées aussitôt. C'est là, disait Gérold, l'écrit d'un archiadversaire plutôt que d'un archevêque. Et comme il se déclarait tout prêt à répondre, le pape l'avait renvoyé après les fêtes de Noël.

Le lendemain de l'Epiphanie, Gérold se présentait en plein consistoire. On lisait publiquement les lettres de l'archevêque. Puis Gérold répondait par une longue harangue qui ne forme pas moins de dix pages de son livre. Elle est très curieuse pour la connaissance de l'esprit du temps et du caractère du personnage lui-même ; nous voyons ce qu'il était en grande représentation. Elle débute par une image qui peut être quelque




peu biblique, mais qui n'a rien d'évangélique et qui étonne d'abord, quand on songe qu'on est en présence du Saint-Père. « Les chiens, dit Gérold, ont pour habitude, quand ils ne peuvent mordre, de ne cesser d'aboyer. » On retrouve dans ce discours les qualités et les défauts de Gérold. Il s'y épanouit à loisir, étalant son contentement de lui-même, toute son érudition, tout son plus beau style. Il y mêle à sa défense personnelle des accusations violentes contre son ennemi ; des anecdotes comiques, des lazzis, des jeux de mots ; il se moque de son style d'emprunt, *alieno, non suo;* il va lui apprendre ce qu'il en coûte de provoquer les gens lettrés et de forcer à écrire des hommes versés dans les saintes écritures. Il le fustige rudement, flétrissant ses intrigues, son ignorance, ses ambitions, ses cruautés. Il entasse les citations des Pères et des auteurs païens ; mais il y a aussi une singulière énergie et par moments des accents vraiment oratoires, lorsqu'il défend par exemple les droits des Gallois, lorsqu'il oppose la façon dont il a été élu à celle dont le fut son adversaire pendant la captivité du roi Richard, ou lorsqu'il s'étonne qu'Hubert ne trouve pas son élection assez canonique, quand il trouverait si légitime l'élection de son moine ou de son médecin, faite à huis-clos, sous la menace et grâce à la spoliation, et à tous ces procédés pour la répression desquels son prédécesseur, le glorieux martyr, a livré sa tête aux glaives des impies.

Gérold nous assure que sa réponse fut accueillie avec faveur par toute l'assistance, et qu'il ne put se refuser aux instances des cardinaux et des principaux

notaires de la cour de Rome, qui le pressaient à l'envi de leur en faire délivrer des copies. Je crains qu'ici comme à d'autres moments où Gérold prend acte de ses succès, il n'ait été la dupe quelque peu volontaire des grâces déjà familières à ces Italiens et encore nouvelles pour le *barbare* du Nord.

Joignant à son éloquence des arguments d'une autre nature, et voulant montrer que l'intérêt de la cour de Rome était d'accord avec sa justice, Gérold s'engageait, au nom de ses compatriotes, à payer le denier de saint Pierre pour chaque maison, ce qui serait monté à deux cents marcs et plus par an, et promettait les grandes dîmes, montant à plus de trois mille marcs.

Préoccupé avant tout de soutenir sa thèse, peu sympathique à l'Église catholique, et prenant parti quand même pour les nationalités vaincues, plutôt que d'étudier en ses menus détails cette histoire assez fastidieuse, Augustin Thierry a donné tort à la papauté sur ce point. Il l'a montrée en situation de prendre un noble rôle, le rôle même qui convenait au pasteur des âmes, au représentant du Christ, avocat des pauvres, des faibles et des déshérités, des persécutés et des martyrs, et empressé de se soustraire à ce rôle pour se ranger du côté des persécuteurs, abandonnant le peuple de Galles en sa dernière espérance pour soutenir l'Angleterre qui l'opprimait.

La question n'était pas si simple que cela et ne pouvait être aussi hâtivement tranchée. Sans doute il y avait là pour la papauté une grande séduction, celle d'enlever à l'autorité des rois anglais, parfois si despotique et si jalouse de maintenir l'Église sous sa



main, tout un vaste district, d'avoir là toute une Église et par cette Église toute une nationalité qui ne relèverait que de Rome, qui serait en relations directes avec elle, de pouvoir créer là une Église uniquement romaine.

Mais Innocent III était trop au courant de l'histoire de son temps et des choses de la politique pour ignorer que cette nationalité, depuis longtemps, n'avait plus d'existence réelle.

D'un autre côté, il y avait là bien des intérêts supérieurs à ménager. Reconnaître la nomination de Gérold, c'était, comme nous l'avons indiqué plus haut, faire une véritable révolution qui mettrait en péril bien des choses ; c'était une rupture violente avec les rois anglais, au moment même où ceux-ci, baissant pavillon, faisaient profession d'être les fils soumis de l'Église ; c'était, comme nous le verrons mieux par la suite, rejeter violemment le *modus vivendi* accepté depuis longtemps par l'Église avec les rois d'Angleterre, sans l'assentiment desquels aucune élection ne se faisait, tandis que Gérold bientôt, poussant le choses à l'extrême, prétendra se passer complètement de l'assentiment du pouvoir laïque. Enfin, ce que Gérold demandait à la papauté, c'était de se déjuger. Car le pape saint Grégoire avait mis expressément les évêques bretons du pays de Galles dans les mains du moine Augustin, l'apôtre de l'Angleterre (1). Celui-ci avait réclamé leur soumission et traité leur résistance de rébellion. Les successeurs d'Augustin au

(1) V. Aug. Thierry, *Conquête*, t. I, p. 91, 94.

siège de Cantorbéry avaient suivi la même ligne de conduite. Vers 777, une grande partie du clergé gallois s'était résignée à reconnaître la suprématie du siège de Cantorbéry (1).

Contrairement aux insinuations d'A. Thierry, nous voyons, dans le récit de Gérold lui-même, le pape empressé à profiter du jour ouvert par l'archidiacre, constatant le doute, réservant la question. Plein de bon vouloir pour lui et pour la cause qu'il soutient, et désireux avant tout de s'éclairer, il le reçoit familièrement, il cherche dans des conversations répétées et intimes à s'instruire sur les droits de Saint-David à la primatie ; il consulte le registre où toutes les églises métropoles du globe étaient inscrites par ordre avec les évêchés suffragants. Il reconnaît que le registre ne condamnait pas ses prétentions ; mais il remarque que celles des archevêques de Cantorbéry s'appuient sur une bien longue possession, le dernier archevêque de Saint-David, qui avait passé en Armorique et y avait été fait évêque de Dol, étant contemporain de la mission du moine Augustin en Angleterre. Gérold prétendait cependant que, jusqu'à Henri Ier, Saint-David avait gardé la dignité métropolitaine, sauf le pallium, ne relevant que de Rome, comme l'Église d'Écosse. Mais il n'apportait pour convaincre le pape

(1) Il est à noter toutefois, dans le sens de Gérold, que les archevêques de Cantorbéry ne semblaient pas bien assurés de leurs droits. Car à l'installation de chaque nouvel élu de Saint-David, l'archevêque de Cantorbéry lui faisait jurer de ne jamais soulever cette question de l'indépendance de son église vis-à-vis du siège de Cantorbéry.

que d'assez faibles preuves. Il était forcé de reconnaître que les titres décisifs manquaient à sa cause. L'église de Saint-David s'était trouvée depuis bien long temps dans des conditions malheureuses ; sa translation d'Irlande dans le pays de Galles avait singulièrement compromis sa situation. Exposée tous les étés aux attaques des pirates des Orcades, elle avait vu souvent périr ses chanoines et ses clercs ; elle avait été successive ment dépouillée de son trésor, de ses ornements sacerdotaux, de ses chartes, des décrets des synodes, écrits de la propre main de saint David ; de tous les actes, en un mot, qui témoignaient de ses privilèges.

Le pape demandait à Gérold un mémoire sur toute la question, et après avoir lu cette pièce, où Gérold, remontant jusqu'au pontificat de Lucius, refaisait toute l'histoire de l'église de Galles, mêlant des recherches sérieuses à l'absence la plus complète de toute critique, promettait de faire justice dès que son adversaire se serait présenté.

La personne et la cause de Gérold semblaient également vues d'un œil favorable par le Saint-Père et la cour pontificale. Ravi de cet aimable accueil, peu fait encore aux grâces et aux aménités de cette civilisation supérieure à celle au milieu de laquelle il avait vécu, ne sachant pas combien on pouvait donner à la politesse sans engager le fond, l'heureux Gallois croyait à son prochain triomphe et s'emparait avec avidité de toutes les attentions dc pape. Ainsi, un soir qu'il était allé lui faire visite dans sa chambre, le pape l'appelant auprès de lui lui avait dit : « Approchez, élu de Saint-David, approchez. » Gérold, se précipitant avidement

sur cette parole, avait baisé le pied du pape en disant : « Seigneur, ce mot dans votre bouche a la valeur d'une confirmation. » Mais le pape l'avait doucement ramené à la réalité, disant avec un sourire : « C'est parce que les autres vous désignent ainsi ; le pape, avant la confirmation, ne donne sérieusement à personne le nom d'élu. »

Cependant l'adversaire avait enfin paru. Quelques jours avant Pâques, on avait vu arriver à la cour de Rome un habile homme, nommé Bongiovanni, Lombard de naissance et clerc de l'église de Cantorbéry, qu'on supposait porteur de beaux cadeaux de l'archevêque pour le pape. Sur une question du pape, en plein consistoire, il disait n'avoir pas de recommandation spéciale de l'archevêque contre l'archidiacre ; cependant il était, disait-il, chargé, s'il le rencontrait en cour romaine, de dire au pape qu'il y avait quatre candidats présentés pour cette église, que l'archidiacre en était un, mais que le roi l'ayant aussitôt écarté, les chanoines, de l'assentiment du roi, avaient choisi à Londres un certain abbé. Seulement le messager de l'archevêque avouait que cela s'était fait à Noël, c'est-à-dire après l'appel et le départ de Gérold pour Rome. Pressé de questions, Bongiovanni ne voulait pas dire si l'archevêque avait confirmé l'élection, assurant n'avoir pas de mandat à cet égard ; mais il finissait par avouer qu'il croyait qu'elle ne lui déplaisait pas. Le pape avait répliqué : « Voilà donc des œuvres de votre maître ! » Puis se tournant vers Gérold, il lui avait dit : « Et vous, archidiacre, attendez un peu avec patience, et si nous n'entendons bientôt dire autre chose, nous ferons certainement autre chose. »

Les affaires de Gérold semblaient dans la meilleure voie. Tout le monde affectait de croire à sa nomination. Des cardinaux qu'il était allé visiter bientôt après, selon l'usage, le félicitaient déjà. Le pape, plein d'estime pour le caractère et les talents de Gérold, avait déclaré dans une réunion de cardinaux, comme cela fut révélé à Gérold par un de ses amis qui avait été présent, que, laissant de côté l'élection que l'archevêque combattait si vivement, il donnerait en pur don à Gérold l'église de Saint-David, qui, dans une terre barbare et ennemie, avait si grand besoin d'un bon gouvernement.

On se demande si Gérold ne s'exagérait pas singulièrement l'importance de tous ces témoignages. Le pape, prudent et habile comme il était, ne pouvait évidemment vouloir prendre si hâtivement une résolution qui allait emporter un remaniement de la carte religieuse de l'Angleterre, porter un terrible coup à la primatie de Cantorbéry et renouveler en Angleterre des troubles à peine éteints. Eût-il été fixé sur la question, la politique pontificale avait de grands intérêts à ménager en Angleterre, et l'élu de Saint-David tenait trop peu de place dans le monde pour être mis longtemps en balance avec le tout puissant archevêque de Cantorbéry.

Gérold ne s'est pas posé ces questions. Il nous fait entendre qu'averti des dispositions du pape, l'émissaire d'Hubert avait compris que le moment était venu d'emporter l'affaire de haute lutte. Il assure que Me Bongiovanni avait ordre, si les choses semblaient trop bien tourner pour l'archidiacre, d'insinuer que le pape

ferait bien d'envoyer un de ses chapelains demander un secours au clergé d'Angleterre, l'archevêque se faisant fort d'enlever l'affaire par son exemple et par ses conseils. Ce n'était pas le moment de le blesser et de le pousser à bout en nommant Gérold. Aussi, la cour romaine modifiant ses dispositions, on annonça à Gérold qu'on déléguerait des commissaires pour examiner son élection. Un sous-diacre de la cour, nommé Philippe, devait être dépêché officiellement à cet effet. Gérold était convaincu que sa vraie mission, secrète celle-là, était de négocier l'affaire de secours.

Quelque peu étourdi du coup, découragé pour son compte, Gérold voulut au moins sauver du naufrage les intérêts de son église. Il demandait que la commission qui serait nommée fût aussi chargée d'informer sur l'état de l'église Saint-David. Le pape refusait d'abord, trouvant la chose trop considérable, objectant que tous les précédents manquaient, qu'on ne trouvait dans les registres pontificaux nulle trace de ces prétentions ni de cette affaire ; et cependant, pour donner à Gérold une satisfaction, il lui conférait l'administration du temporel et du spirituel de Saint-David pendant la durée de la vacance du siège (pendente lite), mai 1200.

Gérold. désolé de cette conclusion, mal satisfait de l'indemnité offerte, la refusait tout d'abord, disant que s'il ne pouvait obtenir la réalisation de son vœu le plus cher, le reste lui était indifférent. Il suppliait seulement qu'on lui permît de chercher dans le registre du pape Eugène la trace de ce débat qu'il assurait avoir été engagé par devant lui entre l'évêque de

Saint-David, Bernard, et Thibaut, archevêque de Cantorbéry, et qui suffisait à empêcher la prescription.

Il était assez heureux pour retrouver ce document ignoré de la cour de Rome, et très fier d'avoir pu donner cette leçon à ces Italiens et d'avoir découvert dans leurs livres ce qu'eux-mêmes ne savaient pas y exister (1). Le pape, après cela, s'empressait de lui conférer à nouveau la grâce qu'il avait une première fois refusée, nommait la commission que Gérold avait d'abord inutilement sollicitée, et pour donner à son patriotisme une dernière satisfaction, il donnait ordre aux abbés de Blanchelande, de Saint-Dogmaël et de Strathflur de procéder aux instructions nécessaires pour la reconnaissance en cour romaine des titres à la canonisation d'un saint gallois, l'illustre ermite et confesseur saint Caradoc, dont le corps reposait dans l'église de Saint-David. Mais le malheureux saint devait être victime des jalousies excitées par son champion. Les abbés de Blanchelande et de Saint-Dogmaël, ses rivaux dans la poursuite du siège de Saint-David, supprimaient les lettres du pape et, dit Gérold, « éteignaient par malice cette lumière du pays de Galles qu'un honnête homme et un homme de cœur avait voulu allumer pour l'honneur de son église et la gloire et l'honneur de la terre entière. et placer sur la montagne pour qu'elle éclairât le monde. »

Le pape, en même temps, lui remettait des lettres pour les princes, pour les abbés, les clercs et le peuple du pays de Galles, leur recommandant d'avoir des

(1) V. Ger. Op., t. I, p. 393.

égards filiaux pour les intérêts de l'église de Saint-David, de subvenir à ses nécessités. de servir son profit et ses avantages, d'autres lettres pour les grands et les nobles personnages d'Irlande, le justicier royal Meilier, où il témoignait tout l'intérêt qu'il portait à cette même église ; des lettres enfin pour le roi d'Angleterre et pour l'archevêque de Cantorbéry, où il ordonnait à celui-ci de respecter la liberté des votes dans l'élection et l'engageait à la paix.

Ainsi muni des recommandations pontificales, Gérold revenait en Angleterre en 1200. Il y éprouvait la satisfaction de voir ces abus qu'il avait si vigoureusement signalés, ces négligences dans le service divin, ces désordres du clergé, condamnés au concile de Londres par ses adversaires eux-mêmes, désireux peut-être de lui enlever ainsi une de ses armes.

Mais si ses idées triomphaient, ses intérêts personnels avaient souffert de son absence. Il trouvait l'église de Saint-David troublée par les intrigues de l'archevêque, par les menées des abbés de Saint-Dogmaël et de Blanchelande. Les chanoines accueillaient avec grande froideur la nouvelle des résultats qu'il était si fier d'avoir obtenus à Rome, et de la gloire promise à son église. Sans se laisser pourtant décourager, il recherchait et retrouvait dans ses archives des titres oubliés qui prouvaient que la question soulevée par lui avait été réveillée de temps en temps.

Muni de ces documents, Gérold retournait à Rome, 1201. Le pape condamnait l'archevêque à lui restituer la moitié de ses frais, à lui rendre les revenus de l'église de Saint-David, indûment perçus par ses man-

dataires, à lui assurer à l'avenir la jouissance de l'administration qu'il lui avait lui-même concédée.

Cependant l'affaire des droits de Saint-David et celle de l'élection se poursuivaient au milieu de toutes les lenteurs et de toutes les subtilités de la justice du temps, de ses détours, de ses expédients iniques, de la facilité des faux témoignages et des allégations menteuses. Le temps était libéralement mesuré. Le pape, quinze jours après la Pentecôte, remettait les adversaires à se présenter devant lui à la Toussaint en deux ans, commettant cependant, sur la demande de l'archidiacre, des juges en Angleterre pour recueillir sur place à propos des droits de Saint-David, les témoignages des vieillards et des valétudinaires, pour que ces droits ne pussent périr avec le temps, faute de témoins, déclarant en même temps qu'on ne donnerait suite au procès que si la majorité assistait Gérold dans l'affaire. Il semble que le pape voulait gagner du temps, peut-être user un peu la patience de Gérold et l'amener par lassitude à un accord, laisser place à un arrangement. Malgré cela, il continuait à le combler d'égards et à lui témoigner en particulier le plus vif désir de voir l'affaire réussir à son gré, et il renouvelait toutes les lettres qu'il lui avait données à son précédent voyage.

Ainsi muni, Gérold revenait intrépidement dans le pays de Galles et reparaissait dans son église dans les premiers jours de décembre, mais sa situation s'y était encore aggravée. Les chanoines, gagnés ou intimidés, ne voulaient même plus le suivre dans l'affaire de Saint-David.

En échange, les laïques se prononçaient pour lui. Les princes de Powis et de Wendock embrassaient avec chaleur sa querelle. Reconnaissant en lui un vrai soutien de la patrie galloise, un ennemi déclaré de l'Angleterre, ils le recevaient avec honneur et lui promettaient un large appui. Aussi Gérold, reconnaissant, nous dit-il que « contre toute attente il a toujours trouvé daus le pays de Galles tout secours et toute fidélité chez les laïques et presque aucun chez les clercs, dont il défendait pourtant les intérêts » (1).

Ainsi soutenu, Gérold se présente au chapitre de Saint-David en janvier 1202 ; il rappelle aux chanoines que c'est sur leurs avis et leurs supplications qu'il est allé à Rome la première fois ; il les prie instamment de se préparer à se présenter au jour assigné devant les juges, à Worcester, et à l'assister fidèlement au moins dans l'affaire de Saint-David, offrant même de les y défrayer complètement.

En même temps, les princes du South-Wales, Melgo et Rhys, fils de Rhys, par messagers et par lettres les invitaient à soutenir fermement avec l'archidiacre l'honneur de Saint-David, sinon ils devaient s'attendre à les avoir pour ennemis mortels, ainsi que tous les notables habitants de leurs terres. De son côté, Llewelyn, prince du North-Wales, leur envoyait un messager, Laurent, prieur de l'île des Saints, homme éloquent, avec des lettres-patentes par lesquelles il s'engageait, si un chanoine ou un clerc se voyait dans la lutte dépouillé par les Anglais, à lui rendre au double ce qu'il aurait

(1) V. Ger. Op., 3/287.



perdu, et, s'il était jeté en exil, à le recevoir honorablement sur ses terres et à le récompenser largement.

Mais l'archevêque faisait passer sans relâche au chapitre des lettres menaçantes du roi et du justicier. En même temps, il essayait de gagner ceux qu'il ne croyait pas pouvoir effrayer, leur envoyant des anneaux d'or, des ceintures ornées d'or et d'ivoire, des chaînes d'or et d'argent. Ceux d'entre eux qui se détacheraient de Gérold et aideraient à l'élection de son concurrent étaient assurés d'obtenir les premiers bénéfices vacants. Et, en effet, on devait voir le nouvel évêque s'empresser dès son installation de réaliser le marché, et, en enrichissant les complices de l'archevêque, faire honneur à sa promesse; si bien que les chanoines, enfin gagnés, répondirent à Gérold que n'osant résister aux injonctions du roi et du justicier qui leur défendaient de soutenir les droits de Saint-David qu'ils assuraient être préjudiciables à la couronne royale, craignant leur ruine et celle de leur église, ils ne pouvaient plus le soutenir.

Gérold faisait une tentative dernière; il leur demandait de persévérer au moins jusqu'à ce qu'ils le vissent lui-même, lui le plus en vue et en butte à la haine de ses ennemis, privé de ses revenus de Galles et d'Angleterre : il ne pouvait même obtenir ce sacrifice.

De toutes parts arrivaient à Gérold des avis menaçants. On lui disait que toutes les terres de l'église de Saint-David, que les siennes propres et tous ses revenus allaient être saisis par les officiers du roi, que sa personne même n'était pas en sûreté. Son doyen de

Breicheiniog l'avertissait sans relâche, et enfin se présentait lui-même tout pâle et tout tremblant et l'exhortait à se soustraire momentanément à l'orage. Mais l'archidiacre, incapable de crainte, lui répondait en se jouant : « Qu'est-ce donc? N'avons-nous pas à la maison d'excellente bière? Allons et buvons-la avant qu'on nous la prenne. »

Ajoutez à cela que non content de soutenir sa propre querelle, Gérold avait embrassé celle de l'élu de Bangor contre l'évêque imposé par le roi, et que celui-ci, pour se venger, avait porté plainte au justicier, ajoutant que le roi trouvait ainsi toujours Gérold sur son chemin, qu'on était sûr de rencontrer partout son opposition en tout ce qui touchait à l'honneur du roi, qu'il nouait une confédération entre les princes du North-Wales et ceux du South-Wales, et qu'il soulevait le pays de Galles tout entier.

Le justicier faisait aussitôt saisir toutes les terres épiscopales de Breicheiniog et de Landu, et ordonnait à l'archidiacre d'Oxford de prendre en main tous les revenus que Gérold possédait de ce côté. En même temps, sachant qu'il avait toujours trouvé asile et appui dans les communautés de Citeaux, il le leur signalait comme un ennemi acharné du roi, un traître à la couronne, et défendait aux religieux toute relation avec lui, sous peine de se voir dépouiller de leurs biens et bannis de l'Angleterre.

En même temps, l'abbé de Blanchelande, qui était dans toute cette poursuite l'instrument de l'archevêque, ne pouvant lui interdire absolument l'entrée des maisons de son ordre, enjoignait à toutes, et en particu-

lier à celle de Strathflur, où il avait mis ses livres en sûreté et allait chercher asile au plus fort de la persécution, de ne pas lui rendre les honneurs d'archidiacre ou d'élu ; mais de le loger dans la cour commune, parmi les hôtes de bas étage et le tumulte de la foule. Par un surcroît d'inhumanité, il défendait à tout moine, frère ou garçon, de l'accompagner ou de lui servir de guide dans ces contrées sauvages et impraticables. L'abbé, du reste, devait le payer cher ; dans la suite, Gérold, passant à Citeaux, le fit déposer.

Un autre persécuteur et compétiteur de Gérold, ce moine anglais, Reginald Foliot, porté par grâce sur la liste des candidats à l'église de Saint-David, courait le pays jusqu'à Hereford, ameutant contre lui l'opinion, répandant le bruit qu'en sa qualité d'ennemi du roi et du royaume, les châtelains du pays avaient reçu ordre du roi de le saisir et de le jeter en prison, si bien que presque pas un des chanoines ou de ses amis, par crainte du pouvoir public, n'osait même lui adresser la parole, pas un presque des habitants n'osait lui offrir son logis. Reginald, au nom du justicier, lui faisait remettre à lui-même une lettre foudroyante, adressée par Geoffrey fiz Pierre, comte d'Essex, « à celui qui fut jadis son ami » Gérold, archidiacre de Breicheiniog, où, s'étonnant de le voir, de sa seule autorité, oser, contre la couronne et la dignité du seigneur-roi, entrer en intrus dans les terres et les dépendances de l'évêché de Saint-David, il lui ordonnait de renoncer au plus tôt à toute immixtion de ce genre, le menaçant en cas de refus de faire saisir ses biens et sa personne partout où on le trouverait.

Gérold, sans se laisser émouvoir, se présentait au jour fixé à Worcester. Mais il n'y trouvait, au lieu du tribunal désigné par le pape, que le seul prieur de Sainte-Marie, que les autres juges s'étaient substitué par lettres.

Bientôt, en face de Gérold isolé, s'avance le prieur de la Trinité de Cantorbéry, escorté de M[e] Simon de Sutwell, principal clerc de l'archevêque et son official général en Angleterre, et d'une multitude de moines et de clercs; on voulait ainsi faire étalage et montrer que, même en l'absence de l'archevêque, l'église de Cantorbéry n'était pas sans défenseurs.

Le prieur engage le premier le combat, s'étonnant qu'un homme discret et instruit comme l'archidiacre entame une aussi folle entreprise, une affaire sans issue possible ; et il lui montrait, comme nous le faisions nous-même tout à l'heure, derrière l'archevêque, l'abbaye de Sainte-Trinité, derrière elle tous les suffragants de Cantorbéry, derrière eux enfin le roi, avec lequel il lui faudrait engager une lutte inégale et inacceptable.

Gérold répondit par un beau discours, tout plein des plus nobles et des plus héroïques sentiments, relevés par une foule de citations des poètes. Mais ce n'était là qu'une première passe d'armes. Les juges principaux étant absents, l'affaire ne fut pas poussée plus loin. Le prieur, allant trouver Gérold en secret, l'engageait, sans pouvoir triompher de sa résistance, à renoncer à ses prétentions pour son église et à s'entendre avec l'archevêque.

Gérold, de son côté, se présentait devant le justicier

lui-même, s'étonnant qu'un homme comme lui se fût laissé circonvenir par ses ennemis, protestant de son obéissance au roi, déclarant que, s'il était prêt à supporter pour un temps avec patience qu'on lui enlevât l'administration temporelle dont le pape l'avait chargé, il ne transigerait pas sur les intérêts spirituels et qu'il était prêt à frapper d'excommunication tous ceux qui y porteraient la main, ne respectant que la personne du roi et celle du justicier. Gérold s'étonnait naïvement de trouver chez le roi cette résistance acharnée, lorsqu'il travaillait à sa gloire en essayant d'enrichir son royaume d'un nouvel archevêché.

Pendant qu'il s'entretenait ainsi avec le justicier, radouci et redevenu sympathique, assis tous deux au pied de l'autel, dans cette église même de la Trinité dont le prieur naguère le combattait, et où tous deux venaient d'entendre ensemble la messe, une grande satisfaction d'amour-propre lui était donnée. Des moines du couvent se pressaient en foule pour contempler et se montrer du doigt ce vaillant lutteur, ce grand champion de l'Église. Le justicier lui faisait remarquer cette curiosité flatteuse, ajoutant que les tourments qu'il causait à l'archevêque ne leur étaient pas désagréables.

Cependant cette longue lutte de Gérold, sa persévérance, avaient fini par attirer sur lui l'attention publique. Dans toute l'Angleterre, à la cour des princes, comme à celle des évêques et jusque dans le peuple, on parlait beaucoup de lui. Mais c'était surtout dans le pays de Galles que ses efforts avaient passionné l'opinion, et qu'ils avaient pris le caractère d'une entre-

prise nationale ; le pays tout entier en suivait avec intérêt les phases diverses. De tous côtés lui arrivaient des témoignages de sympathie, des encouragements à persévérer. De saints solitaires, du fond de la cellule où ils s'étaient volontairement enfermés, sollicitaient sa visite et prophétisaient la mort de ses adversaires. Car tout le monde, à cette date, se mêle de prophétiser. Habitué que l'on est à croire au miracle, aucune mort violente ne semble naturelle ; on y reconnaît toujours le doigt visible de Dieu. Du reste, en ce temps de violence, les prophètes avaient beau jeu à prédire la mort des persécuteurs.

Ses amis, son frère reconnaissaient en lui un vrai martyr, et le comparaient « aux apôtres et aux disciples du Christ dont parlent les clercs » (1).

C'était le sujet de toutes les conversations dans les cours des princes gallois, et cela nous montre combien et de quelle façon originale la fibre patriotique vibrait chez ce petit peuple.

Un jour de fête, comme l'un d'eux, Llewelyn, chef de Windock, avait convoqué tous les seigneurs de sa

(1) La dame de Breicheiniog, dont Gérold vante la sagesse et le caractère, disait qu'elle comprenait son désir de posséder sa pauvre église, et que si elle eût été homme elle l'eût préférée à celle d'Hereford, où son fils venait d'être nommé, parce que, dans cette église appauvrie et pillée, la vigueur d'âme et la prouesse et la vaillance pouvaient, bien qu'avec beaucoup d'inquiétudes, briller de tout leur éclat, et que c'était là ce qui avait animé Gérold, si elle le connaissait bien, à entreprendre de tels travaux, tandis qu'à Hereford on a le repos et l'abondance, mais peu de place à la virilité et à la résolution.

terre, et tenait une grande cour, à la fin du banquet, un barde (1), connu pour la liberté de sa langue, s'avança devant tous (on voit que nous somme ici en pleines mœurs galloises) et réclamant le silence de la voix et du geste, il proposa une question : lequel eût mieux valu et eût été le plus honorable pour l'élu de Saint-David (car c'était le titre que lui donnait tout le monde, tandis que lui-même ne se désignait que sous celui d'archidiacre), ou de n'avoir pas réveillé cette question de la dignité de Saint-David, si longtemps assoupie, ou de l'avoir entamée, même sans avoir pu la conduire à une bonne conclusion. Tout le monde garde pendant un certain temps le silence, ne voulant pas, à ce qu'il semble, trancher à la légère une si grave question. Ce fut le prince qui se chargea le premier d'y répondre. « A mon avis il valait bien mieux et il était bien plus louable pour l'élu de Saint-David de revendiquer les droits de son église contre de si puissants adversaires, et l'Angleterre tout entière, pour empêcher la prescription par le silence, quand même il ne devraît pas triompher, parce que, tant qu'il existera un pays de Galles, sa noble action sera, par les histoires écrites et par la bouche des chanteurs, célébrée dignement et comblée d'éloges à tout jamais..... En outre, grâce à lui, les droits de Saint-David, jadis obscurs, seront à tout jamais bien plus nets et plus éclatants. »

(1) V. Ger. Op.: Cujusmodi lingua britannica sicut et latina bardi dicuntur: inde Lucanus :

Plurima concreti fuderunt carmina Bardi.

Vers le même temps, le prince de Powis avait réuni en conseil tous les chefs et les hommes marquants de sa terre. On y parlait des « travaux » de Gérold. Le prince lui-même dit : « Notre pays de Galles fait souvent la guerre aux Anglais ; mais jamais il n'en a soulevé une si grande et si redoutable que celle que leur a faite l'élu de Saint-David, qui n'a cessé de provoquer et de harceler, par ses efforts si longs et si continus, le roi, l'archevêque, tous les clercs et tout le peuple d'Angleterre pour l'honneur du pays de Galles. Nos guerres, d'ailleurs, s'arrêtent avec l'hiver et ne durent pas plus de quelques mois. La guerre de l'élu a déjà duré sans merci ni trève plus de cinq années. »

Un seul d'entre les princes gallois, par jalousie contre Llywelyn, qui avait pris le parti de Gérold, et par intérêt personnel, pour ménager les Anglais et l'archevêque qui le soutenaient contre son rival, refusait d'aider Gérold et de le laisser quêter dans ses terres l'argent nécessaire aux besoins de sa cause. Gérold nous dit qu'il en fut miraculeusement puni bientôt après, blessé au pied par le sabot de son cheval jusqu'à en rester boiteux et infirme.

Ainsi, Gérold en était arrivé à ses fins et avait donné à ses prétentions ce caractère national qu'il rêvait. Mais cette adoption de sa querelle par le pays tout entier n'était pas fait pour lui ramener le roi ni l'Angleterre. Comme, en outre, il affectait en toute circonstance de s'appuyer de l'autorité du pape contre l'archevêque et le roi, il rappelait trop la récente aventure de Thomas Becket et justifiait les craintes et les précautions du roi Jean.

Ce qui ne prouve pas moins combien la résistance de Gérold était populaire, combien toutes les imaginations en étaient occupées et surexcitées, c'est que de tous côtés il se rencontrait des gens qui avaient des visions, dont son histoire faisait tous les frais. Il n'en a pas recueilli moins de trente-et-une ; et il a soin de noter que la plupart de ceux qui en étaient favorisés étaient « gens de bien et copieusement lettrés. »

Ici, c'est une sainte religieuse de Saint-David qui l'a vu étendu sur l'autel principal de la cathédrale. Tout à coup son corps grandissait ; le côté droit de l'église s'ouvrait : la tête et les épaules de Gérold s'étendaient jusqu'à la mer ; ses pieds, sortant du côté opposé, allaient toucher aux Orcades, il atteignait ainsi d'une mer à l'autre. « Cela signifiait, à n'en pas douter, que l'église de Saint-David, grâce à lui, étendait son pouvoir sur tout le pays de Galles. »

« Un homme de bien » le voyait, un jour de Pentecôte, debout devant l'autel, tenant en main un livre, et quand il l'ouvrait, il en sortait une telle clarté, que les yeux des assistants ne pouvaient la supporter, et, non seulement l'église et la ville en étaient illuminées, mais elle éclairait la patrie galloise tout entière, si bien que les pèlerins de Powis et de Gwynedd (Galles du Nord), que la dévotion avait amenés dans le lieu saint, voyaient distinctement, à cette distance, leur pays, leurs maisons et leurs jardins. Gérold ne manque pas de reconnaître là une image de la clarté qu'il a su donner, par ses travaux, aux droits de Saint-David, ou de ses propres écrits qui ont fait connaître au monde

le pays de Galles. Il les reconnaît encore, ainsi que le pur éclat qu'ils ont donné à son pays dans une autre vision où « un saint prêtre » a vu le soleil se lever à l'occident. D'autres le voyaient revêtu des ornements épiscopaux, marchant en grande pompe en instruisant le peuple ; une humble chaumière où il entrait se transformait en palais. Un autre, le voyant, en songe, revenir des écoles en médiocre équipage, l'engageait à choisir une monture plus digne de lui ; car, lui disait-il, tu es plus grand que tu ne le crois toi-même.

Dans d'autres visions, il était attaqué par une bête féroce, ici un ours, là un animal fantastique à la fois loup et renard, là par trois loups, un gris, un blanc et un fauve, plus grand que les deux autres, dans lequel Gérold n'avait pas de peine à reconnaître l'archevêque. Il triomphait de tous, et, après sa victoire, la Vierge et saint David lui apportaient des vêtements précieux.

D'autres le voyaient au milieu d'une foule innombrable, dans une procession pompeuse, s'avancer sur un char triomphal.

Ce qui était plus significatif encore, à une date bien antérieure à la vacance du siège, quelqu'un s'était vu transporté à Rome aux côtés du pape, et devenu le témoin d'une scène longuement détaillée où le pape avait consacré Gérold évêque. On l'avait revêtu des insignes sacerdotaux. Il ne lui manquait que le bâton pastoral. Le pape lui avait remis le sien propre. Et le témoin de ce spectacle saluait Gérold qui lui répondait : « Attendez-moi dans le pays de Galles. »

Pendant son dernier voyage à Rome, c'était une

église neuve, un cimetière, une haute tour que nul ne pouvait ouvrir jusqu'à la venue de Gérold. Une autre fois, la lampe de l'autel s'éteignait ; Gérold étendait les mains, et, de tous ses doigts découlait de l'huile qui ranimait la lampe ; ou ses doigts élevés s'allongeaient jusqu'au faîte de l'église et devenaient autant de cierges étincelants. « Comme les mains et les doigts désignent les œuvres, cela indiquait évidemment les bonnes œuvres par lesquelles Gérold, avec l'aide de Dieu, avait illuminé l'Église. »

Comme s'il avait été jaloux de répondre à cette attente universelle, Gérold, avec sa hardiesse ordinaire, avait rouvert les hostilités. Rentré dans le pays de Galles, il reparaissait à Saint-David, le jour même de la fête du saint, le 1er mars, au début du carême, et, montant solennellement en chaire, adressait au peuple un sermon sur ce texte d'Isaïe : « Filios enutrivi et exaltavi ; ipsi vero spreverunt me : j'ai nourri et élevé mes fils, et ils m'ont méprisé. » Appliquant aux membres du clergé de Saint-David les paroles du prophète, il leur reprochait d'abandonner la cause de leur premier pasteur, de celui qui avait fondé et honoré leur église, de celui à qui ils devaient tout leur être, canonicats, diaconés, abbayes, et d'empêcher de toutes leurs forces ceux qui travaillaient à lui rendre ses antiques honneurs ; ce qui faisait que, comme fils ingrats, ils avaient mérité d'être deshérités et extirpés. Et, le même jour, avant de descendre de la chaire, publiquement, les cierges allumés, il fulminait l'excommunication contre Osbert, archidiacre de Kermerthin, et Reginald Foliot, comme rebelles à lui-même et désobéissant aux ordres du pape.

Puis, le lendemain, rassemblant les clercs et les chanoines, qui répondaient tous à l'appel, il prenait, comme chargé par le pape de l'administration de l'église de Saint-David, leur serment de fidélité.

Cette hardie déclaration de guerre devait être bientôt relevée. Les ennemis de Gérold s'étaient hâtés de courir en Normandie auprès de l'archevêque, lui raconter ce qui s'était passé, lui disant qu'il avait entraîné dans sa révolte tout le clergé de Saint-David; que chanoines et clercs avaient prêté serment à Gérold, sur les reliques les plus précieuses de l'église, s'engageant à lui donner leur appui, inséparablement, dans la double cause qu'il soutenait, celle de son élection et celle de la prééminence du siège.

L'effet de ces dénonciations ne s'était pas fait attendre. Pendant que les juges délégués par le pape sommaient Gérold de venir répondre aux attaques de l'abbé de Kemmeis, d'Osbert et de Foliot, l'archevêque, usant de sa situation de chancelier, envoyait de tous côtés contre lui des lettres terribles scellées du sceau du roi, lettres fermées à l'archidiacre, au chapitre, au bailli de Pembrocke, lettres ouvertes à tous les autres. Dans l'une de ces lettres, datée du 11 septembre, le roi jetait un cri d'alarme, et, proclamant bien haut la lutte engagée, semblait reconnaître en Gérold non plus un sujet révolté, mais un adversaire; il mettait ses fidèles en demeure de choisir entre Gérold et lui; il leur disait: « Tout le monde sait suffisamment et par *quelle série de puissantes machinations*, Gérold, archidiacre de Brecheiniog, a travaillé de tout son pouvoir, dans la cour de Rome et ailleurs, à nous écraser nous et nos droits,

à emporter d'assaut la dignité de notre couronne et à éteindre les vieilles coutumes de notre royaume établies de temps immémorial dans l'élection des évêques. Il n'a pas tenu à lui que, grâce à ses suggestions criminelles et aux délais malicieusement et vénéneusement obtenus, non seulement la paix de votre pays, mais la tranquillité de tout le royaume ne fût troublée ; et entretenant avec nos ennemis des relations coupables, il a failli mettre notre royaume en péril, si son iniquité avait eu le succès qu'il en espérait. Aussi, avons-nous jugé pouvoir, à bon droit, le compter au nombre de nos ennemis, mandant à vous et à tous ceux qui nous aiment et défendant de lui donner aucun appui ; au contraire, empêchez son avancement de tout votre pouvoir. Car il n'est pas juste que celui-là soit aimé et soutenu par nos fidèles, qui ne respire que l'affaiblissement et la ruine de la dignité royale et la perturbation de la paix du royaume. »

En même temps, on frappait les chanoines et les clercs de Saint-David adhérents de Gérold. On avait sur eux une prise terrible par cette irrégularité d'état si énergiquement signalée à maintes reprises par Gérold lui-même, déclarant qu'on devait voir en eux des laïques et des débauchés plutôt que des clercs ordonnés et canoniques. Le pouvoir royal, les trouvant sur sa route, se sentait tout à coup saisi d'un beau zèle pour la morale et l'observation des Canons. Dans une lettre foudroyante, le justicier, signalant leurs égarements, envoyait ordre au bailli de Pembrocke de saisir tous leurs biens et revenus, de s'assurer des femmes avec lesquelles ils vivaient, et de les garder en prison.

Les chanoines, épouvantés, pour désarmer la colère royale, s'étaient empressés de désavouer Gérold, déclarant que ce n'était que sur ses instances qu'ils l'avaient nommé. Et, pour mieux obtenir leur grâce, ils n'abandonnaient pas seulement leur élu, mais la cause méme qu'il soutenait. Ils disaient que ces droits de l'église de Saint-David, si énergiquement réclamés par lui, n'étaient qu'une pure imagination de l'archidiacre, une taquinerie inventée par lui, que toutes les vieilles traditions sur le droit métropolitain de leur église n'étaient qu'une fable sans fondement historique qu'il fallait reléguer avec les contes d'Arthur. Et, pour se disculper d'avoir si complètement sacrifié le défenseur de leur église, ils assuraient que c'était un homme de mauvais caractère, mauvaise langue, toujours disposé au dénigrement et aux délations.

Gérold, intrépide, faisait tête de tous les côtés. Aux reproches des chanoines, il répondait que ce qu'ils attaquaient en ces termes injurieux, c'étaient les lettres d'avertissement canonique et de repréhension charitable qu'il avait adressées à des évêques ou aux chanoines eux-mêmes. S'ils le repoussaient aujourd'hui, c'est qu'ils le croyaient trop rigide et trop austère, c'est qu'ils étaient convaincus et qu'ils avaient eux-mêmes répété de bouche et par écrit que, s'il devenait leur évêque, il extirperait du saint lieu cette génération mauvaise, qu'il travaillerait de tous ses efforts à ramener à l'institution canonique, à l'état d'honorable communauté, cette église déshonorée par la présence de ces chanoines concubinaires et entachée de souillures énormes. C'était leur conscience qui les poussait

à prêter à Gérold des menaces qu'ils avaient trop méritées. Ne voulant pas corriger leurs ignominieuses souillures, ils s'y attachaient des ongles et des dents, répétant le mot d'Isaïe : « Otons ce juste, car il nous est inutile. »

En même temps, il essayait, par cinq fois, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été confiés, de réunir un synode général de tout le diocèse de Saint-David ; mais l'archevêque, par lettres du roi au Justicier, et du Justicier au bailli de Pembrocke, défendait au clergé de répondre à son appel ; il sommait l'abbé de Saint-Dogmaël de lui remettre tous les revenus de l'évêché indûment perçus.

Nous n'essaierons pas de suivre Gérold pas à pas dans cette lutte sans fin où on le voit épuisant toutes les juridictions, comparaissant devant des commissaires de toute sorte, toujours infatigable et insaisissable (1). Il y aurait là un curieux chapitre d'histoire ecclésiastique, mais d'un détail trop minutieux et trop loin de nous.

(1) Un moment il semble s'être relâché de son intransigeance et avoir cherché un terrain de conciliation, et songé à faire, grâce à des concessions réciproques, une transaction avec l'archevêque, transaction qui avait, nous dit-il, obtenu l'approbation de l'évêque d'Ely, un des juges désignés par le pape. Il propose que l'archevêque de Cantorbéry admette à Saint-David un archevêque qui lui serait soumis avec ses trois suffragants. Il y gagnerait la paix acceptée des deux parts, les Gallois soumis, le diocèse mieux conduit, et, pour lui-même, une augmentation d'honneur. Il deviendrait vraiment alors primat : car, dit Gérold, il n'y a de vrai primat que celui qui a un ou plusieurs archevêques qui lui soient soumis. (V. Gir. Op., t. III, p. 113 et 229.)

Le pape avait retenu le jugement de l'élection. Les témoins devaient donc faire le voyage de Rome. On comprend qu'ils devaient essayer de se dérober le plus possible. Il avait été décidé que ceux qui, valétudinaires ou trop pauvres, ne pouvaient entreprendre une si longue route, seraicnt entendus en Angleterre. Aussitôt, avec un médiocre souci de la vérité, une foule des témoins assignés avait voulu figurer dans une de ces catégories. Les uns se faisaient sexagénaires avant l'âge, les autres assuraient n'avoir pas quarante sols de revenu. Les gardant en Angleterre, le pouvoir royal devait avoir bien plus d'action sur eux. Pour hâter encore leur conversion, les ennemis de Gérold faisaient entendre que ceux qui ne témoigneraient pas contre lui seraient forcés d'aller porter leur témoignage à Rome.

Gérold, cependant, après avoir protesté par lettre contre ces persécutions, devant les juges qui lui avaient été désignés par le pape, se disposait à aller soutenir lui-même son appel en cour de Rome. Pour cela, il se rend d'abord à Londres pour y faire ses préparatifs, puis il gagne secrètement, et par des chemins détournés, Cantorbéry, où il trouve un asile chez les moines de Saint-Augustin, en guerre comme lui contre l'archevêque, auquel ils ne pouvaient pardonner de les avoir obligés à payer une grosse part de la rançon du roi Richard et de leur avoir ravi, pour cela, les plus riches ornements de leur église.

A l'abri chez eux, Gérold prend la sage précaution d'envoyer en avant, avec une partie de son argent, un clerc caché sous des habits de pauvre, puis, prenant

une autre route pour dépister les recherches, il remonte à Faversham, passe la Tamise à Tilbury et pénètre dans le comté d'Essex avec l'intention de s'embarquer à Ste-Osithe. Mais n'y trouvant que de petits navires qui ne peuvent transporter ses chevaux, il se décide à gagner en barque, avec ses clercs et ce qu'il a de plus précieux, des navires flamands qui attendaient un vent favorable dans le port extérieur de Sandwich, qui appartenait à l'abbaye amie de Cantorbéry. Cependant, l'archevêque avait fait crier dans tous les ports et sur toute la côte un édit défendant de laisser embarquer, sans des lettres de lui, personne, ou clerc ou laïque, désignant tout spécialement Gérold. On fouillait, pour le trouver, toutes les maisons de Sandwich. La sortie d'Angleterre devenait difficile. Gérold reste trois jours et trois nuits caché dans sa barque, attendant inutilement un vent favorable. Il retourne reprendre ses chevaux où il les avait cachés, repasse la Tamise sur un autre point, rentre dans le comté de Kent et se dirige sur Douvres,

Il demeure plus de huit jours caché dans une pauvre maison, auprès de la ville, déguisé de son mieux et s'étant séparé de sa suite ; enfin, ayant reçu ses messagers qui lui apportaient la relation de son jugement, la pièce qui lui était le plus nécessaire, il parvient à fréter un navire à grands frais, à s'embarquer, le 2 novembre 1202, et s'éloignant de la ligne directe sur Boulogne, fermée alors aux Anglais par la guerre, aborde enfin à Gravelines. Mais comme l'influence de son ennemi était toute puissante sur toute la côte et dans les ports de Flandre, il dut rester jusqu'à la nuit,

caché au fond du bâtiment sous les bancs et les rames. De là, il pensait gagner d'abord Saint-Omer où il avait fait passer son clerc et son argent; mais des pèlerins l'avertissent que tous les Anglais qu'on y pouvait prendre étaient dépouillés de tout et jetés en prison. Il lui fallut donc changer de résolution et attendre à six milles de Saint-Omer qu'un chanoine de ses amis vînt le chercher, et l'introduire en secret dans la ville et l'y tenir caché. Après avoir retrouvé là son clerc et son argent, il se décide à laisser à droite Arras, où on arrêtait les Anglais (car les deux pays étant alors en guerre, celui qu'on poursuivait en Angleterre comme ennemi du roi était menacé d'être arrêté en France comme Anglais) et à gagner Douai et Cambrai, où le passage était plus sûr. Il passe deux nuits à Douai; mais comme il se mettait en chemin pour Cambrai, malheureusement reconnu pour Anglais, au costume de ses gens, par un serviteur du gouverneur d'Arras, qui suivait la même route que lui, il n'échappe qu'en payant une forte rançon. Enfin, il arrive à Paris, passe par Troyes, Clairvaux, Citeaux, la Bourgogne, les Alpes, entre en Italie, évite Parme pour ne pas tomber dans les embûches de ses ennemis, arrive à Bologne, y rencontre des difficultés d'argent, franchit trois jours après Noël les Apennins, malgré la neige et les brigands,et arrive à Rome le 4 janvier 1203.

Il vient se loger avec sa suite auprès du palais de Latran et trouve une première déception. Cet élu de Bangor, dont il s'était fait si vaillamment le soutien, ayant appris qu'il avait été en partie dépouillé de son argent en Flandre et craignant qu'il ne se crût auto-

risé, par la familiarité du voisinage, à solliciter un emprunt, va se loger à part.

Cependant, ses illusions allaient se prolonger encore, Le pape l'avait accueilli avec sa bienveillance ordinaire (1), *cum osculo et honore*. Dans le premier grand consistoire après l'Épiphanie. Gérold exposait solennellement ses doléances, représentant comment, au mépris des lettres où le pape avait recommandé solennellement à l'archevêque de ne troubler en rien la manifestation de la vérité sur les deux causes de l'élection de Gérold et des droits de Saint-David, et de n'exercer surtout aucune pression sur les chanoines de Saint-David, il les avait séduits par promesses et par menaces, et les avait empêchés de répondre aux désirs du pape. Gérold se déclarait prêt, en produisant des témoins, à faire entendre au pape lui-même ce qu'on ne voulait pas laisser se produire en Angleterre. Il le suppliait, en frappant celui qui tenait sous l'oppression tout le clergé d'Angleterre et le courbait sous le pouvoir public qu'il avait à sa disposition, de faire un exemple qui pût épouvanter toute tentative semblable.

En même temps, il lui remettait les lettres écrites par sept des princes gallois de North-Wales, de Powys et de South-Wales, et scellées de leurs sceaux, et que le pape faisait lire, non dans le Consistoire, mais dans

(1) Nous ne pouvons que partager le regret exprimé par un des éditeurs de Gérold, M. Brewer, que Gérold n'ait pas profité davantage de ses séjours à Rome, de cet accès qu'il a eu près d'Innocent III, et de son propre talent d'observation, pour nous renseigner sur le pape et sa cour, comme il l'a fait, par exemple, pour Henri II.

sa chambre, en présence des cardinaux. Dans ces lettres, après les plaintes éloquentes sur l'oppression de l'église galloise que nous avons signalées plus haut, les princes suppliaient « avec larmes et sanglots le Souverain Pontife de rendre à leur église son ancienne indépendance, s'engageant en échange à accepter avec empressement et avec une obéissance absolue vis-à-vis de Rome, tout *service* « redevances » qui ne dépasserait pas leurs forces, que le Saint-Siège voudrait imposer à eux et à leurs terres envers le pape et l'Église. »

Gérold précisait ces propositions en offrant, au nom des princes, le denier de Saint-Pierre pour chaque maison, soit plus de deux cents marcs par an, et les grandes dîmes, montant à plus de trois mille marcs.

La double cause soutenue par lui se poursuivait publiquement.

Entre temps, Gérold avait à se débattre entre les plus misérables attaques. Un moine, déserteur de son couvent, que Gérold avait excommunié, parce qu'il courait le pays sans mandat, en exhibant de fausses reliques, et dont il avait fait saisir le cheval pour mettre fin à ce scandale, enrôlé aujourd'hui parmi les faux témoins de son adversaires, l'accusait de vol et prétendait reconnaître le cheval confisqué dans les écuries de l'archidiacre. Gérold le faisait convaincre de mensonge, grâce à un moyen qui semble appartenir plutôt à un fabliau qu'à une cause en cour de Rome (1). Cependant Gérold s'est complu à raconter longue-

(1) V. Gir. Op., t. III, p. 249.



ment l'histoire, voulant nous montrer qu'aucun des secrets de l'art d'écrire ne lui est étranger et qu'il peut, « selon le précepte du poète, arriver à la perfection du talent de conter, en mêlant le plaisant au sévère. » (1).

Il semblait plus que jamais en faveur auprès du pape. Celui-ci, un jour, s'était rendu à la Fontaine des Vierges, Gérold, averti de son départ, avait « fait seller ses palefrois » et l'avait suivi. Le pape qui s'était assis auprès de la source, entouré seulement de quelques intimes, apercevant Gérold qui se tenait à l'écart avec les siens, l'avait fait appeler et lui avait fait dire de s'approcher.

Gérold nous a raconté avec complaisance cette audience dont quelques détails nous offrent de ce grand pape, Innocent III, une image familière et assez inattendue.

Lorsqu'il avait eu pris place dans le cénacle familier, le pape s'était fait raconter par lui toute l'histoire de son cheval et avait beaucoup ri de l'aventure et de ses plaisanteries quelque peu rabelaisiennes. Il l'engageait ensuite à « appliquer toute son habileté et tout son talent d'écrivain à confondre ses adversaires » ; et comme Gérold, avec sa liberté de langage ordinaire, témoignait quelque inquiétude à la pensée des influences mises en jeu contre lui et de l'or que ses ennemis étaient prêts à répandre, le pape le rassurait, lui disant qu'il n'avait pas à s'inquiéter de leur jactance ni de leur vain bavardage, mais qu'il lui fallait donner tous

(1) V. ibid. :

« Quoniam autem
Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. »

ses soins à sa cause : « car l'inflexible équité de la cour romaine éclate toujours au dernier moment, tenant compte des droits et non des personnes. » Puis, par une dernière attention pour Gérold, qui devait le toucher plus particulièrement en caressant ses plus secrètes faiblesses, lui sacrifiant tout à fait son adversaire, il lui disait : Parlez-nous donc de la grammaire de votre archevêque ; et au grand contentement de sa cour italienne, faisant des gorges chaudes de ces prélats d'outre-mer, il se faisait redire le sermon d'Hubert au Synode, et la façon bouffonne dont il avait, au dimanche des Rameaux, expliqué la distinction des trois personnes divines (1).

Le pape continuait à lui donner d'autres marques de sa bienveillance ; la cour de Rome, en majorité, si l'on en croit Gérold, affectait de croire et d'applaudir à son succès.

Si Gérold eût eu une confiance moins robuste en lui-même et en sa fortune, s'il eût été moins convaincu que tout devait lui réussir, il eût été averti et inquiété par certaines réserves du pape.

Mais il était dans une tranquillité parfaite, acceptant pleinement les félicitations, les espérances qu'on lui faisait entrevoir, les interprétations flatteuses qu'on donnait à la bienveillance du pape ; ne songeant pas un moment que ce pouvait être pure politesse d'une cour déjà très civilisée, tout autrement que celle de Henri II.

Gérold nous assure que, sérieusement inquiets de

(1) V. Giraldi Op., t. III, p. 29, 30, 31, et t. II, p. 345.

cette faveur générale et de la tournure que prenait l'affaire. les émissaires de l'archevêque pensèrent qu'il était temps de faire jouer les grands ressorts et d'acheter la victoire qui les abandonnait; qu'ils semèrent l'or à profusion parmi les cardinaux et les principaux personnages de la cour romaine, faisant entendre que si leur maître finissait par triompher, il reconnaîtrait plus largement encore ces services. Gérold nous dit que l'archevêque, après leur réconciliation, lui avoua, qu'outre la perte de quelques-uns de ses clercs et de ses serviteurs morts à la peine, cette lutte lui avait coûté onze mille marcs semés dans la cour de Rome.

En même temps arrivaient très pressantes contre l'archidiacre des lettres du roi Jean et de son neveu Othon, roi des Allemands, que la cour de Rome ménageait fort tous les deux.

Gérold nous dit que le Sacré-Collège était divisé. L'affranchissement religieux du pays de Galles, son retour immédiat à Rome, devaient évidemment lui être sympathiques; les cardinaux sentaient bien que la nomination de Gérold ne pouvait qu'être favorable à un pareil résultat. Mais quelques-uns d'entre eux représentaient qu'après l'animosité montrée par Gérold, même dans sa situation actuelle, le nommer c'était éterniser la guerre religieuse en Angleterre.

Il n'est pas besoin, en effet, de chercher ici la corruption ni le marchandage des consciences. Nous avons montré plus haut tout ce qui pouvait faire hésiter le Souverain-Pontife.

Quoiqu'il en soit, tout allait se terminer pour Gérold par un coup de foudre. Quelques jours après Pâques,

15 avril 1203. le pape rendait sa sentence et cassait du même coup les deux élections, celle de Gérold et celle de l'abbé de Saint-Dogmaël. En même temps il essayait d'adoucir quelque peu pour Gérold l'amertume de la décision. Au cours des débats, il l'avait déjà dispensé de répondre à des accusations criminelles dirigées contre lui, observant qu'il connaissait depuis longtemps sa parfaite honnêteté, et qu'il ne l'avait jamais entendu mettre en doute que par ses adversaires, qui n'étaient pas recevables sur ce point. Par une attention dernière, ne voulant pas que son jugement pût entacher en rien l'honneur de Gérold, ni lui nuire auprès du chapitre pour l'élection à venir, il adressait des lettres patentes aux évêques d'Ely et de Winchester, où il était dit expressément que si l'élection était cassée, ce n'était pas pour cause d'indignité ni par égard pour les objections faites contre lui, mais seulement parce qu'il n'avait pas été procédé à l'élection avec toute la régularité voulue.

Malgré ces réserves, les adversaires triomphaient. Ils tenaient peu, en effet, au succès de leur prétendu candidat. Ce n'avait été qu'un moyen de guerre, une façon d'empêcher la reconnaissance de Gérold, d'embarrasser la question et de troubler la conscience des juges avec ces nominations multiples. Ils savaient bien que le chapitre de Saint-David, suffisamment travaillé, averti par cette suite de leçons, convaincu de son impuissance, et de moins en moins sympathique à un candidat qui lui avait valu de telles épreuves, et qui, abandonné par lui, l'avait si rudement fustigé, ne reviendrait plus à Gérold. Ainsi,

toutes ses espérances étaient mortes, anéanties en une fois par le pape lui-même, en qui il avait mis une telle confiance.

Cependant il ne plia pas sous le coup et fit bientôt preuve d'une abnégation héroïque. Désormais désintéressé personnellement dans la question, il continue à soutenir la cause de sa chère église, montrant bien ainsi, comme devaient le reconnaître hautement la cour pontificale et l'évêque d'Ostie, le premier des cardinaux, que c'était moins l'ambition personnelle que le sentiment patriotique et le dévouement à une grande pensée qui l'avaient soutenu dans cette longue lutte.

Dès le lendemain en effet, s'avançant en plein Consistoire, il disait hardiment au Souverain-Pontife : « Père et maître. nos efforts avaient, vous le savez, un double but, notre élection et la dignité de notre église. Si l'une des deux affaires est éteinte, comme vous l'avez voulu, nous supplions Votre Sainteté de laisser l'autre suivre son cours. » Et comme le pape demandait qui pourrait la poursuivre : « Moi-même, répondait intrépidement Gérold, s'il plaît à Votre Sainteté. Si je ne suis plus l'élu de cette église, je suis archidiacre et chanoine, fils légitime et non bâtard ; prêt à tirer d'une servitude imméritée, selon mon pouvoir, ma mère et mes frères. » En réponse à ses instances, le pape renouvelait la commission donnée l'année précédente, et, pour assurer l'impartialité des commissaires, désaisissait les suffragants de Cantorbéry et commettait d'autres juges.

C'était pour Gérold une consolation de sa défaite. Il se plaisait à penser qu'en tombant il avait fait du

moins une blessure terrible à son ennemi. Les agents de l'archevêque se disaient qu'ils n'avaient rien fait et qu'ils ne devaient attendre que la colère de leur maître, puisqu'en combattant la nomination de Gérold ils voulaient surtout arrêter court la question de la primatie de Saint-David. En effet, leur chagrin paraissait vif, et leurs craintes si sérieuses, que le principal agent d'Hubert, Tinemouth, sollicitait du pape et des cardinaux des lettres qui devaient le justifier en constatant le zèle déployé par lui. En réalité, leur défaite était plus apparente que réelle et Gérold n'obtenait qu'une satisfaction toute platonique. La cause de Saint-David tombait avec son champion. Ceux qui devaient le remplacer ne songeraient guère à relever son défi.

De tous côtés lui venaient des témoignages de sympathie et de regret, et de la cour romaine et des clercs de toute nation suivant la cour. Ils déclaraient « bien malheureuse, nous assure Gérold, l'église qui se voyait refuser un tel prélat si dévoué. »

Le pape, voulant panser ses blessures et lui faire oublier la déception finale, dans un entretien particulier avec lui, se montrait tout particulièrement aimable et caressant, le louait de ses efforts et de l'ardeur qu'il avait montrée dans cette lutte si vaillamment soutenue contre des rois et des princes et un prélat si considérable, déclarait qu'il n'était pas possible que Dieu ne l'en récompensât point, et jusqu'au bout lui faisait remarquer toutes les preuves de sympathie, et tout l'appui qu'il lui avait donné dans cette affaire. Gérold en effet, nous l'avons vu, les a consignées avec soin, pour sa propre gloire et pour la con-

fusion de ses ennemis, mais il sentait bien au fond que ce n'était là qu'eau bénite de cour, et paroles consolatoires. Et nous voyons là percer une fois de plus son caractère. Un vrai courtisan, un esprit plus souple et plus rompu à la politique, un familier du Vatican, ou plus tard un habitué de Versailles au temps de Louis XIV, en vue des grâces à venir, eût reçu cette eau bénite à genoux en s'étonnant de l'incomparable bonté du pape et de son ineffable bienveillance. Gérold, en vrai Gallois qu'il était, et témoignant qu'il n'avait pas encore bien profité de ses trois séjours à Rome, recevait en grondant quelque peu les gracieuses apologies du Saint-Père, disant que « Celui qui scrute les cœurs et connaît les secrets des âmes saurait bien juger ses intentions; que sa conduite actuelle, ses protestations dernières témoignaient assez de son désintéressement; qu'il était bien juste que Dieu, qui ne laisse aucune bonne action sans récompense, le payât de ses efforts, puisque les hommes ne lui en tenaient aucun compte; que l'administration que lui avait confiée le pape lui avait été plus onéreuse que profitable; et quant aux accusations de ses adversaires dont le pape voulait qu'il lui sût gré de n'avoir fait aucun cas ni aucune mention dans sa sentence, les mettant ainsi à néant, Gérold répondait qu'il les aurait bien mieux anéanties si on ne l'avait pas empêché de réfuter les témoins et d'en faire publiquement justice. »

Voulant joindre à la grâce de son accueil quelque chose de plus effectif, le pape confirmait, malgré les réclamations et les protestations de Jean de Tinemouth, le don fait à Gérold de la moitié des dépens;

il le relevait d'un vœu de croisade qu'il avait fait de nouveau en présence de l'acharnement de son adversaire, et d'accord avec le cardinal-évêque d'Ostie, il s'employait à lui ménager un emprunt.

En effet, il y avait maintenant pour Gérold une autre question à vider. Il lui fallait régler ses comptes avant de quitter Rome, acquitter auprès de la chancellerie romaine ses nombreuses lettres si libéralement accordées, et qu'il enregistre si pieusement dans son livre, pour la poursuite de sa cause, pour les dispenses, etc., il fallait désintéresser, le pape et l'évêque d'Ostie; il fallait enfin songer aux frais du retour. Le pauvre Gérold nous a raconté toutes ses misères.

Il avait dû pour cela recourir à des banquiers bolonais qui étaient de dangereux prêteurs. Le contrat était prêt, il ne restait plus qu'à signer et à donner des cautions. Mais on le remettait de jour en jour pour laisser les menus usuriers, les changeurs, quitter Rome, et demeurer maîtres du marché. Alors restés à peu près seuls, ils avaient demandé des intérêts presque égaux au capital, puis ils avaient réduit les délais; ils devaient d'abord s'étendre jusqu'aux foires de Troyes en France; maintenant on les limitait à Bologne.

Quinze jours après son entrée dans cette ville, Gérold devait rendre tout, intérêts (1) et principal. Ils

(1) Les intérêts qu'ils appelaient d'un nom original: *pœna*. « In partibus illis *pœnam* palliato verbo veroque nimis *usuras* vocant. » Gér., t. III, p. 287.



avaient pris en gage tout ce que possédait encore Gérold, ses lettres, *litteras papæ testimoniales*, ces témoignages dont Gérold était si fier, et jusqu'à sa personne ; il avait juré de ne pas s'éloigner sans leur consentement ou sans avoir payé toute sa dette. Tout l'abandonnait. Le candidat à l'évêché de Bangor que Gérold avait si généreusement soutenu et qui, riche lui-même, eût pu le tirer d'affaire, s'était empressé de le laisser dans l'embarras. Il devait du reste payer bientôt son avarice, et s'était vu enlever par des voleurs ce qu'il avait refusé à son compatriote. Pour comble de malheur, Gérold perdait le seul cheval qui lui restât pour suivre ses créanciers.

Sous ces tristes impressions, après avoir pourtant, par une dernière pensée pour son église, fait consigner sur le registre pontifical la lettre concernant la commission pour l'examen de cette cause, il alla prendre congé du Saint-Père (août 1203) lui laissant voir son découragement profond, lui faisant entendre « que c'était un adieu définitif, qu'abandonné par Rome dans une cause qui la touchait plus que lui-même, il ne pensait plus à revenir et ne songeait plus désormais qu'à ses intérêts et à son repos. » Le pape, semblant touché de ses paroles, lui dit : « Frère, le Seigneur en tout ceci a travaillé pour vous plus que vous ne croyez, lui qui, dans sa clémence, vous arrachant à de si grandes inquiétudes, vous réserve peut-être à de plus grandes choses. » A quoi Gérold, sans vouloir relever cette flatteuse insinuation, et comme un homme revenu de toute illusion, répondait seulement avec une grave et triste conviction : « Nous savons et nous

sommes assuré que notre intention pour le plus grand profit de notre église, intention si pieuse et si pure, si elle n'a pas sa récompense dans le temps, la recevra du moins de Dieu dans l'éternité. »

Gérold se mit donc définitivement en route pour Bologne où il arriva en six étapes, précédé et escorté de ses créanciers. Pour comble de malheur, quelques jours auparavant, des clercs espagnols qui avaient cautionné des camarades, comme ceux-ci se trouvaient insolvables, avaient été saisis par les créanciers et jetés en prison; et, à la suite de ce fait, tous les écoliers de Bologne s'étaient engagés par serment à ne plus cautionner personne. Le pauvre archidiacre, ne pouvant plus trouver aucune caution, n'avait plus, à ce qu'il semblait, d'autre ressource qu'à se constituer prisonnier.

Mais heureusement pour Gérold, le moyen âge offre à chaque instant les plus étranges surprises, et si les usuriers de ce temps-là avaient des taux encore plus exagérés que ceux du nôtre, leur cœur restait accessible à des impressions qui ne toucheraient guère leurs successeurs et n'auraient pas cours auprès d'eux.

Au moment du plus grand embarras de Gérold, le premier et le plus important de ses créanciers vint le trouver et lui dit : « Homme de bien, ne désespérez pas. Dieu vous a visité cette nuit dans une vision que j'ai eue. Vous m'êtes apparu dans une grande situation. Par ce qu'il m'a été donné de voir, je suis sûr que vous triompherez de vos embarras et que vous vieillirez en paix et en tranquillité. Aussi, nous vous enverrons

aux foires de Troyes. » Ses créanciers lui demandaient seulement, puisque, contre toute attente et contre leurs propres résolutions, ils se montraient si généreux à son égard, de songer à assurer le paiement de ce qui était et devait encore leur être dû.

Et, comme l'archidiacre attendri se confondait en actions de grâces, le créancier faisait appeler ses confrères et des tabellions ; on faisait le compte de l'argent prêté, des intérêts usuraires, on en ajoutait d'autres aussi exagérés, et on célébrait le contrat avec toute la solennité et les sûretés usitées dans le pays. Et, rendu à la vie, Gérold, avec quelques-uns d'entre eux. à qui on l'avait remis en garde, après lui avoir fait jurer solennellement de ne pas se séparer d'eux sans leur permission, prenait enfin le chemin de Troyes.

Mais hélas ! ses tribulations n'étaient pas finies. Après de longues journées de marche, comme il approchait de Châtillon-sur-Seine, en compagnie d'une troupe de pèlerins, le châtelain allant trouver le sénéchal du duc de Bourgogne, se croise avec Gérold, qui chevauchait au dernier rang. Le beau-frère du châtelain, qui fermait la marche, considère longuement Gérold, remarque sa haute taille et ses épais sourcils hérissés, lui demande son nom, le prie d'attendre et appelle son beau-frère, qui, revenant sur ses pas, interroge Gérold, apprend qu'il était du pays de Galles, une terre du roi d'Angleterre, le fait arrêter et ses compagnons à cause de lui, et les fait tous conduire à Châtillon. Les pèlerins étaient aussi en peine que Gérold, parce qu'ils étaient presque tous de Rouen, soumis alors aux Plantagenets et que, depuis la guerre, ni pèlerins, ni clercs,

ni moines anglais, excepté ceux de Citeaux, n'étaient plus en sûreté en France. Mais, les compagnons de Gérold se tirèrent bientôt d'affaire. Un prêtre français qui se trouvait avec eux, altérant quelque peu la vérité, assura qu'ils étaient tous de Gisors, occupé alors par les Français, excepté l'archidiacre, qu'ils avaient trouvé à Pavie, revenant de Rome, avec sa suite. Le châtelain les avait fait remettre en liberté, tout en voulant cependant en garder quelques-uns, à titre de serviteurs de l'archidiacre, ne pouvant pas admettre qu'un personnage aussi considérable, qui avait failli être un des dignitaires de l'église d'Angleterre, voyageât, ce qui pourtant n'était que trop vrai, en si minime équipage, avec un jeune garçon pour toute suite, et un maigre cheval de rencontre. Cependant, sur leurs assurances répétées, il les avait laissés libres, et n'avait retenu que Gérold, après lui avoir enlevé son sac, où l'on ne trouvait que des lettres sans importance, et, en fait d'argent, à peine la valeur de deux esterlins, et on l'avait remis à la garde d'un serviteur.

Comment ce châtelain de Bourgogne était-il si bien renseigné sur la personnalité de Gérold et sur ses faits et gestes? C'est que cette fois encore Gérold avait trouvé en face de lui son terrible ennemi ! L'âme damnée de l'archevêque, Jean de Tinemouth, aussitôt après la sentence du pape, s'était hâté de quitter Rome pour aller informer son maître, devançant de huit jours Gérold qui se débattait contre ses créanciers, prenant la route qu'il allait suivre. Arrivé à Châtillon, il avait été arrêté comme Anglais. Et questionné sur ce qu'il était et sur le but de son voyage, il avait raconté qu'il

revenait de Rome, où il avait passé plusieurs mois, luttant contre un redoutable adversaire, qui allait bientôt venir à son tour, et il avait donné son exact et très reconnaissable signalement (1). Gérold se disait tristement que c'était bien assez pour Jean de Tinemouth d'avoir fait casser son élection en cour de Rome, sans le faire encore arrêter en chemin quand il était ainsi ruiné et déplumé (undique depilatum) et dépouillé de tout.

Cette fois, le pauvre Gérold commençait décidément à perdre courage. Il passa tout le jour sans manger et la nuit sans dormir. Il se disait que ses geôliers, trop bien renseignés par Jean, qui leur avait appris sa noblesse, sa parenté avec des princes, et s'était bien gardé de leur parler de sa pauvreté et de celle de son pays, allaient lui demander une rançon énorme. Désolé, il ne voyait plus qu'une ressource, c'était de solliciter la permission d'aller à quelque église pour y remplir ses devoirs religieux et d'y invoquer le droit d'asile en embrassant l'autel et des reliques. Heureusement il n'eut pas besoin de recourir à cet expédient. Le matin venu, avec la permission de son gardien, il était allé entendre l'office à la chapelle des chanoines du lieu et y avait communié avec ferveur, sollicitant avec larmes et en toute humilité les conseils et l'intervention de Dieu et de saint David ; puis, apaisé par la prière, il

(1) Gérold disait que s'il avait pu deviner que ce hérissement (*hispiditatem*) de ses sourcils devait lui jouer un si mauvais tour, il aurait diminué par le fer ou par le feu cette « silvositatem et eminentiam » V. t. III, p. 293.

avait renoncé à sa première résolution, s'en remettant à Dieu de toutes choses. Dans l'après-midi, la châtelaine, femme charitable et touchée de son malheur, vint lui apporter quelques paroles d'encouragement. Avec elle était un chevalier annonçant la prochaine arrivée du sénéchal, et disant qu'il croyait son maître disposé à bien traiter l'archidiacre. En échange, Jean de Tinemouth allait payer cher le mauvais tour qu'il avait joué à Gérold. En effet, il s'était bien gardé de dire qu'il fût un des plus intimes confidents de l'archevêque de Cantorbéry. Averti de ce qu'il était, le sénéchal qui lui avait déjà confisqué une assez forte somme dont il était porteur, ainsi que ses chevaux, résolut de le garder en prison jusqu'au retour du duc qui accompagnait en ce moment le roi de France sur les confins de la Normandie, se promettant de régler sa rançon sur sa fortune et celle de son maître. Son premier soin, dès son arrivée, avait été de questionner en particulier Gérold sur son prisonnier. Et Gérold n'avait eu garde de déprécier la valeur de sa proie ; il n'avait pas manqué de lui apprendre qu'il était un des plus chers serviteurs de l'archevêque, qu'il avait un revenu de plus de cent marcs en église et en prébendes. Muni de ces précieux renseignements, le sénéchal avait remis sa décision au lendemain, qui était un dimanche. Ce jour là, la messe entendue et après le déjeuner, Gérold était remis en liberté ; on lui rendait son bagage et son cheval, tandis que maître Tinemouth, comme ayant toute la confiance du conseiller le plus écouté du roi d'Angleterre, était étroitement enfermé dans le donjon de Châtillon.

Gérold, ainsi échappé au naufrage, nous dit qu'il se fondit tout en actions de grâces à Dieu et à saint David, ce qui est tout à fait édifiant et convient bien au fils de l'église et au champion du saint ; mais en même temps, et en cela plus Gallois que chrétien, il ne se refusa pas la maligne joie de triompher de son ennemi, et passant, libre, sous les fenêtres de la tour où gémissait et se lamentait le captif, il lui dit : « C'est toi qui m'as fait tomber dans le piège et qui m'as fait prendre en donnant mon signalement ; mais la captivité que je t'ai due est devenue la cause de la tienne et t'a été plus funeste qu'à moi. Car il est écrit dans le psaume : Il a ouvert un trou et l'a creusé, et il est tombé lui-même dans la fosse qu'il avait préparée. Cependant cesse de pleurer ; car ton maître qui est si riche et si puissant saura bien te délivrer. » « Ah! si je le connais bien, répondait tristement le prisonnier, par rancune pour la cause de la primatie, que tu as réveillée, il se souciera peu de ma mise en liberté. » Et Gérold, abusant de sa victoire et de sa vengeance, et lui conseillant ironiquement la résignation : « Si tu veux m'en croire, pour tous les parjures que, sur ton conseil, ton maître a fait faire contre moi à Glocester d'abord, puis à Saint-Alban, et enfin à Rome, dont celui-là est coupable aussi, qui y a pris part à bon escient, supporte tout cela patiemment et accepte-le en esprit de pénitence. »

Le cœur plus léger après cette satisfaction peu chrétienne, Gérold arrive aux foires de Troyes « joyeux et gai comme à un port après le naufrage », y trouve ses gens, désintéresse ses créanciers, part pour Paris, où

il trouve son ami, le vénérable archevêque de Dublin, exilé pour les affaires de son église, fait un emprunt et en dépit de la guerre, gagne Rouen sans encombre.

Il arrivait à temps. Il trouve à Rouen l'évêque d'Ely qui lui apprend que deux chanoines de Saint-David sont venus trouver le roi, au nom du chapitre, pour procéder à une élection nouvelle, que le roi les lui a envoyés, comme au juge désigné par le pape, lui enjoignant de procéder au plus vite et de choisir un des trois candidats indiqués. Il devait aller, à cet effet, trouver, le lendemain, le roi à Elbœuf.

Ainsi prévenu, Gérold va, dans ces quelques semaines, déployer à nouveau une invincible énergie, une vivacité, une ténacité sans pareille.

L'archevêque, en recevant par un courrier de Tinemouth l'avis que l'élection de Saint-David était cassée, convoquant à Northampton les chanoines, leur avait fait communiquer la lettre du pape et les avait engagés à procéder à de nouvelles élections. Ceux-ci avaient d'abord déclaré s'en tenir à la triple présentation qu'ils avaient faite; mais, bientôt, à l'instigation de Réginald Foliot, et sur les instances de l'archevêque et du Justicier, ils avaient consenti à rayer Gérold et à le remplacer par Foliot, le candidat préféré, celui que l'on comptait bien faire nommer à l'exclusion des deux abbés, gallois tous deux, et condamnés d'avance par cela seul. On voulait surtout brusquer les choses et enlever la nomination avant le retour de Gérold; elle devait avoir lieu le jour même, en la présence du roi. La brusque apparition de Gérold était un coup de

foudre pour ses adversaires, qu'il déconcerta, et le roi remettait encore une fois la nomination.

Puis sachant que Réginald, de la nomination duquel l'archevêque ne faisait aucun doute, devait être consacré à Cantorbéry, le jour de l'Assomption, Gérold passait la mer, courait à Cantorbéry en toute hâte, et, devant les suffragants de l'archevêque alors malade, renouvelait solennellement la protestation et l'appel faits par lui en Normandie, devant l'évêque d'Ely et les formulait une troisième fois par lettres devant l'archevêque lui-même.

Ainsi mis en règle, Gérold rentrait dans le pays de Galles. Il y trouvait tout en désordre, ses revenus saisis ou compromis, et sa personne même mise en interdit par les officiers du roi, toute relation avec lui défendue sous menace de la colère royale.

L'archevêque,pour assurer sa ruine,écrivait aux chanoines qu'il les autorisait à nommer qui ils voudraient, gallois, irlandais, ou de toute autre nation, pourvu que ce ne fût pas Gérold. Celui-ci arrivé à Saint-David, voyait tout le chapitre réuni contre lui. Tout le monde effrayé refusait de le recevoir ou de lui parler en public. Seule, une pauvre veuve, puisant du courage dans sa pauvreté même, consentait à lui donner asile.

Et comme, quittant cette terre devenue inhospitalière, il passait dans le comté de Pembroke et y tenait un chapitre général de la province dans l'église de Karreu, un riche homme du lieu, Robert fiz Richard, le seul des seigneurs du pays qui ne lui fût ni parent ni allié à aucun titre, se précipitant dans

l'église comme un furieux, l'accablait d'outrages et de menaces, l'appelant l'ennemi du roi et du royaume ; puis sortant en fureur, il forçait les portes de sa demeure et y prenait de vive force les deux seuls chevaux qu'il y trouvait. L'archevêque déchaînant contre lui toutes les forces de l'autorité royale, on saisissait partout tout ce qui lui appartenait, on jetait en prison les clercs et les serviteurs qui lui étaient attachés, on pillait et on outrageait ses parents et ses amis.

Cependant le jour approchait où devait enfin se faire l'élection définitive. Intrépide jusqu'à la fin, Gérold se disposait à aller présenter le combat à ses adversaires. Prenant son parti avec cette promptitude de résolution « solita vivacite » qu'îl se plaît à se reconnaître, aidé par son neveu Guillaume de Barri, fils de son bien-aimé frère Philippe, qui lui fournit de l'argent et des chevaux, il franchissait en hâte les forêts de Dyved et les montagnes de Keirdigan et se préparait à passer en Angleterre. Il avait pris toutes ses précautions, envoyant devant lui, à divers intervalles, des gens dont l'un portait les lettres et les diplômes du pape, un autre son argent, lui-même évitant les villes et les routes fréquentées. Toujours menacé d'être arrêté, il avait eu soin de tenir tout prêt un clerc investi de toute sa confiance qui, muni par avance de lettres et de l'argent nécessaire, devait, s'il apprenait son emprisonnement, courir aussitôt à Rome demander sa mise en liberté.

Il s'était fait une oraison spéciale : « Seigneur Dieu tout-puissant et miséricordieux, éloignez de nous toute

menace, afin que l'esprit et le corps bien dispos, nous puissions poursuivre en liberté vos intérêts. » Et ayant ainsi paré à tout événement, il se présente audacieusement devant l'archevêque à Waltham et renouvelle hautement son appel en audience publique.

Les chanoines devaient se réunir à Londres, huit jours après, pour y procéder à l'élection. Méprisant tous les dangers, Gérold résolut de s'y trouver en personne. Le matin du 4 novembre, il va trouver l'archevêque à Lambeth, proteste encore, puis se présente à Westminster devant le Justicier, qui s'emporte d'abord en le voyant, mais qui pourtant, peu à peu radouci « par ses prudentes paroles », se dirigea avec lui vers la chapelle de Sainte-Catherine, où les chanoines étaient réunis pour l'élection avec les clercs de l'archevêque. Celui-ci était absent à dessein; « ayant soin, nous dit Gérold, de ne jamais paraître, bien qu'il conduisit toutes choses. »

Le Justicier, entretenant à part Gérold, s'attachait à le gagner ; il l'engageait vivement à ne donner sa voix à aucun homme de son pays ni de son église où il n'avait trouvé que des traitres et des parjures, et leur rendant la pareille à les exclure de l'élection comme ils l'avaient exclu de la nomination ; et, puisque l'église de Saint-David l'avait abandonné, comme la cour de Rome, à choisir quelque étranger, homme de bien, qui ne l'eût jamais combattu. Gérold, qui commençait à incliner à une résolution semblable, désigna deux prêtres de Rouen ; son interlocuteur objectant qu'il ne les connaît ni l'un ni l'autre, Gérold propose deux autres candidats, Roger, doyen de Lin-

coln et Gautier Map, archidiacre d'Oxford, puis deux autres encore. Le Justicier les repoussait tous. Il avait son choix fait d'avance en la personne de Geoffroy, prieur de Lanthony, dont il voulait faire passer le titre à son gendre. C'était à lui aussi que les chanoines s'étaient arrêtés, après les nouvelles tentatives faites en vain auprès de Gérold pour qu'il désignât quelqu'un de leur église. C'était aussi l'homme de l'archevêque dont il était le médecin. Gérold refusait, disant qu'il avait dès le début brigué l'évêché, que d'ailleurs, commensal de l'archevêque, faisant presque partie de sa domesticité, il n'aurait pas la liberté nécessaire pour revendiquer les droits de-Saint David. Cependant, sans se préoccuper de sa résistance, cédant aux prières, aux menaces, à des arguments plus persuasifs encore employés par les meneurs de l'élection, les chanoines avaient nommé le prieur et entonné le cantique d'Actions de Grâces. Gérold, inflexible, déclarait qu'il renouvelait, et pour les mêmes motifs, l'appel tant de fois porté par lui.

On s'était levé, et suivi de tous les assistants, l'évêque s'était dirigé vers la salle du chapitre pour instruire de tout l'archevêque qui l'y attendait. Gérold les accompagnait pour protester une dernière fois en présence de son adversaire. Mais en chemin, une foule de pensées nouvelles se présentent à son esprit. Un des traits les plus frappants dans le caractère des hommes du moyen âge, c'est la brusquerie de leurs conversions, la soudaineté de leurs résolutions. Gérold se mit à songer, nous dit-il, à la versatilité et aux vices de la cour romaine, où l'on ne pouvait lutter contre l'argent,

aux mœurs détestables du misérable chapitre de Saint-David. Il se dit que pour soutenir les intérêts de pareils hommes il ne convenait guère à un homme sage de se précipiter de nouveau dans les terribles épreuves qu'il avait déjà subies. Considérant, d'un autre côté, la personne du nouvel élu, membre de son église et qui ne l'avait jamais directement combattu, il sentit tout à coup se fondre son cœur et, changeant soudainement de résolution, il déclara hautement dans le chapitre qu'il avait assez longtemps combattu, assez travaillé et non sans fruits, puisqu'il avait pu tirer d'un long oubli la cause de son église et qu'enfin il donnait son consentement à l'élection.

Aussitôt, tous les assistants, aussi étonnés que ravis de ce dénouement inespéré, le remercient avec effusion. L'archevêque, en particulier, transporté de joie, saisit cette occasion de terminer leurs longs différents. Il lui fait proposer un arbitrage, augmente largement ses revenus ecclésiastiques (ce qui permettait à ses amis de dire que ses ennemis, pour obtenir de lui la paix, avaient été obligés de lui payer tribut) et accueille toutes ses demandes. Le roi, annonçant lui-même officiellement la cessation des hostilités et la réconciliation, faisait savoir à ses barons et fidèles de l'évêché de Saint-David, que l'archevêque ayant reçu Gérold en sa grâce et sa familiarité il en a fait autant lui-même sur les instances de l'archevêque et qu'il entend qu'à l'avenir il ne lui soit fait aucun dommage à raison du passé.

Ainsi, se terminait ce long combat. Comme toutes les natures entières qui ne connaissent ni les demi-me-

sures, ni les regrets, ni les retours, Gérold tout d'un coup abdiquait toutes ses ambitions et renonçait à tout jamais au rêve de sa vie (1) ; mais, dans son renoncement même, il trouvait des consolations de diverses sortes. Il se disait qu'il n'était qu'à demi-vaincu ; si son ambition personnelle avait été déçue, il se plaisait à se faire cette illusion qu'au moins l'autre rêve de sa vie était à moitié réalisé. Il avait pu empêcher la prescription de ces droits de l'église de Saint-David, si ardemment, si constamment réclamés par lui. Il en avait pu faire consigner dans le Registre d'Innocent III, sinon la consécration, du moins la solennelle revendication. Un autre plus heureux que lui serait autorisé à renouveler l'instance. Les lettres du pape, pour l'élection nouvelle, portaient ordre, aux évêques consacrants, de prendre garde que le nouvel élu ne prît envers l'archevêque aucun engagement qui l'empêchât de poursuivre la cause de l'état de son église.

Aussi a-t-il pu terminer fièrement un de ses livres en écrivant avec son ingénuité ordinaire : « que les ennemis de Gérold renoncent donc à leurs vaines clameurs ; qu'ils cessent d'aboyer contre lui et de dire faussement que tout son effort a été inutile. Celui-là n'a pas gagné peu de chose qui a pu à lui seul obtenir de pareils résultats et qui, selon son pouvoir, n'a sur aucun point manqué à son église. »

(1) Gérold à ce moment résigne entre les mains de son neveu, le fils de son frère bien-aimé Philippe, son archidiaconat de Brecheiniog et la prébende de Martreu. Il gardait un canonicat à Herefort, la cure de Chesterton en Oxfordshire, etc.



En effet, interrogeant sa conscience et passant en revue sa conduite dans toute cette grande affaire, il se disait que ses intentions avaient toujours été droites et pures, qu'il n'avait jamais eu d'autre but que la revendication des droits légitimes de Saint-David et qu'il croyait pouvoir en prendre à témoin le Dieu qui scrute les consciences et est le confident des plus secrètes pensées. Il se rendait ce témoignage qu'il s'était toujours trouvé plein de confiance et de sérénité ; qu'il s'était toujours senti porté par l'opinion publique, par les vœux et les prières mêmes de tout le peuple de Galles et soutenu par la faveur de Rome.

Il disait, au plus fort du combat, « qu'il se sentait soulevé et soutenu par deux ailes qui lui allégeaient l'épreuve et la lui rendaient délectable. L'aile droite est l'intention pure et la conscience saine sous l'inspiration desquelles pour l'honneur de Saint-David et la dignité de son église il avait assumé cette tâche pieuse et incontestablement méritoire; l'aile gauche est la louange et la gloire que, même sur la terre, pour cette noble audace et cette entreprise d'une âme si vaillante il est certain d'obtenir aujourd'hui et dans tous les siècles. » Gérold, du reste, n'exagérait point quand il parlait de son renom. Ce long combat avait eu partout en Angleterre, dans les églises et dans les monastères, un éclatant retentissement. On voyait en lui un vrai défenseur des intérêts de l'Église ; on songeait à l'en récompenser. Gérold nous assure que les dignitaires et les chanoines de l'église de Lincoln, à la mort de leur évêque Hugues, songèrent à l'élire, si les élections se pouvaient faire librement. Il nous dit aussi qu'à Rome,

à plusieurs reprises, il fut question de l'élever au cardinalat, en considération de ses mérites personnels et de ses succès littéraires.

Et la postérité dont Gérold, ainsi que nous l'avons vu, grâce à son éducation classique, a si bien le souci, et comme s'il était un contemporain de Cicéron, la postérité lui devait aussi apporter une justification inattendue. Il était, en effet, réservé à notre temps, qui a repris tant de choses dans le passé, de montrer que Gérold ne s'était pas trompé, qu'il ne se dévouait pas à un idéal de lutte chimérique, que ses revendications obstinées répondaient vraiment à un intérêt national, et qu'ainsi cette histoire qui, au premier abord semble si peu faite pour toucher des hommes du XIXe siècle, n'ayant qu'un intérêt rétrospectif et purement archéologique, n'est pas si morte qu'elle en a l'air. Oui, quand Gérold réclamait si ardemment pour son pays la constitution d'une Église nationale, il répondait bien aux plus intimes aspirations de sa race, et cette question était une de celles qui sont toujours vivaces, parce qu'elles ont un écho dans le cœur d'un peuple.

En effet, l'Angleterre et le pays de Galles ont eu beau abandonner le catholicisme, l'esprit de séparatisme religieux du pays de Galles vit toujours et se manifeste encore aujourd'hui, bien que sous une forme que Gérold n'avait pu prévoir : aujourd'hui encore, comme au temps de Gérold, il veut être indépendant de l'Église qui domine en Angleterre. Dans une séance de la chambre des Communes du 14 mai 1889, un M. Dilwyn, qui probablement ignorait jusqu'au nom




de Gérold, reprenant jusqu'à un certain point ses revendications, proposait une résolution déclarant que le maintien de l'Église anglicane établie dans le pays de Galles est une anomalie et une injustice qui ne doit plus exister, attendu que les Gallois appartiennent à une autre secte et ne doivent pas contribuer à l'entretien d'un culte qui n'est pas le leur. Et le 6 juillet 1889, le grand « oldman ». M. Gladstone, recevant le titre de citoyen de la ville de Cardiff et le diplôme qui lui en était offert dans un coffret d'or, déclarait solennellement que les questions qui concernent le pays de Galles devaient être résolues par les Gallois, et il exprimait l'espoir que le pays de Galles aurait à son tour son gouvernement local comme l'Angleterre et l'Écosse.

Gérold trouvait, pour se résigner, d'autres motifs d'un ordre moins élevé.

Il se disait qu'il devait après tout se réjouir que Dieu n'eût pas voulu l'appeler au soin d'une église trop pauvre et pillée de toute part, dont la direction n'eût offert qu'un long martyre à un homme de son caractère qui aurait fait tous ses efforts pour reconquérir ce qu'elle avait perdu, au milieu d'un peuple barbare et tout à fait ennemi des bonnes mœurs.

Il se donnait une autre satisfaction encore et se vengeait de l'abandon où le chapitre de Saint-David l'avait laissé, en accablant de toute sa colère, de tout son mépris et de ses anathèmes « ces misérables chanoines de Saint-David, promis d'avance à tous les châtiments divins, destinés à avoir au dernier jour pour adversaire redoutable et irrité, pour accusateur implacable, leur saint patron » celui qui aurait dû alors être leur

défenseur naturel, « ces malheureux, traîtres à leur plus chers devoirs, à leurs intérêts propres, qui avaient renié avec parjure leur propre élu, » et quel élu ! « le vaillant champion, l'illustre chevalier de l'église de Saint-David..., misérables chanoines, trois et quatre fois misérables parce qu'ils ont trop mérité leur abaissement, parjures et condamnés à une éternelle infamie..., ces misérables, indignes de toute pitié, qui n'ont aucun souci de l'honneur de leur église, ni de sa parure, ni de leurs dignités, ni de leurs livres, mais qui gardent toutes leurs tendresses pour leurs seuls intérêts, pour leurs fils, pour leurs familles et pour leurs ménagères, pour l'amour et l'avancement de leurs enfants (1). »

En dépit de ses résolutions, Gérold devait retourner une dernière fois dans la Ville Éternelle. Nous l'y retrouvons deux ans plus tard, en 1205. Ce fut, d'après ce qu'il nous dit, un voyage d'édification, comme un règlement de compte, une liquidation de sa vie, aux approches de la vieillesse et de la mort.

Sorti de ses longues luttes, dégagé de toute pensée personnelle et de tout souci d'ambition, ne songeant plus qu'à régler les affaires de sa conscience, il y demeura de l'Épiphanie à la fin du Carême, assistant à toutes les stations, aux dédicaces des basiliques, gagnant des indulgences, se faisant agréger aux frères de l'hôpital du Saint-Esprit, appelé l'école anglaise, et obtenant d'avoir part aux messes et oraisons, etc.,

(1) V. Gir. Cambr. Op., t. III, p. 329 et 330. « non *libris*, sed *liberis* », etc.

des trois cent quatre-vingt-quinze églises et abbayes que l'on comptait dans Rome et dans ses fauxbourgs. En même temps, saisi de scrupules de conscience sur la possession de ses bénéfices, songeant que quelques-uns lui avaient été conférés, quand il était encore tout jeune, par des parents et des alliés, d'autres après avoir été enlevés par les puissants du siècle à de plus dignes peut-être, ou acquis par les voies de cour ou par l'intrigue ou d'autres moyens plus ou moins discutables, il les résigna tous entre les mains du pape, s'en remettant à lui de la direction ultérieure de sa vie. Le pape du reste, les lui restitua tous en pur don, avant son départ.

De retour en Angleterre, il semble désormais tout à fait acquis au recueillement, ne songeant plus qu'à justifier l'inscription édifiante qu'il avait fait graver sur sa stalle :

Vive Deo : tibi mors requies, tibi vita labori.
Vive Deo : mors est vivere, vita mori.

Le roi Jean, en 1207, essaie inutilement de le rappeler dans l'arène et de l'opposer à Étienne Langton, nouvellement créé par le pape archevêque de Cantorbéry et repoussé par le roi (1).

En 1215, une tentation dernière vient le trouver.

(1) Gérold, en toutes circonstances, témoigne de très vives sympathies pour Langton qui a, comme lui, lutté contre Jean-sans-Terre. Il le comble d'éloges dans ses préfaces. V. t. VI, p. 155 et 162; t. III, p. 101. Apprenant que Langton, las des difficultés qu'il rencontre, songe à se démettre et à se retirer à Rome, il combat très vivement son projet, t. I, p. 401.

On lui offre le siège de Saint-David, qu'il avait si longtemps convoité et que la mort de Geoffroy avait laissé vacant. Mais il refusa, ne croyant pas pouvoir accepter les conditions qui lui étaient faites (1).

Cependant, il n'avait pas renoncé aux travaux littéraires. Il revoyait et corrigeait encore plusieurs de ses écrits. Sous ce titre, *De l'Éducation d'un prince*, *de Principis Institutione*, il achevait un livre qui paraît lui avoir coûté un long travail, « livre, nous dit-il, tant de fois promis (2), élaboré longuement et avec soin, et mystérieusement, dans de nombreuses veillées d'hiver, avec une préoccupation constante de l'exactitude historique et d'une sévérité qui ne sait pas ménager les vérités, et qui, pour cela même, se produit si tard en public. »

Ce livre, dont l'achèvement, au moins, porte une date certaine, car les dernières pages en sont toutes pleines d'amers regrets (3) à propos de l'échec tout récent de l'entreprise de Louis, fils de Philippe-Auguste, sur l'Angleterre, échec qui eut lieu définitivement au mois d'août 1217, nous montre qu'à cette date le vieux lutteur n'avait pas encore désarmé et que ses rancunes contre les Plantagenets étaient toujours vivaces.

On sait comment, exaspérés par la tyrannie de Jean-

(1) Gir. Cambr. Op., t. III, p. 133: *De Jure et Statu.*

(2) Déjà, en effet, dans la préface de la *Description du pays de Galles*, adressée à Étienne Langton, il l'annonce et dans les mêmes termes « toties promisso. » V. Gir. Opera, t. VI, p. 158.

(3) V. *de Inst. Princ.* in fine. « Un jour serein brillait enfin pour l'Angleterre, si longtemps opprimée. — On espérait, on attendait avec ferveur et avec un ardent désir, etc. »

sans-Terre, les barons anglais, qui lui avaient arraché la concession de la Grande Charte, s'étaient enfin soulevés contre lui et avaient appelé Louis de France à leur aide. Gérold prend hardiment parti pour les barons révoltés. Il dédie son œuvre au fils de Philippe, et cette œuvre tout entière n'est qu'un long parallèle des deux races, des Capétiens et des Plantagenets, tout à l'éloge des Capétiens, tout à la condamnation de la dynastie angevine, y englobant jusqu'à l'enfant qui vient d'hériter, « le louveteau digne rejeton de ces bêtes féroces. » On n'a jamais fait un plus magnifique éloge de la vieille royauté française, nationale et paternelle, et il y a là, en même temps, une vue juste de l'histoire. Le premier livre, consacré à l'étude générale des qualités qui conviennent au prince est déjà, par l'ordre même où il les dispose, indiquant d'abord celles qui leur ont le plus manqué, la satire sanglante d'Henri II et de ses fils. Ce qu'il réclame d'abord du prince, c'est la modération, la douceur, le respect de soi-même et de l'opinion, la pureté des mœurs, la patience, la tempérance, la clémence, etc. Dans la suite, il oppose sans cesse les deux races l'une à l'autre. C'est, d'une part, celle des Plantagenets, violente, oppressive, sanguinaire et lubrique, en proie à toutes les passions mauvaises, à tous les désordres, à toutes les révoltes contre le bien, toujours en guerre avec Dieu, portant des mains sacrilèges et avides sur les choses divines, sur l'épouse du Christ, toute couverte du sang des saints, maudite dans ses origines, où la débauche et l'inceste se mêlent à tout instant à la férocité, sortie du diable, selon la légende, et mettant une sorte de démoniaque

orgueil à y faire une perpétuelle allusion. C'est Richard ne comprenant pas qu'on s'étonne de ces haines parricides et fratricides qui leur mettent sans cesse les armes à la main, « ils viennent tous du diable et ils iront tous au diable. » C'est Geoffroy de Bretagne réclamant leur droit héréditaire qui est de « se haïr et de se détruire les uns les autres. » C'est, lorsque le futur Henri II était tout jeune encore à la cour de Louis VII, St Bernard, interrogé sur ce qu'il trouvait de cet enfant, le regardant longtemps, et par une sorte d'intuition prophétique, disant : « Il vient du diable, il ira au diable. »

En face d'eux la race capétienne, pieuse, dévote, d'une dévotion qui bientôt en la personne d'un de ses fils ira jusqu'à la sainteté ; les Capétiens, amis et protecteurs de l'Église et de la Papauté « s'étant faits en toute occasion les soldats de Dieu, lui rapportant toutes choses, leurs joies et leurs succès, lui rendant dévotement ce qui lui revient, laissant aux prélats la libre jouissance de toutes les libertés religieuses et de tous leurs droits, toujours dociles à la loi du Christ, chastes, respectueux de la foi conjugale, bons pères et fils soumis, vraiment amis de Dieu, qui leur témoigne sa bienveillance en toute circonstance, dans la vie et dans la mort, dans cette vie et dans les promesses de l'autre. » Et, en effet, aux morts violentes des Plantagenets, qui vivent et expirent maudits, désespérés, châtiés par les révoltes de leurs enfants, Gérold oppose avec insistance la fin paisible et bénie des Capétiens. « Vrais princes naturels, ne devant leur trône qu'à une succession légitime, pacifiquement transmise, ils ont des règnes longs, tranquilles et prospères, par la

volonté de Dieu qui souvent récompense le bien dès cette vie; et après avoir achevé le cours paisible de leur existence, ils meurent d'une mort bienheureuse, sûrs de trouver dans le ciel la récompense éternelle d'un gouvernement si pieux et si juste, laissant heureusement leur royauté à leurs fils et héritiers. »

Gérold signale le même contraste, quand il s'agit des rapports des princes avec leurs sujets. La royauté des Plantagenets est tyrannique, rude à tous, emportée, violente, volontiers féroce, se croyant tout permis, se jouant de tous les droits et de tous les devoirs; la royauté capétienne est simple, douce, pleine de mansuétude (le mot (1) se reproduit sans cesse) en toute circonstance affable pour les sujets, prête à entendre toutes les plaintes, à toujours faire justice, n'ayant pas besoin de gardes; car personne ne la hait, mais plutôt digne d'être aimée par tous. Ces princes, si haut placés,

(1) Ce caractère de douceur de la royauté française semble avoir frappé les étrangers de ce temps et particulièrement les Anglais, faisant un retour sur leur propre gouvernement. Un autre écrivain anglais contemporain, Héribert de Boscham, auteur d'une vie de saint Thomas de Canterbury, fait observer que les rois de France ont été de tout temps très belliqueux; mais tyrans jamais ou presque jamais: et étendant à la nation tout entière ce caractère de douceur, se souvenant de nos vieux poèmes, il s'écrie que c'était avec raison que de toute antiquité on avait dit: la « douce France », « douce pour ses productions exquises, douce pour son climat, douce pour le naturel aimable de ses habitants, douce et très douce pour la façon dont elle accueille les étrangers malheureux et leur fait oublier leurs infortunes, douce, vraiment douce France, *dulcis, dulcior et dulcissima*, et il répète avec bonheur le mot à plusieurs reprises.

ne montrent ni orgueil, ni jactance, mais humilité et douceur, justifiant les préceptes de la sagesse : « Ils t'ont établi comme leur chef, n'en sois pas orgueilleux; mais sois parmi eux, comme un d'entre eux » ; et encore « Plus tu es grand, plus il te faut t'humilier en toute occasion. »

Gérold voyait, dans les armoiries mêmes des deux maisons, un saisissant emblème de leurs caractères et de leurs tendances, « la simple fleur de lys » en face des lions et des léopards sanguinaires, comme si les Plantagenets voulaient montrer à leurs peuples un signe manifeste de leur férocité. « Et cependant chose merveilleuse et digne d'éternelle mémoire, nous avons vu de notre temps ces simples fleurs vaincre les léopards et les lions; ces terribles bêtes féroces, par de miraculeux événements, à la seule odeur de ces fleurs, s'abandonner à une fuite précipitée, sans regarder derrière eux, abandonnant leurs repaires avec un immense butin aux porteurs des lis. »

Gérold composait vers le même temps un traité *Des Ordres religieux*.

Enfin il recueillait une dernière fois ses souvenirs pour achever le portrait qu'il voulait laisser de lui à la postérité. C'est à ce moment qu'il terminait le livre qu'il a intitulé : Dialogue sur les Droits et l'État de l'Église de Saint-David (1), livre à la fin duquel il a

(1) V. Gir. Camb. Op., London, 1863, t. III, p. 101-373. *De Jure et Statu Meneviensis Ecclesiæ Dialogus.* Ce livre plusieurs fois mentionné par nous et l'une des œuvres les plus considérables de Gérold, a été omis par mégarde dans la liste que nous avons donnée de ses œuvres.

dressé la liste de toutes ses compositions. Il annonçait en finissant, que celle-ci serait la dernière, et, toujours fidèle aux jeux de mots, qu'il consacrerait désormais sa vie à « de bonnes œuvres plutôt qu'à des ouvrages, potius *operibus* bonis quam *opusculis*. »

On ne sait pas au juste quand cette vie s'est terminée. On vient de voir, par son propre témoignage et par celui de ses derniers livres, qu'il a atteint et dépassé soixante-dix ans et qu'il a vu les premières années du règne de Henri III. Un document relevé par Tanner, nous apprend qu'en 1223, la cure de Chesterton en Oxfordshire était devenue vacante par le décès de Me Gérold de Barri. Il serait donc mort au début de l'année 1223 ou à la fin de l'année 1222. C'est le seul renseignement que nous ayons sur ses derniers jours (1).

Ainsi s'éteignait, dans le silence et dans l'oubli, une existence qui avait été si bruyante et si tourmentée.

(1) V. sur les diverses dates assignées à sa mort, Sir Richard Colt Hoave, *The Itiner. of Arch. Baldwin through Wales*, translated into english, London, 1806. — Hardy, *Catalogue of Testimonials*, etc.

Gérold fut inhumé dans l'église de Saint-David où son monument, dit M. Th. Wright, se voit encore aujourd'hui.

DOCUMENTS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
AU XIXe SIÈCLE

LE PREMIER RECTEUR
DE L'ACADÉMIE DE CAEN

PIERRE-ROBERT ALEXANDRE

1809 - 1819

Par M. E. ZEVORT

Recteur de l'Académie de Caen,
Membre titulaire.

Le 1er Mai 1810, à dix heures du matin, les autorités constituées de la Ville de Caen se réunissaient dans la salle des Cours de la Faculté de Droit, rue de la Chaîne, d'où elles se rendaient à l'église Saint-Étienne, lieu ordinaire des cérémonies publiques. Le cortège, précédé de la musique de la ville, escorté par les troupes de la garnison et par la garde départementale, était composé de toutes les autorités civiles et militaires, placées suivant le rang que leur assignait le décret sur les préséances. L'Académie marchait ensuite, au milieu

des élèves du Lycée, sur deux rangs et dans l'ordre prescrit par l'article 29 du décret du 17 mars 1808, c'est-à-dire le Recteur en tête, les Inspecteurs d'académie, les Doyens et Professeurs des Facultés, le Proviseur, le Censeur et les Professeurs du Lycée, les Agrégés, les chefs d'institution, les maîtres de pension et les maîtres d'études.

Après la messe, célébrée avec pompe par l'évêque de Bayeux, et suivie d'un Te Deum, le cortège revint dans l'une des salles des anciens bâtiments de l'Université, occupée provisoirement par le Tribunal de 1re instance. Là, le Recteur, M. Alexandre, prononça un discours dans lequel il énumérait les avantages de l'établissement de l'Université impériale. Après avoir rappelé les services rendus par les Universités et par les Écoles Centrales, il fit ressortir l'importance d'un système d'enseignement uniforme pour toutes les parties de l'Empire ; puis, il insista sur la nécessité de donner un fondement solide à l'instruction publique, en la faisant reposer sur la religion et sur la morale, et, après avoir représenté la fondation de l'Université comme un bienfait de l'empereur, comme une des preuves les plus frappantes de sa profonde sagesse et de son amour pour le peuple, il termina par le cri de « Vive l'Empereur » qui « fut répété mille fois avec enthousiasme par toute l'assemblée. »

Le Recteur invita ensuite les membres de l'Académie à prêter avec lui le serment suivant :

« Je m'engage à l'exacte observation des statuts « et règlements de l'Université. Je promets obéis- « sance au Grand-Maître dans tout ce qu'il me com-

« mandera pour le service de l'empereur et pour le « bien de l'enseignement. Je m'engage également à « ne quitter le corps enseignant et mes fonctions, « qu'après en avoir obtenu l'agrément du Grand-« Maître, et dans les formes prescrites. »

Ce serment, dont la formule avait été fixée par le décret organique de 1808, fut prêté successivement par MM. de Chauvigny de Blot et Sordes, inspecteurs de l'Académie: Marc, Duchemin, Tirard des Longschamps, Lecoq de Biéville, Chantereyne, Thomine-Desmasures, Miocque, Georges Delisle, de Roussel, Nicolas, Lamouroux, Thierry fils, Bouisset, Bellenger, De La Rue et Levée, doyens et professeurs des Facultés; Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée impérial, et Blavinhac, censeur.

Après la prestation de serment, le séance fut levée : l'Académie de Caen était officiellement installée. Elle avait été organisée par le décret du 17 mars 1808, plus de deux ans avant son installation. Les principaux éléments qui la constituaient, Écoles primaires, Écoles secondaires, Lycée, École spéciale de Droit, devaient l'existence à la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) et leur naissance avait précédé la formation de la circonscription ou plutôt de l'arrondissement académique, comme on disait alors. Cet arrondissement, délimité par le statut du 18 octobre 1808, comprit les trois départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, c'est-à-dire le ressort de la Cour d'appel, avec juridiction sur la Faculté de Théologie de Rouen, sur les Colléges et Écoles de la Seine-Inférieure, en attendant l'organisation de l'Académie de Rouen, et eut son

chef-lieu à Caen. Le même statut stipulait que l'École de Droit de Caen deviendrait la Faculté de Droit et que son Directeur prendrait le titre de Doyen ; que les Facultés des Sciences et des Lettres seraient formées près du Lycée de Caen ; qu'il n'y aurait point de Faculté de Médecine, mais que l'École secondaire de Médecine de Caen continuerait de préparer les jeunes gens à l'étude de cette science.

Pour la direction des Académies, le choix du Grand-Maître se porta presque partout sur des doyens de Faculté. A Caen, où il n'existait encore qu'une seule Faculté, celle de Droit, le doyen fut naturellement investi des fonctions de Recteur. Pierre-Robert Alexandre était d'ailleurs désigné à M. de Fontanes par sa longue expérience, par son autorité en matière juridique, par les fonctions qu'il exerçait en dehors de la Faculté de Droit. Né le 15 novembre 1741, à Caen, Alexandre avait près de 69 ans, le 24 avril 1809, jour de son élévation au rectorat. Il se rattachait à l'ancienne Université, où il avait été nommé docteur-agrégé aux droits, dès 1785, comme nous l'apprend M. Pierre Carel, dans son *Étude historique sur le barreau de Caen ;* il était depuis près d'un demi-siècle avocat au bailliage de Caen; il fut placé à la tête du Tribunal de 1re instance, quand le Consulat réorganisa la justice, par la Constitution de l'An VIII, et il conserva ces fonctions, comme plus tard celles de conseiller à la Cour d'appel, en devenant Recteur. Je remarque en passant que la Faculté de Droit de Caen, à ses débuts, pouvait recruter, sans préjudice pour l'enseignement, l'administration académique ou préfectorale, la magistrature assise

ou debout, voire la politique. Marc, le successeur d'Alexandre, dans le décanat et dans le rectorat, fut en même temps conseiller de préfecture du Calvados ; Chantereyne fut substitut du procureur général impérial, plus tard député et premier Président de la Cour royale d'Amiens ; Miocque, professeur suppléant, fut substitut aux assises ; Thomine-Desmasures père fut député.

En devenant Recteur, le professeur de Faculté conservait son titre et son traitement ; n'étant nommé que pour cinq ans, il pouvait être amené à reprendre ses fonctions dans l'enseignement et, bien que l'article du décret de 1808 qui voulait que les recteurs fussent investis à nouveau au bout de chaque période quinquennale n'ait pas reçu d'exécution, il était prudent de prendre ses précautions. Marc en fit l'expérience, en 1822, quand l'évêque d'Hermopolis, M. de Frayssinous, lui retira ses fonctions de Recteur pour les donner à l'abbé Jamet. Celui-ci, en homme prévoyant, se fit donner la chaire de littérature grecque à la Faculté des Lettres, pendant son rectorat, au mois de janvier 1830. Il n'y monta jamais, mais il conserva le titre jusqu'à la Révolution de 1830, sans en toucher le traitement. Ce traitement, qui était de 3.000 francs, ne se cumulait pas avec celui de Recteur, qui était de 6.000.

Les fonctions de Recteur ne sont donc plus électives et temporaires comme dans l'ancienne Université. Quant aux attributions, elles semblent, à première vue, à peu près les mêmes que celles des Recteurs d'aujourd'hui : elles sont en réalité plus étendues, mais le Recteur les partage avec un Conseil qui rappelle à la fois le Tribunal universitaire d'avant 1789 et notre Conseil général des Facultés.

Le Recteur doit assister aux examens des Facultés, viser les diplômes, maintenir partout la sévérité dans la discipline et l'économie dans les dépenses, inspecter le plus souvent possible, et, en particulier, au moins quatre fois l'an, les lycées de son arrondissement académique. Il est aidé dans cette tâche par deux inspecteurs d'académie siégeant au chef-lieu. J'ai nommé ces deux inspecteurs : Sordes et de Chauvigny de Blot; le premier, devenu proviseur du Lycée de Montpellier, eut pour successeur Chantepie; le second, devenu proviseur du Lycée de Dijon, fut remplacé en, 1812, par l'auteur du *Génie de l'homme*, de Chênedollé, que la suppression de l'éphémère Faculté des Lettres de Rouen avait laissé sans emploi. Nous les retrouverons dans le cours de cette étude. Les inspecteurs devaient être nommés sur la présentation du Recteur : cette règle ne fut jamais appliquée.

C'est surtout dans le Conseil académique, appelé à traiter les plus nombreuses et les plus importantes affaires et composé exclusivement, à l'origine, de membres de l'Université, que s'exerçait l'autorité du Recteur. Il n'y a rien de nouveau en administration : tous les pouvoirs que le décret du 28 décembre 1885 a conférés au Conseil général des Facultés, tous ceux qu'une loi prochaine donnera aux futures Universités, le Conseil académique les possédait dans l'Université impériale. Il poursuivait la rentrée des revenus propres de l'Université et prenait toutes mesures *ad hoc;* il arrêtait, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Université et du Grand-Maître, les budgets des Facultés et du Lycée; il dressait les états de présence des

institutions et des pensions, états qui servaient à déterminer le chiffre de la rétribution universitaire; il contrôlait les comptes des Facultés et du Lycée; il fixait les programmes d'enseignement, les règlements disciplinaires de toutes les écoles. Les membres du Conseil étaient les collaborateurs constants du Recteur qui les réunissait au moins une fois par mois, en dehors des séances extraordinaires; ils l'escortaient dans toutes les cérémonies publiques; ils l'accompagnaient, en corps ou par délégués, dans les visites fréquentes qu'il était obligé de faire chez les chefs d'institution ou les maîtres de pension, pour violation des décrets de 1808 et de 1811, sur la taxe universitaire ou sur l'obligation d'envoyer au lycée ceux de leurs élèves qui étaient *capables de sixième et au delà*. On sait quelles protestations a soulevées, après coup, le monopole universitaire. « Les enfants, disait déjà Châteaubriand, étaient placés dans des Écoles où on leur apprenait, au son du tambour, l'irréligion, la débauche et le mépris des vertus domestiques. » Royer-Collard, aussi bon juge que Châteaubriand, en matière de religion, de pureté de mœurs, de vertus domestiqus, Royer-Collard, dans un discours du 25 février 1817, à la Chambre des députés, revendiquait hautement pour l'Université le monopole de l'éducation, comme celui de la justice pour les tribunaux ou celui de la force publique pour l'armée. Des prêtres comme l'abbé Duchemin, l'abbé De La Rue ou l'abbé Tirard des Longchamps, des hommes aussi pieux et aussi libéraux que le recteur Alexandre pensaient comme Royer-Collard et telle visite faite par eux, au mois de no-

vembre 1816, rue des Chanoines, dans l'établissement tenu par les sieurs La Coudre, rappelle, à s'y méprendre, telle visite faite de nos jours, pour l'exécution des décrets, contre une congrégation non autorisée. Forts de leur foi, les Universitaires d'alors, même ceux qui portaient la robe, exerçaient, en toute sincérité de conscience, sous la monarchie, ce monopole que nous répudions aujourd'hui, au nom de la liberté, et que la République seule a fait disparaître.

Le Conseil académique de Caen ne fut constitué que le 14 mai 1812 ; avant cette époque, les fonctions qui lui avaient été dévolues par le décret de 1808 furent remplies par une Commission composée du recteur et des deux inspecteurs de l'Académie. Mais comme les deux inspecteurs n'étaient jamais ensemble au chef-lieu, celui d'entre eux qui était en tournée d'inspection était remplacé par Marc, le doyen de la Faculté de Droit, qui fit dans ces intérims l'apprentissage de l'Administration rectorale.

Officiellement constitué par arrêté du Grand-Maître, le Conseil académique comprit, sous la présidence d'Alexandre, les deux inspecteurs, les trois doyens, Marc, Duchemin et Tirard des Longschamps ; Chantereyne, professeur de Code Napoléon; Thierry fils, professeur de physique et de chimie à la Faculté des Sciences et secrétaire de cette Faculté ; De La Rue, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres et secrétaire de cette Faculté ; Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée. Le Secrétaire-général de la Faculté de Droit, Lelaidier, était en même temps Secrétaire de l'Académie et assistait aux séances du Conseil, dont il rédigeait les procès-verbaux.

De 1812 à 1819, le Conseil subit peu de modifications : le 27 août 1814, Blavinhac, qui avait remplacé Robert de Saint-Vincent comme proviseur,y fut appelé ; le 30 octobre 1815, la Commission de l'Instruction publique (elle était présidée par Royer-Collard et composée de Cuvier, S. de Sacy, Frayssinous et Guéneau de Mussy,) qui avait remplacé le Grand-Maître, confirma les pouvoirs du Conseil nommé par M. de Fontanes. Le 30 novembre 1818, Thomine-Desmasures remplaça Chantereyne, élu député. L'assemblée fut donc à peu près permanente, et Alexandre, pendant sept années, conserva les mêmes collaborateurs. Tous étaient animés du même esprit que lui, de ce que j'appellerai, ne trouvant pas de mot qui rende mieux ma pensée, l'esprit universitaire : ce qualificatif a toute sa valeur, appliqué à des hommes qui avaient presque tous fait partie de l'Université de Caen avant 1789, qui auraient voulu la voir revivre avec ses privilèges, son autonomie, son régime électif, qui applaudirent certainement à l'ordonnance royale du 17 février 1815, laquelle tentait de ressusciter les anciennes Universités provinciales et qui, avant cette ordonnance, acceptèrent ou subirent le fait accompli, c'est-à-dire dans l'ordre pédagogique, l'Université impériale, et dans l'ordre politique, le pesant despotisme de Napoléon I[er]. Ils apportèrent dans les fonctions administratives aussi bien que dans les fonctions d'enseignement, avec des convictions religieuses très sincères, un libéralisme politique à la Montesquieu : la vieille royauté, voilà ce qu'ils regrettent ; les institutions représentatives, voilà ce qu'ils espèrent. La monarchie, selon la charte, réalisera leur idéal.

Alexandre, bien qu'il termine ses discours de distribution de prix ou de rentrée par le cri commandé de « Vive l'Empereur ! » se fait manifestement violence quand il célèbre celui que les orateurs officiels n'appelaient jamais que « le héros. » Quand Napoléon Ier séjourne à Caen, au cours d'un voyage triomphal, au mois de mai 1811, le Recteur lui présente en quelques mots le Corps académique ; mais ni le Recteur, ni aucun membre de l'Université ne figurent dans les autres cérémonies et dans les banquets que l'on offre au souverain et à l'impératrice-reine. Nous avons été frappés, en parcourant le compte-rendu officiel des fêtes qui furent données à cette occasion, du peu de place qu'occupait alors cette Université, dont le glorieux despote voulait faire un instrument de règne, et nous nous sommes demandé si, pour atteindre le but qu'il se proposait, il avait bien choisi les meilleurs auxiliaires. Évidemment ceux-ci, s'ils accordaient sans marchander leur admiration officielle, refusaient leurs sympathies secrètes, et, moins d'un an après avoir assisté, d'un peu loin, à cette apothéose du « roi des rois de l'Occident », ils durent, dans le secret de leur conscience, flétrir l'abominable exécution juridique dont la ville de Caen fut le théâtre, au mois de mars 1812.

Corrects malgré tout, ils assistent en corps à un *Te Deum* chanté à St-Etienne pour les relevailles de l'impératrice ; patriotes, quand même, ils font, après la funeste campagne de Russie, au mois de février 1813, une offrande de 1.500 francs à l'empereur « pour l'aider à remonter sa cavalerie. » Mais ce fut

là, avec un appel adressé par Alexandre à la reconnaissance des élèves du Lycée pour le fondateur de l'Université, le 11 août 1813, la dernière manifestation de leur loyalisme. Le 9 avril 1814, tous les membres de l'Académie présents à Caen sont convoqués d'urgence par le Recteur et adoptent à l'unanimité une adresse au gouvernement provisoire qui était ainsi conçue :

« *L'Académie de Caen,*

« A nos Seigneurs composant le gouvernement provisoire de la France.

« Nos Seigneurs,

« Un corps littéraire, formé des débris de l'ancienne Université de Caen, qui compte parmi ses plus beaux titres de gloire les preuves d'attachement et de fidélité qu'elle a données à ses rois, n'a pu voir, sans une vive émotion, les événements mémorables qui, en changeant les destinées de la France, lui promettent de nouveaux jours de paix et de bonheur, sous le sceptre des descendants de Henri IV. Grâces en soient rendues à la magnanimité des puissances alliées et au courage de ces hommes d'État qui ont sauvé la patrie par des mesures aussi sages qu'énergiques, auxquelles nous nous empressons de donner adhésion ! Vive Louis XVIII ! »

Nous avons tenu à reproduire *in extenso* cette adresse. Les révolutions, surtout les révolutions brusques et inattendues, ont ce déplorable résultat d'altérer la notion du patriotisme chez les meilleurs

Français, d'altérer la notion du sens commun chez les plus instruits et les plus sages. Les membres de l'Académie de Caen traitaient de *magnanimes* ces ennemis de la France qui lui imposaient un gouvernement ramené dans leurs fourgons derrière 200,000 soldats; ils appelaient *sauveurs de la patrie* l'ancien évêque marié, le duc d'origine allemande, l'ancien marquis devenu comte de l'empire, l'ancien général révolutionnaire et le membre du clergé, correspondant de Louis XVIII, qui avaient enregistré les volontés de Blücher !

La sincérité du sentiment auquel obéissaient les membres de l'Académie de Caen peut seule en excuser la manifestation. Leur affection pour le « bien-aimé monarque » pour « Louis le Désiré », comme ils disaient, ne se démentit plus. Le 9 mars, à la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe, recteur, inspecteurs, doyens et professeurs de l'Académie royale se déclarent « justement indignés de l'attentat que vient de commettre, contre la foi des traités, un homme qui, après avoir fait longtemps le malheur de la France, cherche à y porter le flambeau de la guerre civile et veut établir, sur des cadavres, son règne affreux » et affirment leur fidélité au meilleur des rois, leur dévouement à son auguste dynastie. Ils eurent, contrairement à tant d'autres, la pudeur de garder le silence pendant les Cent-Jours et quand le nouveau Grand-Maître de l'Université, Lebrun, duc de Plaisance, exigea d'eux un nouveau serment de fidélité à l'empereur, ils ne renièrent Louis XVIII que du bout des lèvres. Moins de deux mois après, le 15 juillet 1815, ils faisaient remettre au ministre de l'intérieur, par Thomine Desmasures,

membre de la députation de la ville de Caen, une adresse au roi où nous lisons :

« Sire, lorsque l'usurpateur avança à main armée pour envahir votre trône, l'Université de Caen, toujours fidèle à ses devoirs, s'empressa d'exprimer à Votre Majesté un attachement que rien ne pouvait ébranler. La lutte ne fut pas longue ; votre cause était juste, le Ciel et vos alliés l'ont fait triompher.

« Nous venons donc, Sire, jurer de nouveau une fidélité inviolable au souverain légitime qni nous est rendu ; elle est tellement dans nos cœurs, que nous avons été plus ou moins exposés à des dangers pour notre dévouement à Votre Majesté ; mais votre retour dans vos États, en dissipant des projets perfides, a dissipé toutes nos alarmes.

« Maintenant, Sire, sous votre gouvernement paternel, avec le bénéfice de la Charte qui est votre ouvrage, que l'homme de bien vive en paix, que le méchant tremble et que le coupable soit puni, car c'est par la justice que règnent les rois. »

Parler, trois mois après les événements, d'une guerre civile, d'une lutte entre Louis XVIII et Napoléon, c'était une singulière façon d'écrire l'histoire ; parler des dangers que l'on avait « plus ou moins courus » pendant les Cent-Jours, c'était altérer la vérité ou faire preuve d'une singulière défaillance de mémoire ; invoquer contre de prétendus criminels, contre des coupables du délit d'opinion la justice royale, c'était engager le gouvernement dans la voie où le poussaient les ultras du parti royaliste et qui aboutit à une terreur aussi sanglante et plus hypocrite que la terreur

rouge. Il est regrettable de trouver cette triste page dans l'histoire de l'Académie de Caen.

La seconde Restauration, solidement assise, permit à Alexandre, aux inspecteurs et aux professeurs qu'il déléguait parfois pour le remplacer dans les distributions de prix ou dans les séances de rentrée, d'affirmer à nouveau leurs préférences politiques ; ils ne manquèrent pas une occasion de le faire. Des procès-verbaux officiels mentionnent religieusement toutes ces cérémonies, uniformément terminées par le cri de « Vive le Roi ! », répété mille et mille fois, avec autant de transport qu'autrefois le cri de « Vive l'Empereur ! ». Nous sommes moins expansifs et nos fêtes se terminent moins bruyamment : le gouvernement qui nous est cher en est-il moins fort ? La jeunesse que nous élevons sera-t-elle moins dévouée à nos institutions, parce que nous n'exigeons plus de ses maîtres un serment politique, parce que nous ne considérons plus l'éducation nationale comme un moyen de gouvernement ?

Au lendemain du rétablissement des Bourbons, les membres de l'Université impériale purent craindre que cette conception de Napoléon Ier ne survécût pas à son fondateur. Alexandre ne cesse de signaler à M. de Fontanes que Louis XVIII avait récompensé de sa prompte adhésion, en lui conservant la Grande-Maîtrise, la violation des statuts de 1808 et de 1811 par les maîtres de pension, par les chefs d'institution, même par les principaux de colléges qui ont cessé de payer la rétribution universitaire, qui répètent partout que l'éducation est libre et indépendante de l'Université, et

qui agissent en conséquence. M. de Fontanes répond, après un silence de plus d'un mois, aux pressantes questions qui lui sont adressées par Alexandre. Louis XVIII a remplacé Napoléon Ier, l'Université de France a remplacé l'Université impériale ; mais les principes pédagogiques qui inspirent le Conseil royal de l'Instruction publique et son chef sont restés les mêmes. Les orateurs de distribution de prix célèbreront la France rendue à ses rois légitimes et à elle-même ; les élèves le plus souvent couronnés auront le droit de porter la décoration du lys ; les classes vaqueront le 21 janvier, en souvenir « du meilleur et du plus malheureux des rois », tels sont les seuls changements à noter, les seuls qu'ait prescrits le sénateur de l'Empire, devenu pair de France : ils sont, on le voit, de pure forme.

Le Conseil académique de Caen, dont les procès-verbaux nous permettent de reconstituer toute l'administration rectorale, était divisé en trois sections. La première section, chargée de l'état et du perfectionnement des études, de l'administration et de la police des Écoles, avait pour président le Recteur, pour membres Chantereyne, Duchemin et Tirard des Longchamps ; la seconde, chargée de la comptabilité, était présidée par l'un des inspecteurs, Chantepie, et était composée, comme la première, de trois membres qui étaient : Marc, Duchemin et Thierry ; la troisième section, celle du contentieux et des affaires du sceau, présidée par le second inspecteur, de Chênedollé, comptait quatre membres : Marc, Chantereyne, Thierry et De La Rue.

Le personnel rentrait dans les attributions de la première section, personnel de l'enseignement supérieur, de

l'enseignement secondaire et même de l'enseignement primaire. Les membres de l'enseignement supérieur (on disait alors l'instruction supérieure) étaient si peu nombreux, à l'origine, que nous pouvons les indiquer tous, sans dépasser les limites assignées à cette courte notice. La Faculté de Droit avait un professeur de Droit romain, Lecoq de Biéville ; trois professeurs de Code Napoléon, Alexandre, Marc et Chantereyne ; un professeur de procédure et de législation criminelle, Thomine Desmasures ; deux professeurs suppléants, Duperré-Delisle et Miocque. Nous avons dit que la Faculté de Droit était la plus importante de toutes. Le premier Président, Le Menuet, était à la fois son doyen d'honneur et le président de son Conseil de discipline, Conseil dont faisaient partie plusieurs autres magistrats. La Faculté des Sciences avait un professeur de mathématiques, l'abbé Duchemin ; un professeur d'histoire naturelle, de Roussel ; un professeur de physique et de chimie, Nicolas ; deux professeurs adjoints, Lamouroux et Thierry fils. A la Faculté des Lettres, l'abbé Tirard des Longchamps professait la philosophie ; l'abbé Bellenger, la littérature française ; l'abbé Bouisset, la littérature latine et l'abbé De La Rue, l'histoire. Duchemin, Lamouroux, Thierry fils et Tirard des Longchamps étaient en même temps professeurs au Lycée. Faculté des Sciences et Faculté des Lettres n'étaient d'ailleurs et ne furent longtemps que des annexes du Lycée ; elles n'eurent au début que la salle des actes du Lycée pour leur séance de rentrée, que les classes du Lycée pour salles de cours, que les élèves du Lycée pour auditeurs. Formées en partie des

débris de l'ancienne Université, de vieux professeurs auxquels on avait voulu assurer une retraite, elles n'eurent pas, à beaucoup près, sur la jeunesse et sur le public l'influence qu'avaient eue les Écoles centrales, si fréquentées et si populaires pendant quelques années; leurs grades même étaient peu recherchés : le baccalauréat ès sciences ou ès lettres, que le décret de 1808 avait imposé comme condition préalable à l'entrée dans chacune des quatre autres Facultés, le baccalauréat ès lettres, qu'un décret de 1809 avait rendu obligatoire pour l'admission dans les séminaires diocésains, était dédaigné par la grande majorité des élèves, même quand on pouvait s'y présenter, comme avant 1818, sans produire de certificat d'études ou de certificat paternel.

Nous n'avons pas parlé du quatrième établissement d'enseignement supérieur, du Collége ou École de Médecine, que l'on appelait École secondaire. Elle ressemblait aux établissements analogues qui, depuis 1803, sur la demande des municipalités ou des départements, s'étaient constitués dans un grand nombre de villes : celle de Caen se réduisait à quelques cours d'instruction médicale annexés aux hôpitaux. Établie par le décret du 24 mars 1808, elle resta d'ailleurs, jusqu'au 18 mai 1820, sous la surveillance de l'autorité administrative.

La première section du Conseil académique approuvait les programmes des cours de Facultés, qui étaient portés chaque année à la connaissance du public dans la séance de rentrée ; elle préparait et soumettait au Conseil des rapports et des solutions sur toutes les

questions relatives à l'enseignement supérieur. Il en est une qui revient fréquemment dans ses délibérations et qu'Alexandre, en souvenir de l'ancienne Université, avait particulièrement à cœur : c'est celle de la création à Caen d'une Faculté de Théologie et d'une Faculté de Médecine. Le 25 novembre 1814, le 13 mai 1816, le Recteur sollicite, à la première de ces dates, le Grand-Maître, à la seconde, la Commission de l'Instruction publique, de restituer à l'Académie de Caen des enseignements qui avaient été florissants avant 1789. La municipalité de Caen, à cette époque, marchait rarement d'accord avec l'Académie, qu'elle voulait obliger à lui rembourser les frais de premier établissement du Lycée ; elle fait pourtant cause commune avec l'Académie dans cette circonstance et délègue à Paris, le 31 mai 1816, son maire, M. de Mathan, pour combiner ses efforts avec ceux de l'abbé De La Rue, le délégué du Conseil académique. Je n'ai pas besoin d'indiquer la réponse qui fut faite à MM. de Mathan et De La Rue.

A défaut d'autres raisons, la pénurie du Trésor eût suffi à expliquer un refus : le 31 mai 1816, il y avait sept mois que les professeurs des Facultés de Caen n'avaient reçu d'appointements. Ces appointements étaient pourtant modestes : ils se réduisaient à trois mille francs pour les titulaires des Lettres ou des Sciences qui ne professaient qu'à la Faculté ; les titulaires du Droit avaient en plus une part dans le produit des examens.

Beaucoup plus nombreux, sinon plus rétribué, était le personnel de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire : il comprenait les professeurs et les maîtres du Lycée de Caen, les régents des

5 colléges du Calvados, des 4 colléges de l'Orne et des 7 colléges de la Manche, sans parler des proviseurs, des censeurs et des principaux ; il comprenait les chefs d'institution, au nombre de 6 dans le Calvados et de 3 dans l'Orne ; les maîtres de pension qui étaient 11 dans le Calvados, 11 aussi dans l'Orne et 10 dans la Manche.

En vertu du décret organique de 1808, aggravé par le décret du 15 novembre 1811, qui avait rendu plus rigoureux le monopole universitaire, le Recteur avait une action directe sur tous ces établissements ; mais cette action se réduisait, pour les pensions et institutions, à un contrôle sévère des états de présence, régulièrement soumis au Conseil académique ; pour les colléges à des visites dont le chef de l'Académie se déchargeait sur les inspecteurs et qui n'avaient pour objet que l'enseignement et la discipline. Le matériel, quand le collége n'appartenait pas à l'Université, en tant qu'immeuble, ne regardait que le principal ou le bureau d'administration, que présidait le maire ou le sous-préfet. Seul, le Lycée du chef-lieu académique était, à tous les points de vue, sous l'autorité immédiate du Recteur et de la 1re section du Conseil. Il n'est, pour ainsi dire, pas de séance où il ne soit question de son personnel, de ses programmes, de ses études, de son règlement disciplinaire, des plaidoyers, thèses ou discours, que les meilleurs élèves doivent prononcer le jour de la distribution des prix. L'usage, si fréquent dans les anciennes Universités, des représentations dramatiques, se perpétua dans la nouvelle jusqu'en 1818 ; quand ces représentations

16

furent supprimées par le Conseil académique de Caen, un divertissement d'un autre genre ne tarda pas à se généraliser. Des élèves de rhétorique prononçaient un plaidoyer sur le sujet suivant, par exemple : « Qu'est-ce qui peut établir le plus solidement la gloire d'un grand peuple ? » L'un des orateurs se déclarait pour les succès militaires ; un autre pour les lettres ; un troisième pour les sciences ; un quatrième pour les bonnes lois ; un dernier, faisant fonctions de juge, accordait le prix « aux vertus qui caractérisaient le citoyen fidèle observateur des lois divines et humaines. » Ces amusements avaient exactement le même inconvénient que les représentations tragiques ou comiques, supprimées parce qu'elles prenaient trop de temps, et ils étaient un peu plus pédantesques. En outre, ils imposaient au savant qui corrigeait gravement et périodiquement des productions de cette force pour tous les colléges de l'Académie, aux membres du Conseil qui les approuvaient ou les amendaient, une besogne pour laquelle ils n'étaient pas faits.

Bien mieux remplie était la séance extraordinaire que le Conseil tenait presque chaque année, à la fin de juillet, en présence des inspecteurs généraux de l'Université. Ceux-ci, après huit ou dix jours passés dans le Lycée, ne manquaient jamais d'apporter au Conseil et à son président leurs impressions toutes fraîches et d'appeler l'attention de l'assemblée sur tout ce qui les avait frappés dans leur visite.

Le 26 juillet 1812, les inspecteurs généraux qui assistent à la séance sont MM. de Champeaux et Le Prevost d'Yray. Il est décidé, avec leur approbation, que

l'Université réclamera l'envoi en possession du bâtiment dit les Grandes-Écoles, qui abritait le Tribunal de 1re instance et le greffe de ce Tribunal et l'affectation aux réparations à faire dans le Collége des Arts du loyer annuel de 1,000 fr. que le Département payait à la Ville depuis le 1er décembre 1808 et que la Ville retenait pour ses hospices; l'envoi en possession des livres de la ci-devant Université de Caen qui avaient été mis en dépôt à la bibliothèque de la Ville; l'envoi en possession du jardin botanique; l'envoi en possession du terrain situé au N.-O. de l'église des Jésuites jusqu'au bord du petit Odon. Sur cette église elle-même, bien qu'elle lui eût été abandonnée par édit du mois d'août 1786, l'Université, considérant qu'elle avait été affectée au culte, n'élevait aucune prétention.

Le 27 juillet 1817, les inspecteurs généraux Dandrezel et Noël sont présents à la séance, à laquelle ont été convoqués les professeurs du Collége royal Vaultier et Héron de la Thuillerie. Ils font décider que les commissions chargées de corriger les compositions de prix dans les hautes classes comprendront les professeurs de Faculté ; ils exigent que la décoration accordée au premier de chaque classe, la fleur de lys, soit exactement portée ; que les élèves de 8e, 7e et 6e soient tenus d'apprendre chaque jour au moins deux demandes du catéchisme du diocèse; que, dans les classes, les élèves internes soient rigoureusement séparés des externes ; que tout élève soit sur le champ envoyé à l'aumônier. Nous avons noté cette dernière prescription, ce *compelle confiteri*, parce qu'elle est un signe du temps, et qu'elle était encore en vigueur, il y une vingtaine d'an-

dressé la liste de toutes ses compositions. Il annonçait en finissant, que celle-ci serait la dernière, et, toujours fidèle aux jeux de mots, qu'il consacrerait désormais sa vie à « de bonnes œuvres plutôt qu'à des ouvrages, potius *operibus* bonis quam *opusculis*. »

On ne sait pas au juste quand cette vie s'est terminée. On vient de voir, par son propre témoignage et par celui de ses derniers livres, qu'il a atteint et dépassé soixante-dix ans et qu'il a vu les premières années du règne de Henri III. Un document relevé par Tanner, nous apprend qu'en 1223, la cure de Chesterton en Oxfordshire était devenue vacante par le décès de Me Gérold de Barri. Il serait donc mort au début de l'année 1223 ou à la fin de l'année 1222. C'est le seul renseignement que nous ayons sur ses derniers jours (1).

Ainsi s'éteignait, dans le silence et dans l'oubli, une existence qui avait été si bruyante et si tourmentée.

(1) V. sur les diverses dates assignées à sa mort, Sir Richard Colt Hoave, *The Itiner. of Arch. Baldwin through Wales*, translated into english, London, 1806. — Hardy, *Catalogue of Testimonials*, etc.

Gérold fut inhumé dans l'église de Saint-David où son monument, dit M. Th. Wright, se voit encore aujourd'hui.

DOCUMENTS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
AU XIXe SIÈCLE

LE PREMIER RECTEUR
DE L'ACADÉMIE DE CAEN

Pierre-Robert ALEXANDRE

1809 - 1819

Par M. E. ZEVORT
Recteur de l'Académie de Caen,
Membre titulaire.

Le 1er Mai 1810, à dix heures du matin, les autorités constituées de la Ville de Caen se réunissaient dans la salle des Cours de la Faculté de Droit, rue de la Chaîne, d'où elles se rendaient à l'église Saint-Étienne, lieu ordinaire des cérémonies publiques. Le cortège, précédé de la musique de la ville, escorté par les troupes de la garnison et par la garde départementale, était composé de toutes les autorités civiles et militaires, placées suivant le rang que leur assignait le décret sur les préséances. L'Académie marchait ensuite, au milieu

des élèves du Lycée, sur deux rangs et dans l'ordre prescrit par l'article 29 du décret du 17 mars 1808, c'est-à-dire le Recteur en tête, les Inspecteurs d'académie, les Doyens et Professeurs des Facultés, le Proviseur, le Censeur et les Professeurs du Lycée, les Agrégés, les chefs d'institution, les maîtres de pension et les maîtres d'études.

Après la messe, célébrée avec pompe par l'évêque de Bayeux, et suivie d'un Te Deum, le cortège revint dans l'une des salles des anciens bâtiments de l'Université, occupée provisoirement par le Tribunal de 1re instance. Là, le Recteur, M. Alexandre, prononça un discours dans lequel il énumérait les avantages de l'établissement de l'Université impériale. Après avoir rappelé les services rendus par les Universités et par les Écoles Centrales, il fit ressortir l'importance d'un système d'enseignement uniforme pour toutes les parties de l'Empire ; puis, il insista sur la nécessité de donner un fondement solide à l'instruction publique, en la faisant reposer sur la religion et sur la morale, et, après avoir représenté la fondation de l'Université comme un bienfait de l'empereur, comme une des preuves les plus frappantes de sa profonde sagesse et de son amour pour le peuple, il termina par le cri de « Vive l'Empereur » qui « fut répété mille fois avec enthousiasme par toute l'assemblée. »

Le Recteur invita ensuite les membres de l'Académie à prêter avec lui le serment suivant :

« Je m'engage à l'exacte observation des statuts « et règlements de l'Université. Je promets obéis- « sance au Grand-Maître dans tout ce qu'il me com-

« mandera pour le service de l'empereur et pour le « bien de l'enseignement. Je m'engage également à « ne quitter le corps enseignant et mes fonctions, « qu'après en avoir obtenu l'agrément du Grand-« Maître, et dans les formes prescrites. »

Ce serment, dont la formule avait été fixée par le décret organique de 1808, fut prêté successivement par MM. de Chauvigny de Blot et Sordes, inspecteurs de l'Académie : Marc, Duchemin, Tirard des Longschamps, Lecoq de Biéville, Chantereyne, Thomine-Desmasures, Miocque, Georges Delisle, de Roussel, Nicolas, Lamouroux, Thierry fils, Bouisset, Bellenger, De La Rue et Levée, doyens et professeurs des Facultés ; Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée impérial, et Blavinhac, censeur.

Après la prestation de serment, le séance fut levée : l'Académie de Caen était officiellement installée. Elle avait été organisée par le décret du 17 mars 1808, plus de deux ans avant son installation. Les principaux éléments qui la constituaient, Écoles primaires, Écoles secondaires, Lycée, École spéciale de Droit, devaient l'existence à la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) et leur naissance avait précédé la formation de la circonscription ou plutôt de l'arrondissement académique, comme on disait alors. Cet arrondissement, délimité par le statut du 18 octobre 1808, comprit les trois départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, c'est-à-dire le ressort de la Cour d'appel, avec juridiction sur la Faculté de Théologie de Rouen, sur les Colléges et Écoles de la Seine-Inférieure, en attendant l'organisation de l'Académie de Rouen, et eut son

chef-lieu à Caen. Le même statut stipulait que l'École de Droit de Caen deviendrait la Faculté de Droit et que son Directeur prendrait le titre de Doyen ; que les Facultés des Sciences et des Lettres seraient formées près du Lycée de Caen ; qu'il n'y aurait point de Faculté de Médecine, mais que l'École secondaire de Médecine de Caen continuerait de préparer les jeunes gens à l'étude de cette science.

Pour la direction des Académies, le choix du Grand-Maître se porta presque partout sur des doyens de Faculté. A Caen, où il n'existait encore qu'une seule Faculté, celle de Droit, le doyen fut naturellement investi des fonctions de Recteur. Pierre-Robert Alexandre était d'ailleurs désigné à M. de Fontanes par sa longue expérience, par son autorité en matière juridique, par les fonctions qu'il exerçait en dehors de la Faculté de Droit. Né le 15 novembre 1741, à Caen, Alexandre avait près de 69 ans, le 24 avril 1809, jour de son élévation au rectorat. Il se rattachait à l'ancienne Université, où il avait été nommé docteur-agrégé aux droits, dès 1785, comme nous l'apprend M. Pierre Carel, dans son *Étude historique sur le barreau de Caen ;* il était depuis près d'un demi-siècle avocat au bailliage de Caen; il fut placé à la tête du Tribunal de 1re instance, quand le Consulat réorganisa la justice, par la Constitution de l'An VIII, et il conserva ces fonctions, comme plus tard celles de conseiller à la Cour d'appel, en devenant Recteur. Je remarque en passant que la Faculté de Droit de Caen, à ses débuts, pouvait recruter, sans préjudice pour l'enseignement, l'administration académique ou préfectorale, la magistrature assise

ou debout, voire la politique. Marc, le successeur d'Alexandre, dans le décanat et dans le rectorat, fut en même temps conseiller de préfecture du Calvados; Chantereyne fut substitut du procureur général impérial, plus tard député et premier Président de la Cour royale d'Amiens; Miocque, professeur suppléant, fut substitut aux assises; Thomine-Desmasures père fut député.

En devenant Recteur, le professeur de Faculté conservait son titre et son traitement; n'étant nommé que pour cinq ans, il pouvait être amené à reprendre ses fonctions dans l'enseignement et, bien que l'article du décret de 1808 qui voulait que les recteurs fussent investis à nouveau au bout de chaque période quinquennale n'ait pas reçu d'exécution, il était prudent de prendre ses précautions. Marc en fit l'expérience, en 1822, quand l'évêque d'Hermopolis, M. de Frayssinous, lui retira ses fonctions de Recteur pour les donner à l'abbé Jamet. Celui-ci, en homme prévoyant, se fit donner la chaire de littérature grecque à la Faculté des Lettres, pendant son rectorat, au mois de janvier 1830. Il n'y monta jamais, mais il conserva le titre jusqu'à la Révolution de 1830, sans en toucher le traitement. Ce traitement, qui était de 3.000 francs, ne se cumulait pas avec celui de Recteur, qui était de 6.000.

Les fonctions de Recteur ne sont donc plus électives et temporaires comme dans l'ancienne Université. Quant aux attributions, elles semblent, à première vue, à peu près les mêmes que celles des Recteurs d'aujourd'hui : elles sont en réalité plus étendues, mais le Recteur les partage avec un Conseil qui rappelle à la fois le Tribunal universitaire d'avant 1789 et notre Conseil général des Facultés.

Le Recteur doit assister aux examens des Facultés, viser les diplômes, maintenir partout la sévérité dans la discipline et l'économie dans les dépenses, inspecter le plus souvent possible, et, en particulier, au moins quatre fois l'an, les lycées de son arrondissement académique. Il est aidé dans cette tâche par deux inspecteurs d'académie siégeant au chef-lieu. J'ai nommé ces deux inspecteurs : Sordes et de Chauvigny de Blot; le premier, devenu proviseur du Lycée de Montpellier, eut pour successeur Chantepie; le second, devenu proviseur du Lycée de Dijon, fut remplacé en, 1812, par l'auteur du *Génie de l'homme*, de Chênedollé, que la suppression de l'éphémère Faculté des Lettres de Rouen avait laissé sans emploi. Nous les retrouverons dans le cours de cette étude. Les inspecteurs devaient être nommés sur la présentation du Recteur : cette règle ne fut jamais appliquée.

C'est surtout dans le Conseil académique, appelé à traiter les plus nombreuses et les plus importantes affaires et composé exclusivement, à l'origine, de membres de l'Université, que s'exerçait l'autorité du Recteur. Il n'y a rien de nouveau en administration : tous les pouvoirs que le décret du 28 décembre 1885 a conférés au Conseil général des Facultés, tous ceux qu'une loi prochaine donnera aux futures Universités, le Conseil académique les possédait dans l'Université impériale. Il poursuivait la rentrée des revenus propres de l'Université et prenait toutes mesures *ad hoc;* il arrêtait, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Université et du Grand-Maître, les budgets des Facultés et du Lycée; il dressait les états de présence des

institutions et des pensions, états qui servaient à déterminer le chiffre de la rétribution universitaire; il contrôlait les comptes des Facultés et du Lycée; il fixait les programmes d'enseignement, les règlements disciplinaires de toutes les écoles. Les membres du Conseil étaient les collaborateurs constants du Recteur qui les réunissait au moins une fois par mois, en dehors des séances extraordinaires; ils l'escortaient dans toutes les cérémonies publiques; ils l'accompagnaient, en corps ou par délégués, dans les visites fréquentes qu'il était obligé de faire chez les chefs d'institution ou les maîtres de pension, pour violation des décrets de 1808 et de 1811, sur la taxe universitaire ou sur l'obligation d'envoyer au lycée ceux de leurs élèves qui étaient *capables de sixième et au delà*. On sait quelles protestations a soulevées, après coup, le monopole universitaire. « Les enfants, disait déjà Châteaubriand, étaient placés dans des Écoles où on leur apprenait, au son du tambour, l'irréligion, la débauche et le mépris des vertus domestiques. » Royer-Collard, aussi bon juge que Châteaubriand, en matière de religion, de pureté de mœurs, de vertus domestiquss, Royer-Collard, dans un discours du 25 février 1817, à la Chambre des députés, revendiquait hautement pour l'Université le monopole de l'éducation, comme celui de la justice pour les tribunaux ou celui de la force publique pour l'armée. Des prêtres comme l'abbé Duchemin, l'abbé De La Rue ou l'abbé Tirard des Longchamps, des hommes aussi pieux et aussi libéraux que le recteur Alexandre pensaient comme Royer-Collard et telle visite faite par eux, au mois de no-

vembre 1816, rue des Chanoines, dans l'établissement tenu par les sieurs La Coudre, rappelle, à s'y méprendre, telle visite faite de nos jours, pour l'exécution des décrets, contre une congrégation non autorisée. Forts de leur foi, les Universitaires d'alors, même ceux qui portaient la robe, exerçaient, en toute sincérité de conscience, sous la monarchie, ce monopole que nous répudions aujourd'hui, au nom de la liberté, et que la République seule a fait disparaître.

Le Conseil académique de Caen ne fut constitué que le 14 mai 1812 ; avant cette époque, les fonctions qui lui avaient été dévolues par le décret de 1808 furent remplies par une Commission composée du recteur et des deux inspecteurs de l'Académie. Mais comme les deux inspecteurs n'étaient jamais ensemble au chef-lieu, celui d'entre eux qui était en tournée d'inspection était remplacé par Marc, le doyen de la Faculté de Droit, qui fit dans ces intérims l'apprentissage de l'Administration rectorale.

Officiellement constitué par arrêté du Grand-Maître, le Conseil académique comprit, sous la présidence d'Alexandre, les deux inspecteurs, les trois doyens, Marc, Duchemin et Tirard des Longschamps ; Chantereyne, professeur de Code Napoléon; Thierry fils, professeur de physique et de chimie à la Faculté des Sciences et secrétaire de cette Faculté ; De La Rue, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres et secrétaire de cette Faculté; Robert de Saint-Vincent, proviseur du Lycée. Le Secrétaire-général de la Faculté de Droit, Lelaidier, était en même temps Secrétaire de l'Académie et assistait aux séances du Conseil, dont il rédigeait les procès-verbaux.

De 1812 à 1819, le Conseil subit peu de modifications : le 27 août 1814, Blavinhac, qui avait remplacé Robert de Saint-Vincent comme proviseur,y fut appelé; le 30 octobre 1815, la Commission de l'Instruction publique (elle était présidée par Royer-Collard et composée de Cuvier, S. de Sacy, Frayssinous et Guéneau de Mussy,) qui avait remplacé le Grand-Maître, confirma les pouvoirs du Conseil nommé par M. de Fontanes. Le 30 novembre 1818, Thomine-Desmasures remplaça Chantereyne, élu député. L'assemblée fut donc à peu près permanente, et Alexandre, pendant sept années, conserva les mêmes collaborateurs. Tous étaient animés du même esprit que lui, de ce que j'appellerai, ne trouvant pas de mot qui rende mieux ma pensée, l'esprit universitaire : ce qualificatif a toute sa valeur, appliqué à des hommes qui avaient presque tous fait partie de l'Université de Caen avant 1789, qui auraient voulu la voir revivre avec ses privilèges, son autonomie, son régime électif, qui applaudirent certainement à l'ordonnance royale du 17 février 1815, laquelle tentait de ressusciter les anciennes Universités provinciales et qui, avant cette ordonnance, acceptèrent ou subirent le fait accompli, c'est-à-dire dans l'ordre pédagogique, l'Université impériale, et dans l'ordre politique, le pesant despotisme de Napoléon Ier. Ils apportèrent dans les fonctions administratives aussi bien que dans les fonctions d'enseignement, avec des convictions religieuses très sincères, un libéralisme politique à la Montesquieu : la vieille royauté, voilà ce qu'ils regrettent ; les institutions représentatives, voilà ce qu'ils espèrent. La monarchie, selon la charte, réalisera leur idéal.

Alexandre, bien qu'il termine ses discours de distribution de prix ou de rentrée par le cri commandé de « Vive l'Empereur! » se fait manifestement violence quand il célèbre celui que les orateurs officiels n'appelaient jamais que « le héros. » Quand Napoléon Ier séjourne à Caen, au cours d'un voyage triomphal, au mois de mai 1811, le Recteur lui présente en quelques mots le Corps académique; mais ni le Recteur, ni aucun membre de l'Université ne figurent dans les autres cérémonies et dans les banquets que l'on offre au souverain et à l'impératrice-reine. Nous avons été frappés, en parcourant le compte-rendu officiel des fêtes qui furent données à cette occasion, du peu de place qu'occupait alors cette Université, dont le glorieux despote voulait faire un instrument de règne, et nous nous sommes demandé si, pour atteindre le but qu'il se proposait, il avait bien choisi les meilleurs auxiliaires. Évidemment ceux-ci, s'ils accordaient sans marchander leur admiration officielle, refusaient leurs sympathies secrètes, et, moins d'un an après avoir assisté, d'un peu loin, à cette apothéose du « roi des rois de l'Occident », ils durent, dans le secret de leur conscience, flétrir l'abominable exécution juridique dont la ville de Caen fut le théâtre, au mois de mars 1812.

Corrects malgré tout, ils assistent en corps à un *Te Deum* chanté à St-Etienne pour les relevailles de l'impératrice; patriotes, quand même, ils font, après la funeste campagne de Russie, au mois de février 1813, une offrande de 1.500 francs à l'empereur « pour l'aider à remonter sa cavalerie. » Mais ce fut

là, avec un appel adressé par Alexandre à la reconnaissance des élèves du Lycée pour le fondateur de l'Université, le 11 août 1813, la dernière manifestation de leur loyalisme. Le 9 avril 1814, tous les membres de l'Académie présents à Caen sont convoqués d'urgence par le Recteur et adoptent à l'unanimité une adresse au gouvernement provisoire qui était ainsi conçue :

« *L'Académie de Caen,*

« A nos Seigneurs composant le gouvernement provisoire de la France.

« Nos Seigneurs,

« Un corps littéraire, formé des débris de l'ancienne Université de Caen, qui compte parmi ses plus beaux titres de gloire les preuves d'attachement et de fidélité qu'elle a données à ses rois, n'a pu voir, sans une vive émotion, les événements mémorables qui, en changeant les destinées de la France, lui promettent de nouveaux jours de paix et de bonheur, sous le sceptre des descendants de Henri IV. Grâces en soient rendues à la magnanimité des puissances alliées et au courage de ces hommes d'État qui ont sauvé la patrie par des mesures aussi sages qu'énergiques, auxquelles nous nous empressons de donner adhésion ! Vive Louis XVIII ! »

Nous avons tenu à reproduire *in extenso* cette adresse. Les révolutions, surtout les révolutions brusques et inattendues, ont ce déplorable résultat d'altérer la notion du patriotisme chez les meilleurs

Français, d'altérer la notion du sens commun chez les plus instruits et les plus sages. Les membres de l'Académie de Caen traitaient de *magnanimes* ces ennemis de la France qui lui imposaient un gouvernement ramené dans leurs fourgons derrière 200,000 soldats; ils appelaient *sauveurs de la patrie* l'ancien évêque marié, le duc d'origine allemande, l'ancien marquis devenu comte de l'empire, l'ancien général révolutionnaire et le membre du clergé, correspondant de Louis XVIII, qui avaient enregistré les volontés de Blücher !

La sincérité du sentiment auquel obéissaient les membres de l'Académie de Caen peut seule en excuser la manifestation. Leur affection pour le « bien-aimé monarque » pour « Louis le Désiré », comme ils disaient, ne se démentit plus. Le 9 mars, à la nouvelle du débarquement de l'île d'Elbe, recteur, inspecteurs, doyens et professeurs de l'Académie royale se déclarent « justement indignés de l'attentat que vient de commettre, contre la foi des traités, un homme qui, après avoir fait longtemps le malheur de la France, cherche à y porter le flambeau de la guerre civile et veut établir, sur des cadavres, son règne affreux » et affirment leur fidélité au meilleur des rois, leur dévouement à son auguste dynastie. Ils eurent, contrairement à tant d'autres, la pudeur de garder le silence pendant les Cent-Jours et quand le nouveau Grand-Maître de l'Université, Lebrun, duc de Plaisance, exigea d'eux un nouveau serment de fidélité à l'empereur, ils ne renièrent Louis XVIII que du bout des lèvres. Moins de deux mois après, le 15 juillet 1815, ils faisaient remettre au ministre de l'intérieur, par Thomine Desmasures,

membre de la députation de la ville de Caen, une adresse au roi où nous lisons :

« Sire, lorsque l'usurpateur avança à main armée pour envahir votre trône, l'Université de Caen, toujours fidèle à ses devoirs, s'empressa d'exprimer à Votre Majesté un attachement que rien ne pouvait ébranler. La lutte ne fut pas longue ; votre cause était juste, le Ciel et vos alliés l'ont fait triompher.

« Nous venons donc, Sire, jurer de nouveau une fidélité inviolable au souverain légitime qni nous est rendu ; elle est tellement dans nos cœurs, que nous avons été plus ou moins exposés à des dangers pour notre dévouement à Votre Majesté ; mais votre retour dans vos États, en dissipant des projets perfides, a dissipé toutes nos alarmes.

« Maintenant, Sire, sous votre gouvernement paternel, avec le bénéfice de la Charte qui est votre ouvrage, que l'homme de bien vive en paix, que le méchant tremble et que le coupable soit puni, car c'est par la justice que règnent les rois. »

Parler, trois mois après les événements, d'une guerre civile, d'une lutte entre Louis XVIII et Napoléon, c'était une singulière façon d'écrire l'histoire ; parler des dangers que l'on avait « plus ou moins courus » pendant les Cent-Jours, c'était altérer la vérité ou faire preuve d'une singulière défaillance de mémoire ; invoquer contre de prétendus criminels, contre des coupables du délit d'opinion la justice royale, c'était engager le gouvernement dans la voie où le poussaient les ultras du parti royaliste et qui aboutit à une terreur aussi sanglante et plus hypocrite que la terreur

rouge. Il est regrettable de trouver cette triste page dans l'histoire de l'Académie de Caen.

La seconde Restauration, solidement assise, permit à Alexandre, aux inspecteurs et aux professeurs qu'il déléguait parfois pour le remplacer dans les distributions de prix ou dans les séances de rentrée, d'affirmer à nouveau leurs préférences politiques ; ils ne manquèrent pas une occasion de le faire. Des procès-verbaux officiels mentionnent religieusement toutes ces cérémonies, uniformément terminées par le cri de « Vive le Roi ! », répété mille et mille fois, avec autant de transport qu'autrefois le cri de « Vive l'Empereur ! ». Nous sommes moins expansifs et nos fêtes se terminent moins bruyamment : le gouvernement qui nous est cher en est-il moins fort ? La jeunesse que nous élevons sera-t-elle moins dévouée à nos institutions, parce que nous n'exigeons plus de ses maîtres un serment politique, parce que nous ne considérons plus l'éducation nationale comme un moyen de gouvernement ?

Au lendemain du rétablissement des Bourbons, les membres de l'Université impériale purent craindre que cette conception de Napoléon Ier ne survécût pas à son fondateur. Alexandre ne cesse de signaler à M. de Fontanes que Louis XVIII avait récompensé de sa prompte adhésion, en lui conservant la Grande-Maîtrise, la violation des statuts de 1808 et de 1811 par les maîtres de pension, par les chefs d'institution, même par les principaux de colléges qui ont cessé de payer la rétribution universitaire, qui répètent partout que l'éducation est libre et indépendante de l'Université, et

qui agissent en conséquence. M. de Fontanes répond, après un silence de plus d'un mois, aux pressantes questions qui lui sont adressées par Alexandre. Louis XVIII a remplacé Napoléon Ier, l'Université de France a remplacé l'Université impériale ; mais les principes pédagogiques qui inspirent le Conseil royal de l'Instruction publique et son chef sont restés les mêmes. Les orateurs de distribution de prix célèbreront la France rendue à ses rois légitimes et à elle-même ; les élèves le plus souvent couronnés auront le droit de porter la décoration du lys ; les classes vaqueront le 21 janvier, en souvenir « du meilleur et du plus malheureux des rois », tels sont les seuls changements à noter, les seuls qu'ait prescrits le sénateur de l'Empire, devenu pair de France : ils sont, on le voit, de pure forme.

Le Conseil académique de Caen, dont les procès-verbaux nous permettent de reconstituer toute l'administration rectorale, était divisé en trois sections. La première section, chargée de l'état et du perfectionnement des études, de l'administration et de la police des Écoles, avait pour président le Recteur, pour membres Chantereyne, Duchemin et Tirard des Longchamps ; la seconde, chargée de la comptabilité, était présidée par l'un des inspecteurs, Chantepie, et était composée, comme la première, de trois membres qui étaient : Marc, Duchemin et Thierry ; la troisième section, celle du contentieux et des affaires du sceau, présidée par le second inspecteur, de Chênedollé, comptait quatre membres : Marc, Chantereyne, Thierry et De La Rue.

Le personnel rentrait dans les attributions de la première section, personnel de l'enseignement supérieur, de

l'enseignement secondaire et même de l'enseignement primaire. Les membres de l'enseignement supérieur (on disait alors l'instruction supérieure) étaient si peu nombreux, à l'origine, que nous pouvons les indiquer tous, sans dépasser les limites assignées à cette courte notice. La Faculté de Droit avait un professeur de Droit romain, Lecoq de Biéville ; trois professeurs de Code Napoléon, Alexandre, Marc et Chantereyne ; un professeur de procédure et de législation criminelle, Thomine Desmasures ; deux professeurs suppléants, Duperré-Delisle et Miocque. Nous avons dit que la Faculté de Droit était la plus importante de toutes. Le premier Président, Le Menuet, était à la fois son doyen d'honneur et le président de son Conseil de discipline, Conseil dont faisaient partie plusieurs autres magistrats. La Faculté des Sciences avait un professeur de mathématiques, l'abbé Duchemin ; un professeur d'histoire naturelle, de Roussel ; un professeur de physique et de chimie, Nicolas ; deux professeurs adjoints, Lamouroux et Thierry fils. A la Faculté des Lettres, l'abbé Tirard des Longchamps professait la philosophie ; l'abbé Bellenger, la littérature française ; l'abbé Bouisset, la littérature latine et l'abbé De La Rue, l'histoire. Duchemin, Lamouroux, Thierry fils et Tirard des Longchamps étaient en même temps professeurs au Lycée. Faculté des Sciences et Faculté des Lettres n'étaient d'ailleurs et ne furent longtemps que des annexes du Lycée ; elles n'eurent au début que la salle des actes du Lycée pour leur séance de rentrée, que les classes du Lycée pour salles de cours, que les élèves du Lycée pour auditeurs. Formées en partie des

débris de l'ancienne Université, de vieux professeurs auxquels on avait voulu assurer une retraite, elles n'eurent pas, à beaucoup près, sur la jeunesse et sur le public l'influence qu'avaient eue les Écoles centrales, si fréquentées et si populaires pendant quelques années ; leurs grades même étaient peu recherchés : le baccalauréat ès sciences ou ès lettres, que le décret de 1808 avait imposé comme condition préalable à l'entrée dans chacune des quatre autres Facultés, le baccalauréat ès lettres, qu'un décret de 1809 avait rendu obligatoire pour l'admission dans les séminaires diocésains, était dédaigné par la grande majorité des élèves, même quand on pouvait s'y présenter, comme avant 1818, sans produire de certificat d'études ou de certificat paternel.

Nous n'avons pas parlé du quatrième établissement d'enseignement supérieur, du Collége ou École de Médecine, que l'on appelait École secondaire. Elle ressemblait aux établissements analogues qui, depuis 1803, sur la demande des municipalités ou des départements, s'étaient constitués dans un grand nombre de villes : celle de Caen se réduisait à quelques cours d'instruction médicale annexés aux hôpitaux. Établie par le décret du 24 mars 1808, elle resta d'ailleurs, jusqu'au 18 mai 1820, sous la surveillance de l'autorité administrative.

La première section du Conseil académique approuvait les programmes des cours de Facultés, qui étaient portés chaque année à la connaissance du public dans la séance de rentrée ; elle préparait et soumettait au Conseil des rapports et des solutions sur toutes les

questions relatives à l'enseignement supérieur. Il en est une qui revient fréquemment dans ses délibérations et qu'Alexandre, en souvenir de l'ancienne Université, avait particulièrement à cœur : c'est celle de la création à Caen d'une Faculté de Théologie et d'une Faculté de Médecine. Le 25 novembre 1814, le 13 mai 1816, le Recteur sollicite, à la première de ces dates, le Grand-Maître, à la seconde, la Commission de l'Instruction publique, de restituer à l'Académie de Caen des enseignements qui avaient été florissants avant 1789. La municipalité de Caen, à cette époque, marchait rarement d'accord avec l'Académie, qu'elle voulait obliger à lui rembourser les frais de premier établissement du Lycée ; elle fait pourtant cause commune avec l'Académie dans cette circonstance et délègue à Paris, le 31 mai 1816, son maire, M. de Mathan, pour combiner ses efforts avec ceux de l'abbé De La Rue, le délégué du Conseil académique. Je n'ai pas besoin d'indiquer la réponse qui fut faite à MM. de Mathan et De La Rue.

A défaut d'autres raisons, la pénurie du Trésor eût suffi à expliquer un refus : le 31 mai 1816, il y avait sept mois que les professeurs des Facultés de Caen n'avaient reçu d'appointements. Ces appointements étaient pourtant modestes : ils se réduisaient à trois mille francs pour les titulaires des Lettres ou des Sciences qui ne professaient qu'à la Faculté ; les titulaires du Droit avaient en plus une part dans le produit des examens.

Beaucoup plus nombreux, sinon plus rétribué, était le personnel de ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire : il comprenait les professeurs et les maîtres du Lycée de Caen, les régents des

5 colléges du Calvados, des 4 colléges de l'Orne et des 7 colléges de la Manche, sans parler des proviseurs, des censeurs et des principaux ; il comprenait les chefs d'institution, au nombre de 6 dans le Calvados et de 3 dans l'Orne ; les maîtres de pension qui étaient 11 dans le Calvados, 11 aussi dans l'Orne et 10 dans la Manche.

En vertu du décret organique de 1808, aggravé par le décret du 15 novembre 1811, qui avait rendu plus rigoureux le monopole universitaire, le Recteur avait une action directe sur tous ces établissements; mais cette action se réduisait, pour les pensions et institutions, à un contrôle sévère des états de présence, régulièrement soumis au Conseil académique ; pour les colléges à des visites dont le chef de l'Académie se déchargeait sur les inspecteurs et qui n'avaient pour objet que l'enseignement et la discipline. Le matériel, quand le collége n'appartenait pas à l'Université, en tant qu'immeuble, ne regardait que le principal ou le bureau d'administration, que présidait le maire ou le sous-préfet. Seul, le Lycée du chef-lieu académique était, à tous les points de vue, sous l'autorité immédiate du Recteur et de la 1re section du Conseil. Il n'est, pour ainsi dire, pas de séance où il ne soit question de son personnel, de ses programmes, de ses études, de son règlement disciplinaire, des plaidoyers, thèses ou discours, que les meilleurs élèves doivent prononcer le jour de la distribution des prix. L'usage, si fréquent dans les anciennes Universités, des représentations dramatiques, se perpétua dans la nouvelle jusqu'en 1818 ; quand ces représentations

furent supprimées par le Conseil académique de Caen, un divertissement d'un autre genre ne tarda pas à se généraliser. Des élèves de rhétorique prononçaient un plaidoyer sur le sujet suivant, par exemple : « Qu'est-ce qui peut établir le plus solidement la gloire d'un grand peuple ? » L'un des orateurs se déclarait pour les succès militaires ; un autre pour les lettres ; un troisième pour les sciences ; un quatrième pour les bonnes lois ; un dernier, faisant fonctions de juge, accordait le prix « aux vertus qui caractérisaient le citoyen fidèle observateur des lois divines et humaines. » Ces amusements avaient exactement le même inconvénient que les représentations tragiques ou comiques, supprimées parce qu'elles prenaient trop de temps, et ils étaient un peu plus pédantesques. En outre, ils imposaient au savant qui corrigeait gravement et périodiquement des productions de cette force pour tous les colléges de l'Académie, aux membres du Conseil qui les approuvaient ou les amendaient, une besogne pour laquelle ils n'étaient pas faits.

Bien mieux remplie était la séance extraordinaire que le Conseil tenait presque chaque année, à la fin de juillet, en présence des inspecteurs généraux de l'Université. Ceux-ci, après huit ou dix jours passés dans le Lycée, ne manquaient jamais d'apporter au Conseil et à son président leurs impressions toutes fraîches et d'appeler l'attention de l'assemblée sur tout ce qui les avait frappés dans leur visite.

Le 26 juillet 1812, les inspecteurs généraux qui assistent à la séance sont MM. de Champeaux et Le Prevost d'Yray. Il est décidé, avec leur approbation, que

l'Université réclamera l'envoi en possession du bâtiment dit les Grandes-Écoles, qui abritait le Tribunal de 1re instance et le greffe de ce Tribunal et l'affectation aux réparations à faire dans le Collége des Arts du loyer annuel de 1,000 fr. que le Département payait à la Ville depuis le 1er décembre 1808 et que la Ville retenait pour ses hospices; l'envoi en possession des livres de la ci-devant Université de Caen qui avaient été mis en dépôt à la bibliothèque de la Ville; l'envoi en possession du jardin botanique; l'envoi en possession du terrain situé au N.-O. de l'église des Jésuites jusqu'au bord du petit Odon. Sur cette église elle-même, bien qu'elle lui eût été abandonnée par édit du mois d'août 1786, l'Université, considérant qu'elle avait été affectée au culte, n'élevait aucune prétention.

Le 27 juillet 1817, les inspecteurs généraux Dandrezel et Noël sont présents à la séance, à laquelle ont été convoqués les professeurs du Collége royal Vaultier et Héron de la Thuillerie. Ils font décider que les commissions chargées de corriger les compositions de prix dans les hautes classes comprendront les professeurs de Faculté; ils exigent que la décoration accordée au premier de chaque classe, la fleur de lys, soit exactement portée; que les élèves de 8e, 7e et 6e soient tenus d'apprendre chaque jour au moins deux demandes du catéchisme du diocèse; que, dans les classes, les élèves internes soient rigoureusement séparés des externes; que tout élève soit sur le champ envoyé à l'aumônier. Nous avons noté cette dernière prescription, ce *compelle confiteri*, parce qu'elle est un signe du temps, et qu'elle était encore en vigueur, il y une vingtaine d'an-

nées. Dans la même séance, le Conseil académique entendit le renouvellement d'une proposition déjà faite en 1813 par l'abbé De La Rue. Considérant que parmi les rentes de l'ancienne Université, il y en avait plusieurs spécialement affectées aux prix annuels du Palinod, que l'Université faisait les fonds des autres prix, parce qu'elle avait reçu des capitaux à cet effet, et qu'elle les avait employés en partie à la construction des Grandes Écoles, l'abbé De La Rue demandait qu'il fût alloué annuellement à l'Académie une somme de 500 francs qui serait convertie en prix de poésie latine et française, destinés à perpétuer le souvenir du Palinod de Caen, où avaient préludé Jean et Clément Marot, Malherbe, Corneille, Sarrazin, Huet, Halley, Segrais, Malfilâtre. Nous ne saurions dire si la Commission de l'Instruction publique a répondu à la demande de 1817, plus que le Grand-Maître n'avait fait à celle de 1813.

C'est le 27 juillet 1818, en présence de MM. Ampère et Rendu, inspecteurs généraux, que le Conseil renouvelait formellement l'interdiction que nous avons rappelée des représentations dramatiques. Il ne fit, et pour cette année-là seulement, qu'une exception, en faveur de l'innocente comédie de Du Cerceau : « Les incommodités de la grandeur. » On décida ensuite sur les observations « lumineuses », dit le procès-verbal, de MM. Ampère et Rendu, que le rudiment d'Hervieu serait mis en usage dans toutes les classes; que les élèves seraient astreints à suivre tous les cours et en particulier ceux de grec et de mathématiques dont ils se dispensaient volontiers ; que le plan d'études serait réorganisé par le Conseil académique, de manière à faire place à l'enseignement de l'histoire et de la géo-

graphie, oublié ou volontairement négligé par Napoléon Ier et institué par arrêté de la Commission de l'Instruction publique, en date du 16 mai 1818; que les sorties n'auraient plus lieu que le jeudi, afin que les élèves pussent suivre exactement les exercices religieux du dimanche ; que l'enseignement de l'anglais serait établi au Collége royal, à cause « des relations très multipliées qui existaient entre la province de Normandie et l'Angleterre »; enfin, que le collége royal, disposant de notables économies, acquerrait une propriété bâtie, voisine de la ville et près de la rivière d'Orne, afin que les élèves pussent y être conduits en promenade et s'exercer à la natation, sous la surveillance d'un ou plusieurs maîtres capables de les diriger et de les secourir au besoin. Cette décision attend encore son exécution.

On croit et l'on répète communément que l'enseignement primaire en France date de 1833 et de la loi Guizot ; c'est une erreur. Le Consulat, l'Empire et la Restauration avaient songé à l'éducation des enfants du peuple, et c'est justement la Restauration qui a fait le plus pour eux. Sous le Consulat, la loi de 1802 avait confié aux municipalités le choix des instituteurs, aux sous-préfets la surveillance et la direction des écoles ; sous l'Empire, le décret de 1808 avait annoncé que l'on établirait dans les lycées ou les colléges des classes normales d'instituteurs et décidé que les Frères des Écoles chrétiennes seraient brevetés et encouragés par le Grand-Maître, qui ferait surveiller leurs écoles ; sous la Restauration, l'ordonnance du 29 février 1816, inspirée

par l'inspecteur général Rendu, qne nous venons de nommer, créa, dans chaque canton, un comité gratuit, désigné du nom malheureux de *Comité de Charité*, pour surveiller les écoles primaires; la même ordonnance assignait 50,000 francs à prélever sur le trésor royal, pour favoriser l'instruction et donnait au Recteur, outre le droit de délivrer trois degrés de brevets, celui de conférer l'autorisation d'enseigner aux personnes présentées par les autorités locales et agréées par le préfet.

Il va sans dire que les Conseils académiques s'occupaient de l'enseignement primaire comme des deux autres. Chaque année, celui de Caen, sur la proposition et sur le rapport de l'un des inspecteurs d'Académie, discute les candidatures des instituteurs présentés par les comités cantonaux pour les médailles d'argent ou de bronze, et dresse la liste des lauréats. En 1818, il accorde la première médaille d'argent à un instituteur de Dozulé, le sieur Delarue, qui a fait le voyage de Lisieux, puis celui de Paris, pour étudier sur place l'enseignement mutuel, et qui a introduit avec succès la nouvelle méthode dans son école; la deuxième médaille d'argent est décernée à un instituteur de Caen, le sieur Davoult, dont la méthode se rapprochait égament de l'enseignement mutuel.

Nous n'avons pas recherché le nombre des écoles primaires existant sous le rectorat d'Alexandre; ces renseignements, recueillis par les maires, étaient envoyés assez inexactement à l'Académie; mais nous pouvons donner le chiffre des communes des trois départements de l'Académie qui, en 1830, trois ans avant la loi

Guizot, n'avaient aucune école : 447 sur 877 dans le Calvados ; 167 sur 641 dans la Manche ; 258 sur 571 dans l'Orne. C'est beaucoup trop, sans aucun doute ; mais les Écoles primaires n'en réunissaient pas moins, dans l'arrondissement académique, 48,287 élèves en 1822, et sans doute presque autant en 1819, la dernière année du rectorat d'Alexandre.

Il convient, après avoir donné l'effectif de l'enseignement primaire, de donner, à la même date (1822), l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire. Le Collège royal comptait 391 élèves ; les colléges communaux que j'ai énumérés 2,526 ; les institutions et pensions 645 ; la Faculté de droit 168 ; celle des sciences 14, et celle des lettres 88.

Chemin faisant, j'ai mentionné quelques décisions prises par la section du contentieux : celles qui concernent les biens de l'Université, les dissentiments avec la ville, etc. ; il me reste à indiquer, en citant quelques chiffres du budget de l'Académie, des Facultés et du Collège royal, les travaux de la section de comptabilité. On sait que le décret du 11 octobre 1808 avait adjugé à l'Université impériale, outre ses 400,000 fr. de rente sur le Grand Livre, tous les biens restés disponibles des anciens établissements d'instruction publique ; à ces revenus s'ajoutaient les droits de grades en théologie, sciences et lettres, le 10e des droits de grades en droit et en médecine, la rétribution d'un 20e du prix de la pension de tous les élèves, le droit du sceau pour les diplômes, pour la permission d'enseigner, etc., etc.

En 1810, les recettes présumées, mais non recou-

vrées ni recouvrables de l'Université, pour l'Académie de Caen, étaient de 94,080 fr. 50 c., et les dépenses de l'Administration académique et des Facultés, de 66,460 fr. 20 c., d'où un excédent apparent de recettes de 27,620 fr. 30 c. En réalité, la Caisse du Lycée, qui centralisait les recettes de l'Université, ne recevant guère que 50,000 fr. par an (49,000 en 1813), donc la dépense excédait la recette de 16 ou 17,000 francs. Pour la Faculté de Droit, les dépenses prévues pour 1811 (personnel et matériel) s'élevaient à 32,200 francs; pour la Faculté des Sciences, à 10.465 fr. et pour la Faculté des Lettres, à 12,137 fr. Les recettes du Lycée, en 1812, s'élevèrent à 146,783 fr. 50 c. ; les dépenses à peu près au même chiffre, avec une différence en moins de 422 fr. 26 c. A cette date, le Lycée, après quelques années d'existence, avait déjà un boni de 16.610 fr. 19 centimes.

En 1818, les recettes de la Faculté de Droit atteignirent 21,423 fr. 75 c., ses dépenses 36,740 fr. 15 c., d'où un excédent de dépenses de 15,316 fr. 40; celles de la Faculté des Sciences, 8,250 fr. seulement, et ses dépenses, 8,550 ; celles de la Faculté des Lettres, 12,100 fr., et ses dépenses, 12.353 fr. 15 c., d'où un léger déficit pour ces deux Facultés. Au Collége royal, les recettes de toute nature s'élevèrent, en 1818, à 135,211 fr. 20 c. et les dépenses à 111,812 fr. 75 c. Le boni du Collége royal s'élevait, au 31 décembre 1818, à la somme de 56,088 fr. 03 centimes. Le Collége était riche, si l'Université était pauvre.

J'ai indiqué ces chiffres, parce qu'il est intéressant de les rapprocher des chiffres d'aujourd'hui, et parce

qu'ils font honneur à l'administration d'Alexandre et du Conseil académique, administration qui fut toujours dirigée par la plus stricte économie.

La séance du Conseil académique, du 22 avril 1819, est la dernière qu'Alexandre ait présidée. Il mourut peu après, dans sa 78e année. Nous aurions voulu parler un peu moins de l'administrateur et un peu plus de l'homme : les renseignements nous ont fait défaut. Nous n'avons pas même pu retrouver le discours que M. Marc prononçait à la distribution des prix du Collége royal, au mois d'août 1819, et qui, comme il convenait, était consacré à l'éloge de son prédécesseur. Vraisemblablement ce discours n'a pas été imprimé.

Un ancien professeur de la Faculté des Lettres de Caen, M. Julien Travers, dans sa première jeunesse, a pu voir Alexandre ; il a dû souvent parler de lui à quelques-uns de ceux qui l'avaient approché. Nous avons parfois regretté, nous regrettons plus que jamais en ce moment, de n'avoir pas fait appel aux souvenirs restés si précis de M. Julien Travers. Ce fin causeur, dont l'érudition si vaste n'était égalée que par une complaisance toujours souriante, nous eût fourni des traits, des détails, des anecdotes qui nous auraient permis de faire revivre la figure du premier recteur de l'Académie de Caen, et de donner à cette étude un attrait que, nous le craignons bien, nos lecteurs n'y auront pas trouvé.



LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

Par **M. E. CHAUVET**,

Membre titulaire.

Lorsque, dans une précédente étude (1), j'ai démontré que le travail est la loi naturelle de l'homme, qu'il s'impose souverainement à tout homme sans distinction ni exception, je ne pensais guère, Messieurs, qu'à la partie masculine et adulte de l'humanité. Or, à côté de l'homme ainsi compris, il y a la femme, et à côté de l'homme et de la femme, il y a l'enfant. D'où ces deux questions : Le travail est-il aussi la loi naturelle de la femme, et quel travail ? Le travail est-il aussi la loi naturelle de l'enfant, et quel travail ?

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1884. p. 361

I.

LA FEMME.

Si la question du travail de la femme était simplement de savoir si la femme, d'une manière générale, doit travailler, elle serait aussitôt résolue qu'énoncée. Il est trop clair en vérité que la femme, pas plus que l'homme, ne peut avoir été mise sur la terre en vain. Il est trop clair qu'elle a, dans la famille et la société, avec les facultés qui l'en rendent capable, une tâche à accomplir. Une femme qui passerait sa vie à ne rien faire, ou à faire des riens, ce qui est la même chose, serait un contresens; et, si paré, si gracieux, si charmant que pût être ce contresens, il n'en offenserait pas moins la raison. — Mais la question du travail de la femme est tout autre, comme vous l'allez voir.

La question du travail de la femme est de savoir si, ayant les mêmes aptitudes, les mêmes goûts, en un mot, la même vocation que l'homme, elle doit se livrer au même genre de travail; ou si, ayant des aptitudes différentes, des goûts différents, en un mot, une vocation différente, elle doit se livrer à un genre de travail différent. En d'autres termes, la femme, organisée comme l'homme au physique et au moral, doit-elle embrasser les mêmes professions, courir les mêmes carrières, se vouer enfin, comme lui, au travail agricole, industriel, commercial, libéral, administratif, politique; ou bien, différant de l'homme physiquement et moralement, ayant de tout autres talents et

de tout autres aspirations, doit-elle aussi avoir sa profession à elle, sa carrière, qui lui convient, et lui convient seule, un travail enfin où elle excelle, où elle est heureuse, d'où elle ne peut être légitimement distraite que dans les cas de nécessité absolue, et que j'appellerai, pour le caractériser d'un mot, le *travail domestique ?* Voilà le problème du travail de la femme, problème auquel les circonstances donnent une vivante et palpitante actualité.

Ce problème-là serait assez simple si on ne l'eût pas embrouillé comme à plaisir. Il n'est pas au-dessus des forces humaines de comparer la femme à l'homme, de constater qu'ils se ressemblent absolument, s'ils se ressemblent absolument, qu'ils diffèrent essentiellement, s'ils diffèrent essentiellement, et de conclure, dans un cas, qu'étant semblables, ils doivent travailler semblablement, dans l'autre, qu'étant différents, ils doivent travailler différemment. Ils n'est pas au-dessus des forces humaines, pour présenter la même idée sous un autre jour, de distinguer deux sortes de travail, l'un extérieur, dont la société est le théâtre, l'autre intérieur, dont la famille est le centre, et d'examiner si l'homme n'est pas expressément conformé pour le premier, la femme expressément conformée pour le second. — Malheureusement, en nos jours de démocratie à pleins bords, une terrible préoccupation est venue se jeter à la traverse, je veux dire la préoccupation des droits, et particulièrement des droits de la femme. On est parti d'une idée vraie, l'égalité des deux sexes, pour en inférer une idée fausse, leur identité; puis, se fondant sur cette prétendue identité, on en

est venu à affirmer que la femme a le droit d'être tout ce qu'est l'homme, de faire tout ce que fait l'homme, et, puisqu'il gouverne la société, de gouverner la société aussi bien que lui, et, puisqu'il administre la famille, d'administrer la famille aussi bien que lui, et, puisqu'il se livre à toute sorte de travaux, de professions et de fonctions, de se livrer à toute sorte de travaux, de professions et de fonctions aussi bien que lui. C'est ce qu'on a appelé les droits politiques, civils et économiques de la femme. De là toute une école, l'*École des Droits de la femme*, école qui est depuis longtemps passée de la théorie à la pratique, qui embrasse aujourd'hui l'ancien et le nouveau monde, qui gagne du terrain chaque jour, même en France, et qui menace tout simplement de bouleverser la famille et la société, et d'engloutir notre civilisation dans un abîme sans fond, l'abîme de l'absurde. Cette école, qui a eu le talent d'obscurcir ce qui était clair, d'entasser les ténèbres là où la lumière brillait comme d'elle-même depuis des siècles, il faut que je me mesure avec elle, car il faut que je réfute l'erreur triomphante pour rétablir la vérité bafouée

L'École des Droits de la femme a une histoire. Elle a passé par trois phases successives à la faveur des événements, et à chaque fois revendiqué pour la femme des droits nouveaux. Quand elle s'est arrêtée, c'est que de revendication en revendication elle en était arrivée à n'avoir plus rien à revendiquer.

Elle est née avec la Révolution, on pourrait dire de la Révolution. Elle a pour père Condorcet. C'est Con-

dorcet qui l'a mise dans le monde sous sa première forme. Quelques mois à peine après la réunion de l'Assemblée nationale, un article parut dans le *Journal de la Société de 1789*, où ce grand ami du progrès réclamait, avec tant d'autres affranchissements, celui de la femme. Quand la nation, se levant dans sa force, commençait de vivre d'une vraie vie politique, il ne lui paraissait pas que l'homme eût le droit de fermer à la femme cette noble carrière. Pourquoi donc? et que lui manque-t-il pour exercer les mêmes droits que l'homme? Ne fait-elle pas pas partie comme lui de la nation? N'a-t-elle pas, elle aussi, l'intelligence et la liberté, ces deux titres du citoyen? Et si les femmes ont une certaine faiblesse corporelle, tous les hommes sont-ils des Alcides? Et si les femmes sont ignorantes, tous les hommes sont-ils des puits de science? etc. Vous voyez la thèse : la femme, semblable à l'homme, égale à l'homme, a le même droit que lui de gouverner la société, et, en l'écartant du timon, on lui fait injure. — La question des droits politiques de la femme était posée. Elle ne fut pas discutée. Les révolutionnaires d'alors n'avaient pas de temps à perdre. Leur manière de la résoudre fut de n'y pas faire attention. Les femmes durent se résigner à n'être ni électeurs ni éligibles. Elles ne figurèrent pas plus dans les comices que dans les Assemblées. Ou si elles parurent quelquefois dans celles-ci, ce fut à la barre seulement, sans mandat comme sans dignité, et pour en être finalement chassées. — La question des droits politiques de la femme semblait fermée : il nous a paru bon de la rouvrir. Elle sévit sous nos yeux avec inten-

sité, non-seulement en Amérique, pays des énormités, non-seulement en Angleterre, pays des excentricités, mais en France, pays autrefois renommé pour son bon sens. En 1868, une demoiselle Daubié, aiguillonnée sans doute par les faits et gestes de la race anglo-saxonne, écrivait de Lyon au ministre de l'Intérieur pour le sommer de la faire inscrire sur les listes électorales, déclarant qu'un déni de justice la mettrait dans la nécessité de refuser l'impôt. A quelque temps de là, un journal écrivait sous ce titre : *Le suffrage universel n'est qu'un suffrage restreint*, un article où il s'indignait que les femmes, qui font si bien leur ménage, ne fûssent pas appelées à faire celui de la nation, et que l'urne, ouverte à un gardien de vaches, fut fermée à une G. Sand. Ce n'était de la part de Mlle Daubié qu'un coup de tête, et de la part du journal en question qu'une saillie. Mais nous avons fait du chemin depuis ces jours relativement calmes. Il nous a été donné de voir Mlle Hubertin Auclert, à Paris même, après avoir envoyé promener percepteur et sommations, assister stoïquement à la vente de son mobilier, en appelant la vengeance des Dieux, c'est-à-dire des Lois du futur État masculino-féminin. Il nous a été donné de lire les terribles brochures de MM. Alexandre Dumas et Émile de Girardin, foudroyant le présent, et prophétisant avec des accents lyriques le superbe avenir que nous fera le gouvernement des femmes siégeant aux chambres et trônant aux ministères. Et plus récemment, en septembre 1889, pendant cette période électorale si tourmentée, n'avons-nous pas vu trois dames poser fièrement leur candidature dans trois arrondissements de Paris, ajou-

tant à l'agitation boulangiste et antiboulangiste, leur agitation *féministe*, si l'on peut ainsi dire? Il est vrai que le pays, comme disent nos politiciens, n'a répondu à leur appel que par une indifférence profonde. Le pays, rendons-lui cette justice, paraît jusqu'ici peu disposé à se convertir à ces billevesées; il s'en amuse, en attendant de s'en préoccuper. Car il n'est pas dit que nous n'en viendrons pas là (1).

Voilà le point de vue politique dans l'École des Droits de la femme. Mais elle a un point de vue civil. Une époque est venue en effet où l'on s'est avisé que la femme n'avait pas moins à se plaindre de sa situation dans la famille que de sa situation dans l'État. C'était en 1830. Saint-Simon était mort, mais le Saint-Simonisme était florissant. Il s'en allait de ville en ville prêchant la bonne nouvelle. La bonne nouvelle, c'était l'égalité de l'homme et de la femme devant la passion sainte, par conséquent la liberté dans le mariage, ou plutôt la dissolution du mariage relégué parmi les vieilles modes. C'est alors que l'on vit sortir de l'écume des vagues sociales cette apparition étrange, la *femme libre*. Un instant, ces belles idées gagnèrent en dehors de l'École Saint-Simonienne quelques-uns de nos écrivains, et firent tache dans notre littérature. Une femme célèbre, que je nommais tout à l'heure,

(1) Je tremble que nous n'y soyons venus depuis quelques mois. On sait l'exploit de M. de Gasté, député du Finistère. Au mois de mai dernier, il déposait un projet de constitution, dont un article porte que le nombre des sénateurs sera désormais de 200, et celui des députés de 400, A PARTAGER ENTRE LES DEUX SEXES.

ayant personnellement fort à se plaindre de l'ancienne institution, abonda dans le sens de la nouvelle, et consacra à la préconiser des romans enflammés. — Cependant, malgré tout, on le pense bien, une réforme si radicale avait peu de chances de se faire accepter des époux, encore très nombreux, qui ont la simplicité de s'entr'aimer et d'aimer leurs enfants. Tant d'efforts devaient être vains, et, après beaucoup de tapage, quelque scandale, le silence se fit tout à coup. Ces choses n'avaient rien laissé après elles.

Je me trompe. Des prédications Saint-Simoniennes et de l'apologie de la femme libre, il est résulté quelque chose. Il en est résulté que l'attention de quelques bons esprits s'est portée sur le mariage, et sur la condition de la femme avant, pendant et après le mariage. On a examiné le Code civil, jusque-là admiré avec une sorte de fanatisme. On s'est dit que Napoléon n'aimait pas la femme, et qu'une législation inspirée de son esprit pourrait bien avoir ses partialités. On a regardé la jeune fille, et on a pensé qu'elle n'était peut-être pas assez protégée contre la séduction et les infâmes qui en font métier. On a regardé l'épouse, et on a pensé qu'elle était peut-être trop exclusivement soumise au bon plaisir marital, dans l'administration des biens et l'éducation. On a regardé la veuve, et on a pensé qu'elle était peut-être trop sacrifiée aux enfants qui, de par la loi, peuvent se pavaner dans la maison paternelle tandis qu'elle végète dans un galetas, et s'épanouir dans le luxe tandis qu'elle se flétrit dans la misère. On a donc pu réclamer, et on a réclamé de nouveaux droits civils pour la femme, en France et

ailleurs. Mais ni en France ni ailleurs, l'effervescence Saint-Simonienne passée, les esprits ne se sont passionnés sur ce point, d'un si haut intérêt cependant, et l'attention publique s'est tournée avec une préférence marquée du côté des droits économiques de la femme, — par où il faut entendre le prétendu droit de la femme à toutes les professions, toutes les fonctions, et en un mot toutes les occupations humaines. C'est ici que je vais avoir maille à partir avec l'École des Droits de la femme. On ne trouvera donc pas mauvais que j'insiste sur ce dernier point plus que sur les deux premiers.

C'est une troisième révolution, la révolution plus ou moins socialiste de 1848, qui donna le signal de cette nouvelle levée de boucliers. Ce fut comme une traînée de poudre qui aurait fait le tour du monde, et l'étincelle de Paris alluma presque instantanément un embrasement universel. En un clin d'œil la femme eut partout des avocats, dans notre sexe d'abord, et bientôt dans le sien, pour réclamer en sa faveur le droit de travailler à côté de l'homme, comme l'homme, non-seulement à la ferme, au chantier, à l'usine, mais dans les hôpitaux, dans les tribunaux, dans les administrations, dans les corps de l'État, partout enfin, et quelque part encore. Ils demandaient, ces avocats de la femme, si elle n'a pas, aussi bien que l'homme, besoin de travailler. Ils demandaient si, ayant besoin de travailler, elle n'en a pas le droit. Ils demandaient si son droit de travailler n'est pas le droit de travailler de la façon qui lui convient. D'où ils concluaient qu'il doit être permis aux femmes de se destiner et d'arriver à

toutes les professions, aux libérales comme aux industrielles, et non-seulement aux professions, mais aux fonctions, publiques aussi bien que privées. Ils insistaient. On veut bien, disaient-ils, que la femme de l'ouvrier se fasse ouvrière, et travaille de ses mains; pourquoi, dans une autre condition, la femme ne travaillerait-elle pas de son esprit? En manquerait-elle par hasard? Les femmes intelligentes, distinguées, éminentes même, sont-elles rares parmi nous? Et si beaucoup sont présentement incapables, n'est-ce pas bien moins la faute de leur nature que celle de l'éducation qu'elles reçoivent? Une éducation mieux entendue les mettrait à notre niveau, et ferait voir en elles, avec un droit universel, une universelle capacité.

Voilà les idées qui commencèrent à se répandre aux environs de 1848, en France d'abord, qui aujourd'hui sont exposées, développées, commentées en mille façons, avec un succès croissant, dans les deux mondes, et qui prétendent prouver le droit aussi bien que l'aptitude de la femme à toutes les applications de l'humaine activité au sein de notre société contemporaine.

L'Amérique a je ne sais combien de journaux exclusivement dévoués à la démonstration et à la propagation de cette thèse. Je n'en connais que deux, mais j'en connais deux : l'un, intitulé *La Révolution*, se publie à New-York; l'autre, intitulé *L'Agitateur*, paraît à Chicago.

L'Angleterre doit également avoir les siens, mais je ne suis pas renseigné. — En France, nous avons été

longtemps réduits à un seul journal, il est vrai qu'il en vaut cent. Ce journal s'appelle *Le Droit des femmes*. Il est hebdomadaire, reçoit la prose des dames, toujours ardente, quelquefois correcte, et travaille de tout son cœur au triomphe de l'idée qui lui a donné le jour. Il existait dès avant la fatale guerre. Il eut alors son banquet, le *banquet du Droit des femmes*, où se réunirent des journalistes et quelques femmes avancées, où n'assistèrent pas, mais en exprimant le regret d'être empêchés, MM. J. Simon, E. Legouvé, H. Martin, E. de Girardin et autres sommités. Des discours furent prononcés, des toasts portés, et l'espoir exprimé, en prose et en vers, que les femmes, mises en possession de leurs droits, verraient bientôt toutes les carrières s'ouvrir à leur légitime ambition et à leur incontestable talent. Cet excellent journal est toujours florissant, et j'en remercie le Ciel. C'est lui qui, après avoir déjà préparé et mené à bien, lors de l'Exposition universelle de 1878, entre tant d'autres Congrès internationaux, le *Congrès international du Droit des femmes*, préparait et menait encore à bien, à l'occasion de notre dernière Exposition, un second Congrès, non moins international, du droit des femmes. Brillant congrès, qui n'a pas duré moins de cinq jours, où se sont fait entendre, pour la plus grande gloire de leur sexe, de nobles étrangères, venues des quatre points cardinaux ! Et ce congrès a eu un épilogue tout à l'honneur du journal en question. Dix déléguées, représentant dix nations, se sont transportées chez le Directeur du *Droit des femmes*, et ont jeté, séance tenante, les bases d'une *fédération inter-*

nationale, dont le susdit journal sera l'organe officiel, et le susdit Directeur le président à perpétuité.

Voilà certes un journal riche en œuvres comme en hommages. Il n'est pas seul à la peine et à l'honneur, il a des auxiliaires. J'en puis nommer jusqu'à quatre : *La Gazette des femmes*, dont je ne sais que le titre et l'objet ; — l'*Avenir des femmes*, qui a ses bureaux à Paris, rue des Deux-Gares (ceci soit dit à l'intention des lectrices désireuses de s'abonner) ; — *La femme*, à l'honneur duquel je puis citer ce fait mémorable : lors de la fête donnée à V. Hugo, le 27 février 1881, il envoya une députation féminine porter au poète une magnifique couronne, avec cette inscription : *les femmes et les mères ;* — enfin le plus charmant de tous, si j'en juge à l'étiquette, *Le papillon !* Ce papillon-là ouvrit ses ailes et prit son vol le 23 avril 1881. Depuis lors, il n'a cessé de voltiger sur la France et le monde ; et, sans avoir goûté à sa prose, je ne doute pas qu'il n'ait grandement servi la sainte cause féminine, car *Le papillon* a eu longtemps pour rédacteur en chef une femme éloquente, une admirable conférencière, qu'il est permis de nommer, vu qu'elle ne cherchait ni l'ombre ni le mystère, Mme Olympe Audouart. Elle est morte récemment : honneur à ses mânes !

Mais quoi ! nous n'en sommes plus aux écrits, aux banquets, aux congrès, aux discours, aux fédérations; il y a beau temps que les actes se sont mis de la partie. La théorie s'est incarnée dans les faits; l'utopie a pris corps au sein de la réalité.

Il y aura tantôt un demi-siècle qu'on a commencé

de voir en Amérique des femmes exerçant publiquement la médecine, et, comme on les appelle, des *Doctoresses*. Aujourd'hui, on les compte par centaines, ou plutôt on ne les compte plus. Ce que voyant, l'*Institut homœopathique* américain a décidé d'ouvrir ses portes aux femmes comme aux hommes, et, à ma connaissance, la doctoresse Jackson a eu l'insigne honneur de prendre rang dans la compagnie.

Après les Doctoresses, les Avocates. En 1870, le barreau d'Iowa jugeait bon de conférer les titres et les grades dont il dispose à Mistress Bell Mansfield, dans le même instant où il les conférait au mari de cette dame. Cela fait la paire. A Iowa, on peut s'offrir l'édifiant spectacle de deux époux s'escrimant à qui mieux mieux l'un contre l'autre, et, à l'occasion, échangeant des injures et des horions sur les épaules de leurs clients. — En 1882, le Connecticut entrait dans la même voie ; la Cour suprême admettait les femmes à faire partie du barreau.

Après les Avocates, les Notaresses. Une demoiselle Gillette, originaire du Visconsin, ayant terminé ses études de droit à Washington en 1881, était nommée notaire public. C'est, je crois, la première de son espèce, mais elle a dû faire souche.

Si elle n'en a déjà, l'Amérique ne tardera pas d'avoir des femmes-architectes. En 1884, une jeune américaine, Mistress Laura White, se trouvant à Paris, frappait à la porte de l'École d'Architecture, dirigée par M. Trelat, et, conformément à la parole évangélique : « Frappez et l'on vous ouvrira », on lui ouvrait. J'aime à penser que cette jeune dame, ses études achevées, aura

voulu retourner aux lieux qui l'ont vue naître, et faire profiter sa patrie de ses talents.

Il manquait à l'Amérique des femmes-militaires. Cette lacune est maintenant comblée. Depuis quelques mois (avril 1890), New-York possède une compagnie de mille amazones, moins féroces, j'espère, que les amazones dahoméennes. — Passons en Angleterre.

L'Angleterre suit l'Amérique *non passibus æquis*, mais enfin elle suit. Les étudiantes en médecine abondent, les doctoresses abondent. A l'Université de Londres, en 1880, vingt-neuf femmes ont subi avec succès leurs examens. Par ce qui se passait il y a dix ans, jugez de ce qui se passe aujourd'hui. On ne néglige rien chez nos excellents voisins pour aider le mouvement et l'accélérer. Il s'est formé à Londres une *Association* pour faciliter l'étude de la médecine aux jeunes filles de la classe moyenne. J'engage les docteurs anglais à se bien tenir s'ils ne veulent être submergés par la marée montante des doctoresses.

La médecine confine à la pharmacie, et les doctoresses appellent les pharmaciennes. En 1884, six femmes du *Collège de chimie* de Londres ont passé triomphalement leurs examens de pharmacie. Elles doivent en ce moment, de leurs mains blanchettes, servir toute sorte de drogues et d'abominations à la clientèle anglaise.

Les femmes plaident-elles en Angleterre? Je ne sais. Ce que je sais, c'est que deux dames, en 1876, subissaient leurs examens de droit à l'Université de Londres, où elles étaient reçues, l'une première, l'autre troi-

sième. Elles doivent bien faire quelque chose de leur diplôme.

Il doit y avoir quelque part, en ce moment, sur les mers du globe, un navire anglais commandé par une demoiselle anglaise. En effet, l'an 1882, Miss F. Smith faisait les études nécessaires pour obtenir le brevet de capitaine de yacht. Je ne doute pas qu'elle n'ait conquis le titre convoité, et qu'elle n'y fasse honneur (1). — Passons en France.

En France, pays arriéré en tout, comme chacun sait, nous allons moins vite, mais nous allons. J'ai le plaisir de porter à votre connaissance qu'il existe aux extrémités du monde une doctoresse d'origine française : c'est Mademoiselle d'Héricourt, laquelle exerce la médecine en Amérique, à Chicago, déjà nommé. Elle a, de plus, écrit un savant livre sous ce titre : *La femme affranchie*, dans lequel elle résume ainsi ses doctrines sur l'émancipation : « Dans le mariage, la femme est *serve;* dans l'instruction nationale, elle est *étranglée;* devant le travail, elle est *infériorisée;* civilement, elle est *minorisée.* »

Mais pourquoi aller chercher des doctoresses françaises au delà des mers? L'espèce fleurit et se propage sur notre sol. Plus d'une doctoresse que je pourrais signaler, exerce son art dans plus d'une ville française

(1) Grande nouvelle, grand progrès! L'Amérique, qui s'était laissé distancer par l'Angleterre, vient de la rattraper. J'apprends aujourd'hui (11 mai 1890) que Miss Elisa Pool, de Chalsea, dans l'État de Massachussets, âgée de 28 ans, vient d'obtenir le diplôme de pilote devant la commission d'examen des États-Unis; elle conduit le steamer *Isis*.

que je pourrais nommer. Il en est qui se spécialisent et qui soignent particulièrement les yeux. Il en est qui joignent à leur clientèle ouverte une sorte de clientèle fermée, par exemple celle d'un théâtre. Il en est qui méritent que l'État les charge d'une inspection publique, donnant lieu à un rapport officiel. Moins nombreuses que les Anglaises ou les Américaines, mais, ce semble, plus entreprenantes ou plus favorisées, nos doctoresses sont en train de forcer toutes les barrières, d'escalader toutes les cimes.

J'ai dit moins nombreuses : je dois à la vérité historique d'ajouter qu'elles se multiplient à vue d'œil, suivant un progrès accéléré, qui promet. Ceux qui voudraient s'édifier sur ce point n'auraient qu'à consulter les registres de la Faculté de Médecine de Paris, de 1881 à l'heure actuelle : la progression est effrayante. Elle n'est pas pour s'arrêter maintenant que le Conseil municipal de Paris, nonobstant l'opposition des médecins, a admis les jeunes filles à l'internat dans les hôpitaux. Et c'est pourquoi, il y a quelques mois, une de nos jeunes doctoresses jugeait le moment opportun pour faire à Paris une conférence sur le rôle de la femme-médecin dans notre société contemporaine.

Nous devons posséder au moins une pharmacienne, puisque l'École de Médecine de Toulouse, en 1879, accordait le brevet à une dame originaire de Carbonne, sortie victorieuse de l'examen.

Avons-nous des avocates (1), des notaresses, des

(1) Nous pourrions en avoir une. Mlle Bilcesco vient (juin 1890) de soutenir sa thèse de doctorat en droit devant la Faculté de Paris, qui a eu la galanterie de la combler d'éloges (on la dit

femmes ou filles architectes, des amazones, comme l'heureuse Amérique? Avons-nous des femmes ou filles capitaines de yachts, comme l'heureuse Angleterre? Je n'ai pas de raisons de le penser, mais j'en ai mille d'espérer que cette fortune ne nous sera pas indéfiniment refusée.

Telle est la solution théorique et pratique que l'École des Droits de la femme, avec la tolérance ou la connivence des gouvernements, donne, en Europe comme en Amérique, à la question du travail de la femme. — Que faut-il penser de cette solution? Le travail ainsi compris est-il le droit de la femme? S'il est son droit, est-il aussi son devoir? Est-ce là sa destination naturelle et son vrai rôle social?

Quand on affirme que la femme a droit de travailler, au sens ordinaire de ce mot, on affirme une vérité incontestable. Elle a droit de travailler dès là qu'elle a besoin de travailler pour vivre, car évidemment elle a droit de vivre. Quand on affirme que les lois, les mœurs, la rivalité des hommes, mille obstacles ont jusqu'à ce temps-ci enfermé l'activité de la femme dans un cercle très étroit, et ne lui ont permis de travailler, ni d'une façon lucrative, ni d'une façon agréable, on affirme encore une vérité certaine, l'expérience en fait foi. Enfin, quand on réclame une réforme libérale, qui fasse à la femme des conditions meilleures, et lui

jolie). Mlle Bilcesco jure ses grands dieux qu'elle n'exercera pas. Dans le cas contraire, puisqu'elle est Roumaine, nous la supplierions d'aller exercer en Roumanie.

procure un plus heureux avenir, on demande une chose juste entre toutes. Et pour entrer dans quelques détails, je pense que l'esprit le plus circonspect, le plus défiant des innovations, le plus épris d'une vie discrète et modeste pour la femme, souscrirait sans peine, ou même de grand cœur, aux vœux suivants.

Et d'abord il serait à désirer qu'une part plus large, plus équitable, fût attribuée à la femme dans les professions industrielles et commerciales. Là les hommes se sont fait la part du lion. Dans l'industrie, ce qu'il y a de plus malsain et de plus répugnant, et en même temps de moins rétribué, ils l'ont laissé aux femmes et se sont royalement adjugé le reste. Trois grandes fabrications comprennent tous les travaux d'ensemble exécutés par les femmes : celle du coton, celle de la laine, celle de la soie. Dans la première, deux opérations dangereuses, le battage et l'apprêt des étoffes : les batteurs, les apprêteurs, sont des femmes. Dans la seconde, une seule, le cardage : les cardeurs sont des femmes. Dans la troisième, deux, le tirage du cocon et le cardage de la filoselle : les femmes seules cardent et tirent. Et pour ces travaux mortels (mortels est le mot juste, car ils engendrent les fièvres putrides, la phthisie, et autres maladies qui ne pardonnent pas), que jette-t-on à ces malheureuses ouvrières? Quelques sous, c'est-à-dire pas assez pour ne pas souffrir du froid en hiver et de la faim en toute saison. Or, n'est-ce pas là une situation profondément déplorable? Cette différence, cette inégalité entre l'ouvrier et l'ouvrière n'est-elle pas odieuse? L'industrie, qui fait des merveilles avec ses machines, n'en pourrait-elle inventer

qui feraient impunément cette funeste besogne? Ne pourrait-elle appliquer l'activité de la femme à des opérations et plus saines et plus rémunératrices? Il faut recommander ce problème à l'attention, à la conscience des fabricants : la morale est trop intéressée à sa solution pour qu'il soit insoluble. — Dans le commerce, les femmes n'ont pas moins à se plaindre de la lâche concurrence que leur font les hommes dans des occupations purement féminines. Se peut-il que dans les magasins de nouveautés et de soieries, de grands, solides et robustes jeunes gens emploient leurs bras vigoureux à mesurer de la mousseline ou à débiter des rubans? A Paris, vous entrez dans un magasin de modes, et vous trouvez que la modiste est un homme! Vous entrez dans un magasin de corsets, et vous trouvez que la corsetière est un homme! Il y a des chemisiers, même à Caen! Comment le bon sens public ne fait-il pas périr ces énormités sous le ridicule qui leur est dû? Nos dames parisiennes et françaises feraient œuvre pie en renvoyant ces messieurs-là à des travaux plus en rapport avec leurs muscles, et en rendant aux femmes, à leurs sœurs, un domaine qui leur appartient par droit de nature, et dont elles n'eussent jamais dû être dépossédées.

Les professions libérales appellent une réforme analogue. Jusqu'ici fermées aux femmes, ou peu s'en faut, il faudrait qu'elles leur fussent ouvertes (quelques-unes du moins) à deux battants. Qui n'a compati, dans l'amertume de son cœur, au sort des filles pauvres de la bourgeoisie, ou même de la noblesse? Exclues du mariage par leur dénûment, des travaux manuels par

leurs habitudes, des professions libérales par les lois ou les obstacles, ces tristes victimes sont livrées en pâture à l'incurable fléau de l'ennui dans l'inaction et le célibat. Et puis, quand disparaissent avec les parents leurs précaires moyens d'existence, que faire? que devenir? Il ne leur reste en perspective que la demi-servitude dans une maison étrangère, ou la misère entre quatre murs. Ah! du travail, du travail pour ces infortunées! mais un travail qui leur convienne, le travail de l'esprit, le travail libéral. Donc, que les professions intellectuelles leur soient facilement accessibles. Qu'elles puissent, par exemple, se livrer à l'étude, à la culture et finalement à la pratique des arts et des beaux-arts. Qu'elles puissent enseigner, qu'elles enseignent. Il n'est pas de profession qui soit plus dans leurs aptitudes et leurs goûts. Elles sont d'ailleurs les institutrices-nées, les professeurs-nés des enfants de leur sexe et des jeunes filles. Il n'y a que la femme qui puisse parfaitement approprier l'enseignement à la nature féminine, parce que elle seule trouve dans la conscience d'elle-même la révélation des qualités et des défauts intellectuels, des besoins et des ressources de son sexe. Ici, grâce à Dieu, la carrière est libre et s'élargit en même temps qu'elle s'élève de jour en jour. Aux écoles de tous les degrés, l'État et les communes ajoutent des *cours secondaires* de jeunes filles, des *lycées* de jeunes filles, où l'activité de la femme trouvera un légitime emploi et une haute satisfaction. Les hommes qui y figurent aujourd'hui n'y figurent que provisoirement, c'est-à-dire en attendant que les femmes soient en mesure de faire mieux ce qu'ils font

bien. C'est à celles-ci de se hâter : il y va de leur intérêt personnel, non moins que de l'intérêt public.

Les professions ne sont pas tout, il y a encore les fonctions, publiques ou non. Les femmes ne doivent pas en être bannies. L'État a évidemment des devoirs envers elles : il leur doit, comme aux hommes, son concours dans la mesure du possible. Il est donc juste et naturel qu'il appelle les femmes à certains emplois, à ceux auxquels elles sont propres. C'est ce qui a lieu depuis longtemps déjà, rendons-lui cette justice. Trois administrations, celle des postes, celle des tabacs, celle du timbre, ont admis les femmes dans leurs cadres et s'en applaudissent ; les rapports des inspecteurs constatent que les bureaux les mieux tenus sont tenus par des femmes. Que l'État persévère. Qu'il accorde aux femmes tout ce qui peut leur être accordé ; et, par exemple, pourquoi l'inspection des prisons de femmes, des manufactures où ne travaillent que des femmes, ne serait-elle pas confiée à des femmes? — Les administrations privées, sans y être obligées comme l'État, ont suivi l'exemple qu'il leur donne. Les compagnies de chemins de fer, notamment, marchent à grands pas dans cette voie. Un document d'un haut intérêt a paru, en 1885, qui nous renseigne sur le personnel des femmes employées par la compagnie des chemins de fer de l'Est. On y voit, en résumé, que 403 femmes sont titulaires d'emplois sur le réseau de l'Est, et que près de 2,500 en reçoivent du travail, sans compter 2,000 aides garde-barrières, considérées comme de simples auxiliaires de leurs maris. Sauf les proportions, c'est la même chose dans les autres compagnies.

Distancées par l'Est, elles voudront sans doute se mettre à l'unisson. Voilà donc les fonctions largement ouvertes aux femmes. Ce ne sera pas le moindre honneur de notre siècle et de notre France d'avoir compris que cette justice leur était due, et d'avoir réalisé ce progrès.

Ainsi voilà qui est hors de doute : les femmes ont le droit de travailler quand elles en ont le besoin, elles ont le droit de travailler lucrativement, agréablement, selon leurs goûts, leurs aptitudes et leurs talents ; par conséquent il doit leur être permis de chercher et de trouver l'emploi de leur activité et dans les professions industrielles ou commerciales, et dans les professions libérales, et dans les fonctions publiques ou même privées. Telle est la vérité, qui est en train de triompher, qui triomphera définitivement. Celui qui défend cette thèse ne défend pas seulement une thèse vraie, mais une cause sainte, puisque ce droit de travailler, pour la femme, n'est pas moins que le droit de vivre, puisque ce droit de travailler librement et convenablement n'est pas moins que le droit de vivre librement et convenablement. Si les partisans américains, anglais, français et autres de l'émancipation de la femme n'avaient produit que cette thèse, plaidé que cette cause, ils auraient rencontré un unanime applaudissement dans la conscience et le bon sens publics. Mais sont-ils restés dans ces limites, ou n'ont-ils pas plutôt perdu toute mesure ?

C'est ici que commence la partie délicate de ma tâche, car j'aime le progrès, et même les nouveautés, sans lesquelles il n'est pas de progrès, et il ne me plairait pas de me présenter à vous, Messieurs, sous les

traits moroses d'un conservateur obstiné. Cependant je ne saurais faillir au devoir de dire ce que je considère comme la vérité, ce que je considère comme l'erreur, et il faut que j'explique nettement en quoi et par où pèchent, selon moi, les émancipateurs de la femme, lorsqu'ils revendiquent pour elle le droit de travailler, simplement et absolument.

Il est deux points qui me paraissent particulièrement dignes d'attention. Les partisans du labeur féminin, sans déclarer nulle part que la femme est faite pour travailler comme l'homme (je veux dire de la même manière), le sous-entendent partout. Ils parlent, écrivent, agissent en toute circonstance comme des gens convaincus que la femme a été mise sur la terre tout exprès pour exercer une profession, ou pour remplir une fonction, et que c'est là son devoir aussi bien que son droit. Voilà une première idée que je signale. — Ce n'est pas tout. Ils estiment, et ici ce n'est plus un sous-entendu, c'est une affirmation expresse, hautaine, bruyante, ils estiment que la femme est pareillement apte à toutes les professions, à toutes les fonctions; qu'il n'est pas une profession exercée par l'homme qu'elle ne puisse exercer tout aussi bien; qu'il n'est pas une fonction remplie par l'homme qu'elle ne puisse remplir tout aussi bien; et qu'enfin la capacité est non seulement égale, mais la même dans les deux sexes. Les différences que l'observation constate aujourd'hui ne prouvent rien, car elles viennent de l'éducation, et disparaîtront lorsque l'on consentira à instruire les femmes avec le même soin et le même luxe que les hommes. Voilà une seconde idée que je signale. Et je fais remarquer que si ces deux

idées étaient vraies, il s'ensuivrait que les deux sexes se confondraient et devraient se confondre dans une identité parfaite. Car si toutes les femmes travaillaient comme les hommes, travaillaient semblablement, en quoi, je vous prie, s'en distingueraient-elles? Ce ne serait pas moins que la république de Platon, où les femmes, élevées comme les hommes, dans les mêmes exercices du corps et de l'esprit, font tout comme eux, et jusqu'à la guerre. Voilà à quelle conséquence on arriverait si ces deux idées étaient vraies. Mais sont-elles vraies? J'ose dire qu'elles sont fausses, de toute fausseté.

Et d'abord, il est faux, de toute fausseté, que la femme soit faite pour travailler à la manière de l'homme, et que ce soit là son lot naturel, sa véritable destination.

Entendons-nous bien. Je ne dis pas que la femme n'est pas faite pour travailler ; je dis qu'elle n'est pas faite pour travailler à la manière de l'homme, ce qui est fort différent. Je dis que, à côté du travail qui consiste en une profession, une fonction, et qui est proprement le travail de l'homme, il est un autre travail, d'une nature toute différente, aussi nécessaire et plus nécessaire que le précédent, plus pénible quand il est pénible, et plus doux quand il est doux, lequel est proprement le travail de la femme.

Il ne faut pas que la société nous fasse oublier la famille ; la famille qui est déjà la société, la société concentrée et recueillie au foyer, la société dans ce qu'elle a de plus doux et de plus saint, et sans laquelle d'ailleurs la grande société, la société proprement

dite, n'existerait pas. Or, le travail dont il a été parlé jusqu'à présent, la profession ou la fonction, où s'exerce-t-il ? Dans la société. Fort bien ! Mais est-ce que la famille n'est pas, elle aussi, le théâtre d'un certain travail, d'un travail spécial, tout intérieur celui-là, et que, par opposition à l'autre, qui est le *travail social*, j'ai déjà appelé le *travail domestique?* Oui, sans doute, il est un travail domestique, et c'est celui qu'accomplit du matin au soir l'épouse qui remplit ses devoirs d'épouse, la mère qui remplit ses devoirs de mère. Est-ce que le mariage n'imposerait pas, par hasard, à l'épouse, à la mère, de nombreuses, de sérieuses occupations, assez nombreuses, assez sérieuses pour remplir son existence et faire de sa vie une vie utile et laborieuse au dernier point ?... Oh ! non, être épouse, être mère, être épouse et mère selon la conscience et selon Dieu, oh ! non, ce ne sont pas là des sinécures ! — Être épouse, c'est-à-dire disposer, ordonner le ménage ; entretenir, embellir le mobilier ; veiller au linge, aux vêtements ; préparer ou faire préparer les repas ; balancer la dépense et l'avoir, les ressources et les besoins ; administrer avec sagesse, sans parcimonie et sans prodigalité ; faire régner, avec l'ordre et la propreté, la grâce et la décence ; faire du foyer un doux nid, un asile charmant, une retraite paisible et mystérieuse, une joie, une fête, où l'époux trouve repos et bonheur, après les agitations de la journée : je vous le demande, est-ce que tout cela laisse une femme les bras ballants ? — Être mère, c'est-à-dire porter neuf mois un enfant dans son sein, Dieu sait avec quelles fatigues, quelles angoisses physiques et

morales ; le mettre au monde parmi des douleurs indicibles ; l'allaiter, et lui insinuer, avec le lait, son esprit et son âme ; le veiller les jours, les nuits, pleurant et gémissant dans son berceau ; le soigner dans ses maladies, et combien elles sont fréquentes et effrayantes les maladies de cet être si frêle et si cher ; exercer sa langue à murmurer de doux noms ; joindre ses petites mains en une naïve prière ; lui apprendre les premiers éléments ; le suivre de la pensée et du cœur à l'école, au lycée, dans la vie ; deviner les difficultés pour les lui aplanir, les tentations pour l'en préserver ; être son conseil, son secours, sa providence ; et puis, quand on a fait cela pour un premier enfant, le refaire pour un autre, pour plusieurs, avec la même sollicitude, le même courage, la même persévérance : je vous le demande, est-ce que tout cela laisse une femme les bras ballants ? Est-ce l'image de la paresse insouciante, ou celle de l'activité toujours en haleine, que je viens de mettre sous vos yeux ? Et ce travail, pour être enfermé et dissimulé dans l'ombre du foyer, en est-il moins un travail ? En connaissez-vous un plus vigilant, plus incessant, plus pénible et plus mortel dans les circonstances tragiques, comme aussi plus serein, plus charmant et plus réconfortant lorsque la famille prospère ? Et la femme qui a travaillé ainsi, quand vient le soir, a-t-elle moins bien rempli sa journée que l'ouvrier qui l'a passée à l'atelier, que le savant qui l'a passée dans son cabinet ou son laboratoire ?

Tel est le travail domestique Or, constater et décrire ce travail-là, c'est montrer qu'il s'impose à la femme de préférence à tout autre, qu'il est sa vraie vocation,

et j'ajouterais son bonheur comme son devoir. Est-ce que la femme n'est pas positivement faite pour le mariage, lequel est son état naturel? Est-ce que hors du mariage elle n'est pas hors de son élément? La jeune fille qui ne devient pas épouse, l'épouse qui ne devient pas mère doivent sans doute supporter leur sort avec courage, mais tout le courage du monde ne les empêche pas de souffrir, parce qu'elles sont dans une situation contre nature. Mais si la femme est faite pour être épouse, elle est donc faite aussi pour en remplir les obligations; mais si la femme est faite pour être mère, elle est donc faite aussi pour en remplir les obligations, ce qui revient à dire que, étant faite pour être épouse et mère, elle est faite conséquemment pour se livrer corps et âme au travail domestique, et à celui-là précisément.

La femme qui dérobe une partie de son temps au travail domestique est une femme diminuée, la femme qui dérobe tout son temps au travail domestique est une femme annulée, et sa conduite n'est pas moins qu'un crime ou un malheur, un crime si elle est volontaire, un malheur si elle lui est imposée par la fatalité des circonstances.

D'autre part, il est faux de toute fausseté que la femme soit apte à toutes les professions, à toutes les fonctions, et d'une capacité non seulement égale, mais identique à celle de l'homme. On confond ici deux choses essentiellement différentes, l'*égalité* des des deux sexes et la *parité* des deux sexes. J'accorde de grand cœur que la femme *vaut* l'homme, mais ce que je n'accorderai jamais, c'est qu'elle lui *ressemble*.

Lui ressemble-t-elle par le corps, et n'est-il pas évident que la femme n'a pas plus la force de l'homme (j'entends la force musculaire) que l'homme n'a la grâce de la femme? Elle ne lui ressemble pas plus par l'âme. Sans doute, ce sont les mêmes facultés, mais en des proportions différentes, et avec des qualités différentes. Chez l'homme, l'intelligence l'emporte sur la sensibilité; chez la femme, c'est la sensibilité qui l'emporte sur l'intelligence. Chez l'homme, la volonté prédomine sur l'instinct; chez la femme, c'est l'instinct qui prédomine sur la volonté. D'ailleurs les mêmes facultés diffèrent. L'intelligence virile aime les généralités et leurs abstractions, elle plane sur les hauteurs et embrasse les ensembles, elle va d'elle-même à la spéculation et à la science; l'intelligence féminine aime le particulier et le concret, se plaît aux détails, et va d'elle-même à à l'action et aux arts. La volonté virile est plus impérieuse, plus énergique, plus hautaine, elle va droit à l'obstacle et l'attaque de front, au risque de s'y briser; la volonté féminine est plus souple, plus flexible, plus mobile, elle ne dédaigne pas les chemins qui serpentent, et tourne les difficultés, sans jamais les regarder en face. Ce que je résumerais volontiers par cette formule : l'homme, c'est la puissance dans la ligne droite; la femme, c'est l'habileté dans la ligne... sinueuse. Voilà donc deux êtres de même prix, je le veux, mais de nature fort dissemblable. Or, s'ils sont de nature dissemblable, comment auraient-ils les mêmes aptitudes, les mêmes talents? Et, s'ils s'appliquent également au travail extérieur, au travail que j'ai appelé social, comment réussiraient-ils dans les mêmes pro-

fessions, les mêmes fonctions? Il est évident qu'il y aura des professions et des fonctions qui conviendront mieux à l'homme, des professions et des fonctions qui conviendront mieux à la femme. Exemples : Dans l'industrie, le travail qui demande surtout de la force revient naturellement à l'homme, celui qui demande surtout de l'adresse à la femme. Dans les professions libérales, les sciences, qui supposent plus d'intelligence que de sensibilité, et une intelligence généralisatrice, sont spécialement le lot de l'homme; les arts, où l'intelligence a moins de part que la sensibilité, sont mieux à la portée de la femme. Ces distinctions sont fondées dans la nature et ineffaçables. A n'en pas tenir compte, on arriverait fatalement au plus triste des résultats : de mauvais travailleurs et de mauvaises travailleuses; des hommes énervés, qui seraient des sortes de pseudo-femmes; des femmes défigurées, qui seraient des sortes de pseudo-hommes; en somme, une race abâtardie et dégradée.

Or, si tout cela est vrai, que s'en suit-il relativement à la question du travail de la femme?

Trois conséquences d'un intérêt capital.

La première, c'est que la femme n'a le droit de travailler (à la manière de l'homme), devant la conscience, sinon devant la société, que dans le cas où le travail est pour elle une nécessité ou un besoin. Hors de ce cas-là, son devoir, son devoir rigoureux, c'est de se donner tout entière à son rôle d'épouse et de mère, qui est son vrai rôle social. Ainsi je comprends qu'une jeune fille qui appartient à une famille peu fortunée dont la modeste et laborieuse aisance disparaîtra avec

le père, cherche dans son travail personnel les ressources qui lui manquent; qu'elle se crée par son activité une dot, cette triste mais nécessaire condition du mariage, c'est-à-dire d'une vie naturelle et heureuse. Ainsi je comprends qu'une veuve qui a tout perdu avec l'époux que la maladie lui enleva, demande au travail, qui seul peut le lui donner dignement, le pain de chaque jour, l'abri nécessaire, la satisfaction des besoins légitimes, et même un peu de ce luxe dont nous ne savons plus nous passer. Ainsi je comprends qu'au sein même du mariage, et non seulement dans les classes ouvrières, mais dans la bourgeoisie, la femme qui voit l'insuffisance du travail de son mari y ajoute le sien, afin de procurer à la famille le bien-être, sans lequel l'existence se flétrit et le cœur s'ulcère, aux enfants l'éducation, sans laquelle on ne devient pas un digne exemplaire de la noble humanité. Oui, je comprends tout cela. Mais voici ce que je ne comprendrais pas. Je ne comprendrais pas que dans une famille où le travail du mari fait régner l'aisance, la femme sacrifiât ses devoirs d'épouse et de mère à un coupable et méprisable amour du gain. Cela ne se voit-il pas tous les jours dans le commerce? Et même hors du commerce? Serait-il impossible de trouver un ménage à peu près ainsi fait? Le mari est toute la journée à son bureau ou à ses affaires, la femme est toute la journée en ville à courir le cachet, les enfants sont chez les grands parents, ou à l'école, ou dans la rue, et la maison est fermée! Où est le foyer dans ce ménage-là? Où est la vie de famille? Et cette femme acharnée au lucre n'est-elle pas trois fois

coupable : envers l'époux, qui à vrai dire n'a ni feu ni lieu ; envers les enfants, qui grandissent comme ils peuvent, comme ils veulent, sevrés des caresses et des directions maternelles ; envers la société, car, en faisant un travail dont elle n'a pas besoin, elle prend le nécessaire d'une autre pour s'en composer un superflu ?

La seconde conséquence, c'est que, quand la femme est dans la nécessité de travailler (toujours à la manière de l'homme), c'est-à-dire de sacrifier son vrai rôle, elle doit tout faire pour le sacrifier le moins possible. Or le moyen de le sacrifier le moins possible, c'est de travailler à la maison, sous le toit domestique. Cela est désirable pour la jeune fille, pour la veuve, pour la femme en général, car une femme perd toujours quelque chose de sa grâce chaste, de sa réserve pudique, de son délicat duvet de vertu au contact des hommes, au frottement des foules ; mais cela est tout à fait essentiel pour l'épouse, pour la mère. En travaillant au logis, elle gouverne encore le ménage, elle élève encore les enfants, et, par sa seule présence, par je ne sais quelle influence mystérieuse, plus aisée à sentir qu'à exprimer, qui rayonne d'elle vers tous les objets d'alentour, elle anime, elle échauffe, elle colore, elle parfume, elle enchante l'intérieur, elle en fait le foyer, le doux foyer. Cette importance du travail *au dedans* est bien comprise aujourd'hui. Une malheureuse expérience nous a éclairés, celle des femmes d'ouvriers enlevées à leur intérieur par les machines. Ça été comme une dissolution de la famille dans les classes vouées aux professions industrielles.

Et l'on sent si bien qu'il n'y a d'autre remède à ce mal terrible que le retour de l'épouse ou de la mère *chez elle*, qu'on cherchait, il y a quelques années, les moyens de conduire la vapeur par des canaux comme on conduit le gaz, jusque dans les maisons particulières, afin de faire du travail par les machines un travail à domicile. On parle beaucoup en ce moment du *transport de la force :* Dieu veuille qu'on puisse un jour la transporter dans tout foyer où il y a une femme obligée de travailler de ses mains ! Car, je le répète, il faut, dans la mesure du possible, que l'épouse, que la mère, en devenant par nécessité une travailleuse, demeure épouse et mère, et pour cela, il faut qu'elle reste chez elle, parmi les siens, il faut qu'elle *réside.*

Une dernière conséquence, c'est que la femme obligée de travailler doit encore choisir parmi les professions, les fonctions, celles qui conviennent à sa nature, à ses goûts, à ses aptitudes, en un mot à son sexe. Pourquoi ? Par deux raisons indiscutables. La première, c'est qu'en choisissant de la sorte, elle fera mieux ce qu'elle est mieux en état de faire ; elle travaillera plus fructueusement pour elle-même, pour ceux qui l'entourent, pour la société tout entière. Une femme, comme un homme, a tout à gagner à suivre la pente de sa nature, elle en est plus heureuse et plus bienfaisante. La seconde, c'est qu'elle restera ce que la nature a voulu qu'elle fût, une femme, une vraie femme, une femme-femme. En effet, elle développera, en exerçant la profession, en remplissant la fonction qui lui convient, ses qualités distinctives, les qua-

lités distinctives de son sexe. Et comme elle sera plus vraiment femme, elle sera du même coup plus vraiment épouse, plus vraiment mère. C'est pourquoi je ne verrais pas avec plaisir les femmes se destiner aux sciences. C'est pourquoi je n'admire pas du tout ce barreau d'Iova dont j'ai parlé, et me sens peu de sympathie pour cette dame admise par lui à faire profession de chicane. C'est pourquoi je n'ai qu'un goût médiocre pour les doctoresses de l'Amérique, de l'Angleterre et de la France, tout en convenant que cette institution pourrait être utile aux mœurs, à condition toutefois que ces dames voulussent bien ne soigner que les malades de leur sexe : ce qu'elles ne font pas. C'est pourquoi j'ai en aversion les femmes-architectes, les femmes-commandants de yachts, et les femmes-militaires, qu'elles soient de New-York ou du Dahomey. Dans ces femmes adonnées aux choses de la guerre ou de la marine, dans ces architectes, dans ces doctoresses, dans ces avocates, dans ces mathématiciennes, je suis trop assuré de trouver, à la place de la femme que je cherche, la caricature d'un homme, la femme-homme, c'est-à-dire ce qu'il y a au monde de plus déplaisant et de plus laid. Non, non ! que la femme reste la femme, c'est-à-dire la sensibilité délicate, l'instinct sûr et rapide, l'intelligence observatrice, la volonté souple ; c'est-à-dire le naturel dans la finesse, la naïveté dans la pénétration ; c'est-à-dire l'élégance et la grâce ; c'est-à-dire la générosité et le dévouement ; c'est-à-dire ce qu'il y a de plus digne : l'épouse, ce qu'il y a de plus sublime : la mère !... Et pour rester tout cela, qu'elle ne sorte à aucun prix du cercle de

ses attributions naturelles, de ses qualités natives et de ses vertus.

Par un retour permis sur nous-mêmes, j'ajouterai en manière de péroraison : — que les femmes restent les femmes, afin que nous les hommes, nous puissions rester les hommes. Car enfin quand des années se seront écoulées ; quand les femmes auront envahi toutes les situations ; quand elles seront devenues doctoresses, architectes, commandants de navires, etc.; quand elles seront partout, excepté chez elles ; quand elles feront tout, excepté ce qu'il leur appartient de faire, — quel sera cependant notre sort à nous les maris, dépossédés, bannis de la vie active et militante ?..... Hélas ! c'est triste à dire, mais c'est simple comme bonjour : notre sort, ce sera, ces dames ayant pris notre place, de prendre la leur. Comme elles feront notre métier d'hommes, ainsi nous ferons leur métier de femmes. Le matin, nous ceindrons le tablier, nous armerons notre bras du balai et de l'époussetoir, et nous vaquerons aux soins du ménage. Nous ferons ensuite notre marché, et nous préparerons quelque mets à la fois délicat et réconfortant pour cette pauvre femme qui sera à la peine, qui visitera ses malades, ou qui plaidera son procès, ou qui fera l'exercice sur le cours. Chose plus essentielle, nous éleverons les enfants. Nous les nourrirons..... au biberon, ne pouvant mieux faire ; nous les bercerons avec de doux chants ; nous leur apprendrons à marcher, les tenant suspendus à des lisières, de peur d'accident ; nous les les exercerons à balbutier ces chers monosyllabes redoublés qui font le bonheur des parents, et des grands

parents ; plus tard, quand ils auront grandi, nous les mènerons à l'hôtel-de-ville, à quelque sauterie, et nous sauterons nous-mêmes pour leur montrer la manière de s'y prendre. Vers la fin de l'après-midi, parés et ajustés, frisés sur le front et poudrés de riz, nous étalerons nos grâces sur un canapé, et nous recevrons les visites de nos amis, qui nous entretiendront des nouvelles de la localité, des *compérages* du jour, comment, par exemple, une avocate ayant souffleté l'avocate de la partie adverse, il s'en est suivi quelque trouble dans l'ordre des avocates, et même au palais. Le soir, lorsque madame ne voudra pas nous conduire dans le monde, nous tuerons le temps à quelque ouvrage de tapisserie, ou de couture, à l'aiguille ou à la mécanique ; ou bien nous lirons avec intérêt, dans un grand ou petit journal, quelque feuilleton nouveau, tissu d'une douzaine de meurtres et agrémenté de toute sorte de petites infamies. Pendant ce temps-là, madame sera rentrée du cercle, ou de quelque séance de société savante, ou de quelque réunion électorale, ce qui nous permettra d'aller dormir sur les deux oreilles le sommeil du bon ménager. Et les choses iront ainsi, de jour en jour, d'année en année, tant qu'il plaira au ciel, c'est-à-dire jusqu'à ce que Dieu, fatigué de voir les femmes singer les hommes, les hommes singer les femmes, ouvre une fois encore les cataractes du firmament, et noie dans un nouveau déluge cette mascarade.

II.

L'ENFANT.

J'ai déterminé dans une autre Étude le travail qui convient à l'homme, savoir le travail proprement dit; je viens de déterminer, dans les pages qui précèdent, le travail qui convient à la femme, savoir le travail domestique; il reste à déterminer le travail qui convient à l'enfant.

Il est clair, il saute aux yeux, que l'enfant n'est fait ni pour le travail de l'homme ni pour le travail de la femme. Pourquoi? Je serais tenté de m'en tenir pour toute explication à cette réponse laconique: parce qu'il n'est pas un homme, parce qu'il n'est pas une femme. En effet, le travail de l'homme, qui est le travail proprement dit, suppose les forces de l'homme; or, ces forces n'existant pas encore dans l'enfant, il est donc impropre à ce travail; le travail de la femme, qui est le travail domestique, suppose les aptitudes de la femme; or, ces aptitudes n'existant pas dans l'enfant, il est donc impropre à ce travail. Ni homme ni femme, bien qu'il ait en germe tout ce qui fait l'un ou l'autre, il ne doit travailler ni comme l'un ni comme l'autre.

Qu'est-ce que l'enfant? La réponse la plus simple, la plus courte et la plus exacte qu'on puisse faire est dans ce mot: une *ébauche*. L'enfant est une ébauche; en lui tout est commencé, rien n'est achevé; tout est esquissé, rien n'est dessiné; tout est rudimentaire.

rien n'est accompli : c'est un être en voie de formation. Or cela nous montre à la fois ce qui convient et ce qui ne convient pas à l'enfant. Ce qui ne convient pas à l'enfant, c'est le travail de l'homme et le travail de la femme, lesquels sont des êtres formés. Ce qui ne convient pas à l'enfant, c'est le travail de l'homme et le travail de la femme, qui supposent actuellement dans l'enfant ce qui n'y sera que plus tard ; qui sont sans proportion avec ses organes naissants, ses facultés naissantes, ses forces naissantes ; qui surmènent sa nature, lui imposent, avec des efforts excessifs, une véritable torture, la dévient, l'atrophient ; qui la conduisent enfin, par la fatigue, la contrainte et l'épuisement, à l'anémie, cette maladie endémique de notre époque, à l'infirmité précoce, que nous rencontrons partout, et à la mort prématurée, qui se multiplie d'une manière effrayante. Ce qui ne convient pas à l'enfant, c'est le travail de l'homme et le travail de la femme, qui font de lui, au lieu d'une belle et noble créature, destinée par Dieu à remplir facilement et dignement les grands devoirs de la vie, une sorte de monstre, qui cesse bientôt d'être viable, et qui succombe tristement, lamentablement, sous le poids trop lourd dont on a chargé ses épaules trop faibles.

Voilà ce qui ne convient pas à l'enfant, ce qui ne saurait lui convenir jamais. Mais voici ce qui lui convient au contraire.

L'enfant est un être en voie de formation : donc ce qui lui convient, c'est ce qui convient à un être en voie de formation. Et qu'est-ce qui convient à un être en voie de formation? Ce qui lui aide à se former,

c'est-à-dire à se développer. Et qu'est-ce qui aide un être en voie de formation à se former, à se développer? L'exercice, – l'exercice du corps, d'une part, c'est-à-dire la gymnastique, surtout la gymnastique naturelle, celle qui consiste dans les jeux ; — l'exercice de l'esprit, d'autre part, c'est-à-dire l'étude. l'étude proportionnée à l'âge, l'étude en commun, au milieu de camarades, parce que c'est la seule qui soit vivante, agréable et par conséquent fructueuse.

Est-ce vrai cela, ou peut-on le contester? Peut-on nier que l'enfant ait besoin de se former et de se développer? Peut-on nier qu'il ne puisse se former et se développer, quant au corps, que par les exercices corporels, c'est-à-dire la gymnastique, au sens large de ce mot, et quant à l'esprit, que par les exercices spirituels, c'est-à-dire par l'étude, au sens général de ce terme? Et si ces exercices, corporels et spirituels, sont le vœu et la nécessité de sa nature, n'est-il pas de toute exactitude de dire que l'enfant est proprement fait pour s'exercer corporellement et spirituellement, et nullement pour autre chose?

Telle est donc l'évidente destination naturelle de l'enfant : le développement de ses facultés par l'exercice, de ses facultés physiques par l'exercice physique, de ses facultés intellectuelles et morales par l'exercice intellectuel et moral. Et parce que l'exercice physique, intellectuel et moral s'appelle l'instruction, l'éducation ; et parce que l'instruction et l'éducation se donnent à l'école ; et parce que l'instruction et l'éducation sont ordinairement considérées comme un travail, on peut dire et je dis que l'évidente destination naturelle de l'enfant, c'est le *travail scolaire*.

De même que le travail ordinaire est proprement le travail de l'homme, de même que le travail domestique est proprement le travail de la femme, ainsi le travail scolaire est proprement le travail de l'enfant. Telle est la vérité vraie. Hors de là, il n'y a qu'erreur certaine et malheur inévitable.

L'enfant appliqué au travail scolaire marche dans sa voie. Non seulement il fait ce qui lui est présentement utile, ou plutôt nécessaire, puisqu'il exerce sa nature, laquelle ne peut se développer que par l'exercice ; mais encore il fait ce qu'il est véritablement apte à faire, et qu'il ne saurait faire à aucune autre époque de sa vie.

Il fait ce qu'il est apte à faire. Est-ce que l'enfant n'excelle pas aux exercices du corps et de l'esprit ? Est-ce qu'il ne se meut pas dans ce milieu comme dans son élément ? Nous avons tous vu jouer les heureux enfants auxquels les jeux sont permis : quelle fête ! quelle ardeur ! quel entrain ! quelle fougue ! quelle souplesse ! quelle adresse ! Et comme ils sont insatiables, infatigables ! L'heure de la retraite sonne toujours trop tôt à leur gré ; — mais cependant ils ont fait amplement provision de force et de gaieté ; ils se sont renouvelés, revivifiés dans le mouvement et la liberté. D'un autre côté, ils ne montrent pas moins d'habileté à apprendre ce qu'on leur enseigne, si on le leur enseigne dans la juste mesure et sous les formes qui s'adaptent à ces jeunes esprits. Quelle faculté joue un plus grand rôle dans l'étude, surtout dans les premières études, que la mémoire, et qu'elle est merveilleuse la mémoire de l'enfant ! Que de choses elle em-

brasse, que de choses elle retient, et avec quelle promptitude, quelle facilité, quelle sûreté ! L'imagination, jamais plus inventive, jamais plus plastique, paraît bientôt, et un peu plus tard la raison. Mais la raison même est dans toute sa fraîcheur, sa verdeur, et elle s'ouvre sans efforts même aux éléments des sciences, quand du moins on l'y convie. Oh ! l'heureux âge pour étudier que ce premier âge de la vie ! Et comme on sent bien, plus tard, quand on se fait de l'étude une carrière que, si les facultés sont plus mûres, elles sont aussi plus lentes, plus rebelles et plus paresseuses !

L'enfant à l'école fait donc ce qu'il est le plus apte à faire ; il fait aussi ce qu'il ne saurait plus faire à aucun autre moment. Mettez à part les savants, les lettrés, qui sont la très petite exception, une fois la maturité venue, et avec elle les charges de la vie, l'homme pris par la profession, la femme prise par la vie de famille et le souci des enfants, ont-ils donc beaucoup de loisirs et de liberté d'esprit pour l'étude ? Et sans faire d'exceptions d'aucune sorte, qui donc, la jeunesse passée, a le goût des exercices corporels ? Il y a quelques vieux qui se livrent à des exercices gymnastiques, parce que la gymnastique savante est à la mode, mais cela n'est pas sérieux, et passera. La vérité, qu'il ne faut pas se dissimuler, c'est que l'enfant qui n'exerce pas son corps et ses muscles étant enfant, qui n'exerce pas son esprit et ses facultés étant enfant, se condamne, ou plutôt est condamné à la débilité finale et à l'ignorance incurable pour le reste de ses jours.

En résumé, le travail scolaire est celui qui convient à l'enfant, disons mieux, est le seul qui lui convienne,

et parce que, n'étant que l'ébauche d'un homme ou d'une femme, l'enfant a besoin de se développer, et ne peut se développer que par l'exercice ; et parce que l'exercice, soit du corps, soit de l'esprit, est la pente de sa nature, qui y va d'elle-même, s'y complaît et s'y épanouit ; et enfin parce que sans cet exercice nécessaire, et qui ne peut trouver sa place à aucun autre moment, le corps s'étiole pour la vie dans l'infirmité des organes, et l'âme se flétrit dans l'ignorance sans remède et sans retour. L'enfant livré au travail scolaire, voilà l'ordre, voilà le bien, voilà le gage de l'avenir. La société idéale serait celle où tous les hommes seraient occupés au travail proprement dit, toutes les femmes au travail domestique, et tous les enfants au travail scolaire, et au seul travail scolaire.

L'enfant à l'école, exerçant là tour à tour son esprit par l'étude, ses organes par les jeux, voilà incontestablement ce qui devrait être. Est-ce là ce qui est ?

Universellement, non. Les infractions à cette règle, qui n'en devrait pas souffrir, ne sont que trop nombreuses, même en ce siècle, si impatient de lumière, même en notre France, si éprise d'égalité.

Il y a deux manières de soustraire l'enfant à l'école et au travail scolaire, qui l'appellent.

La première manière de soustraire l'enfant au travail scolaire, c'est de ne le soumettre à aucune espèce de travail, de le laisser s'énerver dans l'oisiveté, croupir et se pervertir dans la paresse. Sans doute cette erreur ne se rencontre pas dans les classes élevées de la société. Là, les parents étant plus éclairés, les intérêts des en-

fants sont mieux compris , et d'autre part, le souci de les mettre en état de faire un jour bonne figure dans le monde, d'y exercer une profession distinguée, fait de l'école une inéluctable nécessité. Mais dans les classes populaires, c'est autre chose. N'avons-nous pas tous les jours le désolant spectacle d'enfants errant, vagabondant dans les rues de nos villes, dans les sentiers de nos campagnes, sans rien faire, sans rien apprendre, sans rien savoir; contractant dès lors des habitudes de fainéantise, recueillant çà et là dans le milieu grossier où ils végètent les plus absurdes préjugés, et, parce qu'ils ne se forment pas au bien, se préparant au mal? Et pourquoi cela? Parce que leurs incultes familles, n'ayant pas goûté elles-mêmes les bienfaits de l'école, ne les comprennent pas, et trouvent bon que leurs enfants s'en passent à leur tour. Là-dessus leur opinion est aussi ferme qu'elle est absurde. C'est un roc inexpugnable à toute l'artillerie de votre rhétorique et de votre philosophie. A tous les plus beaux arguments, ils ont cette réponse triomphante de la bêtise satisfaite : « Quel besoin ai-je d'envoyer mon enfant à l'école? Je n'y ai jamais mis les pieds, et je ne m'en porte pas plus mal. Est-ce dans les livres qu'on apprend à manier la scie et le rabot, ou à mener la charrue dans les sillons? » Insistez, vous y perdrez votre peine. Ils hausseront les épaules, et persisteront dans leur superbe et stupide incurie. Est-ce vrai cela?

En présence de cette absurde obstination, la société n'avait-elle rien à faire? Chargée de protéger ses membres, pouvait-elle, devait-elle assister impassible, les bras croisés, à cette immolation de l'enfant?

Menacée elle-même dans sa prospérité, dans sa sécurité, puisqu'on lui prépare ainsi de mauvais soldats et de mauvais citoyens, devait-elle, pouvait-elle laisser compromettre son avenir, passivement, tranquillement, en détournant la tête? N'avait-elle pas, au contraire, le devoir d'intervenir, et, en défendant l'enfant, de se défendre elle-même?

Tous les gouvernements éclairés l'ont pensé et ont édicté tour à tour leur loi de l'*instruction obligatoire*. Grâce à l'esprit de parti qui entrave tout chez nous, la France est entrée la dernière dans cette voie. On barrait le passage à la loi, en lui opposant le droit du père de famille. Singulier droit, qui était dans l'espèce le droit d'un imbécile de faire de son enfant un imbécile comme lui! Et dire qu'il se trouvait des gens d'esprit pour faire valoir cette belle idée! Mais enfin la loi est faite qui assujettit les parents à envoyer leurs enfants à l'école, à les préparer par le travail scolaire aux travaux d'autre sorte qui les attendent. Il ne me reste qu'à former des vœux pour que cette loi soit une loi vivante, c'est-à-dire sérieusement et rigoureusement appliquée.

La seconde manière de soustraire l'enfant au travail scolaire, c'est de le soumettre à un autre travail, différent de celui-là, exclusif de celui-là ; c'est de le soumettre au travail de l'usine, de la manufacture, de l'atelier, c'est-à-dire au travail proprement dit. C'est encore là une erreur, une erreur profonde, douloureuse, dont on ne peut être témoin sans se sentir remué au fond des entrailles. Moins absurde que

l'autre, moins odieuse, mais plus générale, presque universelle dans les contrées et les villes où l'industrie tient le haut du pavé, elle a les mêmes effets, si ce n'est plus terribles ; et la société doit encore à l'enfant, et se doit encore à elle-même, de la combattre par tous les moyens qui sont en elle : si elle ne peut la faire disparaître absolument, elle a le devoir de lui marquer au moins des limites, en lui disant, par l'organe et avec l'autorité du législateur : tu n'iras pas plus loin ! — Entrons dans les détails.

Michelet a raconté quelque part comment l'industrie un jour a mis la main sur la femme de l'ouvrier, pour en faire une ouvrière. L'industrie ne s'en est pas tenue là : un jour aussi elle a mis la main sur l'enfant de l'ouvrier, pour en faire un ouvrier : enlevant ainsi l'enfant au travail scolaire, comme elle avait enlevé la femme au travail domestique, vidant et fermant la maison, éteignant le foyer, détruisant à peu près la famille populaire. C'est une triste histoire.

Comment les choses en sont venues à ce point, à cette désolation, il est facile de le dire. C'est l'effet combiné de deux causes différentes. L'une de ces causes est la transformation de l'industrie. Autrefois, l'industrie était *personnelle*, si je puis ainsi parler. J'entends par là qu'elle était personnellement l'œuvre de l'ouvrier, qui produisait le résultat attendu *de ses mains*. On obtenait ainsi, avec plus de peine et d'efforts, une moindre somme de produits, mais aussi de produits frappés à l'empreinte du producteur. Aujourd'hui, l'industrie est devenue *mécanique*. Ce que l'ouvrier faisait de ses mains, il le fait, si vous excusez ce lan-

gage, *par les mains de la machine*. Ce n'est plus lui qui est l'*agent*, c'est la machine, qu'il assiste, dont il dirige le fonctionnement. On obtient ainsi, avec moins d'efforts et de fatigue, des résultats infiniment plus nombreux, mais d'une banalité parfaite. – Or, en même temps que l'industrie se modifiait en ce sens, l'ouvrier, par je ne sais quelle fatalité, peut-être parce qu'il gagnait davantage, se modifiait dans un autre. Autrefois, l'ouvrier était sobre et assidu au travail. Il travaillait généralement six jours sur sept, et le septième, très convenablement endimanché, s'en allait de compagnie avec sa femme et ses enfants se promener dans la campagne, et peut-être, le soir venu, souper sous la tonnelle, à l'entrée du faubourg. C'était sain, c'était honnête, c'était patriarcal. Ce bon temps-là, qui n'est pas encore bien loin de nous, était vraiment bon. Mais les choses ont bien changé. Aujourd'hui, l'ouvrier fait de sa semaine deux parts, l'une pour l'atelier, l'autre pour le cabaret, et le plus souvent ce qu'il a gagné à l'un il le dépense à l'autre, sans se soucier beaucoup, voire même pas du tout, de la famille, qui attend peut-être son salaire pour acheter du pain. Habitudes laborieuses et sobriété s'en sont allées à vau-l'eau dans le naufrage des anciennes mœurs domestiques.

Transformation de l'industrie, devenue mécanique, de l'ouvrier, devenu ivrogne et fainéant, qu'est-il résulté de ces deux faits simultanés ? On le devine facilement. L'industrie, pourvue de machines puissantes et qui font en se jouant le gros de la besogne, a pu employer les forces moindres de la femme, a pu

employer les forces moindres encore de l'enfant. Elle y a d'ailleurs trouvé son avantage. Une femme a beau travailler, faire autant de besogne qu'un homme, aussi bonne et même meilleure, on la paie moins. Pourquoi? parce que ce n'est qu'une femme. Un enfant a beau travailler, faire beaucoup et faire bien, on le paie moins encore. Pourquoi? parce que ce n'est qu'un enfant. Donc l'industrie trouvait son bénéfice à appeler la femme, et après la femme, l'enfant : elle les appela.

Or, pendant ce temps-là, que se passait-il à la maison? Je l'ai dit : on attendait le salaire du mari, du père, pour acheter du pain ; et le mari, le père, qui, désertant l'atelier, travaillait moins, et, fréquentant le cabaret, dépensait plus, ne rapportait pas de salaire, ou un salaire insuffisant. La misère, l'affreuse misère, entrait et s'installait au foyer du triste ménage. Que faire? Fallait-il mourir de faim, de froid, de dénûment? Mieux valait encore déserter cette sombre et inhospitalière demeure ; mieux valait accepter de la fabrique le nécessaire. Ne pouvant faire mieux, la femme, l'enfant, répondirent à l'invitation de la fabrique.

Et voilà comment l'industrie prit tout successivement : après l'homme, ce qui était naturel, la femme, ce qui était déplorable ; après la femme, l'enfant, ce qui était abominable. Elle fit place nette au logis conjugal, au logis paternel et maternel ; elle n'y laissa rien. Vous diriez un oiseau de proie : il fond du haut des airs sur sa victime ; elle résiste d'abord, mais vainement, et bientôt s'abandonne, palpitante et saignante. Et comme l'industrie est envahissante, parce

qu'il est dans sa nature de se développer et de s'agrandir, et persévérante, parce qu'elle a l'ambition de gagner beaucoup, de gagner davantage, elle étendit ses ravages dans un rayon plus vaste à mesure que la misère devenait plus grande, et ne connut bientôt plus de bornes, parce qu'elle ne rencontra plus d'obstacles.

Ne parlons que de l'enfant. L'attraction exercée sur la famille ouvrière fut instantanée et pour ainsi dire universelle. En un clin-d'œil, usines, manufactures, fabriques de toute sorte, furent peuplées d'enfants, et cela en Angleterre, en Allemagne, en France, partout en Europe. L'ouvrier adulte ne représenta bientôt plus qu'un tiers de la population industrielle. L'enfant compta autant que le père, autant que la mère. Notez que l'industrie, n'ayant d'yeux et d'entrailles que pour elle-même (l'industrie est essentiellement égoïste), ne prit aucun souci ni de l'âge ni des forces des enfants qu'elle accaparait. Des familles misérables, et peu sentimentales, amenèrent des enfants de six ans : l'industrie les prit, amenèrent des enfants de cinq ans, l'industrie les prit ; elle les eût pris au sortir du maillot s'ils avaient pu se tenir debout ! Si la besogne de l'enfant valait peu, on la payait moins encore qu'elle ne valait, et il y avait profit. Voilà comment l'industrie respecta l'âge ; elle respecta encore moins les forces, si c'est possible. L'enfant dut entrer complètement dans le roulement de la fabrique, dans le cadre du travail, et faire, comme l'adulte, des journées de douze heures, de quinze heures, et plus au besoin. Et comme il y a des usines à feu continu, où il serait trop dis-

pendieux d'éteindre le soir et de rallumer le matin, les verreries par exemple, l'enfant dut travailler la nuit comme le jour. Et comme il y a des usines qui ne peuvent pas, paraît-il, arrêter leurs machines même le dimanche, l'enfant dut travailler même le dimanche. Il dut travailler sans repos ni trève, sans pitié ni merci. Vous représentez-vous cela, Messieurs? Vous représentez-vous de pauvres petits enfants, nés d'hier, leurs petites jambes encore mal assurées, vous les représentez-vous attelés sans miséricorde à ce labeur meurtrier? Difficilement, car vous ne l'avez pas vu dans cet heureux pays où l'industrie ne sévit pas. — Pardon! c'est de l'industrie féroce que je parle sur ce ton; je suis, au contraire, plein de sympathie et d'admiration pour l'industrie généreuse qui rougirait de s'engraisser de la substance d'un malheureux petit enfant. — Eh bien, Messieurs, ce que vous ne vous représentez pas assez vivement, parce que vous ne l'avez pas vu, d'autres l'ont vu, il y a cinquante ans, il y a trente ans, ils l'ont vu de leurs yeux, et ils en frémissent encore. Ils ont vu les enfants du peuple attirés, broyés, dévorés, absorbés par le monstre des temps modernes, par le minotaure de la civilisation contemporaine, mille fois plus glouton que l'autre, car pour se repaître il ne lui faut pas moins que des générations entières.

Voilà quels ont été les agissements de l'industrie contemporaine vis-à-vis de l'enfant. Or, vous voyez bien qu'en se comportant de la sorte, l'industrie supprimait tout simplement, supprimait radicalement l'école et le travail scolaire. Quand l'enfant travaillait

de ses mains tout le jour, et même la nuit, et même le dimanche, quelle place restait pour le jeu, sans lequel le corps ne se développe pas, quelle place pour l'étude, sans laquelle l'âme ne se développe pas ? Soumis à ce régime de compression, tout dans l'enfant devait avorter, les organes comme les facultés. Il lui était interdit, petit garçon, de devenir jamais un homme, je dis un vrai homme, petite fille, de devenir jamais une femme, je dis une vraie femme. Car l'homme et la femme dignes de ce nom ne peuvent se former qu'à l'école et par le travail scolaire, et on les supprime nécessairement dès là qu'on supprime l'école et le travail scolaire.

Mais l'industrie, en s'emparant de l'enfant, faisait bien pis que supprimer l'école et le travail scolaire,— elle les *remplaçait*. Elle remplaçait l'école par l'atelier, et le travail scolaire par le travail proprement dit. Je déplorais tout à l'heure le malheur de l'enfant que des parents insensés laissent vagabonder, quand ils devraient l'envoyer jouer et étudier sous l'intelligente discipline d'un instituteur ; mais à ces enfants-là il reste quelque chose, car il leur reste le mouvement et la liberté ; et si leur esprit demeure stationnaire, faute de culture, leurs organes du moins peuvent encore grandir et se fortifier. Il peut sortir de là des hommes robustes dans leur grossièreté. Le malheur des enfants saisis par l'industrie est plus complet. Non seulement ils ne peuvent s'ébattre dans les exercices de leur âge, qui leur profiteraient, mais on les enchaîne à des exercices pour lesquels ils ne sont pas faits, et qui les accablent. Ils fléchissent, ils dépéris-

sent, ils succombent sous cette tâche contre nature. Que voulez-vous que deviennent leurs faibles organes, à peine ébauchés, dans cette immobilité continue, ou, ce qui revient au même, dans ce mouvement toujours semblable, indéfiniment répété? Car tel est l'effet de l'extrême division du travail : un enfant, comme du reste un ouvrier, une ouvrière, est pour ainsi dire emprisonné, claquemuré dans une opération infiniment restreinte, d'où il lui est défendu de sortir. Et que voulez-vous que deviennent les facultés de ces enfants, des facultés à peine ébauchées aussi, que rien n'excite, que rien n'alimente dans cette éternelle répétition d'un même acte sans intérêt? Ajoutez l'influence fâcheuse d'ateliers quelquefois mal éclairés, mal aérés; ajoutez les miasmes de certaines industries insalubres; ajoutez la fatigue; ajoutez l'abandon, l'enfant étant presque toujours séparé du père et de la mère, eux-mêmes séparés l'un de l'autre; ajoutez le poison de certaines conversations, la contagion de certains exemples, et vous vous direz que ces enfants si déplorablement soustraits au travail scolaire par le travail industriel vont tout droit au rachitisme, voilà pour le corps; à l'idiotisme, voilà pour l'esprit; à la corruption des mœurs et au libertinage, voilà pour l'âme et la conduite.

Eh bien, ici encore, en présence de ces excès de l'industrie, je demande : la société avait-elle quelque chose, ou n'avait-elle rien à faire? Devait-elle assister indifférente à ce débordement industriel, à cet écrasement de l'enfant? Ou bien au contraire avait-elle le devoir d'intervenir? — Je réponds : elle avait le devoir d'intervenir.





Elle l'avait doublement : au regard de l'enfant, au regard d'elle-même.

Au regard de l'enfant. En effet, la société doit la protection à tous ses membres, et elle la doit plus strictement à ceux qui sont plus faibles, moins en état de se défendre eux-mêmes. Lors donc que l'enfant est menacé, menacé dans sa santé non-seulement physique, mais intellectuelle et morale, menacé dans sa vie, la société doit se placer entre lui et l'ennemi ; et, puisque l'ennemi ici est l'industrie, elle doit dire à l'industrie : halte-là, on ne passe pas! Ceci est le fruit défendu, auquel on ne touche pas, du moins avant qu'il ait eu le temps de mûrir. Arrière l'atelier, place à l'école. Laissez se former l'homme dans l'enfant, l'ouvrier viendra plus tard, à son heure.

Au regard d'elle-même. En effet, les enfants sont la semence de la société, son espoir, son avenir. La société a donc un intérêt capital à ce qu'ils soient élevés comme ils doivent l'être. Elle doit donc les disputer à l'atelier, qui les flétrit, au travail manufacturier, qui les débilite, à l'industrie, qui les énerve et les démoralise. Elle doit au contraire les envoyer à l'école, qui les exerce et les développe corporellement et spirituellement, au travail scolaire, qui les rend forts, qui les rend intelligents, honnêtes et désintéressés, qui fait d'eux enfin tout à la fois des soldats robustes, des ouvriers habiles, des citoyens éclairés. En agissant autrement, elle se désintéresserait d'elle-même et de la civilisation, elle mériterait de périr, et périrait.

Un moment est venu où cette vérité incontestable s'est fait jour dans tous les bons esprits ; et presque

partout, avant même de faire la loi sur l'instruction obligatoire contre l'incurie des parents ignorants et qui se plaisent à l'être, la société, courant au plus pressé, a fait la loi *sur le travail des enfants* contre les entreprises de l'industrie.

La tâche n'était pas sans difficultés, et, tout en réfrénant les appétits de l'industrie, les hommes d'État de l'Europe ont dû lui faire des concessions. C'est que l'industrie n'est pas seulement une puissance, mais la première puissance du siècle, avec laquelle il faut compter. Il peut paraître étrange qu'on hésite entre elle et l'humanité, et même qu'on soit tenté de lui sacrifier l'humanité, puisqu'il semble bien qu'elle ne vaille que par les services qu'elle nous rend, et qu'elle doive perdre son prix, lorsque, au lieu de nous profiter, elle nous nuit. Mais c'est ainsi. L'industrie, en nous versant à flots le bien-être, nous impose; elle nous apparaît comme sacrée, une sorte d'arche sainte, sur laquelle il ne faut pas porter la main, fût-ce pour l'empêcher de tomber. Et voilà comment, en faisant une loi sur le travail des enfants, le législateur n'a pas cru pouvoir aller jusqu'à les lui retirer, et s'est borné, en les lui laissant, à marquer une limite d'âge avant laquelle ils ne pourraient être reçus dans les manufactures, et à partager leur temps entre l'atelier et l'école, entre le travail proprement dit et le travail scolaire.

C'est la nation la plus industrielle de l'ancien monde, c'est l'Angleterre qui la première a senti la nécessité d'imposer une mesure aux convoitises de l'industrie; c'est elle qui a donné aux autres peuples l'exemple de

marcher dans cette voie. Le mouvement commença chez nos voisins en 1802, pour aboutir, d'essais en essais, de progrès en progrès, à la loi de 1844. Cette loi ne permettait pas d'employer les enfants avant l'âge de huit ans. Elle coupait en deux la journée : 6 heures pour l'atelier, 3 pour l'école. Comme vous voyez. l'industrie avait la part du lion. Cette part a été successivement amoindrie par les lois ou bills de 1847, 1878, 1886. Il reste encore beaucoup à faire; mais enfin un certain temps est réservé à l'apprentissage de la vie, qui devrait toujours précéder l'apprentissage du métier, mais qui doit au moins l'accompagner.

L'impulsion donnée, il ne se pouvait pas que les autres natîons ne suivissent pas. La France a suivi, à pas lents, quoique la politique n'ait pas grand'chose à faire ici. C'est d'abord uue longue agitation qui naît, vers 1827, au sein de la *société industrielle de Mulhouse*, se propage, pénètre peu à peu dans les régions gouvernementales, et aboutit péniblement à la loi de 1841. Cette loi s'étendait à tous les ateliers composés de 20 ouvriers travaillant en commun, fixait l'entrée des enfants à 8 ans, et la durée de la journée à 8 heures, inégalement partagées entre le travail et l'étude. Cette loi allait être modifiée et perfectionnée en 1847, lorsque tout fut arrêté par la Révolution de 1848. Elle était de nouveau sur le point d'être modifiée et perfectionnée, en 1851, lorsque un caprice ministériel, ou présidentiel, enfouit le projet dans les cartons du ministère de l'intérieur. Il a fallu arriver à l'année 1874 pour obtenir effectivement une révision de la loi de 1841 dans le sens libéral et humain. Un nouveau

projet était déposé à la Chambre des Députés au mois de mai 1889. Discuté sans résultat par nos Assemblées, il a été remis à l'étude, et une commission animée des meilleurs intentions s'est livrée à une laborieuse enquête. C'est sur ces entrefaites que s'est réunie la fameuse conférence de Berlin. Enfin, notre Chambre des Députés est présentement à l'œuvre, et semble devoir faire merveille. Espérons que de tant d'efforts et de bonnes volontés il sortira enfin une loi de tous points satisfaisante. Il ne me resterait plus alors qu'un désir à formuler : c'est qu'elle soit observée.

Le plus grand défaut, en effet, de la loi actuelle, si imparfaite qu'elle soit d'ailleurs, c'est de n'être pas observée. Je n'accuse pas le gouvernement : il fait ce qu'il peut. Il nomme des commissions locales, il nomme des inspecteurs généraux, il nomme des inspectrices. Rien n'y fait. Dans des rapports présentés, l'un au président de la République, en 1878, l'autre au préfet de police, en 1885, on voit que des enfants travaillent encore la nuit dans des verreries, que des enfants travaillent encore le dimanche dans certaines industries spéciales. Dans le rapport de M. le sénateur Corbon au président de la République, en 1889, on voit que la limite d'âge n'est pas toujours respectée. — Pour être juste, il faut distinguer entre la grande industrie et la petite. La grande, plus éclairée, plus libérale, plus facilement inspectée, se prête aux réformes, ou même y contribue généreusement. La petite y résiste de toutes ses forces, ou plutôt de toutes ses ruses, quelquefois meurtrières. Au dernier mois de juin, dans une maison de lingerie de Paris, une ouvrière, dissimulée dans une armoire pendant la visite d'une ins-

pectrice, y mourut étouffée. Voilà où nous en étions encore en l'année de grâce 1889.

Il reste donc beaucoup à faire, soit qu'on regarde à la loi elle-même, qui ne protégera jamais assez l'enfant, qui ne fera jamais assez large la part de l'école et de l'éducation ; soit qu'on regarde à l'application de la loi, qui ne sera jamais assez strictement obéie, assez scrupuleusement observée. Donc, que la société ne se fatigue pas de travailler à cette grande œuvre, qu'elle ne néglige rien pour reculer le plus possible la limite d'admission, pour restreindre le plus possible le travail industriel au profit de l'autre. Il y va de ses plus chers intérêts, il y va de son existence même : car, pas d'écoles et pas d'enfants exercés, pas d'enfants exercés et pas de citoyens, pas de citoyens et pas de société.

Je l'ai dit en passant, mais j'y veux insister. Lorsqu'on y songe, on s'étonne en vérité de voir la société si soucieuse de ne pas contrarier l'industrie, quand il s'agit du sort des enfants, qui ne peuvent devenir des hommes que par l'école et l'éducation. Quel est, en effet, l'objet et le résultat de l'industrie? La richesse. Or, qu'une société soit riche, c'est à merveille ; mais la santé physique, intellectuelle et morale, mais l'existence même, sont plus précieuses encore, ce me semble. L'être, je suppose, est plus nécessaire que le bien-être, puisqu'il en est la première condition. Sacrifier le travail scolaire au travail industriel, l'école à la fabrique, c'est donc tout simplement sacrifier l'essentiel à l'accessoire, le nécessaire au superflu ; c'est sacrifier la société à la prospérité de la société, ce qui est un monstrueux non-sens.

Je ne veux pas de mal à l'industrie : je sais ce qu'elle vaut. Je l'admire autant que qui que ce soit en ce qu'elle a d'admirable. Je fais en particulier des vœux pour l'industrie française. Qu'elle continue de fleurir, de triompher dans les expositions universelles, j'en serai fier et heureux. Je ne demande qu'une chose : que, sans manquer au respect qui lui est dû, on la mette et on la contraigne de rester à sa place, c'est-à-dire à la seconde place. L'enfant *d'abord*, c'est-à-dire le travail scolaire *d'abord*, parce que c'est le premier intérêt de la société, le premier intérêt de l'humanité ; l'industrie *ensuite*, parce que, avant d'être riche, il faut être ; parce que, pour jouir de la richesse, il faut commencer par se bien porter. Qu'on n'oublie pas que la règle, c'est l'enfant à l'école ; que l'enfant à la manufacture doit être l'exception ; que moins il y séjourne, mieux cela vaut. Il n'y entrerait pas, cela vaudrait mieux encore. Je ne sais si nous serions plus pauvres, mais certainement nous serions meilleurs.

Et combien, Messieurs, en ces heures douteuses et inquiètes où nous vivons, nous avons besoin d'être meilleurs de jour en jour ! Il ne faut pas nous le dissimuler, jamais la France ne fut plus menacée, je ne dis pas dans sa prospérité, mais dans son existence même. Regardez aux quatre points cardinaux : tous les peuples, à la suite d'un peuple sauvage, surexcité par un génie infernal (retiré de la scène, Dieu merci !) sont contre nous ; et le plus acharné, par une monstrueuse ingratitude, est celui qui nous doit davantage, qui nous doit tout. Enfanté par nous, il semble aspirer

à la gloire du parricide. Eh bien, comment résisterions-nous à ces multitudes aveugles, le jour où on les déchaînerait? Par le nombre? non. Par la vertu donc. Il faut que chaque français vaille trois ennemis. Et pourquoi pas, si nous le voulions bien?... En tout cas, le salut est à ce prix. Élevons donc nos enfants dans cette pensée. Disputons-les à l'incurie des uns, à l'insatiabilité des autres. Ce n'est pas assez de leur ouvrir nos écoles : veillons à ce qu'ils y entrent, y vivent, s'y exercent, s'y développent, s'y trempent et retrempent; à ce qu'ils y deviennent forts, très forts, assez forts pour défier la tempête, et triompher, malgr étout, malgré tous.

O France, France chérie, puisse la génération actuelle te donner dans ses enfants des organisations viriles, des intelligences saines, des cœurs généreux, des âmes au niveau de tous les devoirs, à la hauteur de tous les sacrifices, en un mot, de vrais Français, dignes de toi, et capables, en te défendant et en t'honorant, de te replacer à ton rang, c'est-à-dire au premier!

POÉSIES

DODONE

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

La forêt de Dodone est pleine de murmures.
Le pâtre les écoute ; et, pris d'un vague effroi,
— Car l'air n'a pas un souffle, et l'oiseau se tient coi,
Invisible et muet sous les sombres ramures, —
Il s'arrête, et tout bas se demande pourquoi,
La forêt de Dodone est pleine de murmures.

Cette étrange rumeur au sens mystérieux,
Animant des grands bois l'éternel crépuscule,
Avec la sève à flots sous l'écorce circule
Et devient un langage au verbe impérieux :
Car la feuille accentue et la feuille articule
Cette étrange rumeur au sens mystérieux.

La grande voix qui sort des mobiles feuillages
Éclate, et jette à l'homme, en accents surhumains,

Un oracle, pour guide en ses obscurs chemins :
Et le fils de Kronos, assembleur de nuages,
Semble avoir emprunté, pour parler aux Humains,
La grande voix qui sort des mobiles feuillages.

— Sous tes chênes divins, ô Dodone, a passé
Plus d'un rêveur sacré que ton mystère attire.
Ta tristesse, à leur vue, essayait un sourire ;
Et l'oiseau somnolent, la source au flot glacé
Ont chanté, quand Linus, faisant vibrer sa lyre,
Sous tes chênes divins, ô Dodone, a passé.

La forêt fatidique aux ombres solennelles
Lui parlait, l'inspirait ; et Linus, à sa voix,
Pressentait la cité, la justice et les lois,
Et la paix succédant aux luttes fraternelles :
Vœux, espoirs, visions qu'évoquait à la fois
La forêt fatidique aux ombres solennelles.

Dans les rameaux touffus la voix de l'Avenir
Éveillait au progrès l'homme ignorant et sombre ;
Jonché par les hivers de feuillages sans nombre,
Le sol noir exhalait la voix du Souvenir :
Et Linus écoutait, baigné d'aurore et d'ombre,
Dans les rameaux touffus la voix de l'Avenir.

Pour fonder la justice et rassurer la vie,
Le poète instinctif se changeait en penseur.

Sa raison du Passé dissipait la noirceur ;
Et la loi qu'il portait, aux rythmes asservie,
Des accords de la lyre empruntait la douceur
Pour fonder la justice et rassurer la vie.

— Salut, verte Dodone, aux présents maternels !
Si les Humains naissants de tes glands se nourrirent,
Sous ta feuille abrités, leurs fils y découvrirent
Le culte du foyer, ce premier des autels.
Les mœurs, les lois, les dieux à ton ombre fleurirent :
Salut, verte Dodone, aux présents maternels !

II.

Les héros que Jason entraînait en Colchide,
Des bois Dodonéens éveillant les échos
Y taillèrent le mât du vaisseau d'Iolchos ;
Et dans la nef Argo replanté par Alcide,
Le Chêne encourageait et guidait sur les flots
Les héros que Jason entraînait en Colchide.

« En avant ! fils des dieux ; emparez-vous des mers !
Murmurait l'arbre auguste aux guerriers argonautes ;
C'est quand le vent mugit, quand les vagues sont hautes,
Qu'il est beau d'affronter le choc des flots amers.
Laissez l'obscur pêcheur ramper le long des côtes,
En avant ! fils des dieux ; emparez-vous des mers !

Vers la plage lointaine où le soleil se lève,
Rivaux des alcyons, et plus hardis encor,
Allez chez Æétés ravir la toison d'or,
Soit qu'il vous faille user de la ruse ou du glaive,
Courage ! un dieu vous aime, et guide votre essor
Vers la plage lointaine où le soleil se lève. »

Les guerriers, les rameurs, sur le tillac assis,
Écoutaient — cependant que sur l'onde salée
Argo glissait, ouvrant sa voile au vent gonflée ; —
Mais l'oracle parlait un langage indécis
Qu'Orphée entendait seul, dans la foule troublée
Des guerriers, des rameurs sur le tillac assis.

L'aède au milieu d'eux, appuyé sur sa lyre,
Interprète des dieux auprès des rois puissants,
Des oracles du mât leur expliquait le sens ;
Et les héros assis sur le pont du navire
Admiraient, pleins d'audace et d'espoir frémissants,
L'aède au milieu d'eux, appuyé sur sa lyre.

Dangers, combats, trésors disputés et conquis :
A sa parole ardente, ils goûtaient par avance
Tous ces biens que leur garde un dieu qui les devance ;
Et, dans des coupes d'or buvant les vins exquis,
Joyeux, ils saluaient, en brandissant leur lance,
Dangers, combats, trésors disputés et conquis.

III.

De Thèbe Hécatompyle aux bords du Nil assise
Une colombe au noir plumage, à l'œil de feu,
Aux bois Dodonéens vint révéler le dieu
Qu'ils adoraient sans nom et sans forme précise :
Et c'est ainsi que Zeus choisit Dodone, au lieu
De Thèbe Hécatompyle aux bords du Nil assise.

Ton premier temple, ô Zeus, sous le chêne abrité
Emprunta des forêts son humble colonnade ;
Deux chênes arcboutés, pour orner sa façade,
Formèrent un fronton sur son seuil respecté :
Et Dodone montra, type auguste, à l'Hellade
Ton premier temple, ô Zeus, sous le chêne abrité.

Taillés dans le Paros et dans le Pentélique,
De blancs frontons, des fûts à l'éclat virginal,
Remplaceront un jour, nés d'un art sans rival,
Les rythmes ingénus de ce temple rustique ;
Et les dieux souriront d'un sourire idéal,
Taillés dans le Paros et dans le Pentélique.

Dodone, — obscur abri de sa divinité,
Quand Zeus y descendit d'une rive étrangère, —
Dodone au roi des dieux n'en resta pas moins chère,

Sans corniche de marbre et sans tympan sculpté ;
Et l'oracle de Zeus aux trépieds d'or préfère
Dodone, obscur abri de sa divinité.

IV.

Le chêne de Dodone aux rumeurs prophétiques
Croît toujours dans nos bois, et toujours sur nos pas
Fait chuchoter sa feuille et craquer ses grands bras.
Mais dans l'âge présent comme aux siècles antiques,
Si toute oreille entend, tout cœur ne comprend pas
Le chêne de Dodone aux rumeurs prophétiques.

Chacun a son labeur, chacun a son souci.
Le fort se rit du Droit et l'applique à sa guise,
Au combat de la vie où le faible s'épuise,
La lutte est sans honneur, hélas ! et sans merci.
Sur la meule de l'or l'égoïsme s'aiguise :
Chacun a son labeur, chacun a son souci.

Au passant affairé, peu jaloux qu'on l'instruise,
L'arbre s'adresse en vain : l'homme un instant surpris
Poursuit sa route. Il faut qu'un de ces doux esprits,
Poète fils d'Orphée, en mots humains traduise
Du vieux arbre augural le langage incompris,
Au passant affairé, peu jaloux qu'on l'instruise.

« Homme, qui que tu sois, prends exemple sur moi.
Dit l'arbre par la voix de son doux interpréte.
Veux-tu revoir l'Éden que plus d'un cœur regrette ?
Sois fort, pour être bon ; sois pieux sans effroi ;
Et joins à ta justice une pitié secrète :
Homme, qui que tu sois, prends exemple sur moi.

« Comme moi, sans quitter la terre nourricière,
Étends au loin tes bras ; sois pour l'humble et l'enfant,
Pauvres oiseaux frileux, l'abri qui les défend ;
Et des vils intérêts secouant la poussière,
Dresse-toi vers le ciel, tranquille et triomphant,
Comme moi, sans quitter la terre nourricière. »

— Le chêne vénérable est un bon conseiller.
S'il invite au silence, au loisir, à l'étude,
Et si l'ami du rêve et de la solitude
Dans la mousse, à ses pieds, trouve un mol oreiller, —
D'un héros en revanche il garde l'attitude :
Le chêne vénérable est un bon conseiller.

LA TOUR

Par le Même.

Comme un oiselet palpitant
Qui, pour prendre son vol, attend
Que le vent passe et le soulève, —
J'étais encore un écolier
Quand j'osai gravir l'escalier
De la Tour d'ivoire du rêve.

Là, sur la haute et noble Tour,
Sans jamais songer au retour
Où plus d'un appel me convie,
J'ai — de l'idéale beauté
Poursuivant le rêve enchanté —
Laissé fuir doucement ma vie.

Tandis qu'une tourbe au cœur bas
Payait, au prix de longs combats,
Quelque jouissance éphémère,
Mes jours glissaient dans le passé

Sans que mon cœur jamais lassé
Se détournât de sa chimère.

Je chantais ; et peu m'importait,
Quand l'astre aux yeux d'or m'écoutait,
L'oubli dédaigneux de la foule :
Je chantais pour mêler ma voix
A l'orgue des vents et des bois,
Aux soupirs berceurs de la houle...

Du sommet où j'étais monté,
J'oubliais l'homme et la cité
Perdus dans des brouillards informes :
Pour charmer mon âme et mes yeux,
J'avais la mer, j'avais les cieux —
Et l'amour sous toutes ses formes.

Car il fallait autour de moi
L'amour à l'éternel émoi,
L'amour triomphant et sans voiles,
Pour peupler mon isolement, —
Près des mers, sous le firmament,
Entre les flots et les étoiles.

L'amour, d'ailleurs, — l'amour était
De l'idéal qui m'exaltait
Un des aspects, — et le plus tendre !
Car l'infini, l'inexprimé

Dans un baiser de l'être aimé
Se faisait sentir et comprendre...

Et c'est ainsi que j'ai vécu,
Tranquille, obscur,— et convaincu
Que l'or ni le pouvoir ne valent
Les longs efforts qu'ils ont coûtés ;
Et que bien des succès vantés,
Loin de nous grandir, nous ravalent.

— De mon doux rêve printanier
Je suis resté le prisonnier.
Me voilà vieux ; mon temps s'achève ;
Mais je suis fier — vieux et vaincu —
D'être monté, d'avoir vécu
Dans la Tour d'ivoir du rêve.

DEUX RONDES

Par le Même.

I.

LE BEAU ROSIER.

Dans mon jardin aux portes closes
Est un Rosier qu'Amour planta.

Sur ses fleurs largement écloses.
L'autre nuit, l'orage éclata.

« Meurtris mon Rosier, si tu l'oses,
« O Nuit! — bientôt le jour viendra,

« Et tout le mal que tu lui causes,
« Un doux rayon l'en guérira! »

— Mon beau Rosier chargé de roses,
Mon beau Rosier refleurira.

L'aurore est le réveil des choses.
Elle vint — et le ranima.

Rempli d'oiseaux, gais virtuoses,
L'arbuste rit et m'embauma.

Dissipant mes soucis moroses,
Il m'enivre et m'enivrera.

Et dans ses fleurs où tu reposes,
Amour, mon cœur reposera.

— Mon beau Rosier chargé de roses,
Mon beau Rosier refleurira.

II.

LA RONDE DE LA VIOLETTE

Près de toi je vivais double
Sur ton cœur qui m'enivra.
Mais ce nœud qu'Amour redouble,
L'absence le desserra...
La Violette double — double —
La Violette doublera.

Mon cœur est pris d'un grand trouble.
Sais-tu quand il finira?

Quand le Sort qui me dédouble
A mon amour te rendra.
La Violette double — double —
La Violette doublera.

Ah ! rentre au nid ! Mon ciel trouble
Aussitôt s'éclaircira ;
Et de l'ennui qui me trouble
Un baiser me guérira.
La Violette double — double —
La Violette doublera.

SUR UN AIR FLAMAND

Par le Même.

Les gras polders sont pleins de bœufs.
Sur le canal aux bords herbeux
Glisse ma voile large et basse...
Au pays flamand,
On vogue, on flotte, — et le temps passe
En dormant.

Le chemin marche, et sans effort
Je peux sur l'un et l'autre bord
Commercer, en vidant ma tasse...
Au pays flamand,
On vogue, on trinque, - et le temps passe
En fumant.

A Lokeren j'ai mon foyer,
Où ma Gudule au marinier
Garde un amour que rien ne lasse...
Au pays flamand,
On est fidèle, — et le temps passe
En s'aimant.

LOGIS ABANDONNÉ

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

A Paul Blier.

Perdu dans les quartiers lointains de la cité,
J'errais, lorsqu'au détour d'une rue où la mousse
Sur le sol inégal s'étend comme une housse,
Et dont l'air d'abandon m'avait tout attristé,

Je vis, au front d'un vieux logis inhabité,
Un blason où le temps a mis sa teinte rousse.
Un lierre, lambrequin de couleur pâle et douce,
Emmantelait le mur croûlant de vétusté.

Lentement j'épelai quelques mots sur la pierre
Qui porte encore intacte une devise fière,
Souvenir des aïeux sans reproche et sans peur,

Et je songeai qu'épris de grandeurs mensongères,
Quand ils ont délaissé la maison de leurs pères,
Les fils ont rarement gardé l'antique honneur.

BALLADE D'HIVER

Par M. Gustave LEVAVASSEUR,

Membre correspondant.

I.

Dix degrés ; les étangs sont pris,
La terre a son manteau d'hermine ;
Pendant le jour le ciel est gris,
Toute la nuit il s'illumine,
Sac au dos, le gueux s'achemine,
Comme l'ont fait ses devanciers,
Vers le logis et la chaumine.
— *Donnez aux pauvres besaciers.*

II.

Le bœuf, par la neige surpris,
Se recueille, souffle, examine,
Hésite et ronge avec mépris
Le mauvais foin qu'il dissémine,

Sa lèvre pend, quand il rumine,
Les gueux ne sont point grimaciers,
Aux reliefs ils ne font la mine.
— *Donnez aux pauvres besaciers.*

III.

Les petits oiseaux amaigris
Trottent sous la faim qui les mine :
Des bissacs l'étoffe est sans prix,
La miette crève l'étamine.
Du rouge-gorge qui chemine
Les quémands sont les nourriciers,
Ils le sauvent de la famine.
— *Donnez aux pauvres besaciers.*

ENVOI.

Princes, le Dieu qui nous domine
A fait les gueux nos créanciers :
De peur qu'il ne nous élimine,
Donnons aux pauvres besaciers.

Noël 1890

SONNETS POUR DEUX FEMMES

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

I.

A LA MÈRE

O Femme, qui passais tantôt dans le chemin,
Par l'époux escortée et d'un enfant suivie,
Mets ta jeunesse en fleur au-dessus de l'envie,
En la sacrifiant aux gloires de l'hymen.

Epouse respectée et mère encor demain,
Aux lois d'un double amour qu'on te voie asservie
Et, consacrant ta force à l'orgueil de la vie,
Prends une large part dans le bonheur humain.

Le fils à tes côtés croîtra comme l'arbuste.
La fille héritera de ta beauté robuste.
Présentant au Seigneur ta couronne d'enfants,

Tu seras devant lui grandement honorée,
Femme au labeur fécond, mère aux jours triomphants,
Que les désirs mauvais n'auront point effleurée.

II.

A CELLE QUI CHANTE

Chère, loin des jaloux, des sots et des méchants,
Afin de contempler encor la vieille Terre,
J'ai pris dans la campagne un chemin solitaire
A l'heure où la nuit douce éteint l'or des couchants.

Pas un cri. Les oiseaux ayant cessé leurs chants,
Le soir semblait chargé de rêverie austère,
Et la nuit grandissante augmentait son mystère
D'un peu de brume, éparse à mes pieds sur les champs.

Tout-à-coup, l'Occident a dépouillé la nue
Où Vénus se cachait et l'Etoile est venue
Comme une fleur de fée s'ouvrir dans le ciel noir.

Joyeux, elle a brillé dans l'infini sans voile,
Et le cœur apaisé sous ce rayon d'espoir,
J'ai désiré ta voix pour saluer l'Etoile.

Échauffour, 1890.

LE REFUGE

Par M. J. GERMAIN-LACOUR,

Membre correspondant.

Si j'avais pu choisir le moment de ma vie,
Je n'aurais pas élu ce siècle finissant.
Sur les chemins futurs, sur la route suivie,
Je prévois et j'ai vu trop de haine et de sang,
Et vers les jours passés je tourne un œil d'envie.

O temps évanouis à jamais loin de nous,
Où la Foi glorieuse était la sœur du Rêve !
On priait à genoux, on aimait à genoux ;
Et dans les jours trop courts l'heure coulait trop brève.
Mais les temps sont passés des simples et des doux !

Ces temps sont bien finis, et l'heure est à la foule,
Et la foule à présent ne lève plus les yeux ;
Un appétit rugit en elle, qui refoule
Le besoin de chanter, de rêver sous les cieux :
Elle se rue à l'or avec un bruit de houle.

Suis-la pourtant, hélas ! la vie est à ce prix !
Suis, il le faut ! mais rends insulte pour insulte ;
Par tes mépris hautains réponds à ses mépris ;
Garde pour ta chimère et garde pour ton culte
Le refuge idéal de tes plus fiers abris.

Qu'il soit fier, qu'il soit pur, qu'il soit haut, ton Refuge !
Mets-le sous l'œil de Dieu si tu peux croire en lui ;
Fais-toi, par la Prière, un ami de ton juge ;
Qu'il soit, aux jours mauvais, ta force et ton appui !
Sois dans l'arche mystique errant sur le déluge.

Mais si contre la Foi ta raison se défend,
Si l'atmosphère lourde, épaisse et meurtrière,
A tué pour jamais les candeurs de l'enfant
Et les illusions saintes de la Prière,
Tourne ton front blessé vers l'Amour triomphant.

Prends garde que ton cœur ne se trompe et repousse
Ce rayon descendu pour toi des cieux fermés,
Doux comme une clarté de lune sur la mousse.
Les meilleurs, sache-le, ce sont les mieux aimés ;
Et l'Amour, l'Amour vrai, c'est la Vertu plus douce.

Ah ! combien d'entre nous n'auront jamais leur jour !
Combien ne connaîtront jamais la grande ivresse !
Mais l'Amitié leur garde un refuge en retour ;
Tout sentiment est tendre aux cœurs pleins de tendresse ;
On pleure d'amitié comme on pleure d'amour.

Et si l'homme et la femme et Dieu trouvent indignes
Les appels suppliants de ta sincérité,
Adore la splendeur des formes et des lignes,
Adore toute paix et toute pureté :
Le calme des forêts et la blancheur des cygnes.

Donc élève ton cœur. Choisis autour de toi
Cette mystérieuse et suprême retraite
Où tu pourras trouver asile aux jours d'effroi.
Nul ne t'y troublera, car la foule est distraite.
— Croyant, Amant, Ami, Rêveur, écoute-moi.

Lorsque tu seras las d'avoir suivi ta route
Sur les chemins sanglants pleins de cris et de pleurs,
Viens où ton cœur se plaît, répands ton âme toute,
Et dis tous tes sanglots, dis toutes tes douleurs,
Puisque ce n'est que là qu'on t'aime et qu'on t'écoute.

Là seulement. Partout ailleurs sois averti
Que tu souffrirais trop à te montrer toi-même.
Et, si l'âme survit au corps anéanti,
Mets ton dernier espoir en cet abri suprême,
Car c'est là que ton cœur n'aura jamais menti

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., et soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.

Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.
Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Société Flammarion.
— Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Soc. Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.

Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
- Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts agric. et hort.

Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.

Perpignan. Société agricole scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (*Le*). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.

Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société viroise d'émulation (Bibliothèque).

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-Arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.

Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sydney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.

Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka (Kansas, Am. du N.). Acad. des Sciences.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1890.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1890-1891.

MM.

TESSIER, *président.*
ZEVORT, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

TESSIER, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*, — membres de droit.

TRAVERS (Em.), FAUVEL (Ch.), DE SAINT-GERMAIN, BERJOT, BOURGEON, DENIS, — membres élus.

MEMBRES TITULAIRES [1].

Date de l'élection.

	MM.
1862 26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, id,
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 29 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 fév. FAUVEL (A.), juge de paix.
1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin. HOUYVET, 1er Président à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill. LECORNU, ing. des mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882 28 déc. VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1884 26 déc. ZEVORT, recteur de l'Académie de Caen.
1886 26 mars. LE BRET, professeur à la Faculté de droit.
1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév. BOURIENNE (Dr), directeur de l'École de médecine.
1887 25 fév. FAUVEL (L.), président du Trib. civil.
1888 28 déc. BÉNET, archiviste du département.
1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.

Date de l'élection.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.

1890 24 janv. LEHANNEUR, prof. à la Faculté des lettres.

1890 24 janv. DESDEVISES DU DEZERT (G.). chargé de cours à la Fac des lettres.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1850 25 nov. LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.

1853 25 nov. LE TELLIER (2), ancien inspecteur de l'Université.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (3), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

1873 24 juin. MAHEUT (4), prof. honoraire à l'École de médecine.

1853 25 nov. GIRAULT (5), prof. honoraire à la Fac. des sciences.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (cette catégorie de membres n'existe plus).

(3) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire

(5) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.

1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT (Th.) (1), prof. hon. à la Fac. des lettres.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. hon. à la Fac. des lettres.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (3)

Date de la nomination.

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiq., à Londres.

1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'Acad. honoraire, à Versailles.

1875 28 mai. BAVELIER, anc. avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

(1) Date de l'élection de M. Desdevises du Dézert (Th.), comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titurelai.

(3) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés residants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.
1842 28 janv. BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1840 27 nov. BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon. à Coutances.
1843 24 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.
1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier prés., à Bernay.
1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.
1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).
1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.
1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.
1888 24 fév. BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'émul. de Montbéliard.
1873 25 avril. BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1888 28 déc. BRÉARD (G.), à Honfleur.
1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.

Date de la nomination.

1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.
1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.
1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.
1888 22 juin. CAREL (P.), avocat, à Lyon.
1858 26 nov. Mme CAREY, poète angl., à Brixham.
1859 25 nov. CHARENCEY (DE), linguiste, à Paris.
1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.
1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.
1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (DE), anc. direct des Beaux-Arts, à Paris.
1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à Paris.
1888 28 déc. CHRISTOPHLE, gouverneur du Crédit foncier.
1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'École de médecine, à Rouen.
1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Acad. française, à Paris.
1886 26 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).
1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.
1884 22 fév. CRÈVECOEUR (Robert DE), à Paris.
1853 23 déc. CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.

Date de la nomination

1865 27 janv. CUYPER (DE), inspect. de l'École des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.

1885 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, Paris.

1860 26 déc. DECORDE, ancien secr. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.

1872 23 fév. DELISE, cons. à la Cour de Cassation.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

1889 28 juin. DESLANDES (abbé), curé de Robehomme.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUME, ancien insp. d'Acad, à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de méd. de Paris.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

Date de la nomination.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1859 27 mai. ESTAINTOT (Robert D'), avocat à Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur, à Paris.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lyc. de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, archiv. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1886 23 déc. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. professeur, à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bayeux.

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).

1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.

1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.

Date de la nomination.

1883 25 mai. GUÉRIN, biblioth., au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.
1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, correspondant de l'Institut.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).
1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. admin. de la marine, à Rochefort.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

Date de la nomination.

1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.
1842 24 juin. LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist., à Paris.
1884 28 nov. LEBRETON (Gaston), dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Acad., à Coutances.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.
1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg
1884 25 avril. LEMAITRE, président du Tribunal, à Argentan.
1861 29 nov. LENOEL, sénateur à Paris.
1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.
1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1855 27 juill. LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).
1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai. LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.

Date de la nomination.

1881 29 avril. LIARD, dir. de l'enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc. LIÉGEOIS (D[r]), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).
1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.
1860 27 avril. LUCE (S.), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.
1885 13 mars. MARLIÈRE, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871 24 nov. MARSY (comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.
1851 28 nov. MAURY, dir. honor. des Arch. nat., à Paris.
1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.
1869 24 déc. MÉTIVIER, inspecteur d'Académie, à Rouen.
1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.
1840 24 janv. MOLCHNET (Dom). sculpt., à Paris.

Date de la nomination.

1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.
1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.

1887 24 juin. OGIER-D'IVRY (comte), capitaine commandant au 9e hussards.
1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.
1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.
1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.
1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire, au Mans.
1872 24 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.
1850 27 déc. Mme PIGAULT, peintre, à Paris.
1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1853 27 mai. PONTGIBAUD (DE), à Fontenay (Manche).
1862 25 juill. POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.

1842 24 juin. QUATREFAGES (DE), m. de l'Inst., à Paris.

Date de la nomination.

1872 25 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.
1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.
1854 28 avril. REINVILLIER (Dr), à Paris.
1866 23 nov. RENAULT, conseiller hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
1862 25 juill. RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.
1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avoc., à Nantes.
1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.
1851 25 juill. ROZIÈRE (DE), sénateur, à Paris.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur, à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 30 déc. SICOTIÈRE, (DE LA), sénateur, à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1868 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1835 24 avril. TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 27 fév. TROCHON, avocat, anc. magistrat, à Tours.

1873 23 déc. VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, naturaliste, à Bruxelles.

Date de la nomination.

1884 36 déc. VAUGEOIS, doyen hon. de la Faculté de droit de Caen, à Laigle (Orne).

1889 22 nov. VIMONT, prof., à Argentan.

1869 24 déc. WIESENER, ancien prof. d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, à Paris.

1834 31 juill. WOLF, (Ferdinand), à Vienne.

1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1889-90)

Membre honoraire.

BOUET, peintre, à Caen.

Membres correspondants.

DAVID (JULES), orientaliste, à Langrune.
DELORME (RENÉ), homme de lettres, à Paris.
FEUILLET (OCT.), de l'Académie française.
FOUCHER DE CAREIL, sénateur.
LE HÉRICHER, président de la Société d'Archéologie d'Avranches.
ROACH-SMITH, antiquaire, à Londres.
TARDIF (ADOLPHE), conseiller d'État honoraire, à Paris.
VILADE (DE), ancien magistrat, à Bayeux.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.



Caen. — Imp. H. Delesques.


Princeton University Library
32101 064257064

